

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Ecole Doctorale 481, Sciences Sociales et Humanité, Pau

## Thèse

Pour obtenir le grade de docteur en Géographie, spécialité Aménagement  
Soutenue publiquement le 29 novembre 2016 par  
**Tammam FADEL**

**La construction d'une métropole dominante**  
**Le problème de l'étalement urbain dans la région**  
**Damascène (Syrie)**

Sous la direction d'Yves Poinsot et Frédéric Tesson

Composition du jury :

**Mme. Mayté BANZO**, professeure, Université Bordeaux Montaigne.  
Présidente du jury.

**M. Pierre-Marie DECOUDRAS**, professeur émérite, Université de  
la Réunion. Rapporteur

**M. Yves POINSOT**, professeur, Université de Pau et des Pays de  
l'Adour. Co-directeur.

**M. Dominique ROYOUX**, professeur, Université de Poitiers.  
Rapporteur.

**M. Roman STADNICKI**, maitre de conférences, Université François  
Rabelais - Tours. Examineur

**M. Frédéric TESSON**, professeur, Université de Pau et des Pays de  
l'Adour. Co-directeur



*A la mémoire de mon père*

## Remerciements

A l'issu de ce travail, il est difficile d'établir une liste exhaustive pour dire « MERCI » à tous ce qui m'ont encouragé durant les années que j'ai consacrées à cette thèse. Je tiens à remercier mes directeurs ; d'abord **Yves Poinot** d'avoir accepté de m'encadrer dans cette thèse. Aussi, j'exprime ma profonde gratitude à **Frédéric Tesson** qui était présent à chaque étape ; je lui suis reconnaissant pour le temps et les efforts qu'il m'a consacré depuis le master. Je remercie de mon cœur cet homme exceptionnel pour sa patience et son écoute.

Mes remerciements vont aussi à l'équipe de mon laboratoire de rattachement Passages – UMR 5319 CNRS-UPPA (ex-SET).

Je suis reconnaissant à l'ensemble des membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail. Je leur adresse ma profonde gratitude pour le temps qu'ils ont pris pour examiner ce travail, plus particulièrement pour **Dominique Royoux** et **Pierre-Marie Decoudras** qui ont assumé la tâche de rapporteur.

Un grand merci pour mes amis (en particulier : **Khairat Abbas** et **Talib Dbouk**), mes voisins et surtout **Dominique Lasalle**, pour leur soutien. Aussi, je tiens à remercier mes amis syriens avec lesquels j'ai de bons souvenirs (Majed Jabbour, Essam Mansour, Fadi Khaddour et Houssam Ghazi et sa famille). Je n'oublie pas d'adresser mes respects à ce qui nous ont déjà quittés, surtout **Alain et Marie-Jésus Pardina**.

Plus particulièrement à ma chère femme « **Dimah** » et à mes enfants (Mohammad, Marianne et Mirna) que j'aime, sans votre présence et votre soutien quotidien, rien n'aurait été possible.

Je remercie ma chère patrie « la Syrie » en espérant que la paix revienne au plus vite. Qu'il me soit permis, enfin, de remercier la France pour l'accueil très aimable pendant mes études.

## Avant-propos

Ingénieur civil (géomètre-topographe), diplômé de l'université Tichrine en Syrie, je suis venu en France avec l'intention d'ouvrir de nouveaux horizons dans le domaine de la recherche. Le libéralisme économique en Syrie et la nouvelle atmosphère politico-administrative m'encourageaient à aborder de nouvelles thématiques qui, si elles étaient loin de ma formation initiale, permettaient une ouverture intéressante pour l'avenir. Ainsi, des questions comme l'aménagement du territoire, la ville et son extension permanente ont attiré mon attention compte tenu de la situation des villes syriennes dont les extensions anarchiques menacent les espaces agricoles limitrophes.

Après avoir validé mon diplôme de master 2 à l'université de Pau de des Pays de l'Adour en 2010, j'ai entrepris des démarches auprès de mon directeur de mémoire, Frédéric TESSON, afin de me lancer dans une thèse de doctorat s'intéressant à l'extension périphérique (étalement urbain) dans la région damascène avec d'ambitieux objectifs. En consultant plusieurs thèses de doctorat traitant des questions similaires, j'ai pu constater que la réalisation d'un tel projet n'était pas sans difficultés du fait «des conditions mêmes de réalisation de la recherche en sciences sociales dans le contexte syrien» (selon une thèse réalisée dans la période 2004-2012). Ainsi, en dehors du conflit actuel, un certain nombre de contraintes pèsent sur la réalisation d'un tel travail de thèse :

- Le manque de statistiques et de données fiables et accessibles. .
- Le sujet choisi dans cette thèse qui impose d'aborder certaines questions « délicates » dans le pays.

Mais les lacunes de ce travail sont également le fait de la situation actuelle en Syrie. La crise syrienne qui affecte, depuis plusieurs années, la vie des syriens, le pays et même la région a gravement perturbé ce travail qui s'intéresse à la région damascène. Après avoir réalisé les recherches bibliographiques durant la première année, nous aurions dû investir le terrain par des entretiens, enquêtes et récolter ainsi les données et statistiques nécessaires. Malheureusement, cette étape s'est heurtée à la crise actuelle qui a débuté en parallèle avec cette thèse, et la situation sur le terrain, la région damascène, s'est aggravée au fil des mois. Chaque mois, durant les deux premières années, nous espérions qu'une solution allait être trouvée et que la paix allait revenir. Mais la situation n'a cessé de s'empirer rendant cette

thèse presque virtuelle. Les résultats présentés relèvent presque de l'histoire contemporaine plus que de la géographie et je conçois qu'il est sans doute difficile d'évaluer un tel travail.

Aujourd'hui je ne peux qu'espérer que la paix revienne bientôt en Syrie pour pouvoir nourrir ce sujet de nouvelles recherches fondées sur des études de terrains approfondies.

### *Avis aux lecteurs*

En ce qui concerne les noms des quartiers ou des personnes, on pourrait constater quelques différences entre notre écriture et les citations. Nous soulignons quelques exemples :

Notre écriture	Les citations	
Al Mouhajrin	<i>Muhajérin</i>	Quartier damascène
le mont Qassioun	<i>du Qassium</i>	Milieu physique
Dummar	<i>Doumar</i>	Quartier damascène
Kafir-sousah	<i>Kefer Soussi</i>	Quartier damascène
Al-Baath	<i>Baas, Al-Ba'th</i>	Parti politique syrien
Umayyades	<i>Omeyyades</i>	Dynastie de califes arabes

Nous avons adopté l'expression française en parlant de certaines institutions syriennes, comme par exemple :

En France (adopté)	En Syrie	
Collectivités territoriales	Unités administratives	Organisations de l'Etat décentralisée
Province	Muhafaza (gouvernorat)	Subdivision territoriale en Syrie
District	Mantiqah	subdivision territoriale de la province (présidée par un représentant de l'Etat déconcentré)
Canton	Nahiyah	

Enfin, toutes les citations, issues de références arabes ou anglaises, ont été traduites par l'auteur.

INTRODUCTION GENERALE .....	12
PREMIERE PARTIE.....	21
CHAPITRE (1) : DESSINER LA VILLE ET LA QUESTION DE SON EXTENSION.....	22
Introduction.....	23
1 La ville, objet d'analyse ou une problématique.....	24
1.1. La ville, la mise en discussion d'un concept complexe .....	24
1.2 À l'ère des métropoles, quel est l'avenir pour la ville ?.....	33
2 Remise en question de l'évolution spatiale de la ville.....	42
2.1 Le périurbain, objet de controverse.....	43
2.2 La rurbanisation, une autre forme de consommation de l'espace.....	49
Conclusion .....	50
CHAPITRE (2) : DAMAS, VILLE EN ÉVOLUTION PERMANENTE .....	53
Introduction.....	54
1 Les racines de Damas et sa trajectoire à travers l'histoire.....	55
1.1. Origine de Damas .....	56
1.2. La ville sous le règne islamique, de la conquête islamique au début de l'Etat Ottoman. ....	57
1.3. De Damas «Ottomane» à la renaissance d'une capitale nationale du 20 <sup>e</sup> siècle .....	59
2. Approche géographique de Damas et les impacts hydro-climatiques sur la ville.....	64
2.1. La situation géographique de Damas : un facteur qui favorise l'extension actuelle de la ville.	
64	
2.2. Les conditions climatiques jouent un rôle déterminant .....	67
2.3. Le problème de l'eau : de la carence à la rareté.....	69
3. Anciennement ville de jasmin, Damas devient la ville tentaculaire.....	71
3.1. Une forte extension urbaine .....	72
3.2. L'expansion de l'Habitat informel : le prix à payer pour construire une métropole dominante .....	76
3.3. La Ghouta, une oasis en mutation .....	80

Conclusion .....	86
DEUXIEME PARTIE .....	87
CHAPITRE (1) : LE FACTEUR DEMOGRAPHIQUE ET L'ETALEMENT URBAIN DANS L'AGGLOMERATION .....	88
Introduction.....	89
1. La démographie syrienne : croissance démographique et répartition contrastée.....	90
1.1. Une croissance démographique.....	90
1.2. Répartition démographique contrastée.....	96
2. La démographie Damascène.....	100
2.1. Croissance démographique de la région.....	100
2.2. Répartition inversée de la population.....	103
2.3. Les facteurs favorisant la croissance démographique Damascène .....	106
2.4. La démographie damascène et ses impacts territoriaux .....	116
Conclusion .....	119
CHAPITRE(2) : LE FACTEUR ECONOMIQUE ET L'ETALEMENT URBAIN DANS LA REGION DAMASCENE .....	121
Introduction.....	122
1. L'économie syrienne et le tournant significatif des années 2000.....	123
1.1. De l'économie dirigée à l'économie sociale de marché.....	123
1.2. Economie tertiaire dans une société tardivement urbanisée.....	126
2. La nouvelle économie : un promoteur territorial.....	130
2.1. L'attractivité immobilière, un développement favorisant l'étalement urbain. ....	130
2.2. La nouvelle économie et les mutations socio-spatiales.....	147
Conclusion .....	158
CHAPITRE (3) : LES ENJEUX TERRITORIAUX D'UNE POLITIQUE CENTRALISEE .....	161
Introduction.....	162

1. La décentralisation et la déconcentration : les concepts, l'importance et la mise en œuvre dans l'expérience française .....	163
1.1. Approche conceptuelle .....	163
1.2. La décentralisation et l'aménagement du territoire.....	164
1.3. Les expériences françaises dans le domaine de la décentralisation.....	165
2. La centralisation politico-administrative sur Damas .....	169
2.1. Damas et l'administration du pays à travers les époques .....	169
2.2. La centralisation syrienne en tant que méthode de contrôle.....	174
3. L'administration locale et ses différents acteurs.....	180
3.1. Le dispositif législatif Syrien en matière d'administration locale. ....	181
3.2. La politique de décentralisation et ses contraintes. ....	189
3.3. Les différents acteurs dans la société locale .....	205
4. L'influence administrative sur l'étalement urbain dans l'ensemble de l'agglomération damascène .....	208
4.1. Les carences administratives.....	209
4.2. L'influence politique sur l'étalement urbain.....	216
Conclusion .....	219
<b>CHAPITRE (4) : L'INFLUENCE DE L'HERITAGE HISTORIQUE SUR LA SOCIETE ET LA « FABRICATION DES TERRITOIRES» .....</b>	<b>221</b>
Introduction.....	222
1. La société Syrienne et l'héritage historique : les fondements de construction .....	224
1.1. De l'Islam religion à l'Islam Etat .....	224
1.2. Les courants de l'Islam et l'intervention politique.....	227
1.3. Evolution des sentiments ségrégatifs.....	232
2. La société syrienne contemporaine.....	233
2.1. L'héritage de l'empire Ottoman et la période mandataire.....	234
2.2. La Syrie indépendante : vers la construction d'une nouvelle société ? .....	240

Conclusion .....	252
CONCLUSIONS GENERALES .....	254
La Ghouta à l'épreuve de la guerre .....	263
BIBLIOGRAPHIE.....	267
Annexes .....	I
Annexe (1) : Vieille ville de Damas .....	II
Annexe (2) : extension urbaine de Damas .....	III
Annexe (3) : Les prix immobiliers dans la région damascène et la localisation des quartiers étudiés par l'agence Palmyra .....	VIII
Annexe (4) : Exemples des projets réalisés par l'Etablissement Public de Logement (E.P.L)...	XI
Annexe (5) : La centralité damascène .....	XII
Annexe (6) : Questionnaire concernant les élections municipales 2011.....	XIII
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	XVIII
GLOSSAIRE.....	XIX
TABLE DES CARTES .....	XXII
TABLE DES TABLEAUX.....	XXIII
TABLE DES GRAPHIQUES .....	XXV
TABLE DES SCHEMAS.....	XXVI
TABLES DES MATIERS .....	XXVII



## INTRODUCTION GENERALE

L'image idéalisée de la ville est celle d'un regroupement organisé d'individus au travers des structures (lieux de vie privée et publique, etc). Les perspectives, données par les avenues ou les grands boulevards bordés d'arbres, rendent une vision agréable et claire de cette cité où nous pouvons nous déplacer aisément. Les relations humaines se développent en bonne harmonie quelles que soient les différences entre les individus, il se dégage une totale liberté dans cet espace sans entrave.

Thierry Paquot écrit *«Bien sûr, on peut encore apercevoir, ça et là, des vaches qui broutent dans un champ, des arbres fruitiers qui fleurissent au printemps, des haies et des ruisseaux, des paysages à l'allure rurale, mais les mentalités, les mœurs, les références cosmologiques, etc., lentement mais sûrement vont basculer dans le monde de la ville, dans cet «univers impitoyable» où domine sans partage, l'argent et le temps, cette nouvelle unité de puissance»* (Paquot, 1994: 261-262). Donc, les périphéries des villes et les espaces ruraux sont de plus en plus influencés par de nouveaux modes de vie et de nouveaux comportements qui sont issus de l'évolution de la ville (par conséquent, l'image romantique de nos villes est bouleversée par «les tristes réalités» de notre monde).

Que la ville est un regroupement, c'est un fait, mais de quel genre de regroupement parlons-nous ?

Emile Le Bris écrit «le mouvement historique, qui devrait se traduire à terme par une nouvelle civilisation urbaine, peut être caractérisé du double point de vue quantitatif et qualitatif» (Le Bris et Massiah, 1996 : 30).

Sur le plan quantitatif, nous constatons :

- Une forte augmentation de la population mondiale, surtout la portion urbaine. *«Le monde rassemblait 2,5 milliards d'habitants en 1950 et 5,3 en 1990<sup>1</sup> ; parallèlement, le nombre de citadins passait de 800 millions (32%) à 2.3 milliards (45%)»* (Laborde, 2005:5). D'autres statistiques, montrent qu'en 2008 *« un homme sur deux vit en ville, 7 sur 10 pourraient y résider en 2050.*

---

<sup>1</sup>« Au 1<sup>er</sup> juillet 2011, le monde compte 6,987 milliards d'habitants». Voir : (David, 2012 : 62). D'après l'Institut National d'Etude Démographique, le nombre de la population nationale en 2015 est de 7,405 milliards d'habitants. (INED en citant World Population Prospects. Nations Unies. 2015).

*Toute la croissance démographique attendue d'ici 2050 sera absorbée par les villes» (Rollet, 2010 :103).*

- Une croissance démographique plus forte dans les pays du Sud que dans le pays du Nord. Au fil des années, les proportions des très grandes agglomérations du monde étaient inversées. En 1960, 14 sur les 25 plus grandes se trouvaient au Nord, alors que, *«selon les estimations, 19 se trouveront au Sud en l'an 2000»*(Le Bris et Massiah, 1996 : 31). En 2010, nous constatons que parmi les 15 pays les plus peuplés du monde, 11 se trouvent au Sud, dont deux (la Chine et l'Inde) *«rassemblent plus du tiers de l'humanité»* (Rollet, 2010 :12).

L'évolution démographique se poursuit sans cesse, la population urbaine est de plus en plus nombreuse, ce qui se traduit par une extension des espaces urbanisés.

Ainsi, il convient d'expliquer que l'augmentation de la population urbaine était liée à l'évolution sociale et économique. Dans ce sens, la révolution industrielle en Europe modifiait, sous l'effet de l'exode rural, les rapports ville/campagne, et les villes étaient devenues plus favorisées pour les ruraux que les campagnes. C'est dans la ville où se trouve un travail stable, plus rentable et moins pénible, comme l'explique Jean-Bernard Charrier *«le paysan gagne moins d'argent que le non-agriculteur, le rural moins que le citoyen (...) le citoyen bénéficie, par rapport au paysan, de nombreux avantages. D'abord, s'il est salarié, d'un revenu régulier, auquel s'ajoute la sécurité d'emploi s'il est fonctionnaire»* (Charrier, 1988 : 33).

Sur le plan qualitatif, l'extension urbaine, qui est associée à la croissance démographique, engendre surtout une fragmentation de l'espace. Les espaces ruraux, agricoles et urbains sont de plus en plus imbriqués, *«nos villes ne grossissent plus seulement en absorbant progressivement la campagne immédiatement contiguë à l'agglomération. Elles engendrent, dans un vaste rayon, des extensions disséminées, qui prennent une part croissante des constructions nouvelles»* (Bauer et Roux, 1976 :7).

Au cours du 20e siècle, surtout après la deuxième guerre mondiale, la révolution technologique et les mutations socio-économiques ont engendré l'émergence de plusieurs grandes agglomérations, concentrant tous les pouvoirs et ainsi que la population dans une

démarche métropolitaine. Par conséquent, la ville s'est transformée perdant de son sens traditionnel (un centre qui regroupe les individus et leurs activités). En France, d'autres formes urbaines apparaissaient pour décrire les nouvelles réalités <sup>2</sup>(comme, entre autres, la rurbanisation ou la «ville éparpillée» de Gérard Bauer et Jean-Michel Roux<sup>3</sup>, la périurbanisation ou le «tiers-espace» de Martin Vanier<sup>4</sup>, la «ville émietée» d'Eric Charmes<sup>5</sup> ou la métropole de François Ascher<sup>6</sup>).

Il semble qu'en France, l'urbanisation diffuse est devenue une préoccupation, ce qui s'explique par les défis qui en découlent : le problème identitaire de ces espaces et les problématiques politico-administratives. Ces dernières concernent la coopération entre les collectivités territoriales de natures différentes (urbaine, rurale et «périurbaine»)<sup>7</sup>.

## **L'urbanisation en Syrie**

Les pays développés avaient déjà commencé à gérer systématiquement leurs espaces, alors que les pays en développement sont en retard, tant dans la législation concernant la maîtrise de leurs espaces que dans l'application de ces lois <sup>8</sup>; La Syrie n'échappe pas à ces faits.

Le pays a hérité ses structures de la période Ottomane, puis du mandat français où les premières tentatives d'aménagement avaient vu le jour<sup>9</sup>. A l'exception de certains travaux, les efforts publics durant la période de post-indépendance étaient obsolètes, voire insignifiants<sup>10</sup>. Cette situation peut être expliquée par *«l'instabilité politique qui régnait en Syrie et la nature libérale de l'Etat syrien dans la période 1945 – 1963 empêcha la mise en place d'une véritable politique d'aménagement du territoire»* (Balanche, 2003: 149). Aussi, l'espace

---

<sup>2</sup>« De nombreux analyses, géographes, urbanistes, élus locaux ont constaté depuis quelques décennies, l'étalement urbain, les lotissements, l'impact des réseaux de déplacement sur l'expansion de la ville, les difficultés de contrôles de cet urbanisme décousu ». Voir : (Dubois-Taine, 2007 : 7).

<sup>3</sup>Voir : (Bauer et Roux, 1976).

<sup>4</sup>Voir : (Vanier, 2010).

<sup>5</sup>Voir : (Charmes, 2011).

<sup>6</sup>Voir : (Ascher, 2010).

<sup>7</sup>La question de l'intercommunalité, voir : (Vanier, 2010 : ?)

<sup>8</sup>Alors que le monde développé a commencé depuis plusieurs décennies (dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale, dans le cas français par exemple) un travail sérieux d'aménagement du territoire, les tentatives d'aménagement dans le tiers-monde sont timides et on se trouve un peu loin d'un réel politique d'aménagement.

<sup>9</sup>Nous soulignons les travaux des frères Dangers ainsi que les travaux de Michel Ecochard dans les années 1930.

<sup>10</sup>Les travaux d'agrandissement du port de Lattaquié, l'agraire agricole dans la période d'union avec l'Egypte.

syrien a été structuré par un axe méridien : Damas, Homs, Hama et Alep<sup>11</sup> (malgré une forte polarisation de Damas et Alep, attirant les individus, les activités et la richesse), le reste de pays a été marginalisé, surtout au niveau des investissements.

En 1963, l'arrivée au pouvoir du parti d'Al Baath a changé la donne. Les nouveaux dirigeants, qui avaient des idéologies socialistes, adoptaient une politique d'intégration nationale et une politique éco-sociale au profit des «catégories populaires» et du monde rural. En réalité, ces politiques renforceraient la concentration du pays autour de Damas, la capitale. Au cours des années, Alep, la deuxième ville du pays, était marginalisée.

Sur le plan démographique, la polarisation des individus n'a guère changé. Les anciennes villes (l'axe méridien) demeurent dominantes. De nos jours, la province d'Alep est plus peuplée que celle de Damas, mais l'importance politico-administrative de la capitale valorise toujours sa position. Dans ce contexte, il faut souligner les flux migratoires qui sont installés en Syrie, surtout dans la région damascène, depuis la fin des années 1940 (les réfugiés palestiniens).

La Syrie a connu depuis les années 1990 une ouverture économique « timide » et une intégration progressive dans le marché mondial. Dès les années 2000, «l'économie sociale de marché», adoptée comme un nouveau credo en matière économique, et les réformes politiques et législative ont pu attirer les investissements syriens et étrangers. Ce tournant a engendré des mutations importantes. Dans cette optique, nous avons choisi de prendre l'exemple de la région damascène dont le territoire a subi les impacts de cette évolution.

Ainsi, le contexte syrien, depuis les années 1960, s'est caractérisé par une forte centralisation politico-administrative. La Syrie entamait, dès le début des années 1970, «une démarche ambitieuse» pour appliquer les principes de la décentralisation administrative (selon la loi de 1971 sur l'administration locale). En dépit de la promulgation de la dernière loi, la décentralisation administrative en Syrie basculait dans un jeu de pouvoirs. Les conseils locaux (représentants de l'Etat décentralisé et comparables aux collectivités territoriales en France) étaient censées gérer les affaires quotidiennes de la population, mais en réalité, elles restaient chapeautées par d'autres institutions, représentant du pouvoir central. En Syrie, les limites entre les pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) sont floues : d'où la complexité de ce système politico-administratif.

---

<sup>11</sup>Ce sont les villes d'où, à l'époque, sont issus les politiciens, les notables et la bourgeoisie syrienne.

Mais au-delà de la question politique, la Syrie est marquée par une problématique ethno-confessionnelle. Sur ce plan, le pays représente une grande diversité. La majorité est arabe musulmane (sunnites en particulier). La société syrienne est influencée par les traditions et les contextes religieux, ce qui se traduit par un paradoxe : entre la nature «laïque» de l'Etat et l'intervention religieuse permanente dans la vie quotidienne. De plus, l'héritage historique est fondé sur plusieurs conflits imposant parfois des règles et des pratiques, en limitant l'intégration des nouveaux arrivants (surtout les minorités) à la société locale dans la région damascène.

Les différentes composantes de la société syrienne influencent l'extension spatiale de la ville de Damas. Cette extension s'effectue, en dépit d'une politique officielle de rééquilibrage au profit des plateaux de l'Anti-Liban, essentiellement au détriment de la Ghouta (l'oasis de Damas). Le problème majeur que tente de résoudre la politique officielle concerne la préservation des espaces agricoles entourant Damas, aujourd'hui menacés par l'extension urbaine dispersée.

### **De l'étalement urbain dans la région damascène**

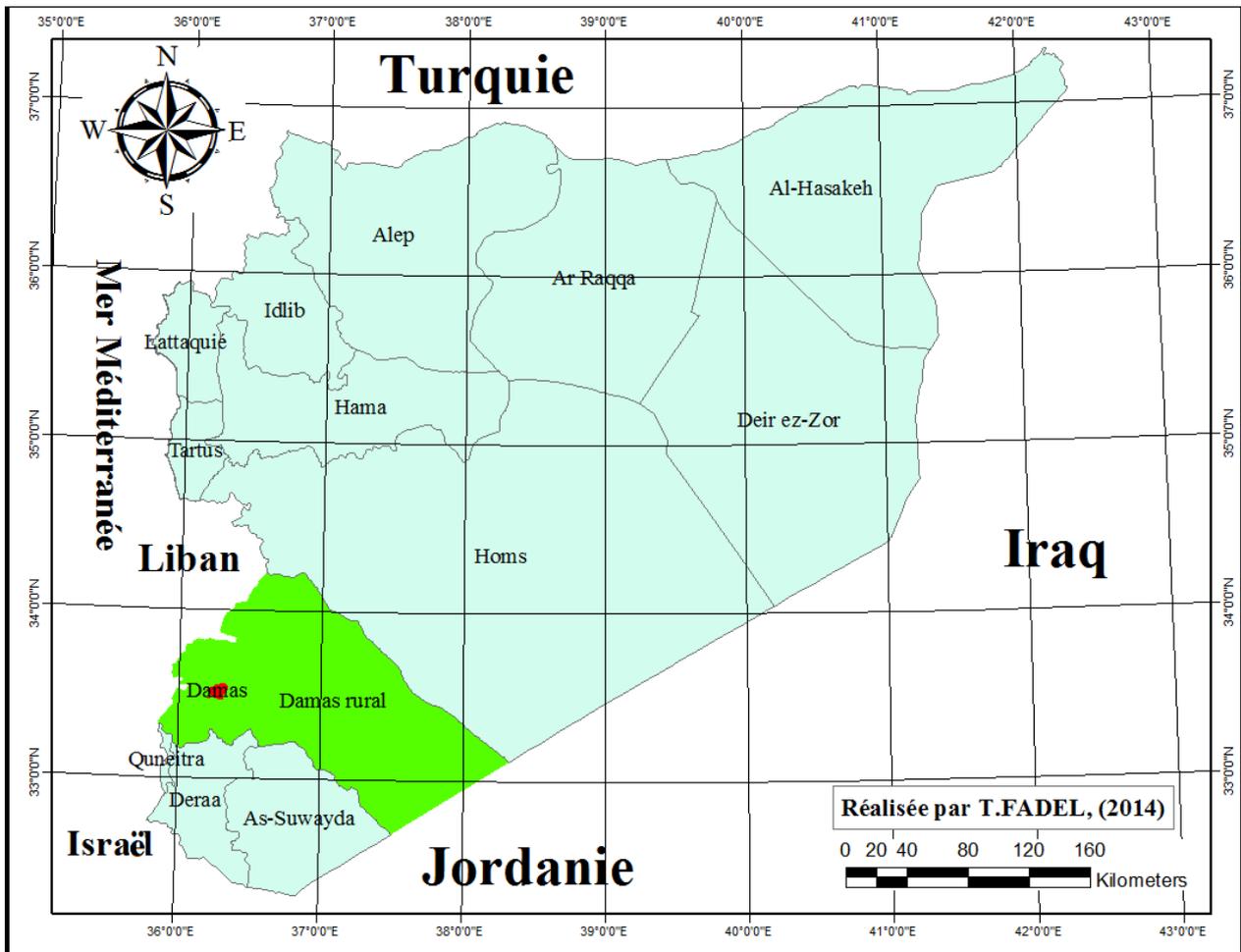
L'étude de la situation actuelle de l'agglomération damascène révèle des extensions urbaines (informelles ou formelles) qui ont tendance à grignoter les espaces agricoles.

Cette thèse cherche à analyser les causes de l'étalement urbain dans la région damascène (Carte 1). Cette analyse devrait nous permettre, étape par étape, de proposer des réponses concernant les réalités imbriquées (éco-démographiques, politico-administratives mais aussi socio-culturelles) qui favorisent l'étalement urbain dans cette région, tout en menaçant les espaces agricoles.

### **Hypothèse de Travail**

La région damascène, comme le reste des métropoles nationales, est soumise aux conditions générales de l'étalement urbain, ce phénomène s'explique aussi et principalement par d'autres éléments, qualifiés de «spécificités Damascènes».

Les hypothèses centrales de notre travail portent sur la généralisation des facteurs favorisant l'étalement urbain (démographique et économique), et ensuite sur la particularité de cette étude, en s'appuyant sur d'autres facteurs importants liés au contexte politico-administratif, mais aussi au contexte socioculturel (confessionnel).



**Carte (1) : Syrie et la région Damascène**

### Méthodologie

Pour réaliser ce travail de recherche concernant l'étalement urbain dans un pays comme la Syrie (en prenant en compte les hypothèses du travail et le contexte politico-social du pays), nous devons franchir des lignes «rouges», tout en consultant un grand nombre de sources (en arabe) malgré de multiples versions concernant le même événement (puisque les écritures sont sans ambiguïté influencées par l'avis personnel de l'auteur).

Nous allons suivre une démarche qui va s'appuyer sur deux méthodes :

- Méthode descriptive : pour chaque élément, nous allons construire un constat global à partir d'informations, d'études et de données statistiques (que nous avons pu rassembler) pour répondre aux questions posées.

- Méthode analytique, nous allons appliquer une analyse globale (au niveau national), puis une analyse plus fine (au niveau de la région damascène qui présente un cas particulier).

Notre recherche va s'élaborer comme suit : Construire une base bibliographique enrichie par les littératures françaises dans les domaines de la ville et de l'extension urbaine, ainsi que les autres formes d'urbanisation dispersée. Et après avoir donné une vision précise de la problématique de cette thèse, nous allons analyser les éléments répondant à chacune des quatre questions (les questions démographiques, économiques, politico-administratives et socioculturelles).

Nous allons nous appuyer sur différentes sources :

- Pour réaliser l'approche conceptuelle concernant la ville et son extension urbaine, nous allons nous baser sur les travaux martin Vanier, François Ascher, etc
- D'études universitaires tant au niveau syrien qu'au niveau français (les thèses de Fabrice Balanche<sup>12</sup>, de Kinda Wazzan<sup>13</sup>, de Frédéric Tesson<sup>14</sup>, de Hiba Chakar<sup>15</sup> et de Main Kafa<sup>16</sup>).
- Des rapports officiels et d'études réalisées au sein des institutions étatiques syriennes, ainsi que des sources informatiques (comme le Bureau Central des Statistiques à Damas pour fournir les statistiques nécessaires).
- D'articles et des travaux consacrés à la Syrie et à Damas (comme les travaux de Fabrice Balanche, de Cyril Roussel, Anne-Marie Bianquis et de Valérie Clerc, etc)
- Et nous rajouterons un questionnaire diffusé sur le terrain pour répondre à quelques questions concernant l'administration locale.

---

<sup>12</sup>Voir (Balanche, 2000)

<sup>13</sup>Voir (Wazzan, 2012).

<sup>14</sup>Voir (Tesson, 1996).

<sup>15</sup>Voir (Chakar, 2010).

<sup>16</sup>Voir (Kafa, 2013).

Toutefois, les lacunes de ce travail sont inévitables du fait de la situation actuelle en Syrie. Pour mener au mieux le travail de recherche, il faut investir effectivement le terrain : étape primordiale. Malheureusement, cette étape s'est heurté à la crise actuelle en Syrie qui a débuté en parallèle avec cette thèse, et la situation sur le terrain, la région damascène, s'aggrave au fil des mois. Du fait, nous sommes dans l'impossibilité à la fois de réaliser des études complètes de terrain et d'actualiser nos statistiques.

## **Organisation de travail**

Le travail est organisé en deux grandes parties :

- I. **La première partie** sera consacrée à la fois à réaliser un survol méthodologique, concernant les néologismes utilisés dans notre travail, et de présenter le terrain étudié. Cette partie est divisée en deux chapitres.

D'abord, nous allons essayer de construire une base théorique enrichie, en particulier, par les littératures françaises dans plusieurs domaines, comme de la ville, l'extension urbaine de la ville. (**Chapitre 1**).

Ensuite, nous allons présenter notre terrain de travail (Damas), à travers plusieurs approches afin de suivre la trajectoire historique de la ville et de présenter les éléments géographiques et hydro-climatiques de cette région. Enfin, nous allons présenter l'état actuel de l'ensemble de l'agglomération damascène. (**Chapitre 2**).

- II. **Dans la deuxième partie du travail**, nous allons analyser les facteurs favorisant l'étalement urbain dans la région damascène, (elle est divisée en quatre chapitres).

**D'abord**, nous allons analyser la situation démographique de la région Damascène. L'intérêt sera de comprendre comment et pourquoi l'élément démographique favorise l'étalement urbain dans la région (**Chapitre 1**).

**Ensuite**, nous allons aborder la question économique en essayant de comprendre comment les mutations économiques (surtout le tournant des années 1990 et, plus particulièrement la nouvelle orientation des années 2000) jouent un rôle clé favorisant l'étalement urbain dans cette région (**Chapitre 2**).

**Puis**, nous allons analyser le contexte politico-administratif du pays, qui constitue un élément essentiel favorisant l'étalement urbain.

En fait, le pays est caractérisé par une forte centralisation, ce qui s'explique par le contexte politique du pays. Nous allons présenter les lois sur l'administration locale qui devraient assurer le transfert de plusieurs compétences au niveau local. Il convient de souligner l'absence, en réalité, «de limites administratives» entre les deux provinces de la région damascène (Damas et Damas-Campagne) qui restent toujours à définir<sup>17</sup>.

L'intérêt est aussi de démontrer comment l'utilisation pragmatique de l'administration locale par le pouvoir politique engendre des institutions locales incompétentes, ce qui favorise l'étalement urbain dans la région (**Chapitre 3**).

Le dernier chapitre est consacré à une question très importante et d'actualité : le mode de fonctionnement de la société syrienne, surtout celui de l'agglomération damascène. L'idée essentielle est de montrer comment l'héritage historique conflictuel influence la société damascène et ainsi « fabrique » des territoires sur des bases confessionnelles. Cette dernière situation illustre aussi l'étalement urbain dans la région damascène (**Chapitre 4**).

L'étalement urbain dans la région damascène est, comme nous allons montrer, incontestablement influencé par des facteurs indissociables, d'où la complexité de leurs interactions et de cette thèse.

---

<sup>17</sup> Pour délimiter notre terrain de travail (l'ensemble de la ville de Damas et des villes limitrophes), nous allons, tout au long du travail, utiliser plusieurs appellations comme : l'agglomération damascène, la grande Damas ou la région damascène.

## **PREMIERE PARTIE**

**CHAPITRE (1) : DESSINER LA VILLE ET LA QUESTION DE  
SON EXTENSION**

## Introduction

De nos jours, les connaissances scientifiques doivent aborder les problèmes collectifs puisqu'ils sont identiques à travers le monde. Ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est la problématique de l'extension urbaine.

La ville, qui est avant tout un lieu commun de vie et de travail (théâtre de la vie quotidienne), semble commencer une nouvelle phase d'évolution : l'urbanisation généralisée. Les limites entre les différents espaces n'ont plus de sens, et même ces espaces sont devenus de plus en plus hétérogènes.

Si nous parlons de la ville en elle-même et de ses configurations physiques et sociales, nous pouvons l'envisager comme une concentration pragmatique des individus et de leurs intérêts. Chaque espace, qu'il soit rural ou urbain, joue un rôle complémentaire, mais les fonctions politico-administratives et économiques se concentrent de plus en plus au sein des agglomérations urbaines. Du fait, elles sont devenues des «pôles dominants» dont les rayonnements s'étendent sur des vastes espaces. Dans ce sens, les espaces ruraux, et même les petites et moyennes villes, sont soumises à l'influence de ces très grandes villes.

«*Qu'est -ce que la ville? Les réponses fusent alors, implacables....*» (Louiset, 2011 :9). Les réponses sont en fait de la considération de la ville comme «*un vieux problème*<sup>18</sup>» jusqu'à la mise en doute de son avenir. Cette partie de travail porte sur la ville et son extension spatiale. A ce stade, nous allons **d'abord** nous interroger sur la ville (comment est-elle née et sous quelles conditions se développe-t-elle ?). **Ensuite**, à l'ère de «l'urbanisation généralisée», quel est l'avenir de la ville et quels rapports peuvent avoir la ville avec les espaces agricoles et ruraux limitrophes ? Ces interrogations sont importantes, et il est indispensable de trouver des éléments de réponses dans la littérature spécialisée.

Nous allons essayer de tracer le passage de la ville traditionnelle à ces immenses espaces urbanisés, regroupant plusieurs centaines de milliers de personnes. Ce passage implique des approches conceptuelles en abordant les néologismes apparus au cours des années, sans oublier évidemment la définition même de la ville.

---

<sup>18</sup>Robert ferras, cité par Odette Louiset. Voir : (Louiset, 2011 :9)

# 1 La ville, objet d'analyse ou une problématique

Thierry Paquot écrit que «*la ville n'est ni noire ni blanche. Elle se décline en une palette changeante de couleurs. Comme si la ville se voulait toujours contradictoire et souhaitait qu'on ne l'aborde qu'à partir de ses contradictions*» (Paquot, 1996 :13). Ces contradictions permettent-elles de saisir aisément la ville dans sa globalité<sup>19</sup> ? Et comment se traduisent-elles sur le terrain ? Dans cette optique, nous essayerons de répondre à ces questions importantes et d'actualité. En même temps, une approche comparative est inévitable entre la ville occidentale (française), et celle de Damas qui constitue notre terrain de travail. Cette démarche va nous permettre de comprendre comment la ville est censée par les spécialistes européens et de saisir ces connaissances tout en construisant une bonne base de réflexions.

## 1.1. La ville, la mise en discussion d'un concept complexe

Certaines villes nous attirent l'attention ; Paris est, pour le monde, la « *ville de lumière* », alors que Dubaï symbolise une autre dimension, dite «*la ville-Etat*<sup>20</sup>», basée sur un modèle occidental.

Dans tous les cas, la ville représente un paysage caractérisé par l'artificialisation. Elle est une étape de l'évolution humaine qui répond aux exigences des individus et au bouleversement de la vie et des mentalités à la fois.

La ville possède une histoire riche : des premiers regroupements humains aux mégalo-poles d'aujourd'hui. Ainsi, nous pouvons construire une connaissance inspirée de l'évolution de l'humanité, donc les sociétés, et de son urbanité. Jean-Luc Pinol<sup>21</sup> explique que, pour les historiens, l'objet spécifique de l'histoire urbaine serait, « *l'étude des interactions entre la structure urbaine et la structure sociale*» (Pinol, 2000 : 43).

Plusieurs formes de la ville s'inscrivent dans les recherches actuelles, allant jusqu'à la métropole (Ascher, 2010). Tout en cherchant une cadre conceptuelle (néologisme) englobant

---

<sup>19</sup>Les échecs successifs dans l'élaboration du groupement des habitations aboutissent enfin à l'excellence de l'innovation pour réduire les difficultés de la ville au sens propre ?

<sup>20</sup>Dubaï est l'un des émirats de l'Etat des Émirats arabes unis, contrairement aux pays de Golfe son économie ne dépend pas principalement des revenus du pétrole. Elle dépend des services, du commerce, de l'immobilier, de la finance et du tourisme. Avec les grands projets et au fil du temps Dubaï est devenu un pôle mondial important.

<sup>21</sup>Jean-Luc Pinol explique que «*L'histoire urbaine s'intéresse à la ville sans privilégier un domaine particulier de l'histoire ou une méthodologie particulière* ». Voir : (Pinol, 2000 : 43).

l'interaction accélérée entre d'une part les processus de modernisation de la société, et d'autre part les espaces de vie.

### **1.1.1 Approche de l'image de la ville**

C'est une démarche interdisciplinaire que nous devons entreprendre pour explorer la ville. Nous resterons toujours influencés par nos formations et par nos préjugés. Dans cette optique, nous pouvons parler à la fois de la ville tentaculaire qui s'étend sur les terrains environnants et de la "ville de l'espoir" qui offre à chacun ce qu'il cherche, *«c'est que nous saisissons de la ville à travers nos représentations, c'est-à-dire les images mentales qui émergent de notre personnalité ou de notre culture, de notre désir de comprendre, de notre volonté d'agir»* (Bailly et alii, 1995 :5).

#### **1.1.1.1 Plusieurs critères pour définir la ville**

D'après le Larousse, la ville est une *«agglomération relativement importante et dont les habitants ont des activités professionnelles diversifiées<sup>22</sup>»*, alors que Paul Claval, dans le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, explique que *«trois conditions sont indispensables pour qu'un établissement humain constitue une ville : l'agglomération de constructions (...) certains traits sociaux de la population (.....) et les activités de relations»* (Claval, 2010 : 822). L'idée de l'agglomération de construction agit comme un regroupement des populations et des locaux privés et publics, etc.

Le critère démographique est utilisé pour définir la ville.

En France, l'INSEE<sup>23</sup> attribue le nom «d'unité urbaine» lorsque l'on compte 2 000 habitants agglomérés. Alors qu'en Syrie, la ville se définissait (selon la loi d'administration locale de 1971) par un regroupement de 20 000 habitants. En 2011, la nouvelle loi sur l'administration locale (107/2011) considère aussi que la ville est *«le chef-lieu d'une province (muhafaza) ou d'un district (mantiqah) et chaque agglomération qui compte plus de 50 000 habitants<sup>24</sup>»*. Il existe aussi un critère administratif : une "agglomération" peut être qualifiée de «ville» (même si sa population n'atteint pas le seuil démographique mentionné) par une loi. La promotion administrative permet aux "agglomérations" d'obtenir plusieurs services (écoles, bureau de poste, banque, service de l'état civil, etc...).

---

<sup>22</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ville/82000?q=ville#81034>

<sup>23</sup> Institut Nationale des Statistiques et des Études Économiques, INSEE.

<sup>24</sup> Gouvernement syrien, décret législatif 107/2011 sur la loi d'administration locale, Titre 1/chapitre 1/article 1

**Si en France** le seuil démographique s'accompagne de la "continuité physique" (bâtiments), **en Syrie**, la question du seuil démographique ne tient nécessairement en compte, en dehors des grandes agglomérations, ce critère.

Ces approches s'appuient sur l'idée de l'agglomération, soit au niveau démographique soit au niveau des constructions. En fait, d'autres facteurs peuvent intervenir et le seuil démographique ne reflète tout à fait la véritable notion de la ville, « un *petit bourg de 2 000 habitants ne correspond plus guère à la représentation aujourd'hui dominante de la ville (...)* un *bourg de 3 000 habitants n'a pas grand-chose de commun avec une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants*» (Charmes, 2011 :49)

Jean- Pierre Paulet explique que «*le concept de la ville correspond à des espaces bâtis et transformés qui s'opposent aux zones rurales qui l'entourent*» (Paulet, 2009 : 8). Cette définition s'appuie sur l'opposition "physique" existant entre la ville et la campagne. De son côté, Pierre merlin précise que « *la ville est d'abord le cadre du travail : son organisation doit favoriser la productivité*» (Merlin, 2010 : 43). La ville est dans cette optique un lieu de production quelle que soit la nature.

Jacques Levy écrit : «*La ville est, dans son principe même, une option spatiale, un acte géographique*» (Levy, 2013 : 1078). Ce dernier, pour définir la ville, met en avant le couple densité/diversité. La «*coprésence*» se traduit par une densité des habitants, mais aussi par « *toutes les autres réalités matérielles et immatérielles*» (Levy, 2013 : 1078). Il ajoute aussi que la ville, en tant que situation, [*implique la diversité maximale car, à la différence d'une concentration du même (comme dans un bassin minier), la ville suppose une altérité forte, de niveau suffisant pour «faire société»* (Levy, 2013 : 1078)]. J.Levy insiste sur les mêmes principes que les autres, reliant impérativement la capacité de « produire une société» à l'idée même de la ville.

Pour ces trois chercheurs, nous constatons qu'à part les deux principes de base (une population agglomérée, relativement importante, en interaction évolutive et une continuité spatiale), d'autres éléments peuvent caractériser la ville (comme les facteurs économiques et sociaux). Cette multiplicité des critères, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, nous permet de construire une image de la ville à travers ses fonctions.

### 1.1.1.2 Les fonctions de la ville

A travers une approche fonctionnelle, nous pouvons proposer plusieurs plans dont l'objectif est de mieux comprendre la ville. Nous allons donc essayer de présenter les différents éléments intervenant dans la construction de la ville.

Sur le plan humain et social, c'est dans les villes que le mélange des populations (intellectuels, hommes d'affaires, artistes, etc.) engendre à la fois l'émergence de nouveaux comportements et une richesse socioculturelle, développant une vie associative. De plus, la ville est le regroupement de lieux de la coprésence<sup>25</sup> qui sont tout d'abord des composants urbains et la ville n'est rien que « *l'agencement spatial* » (Wiel, 2002 : 24) de ces composants (espaces publics). La ville constitue une mosaïque sociale, sans nier l'existence des réalités, comme la « ségrégation » (classes sociales, voire communautaires) qui se fonde sur l'agrégation, « *la séparation d'avec l'autre a comme corollaire le rapprochement avec son semblable* », (Pinçon et Pinçon-Cjarlot, 2000 :58).

La ville « *paraît comme un enjeu économique majeur* » (Davezies, 2000 :71), elle regroupe les commerces, les services, les administrations, etc offrant la possibilité d'emploi. Comme l'exprime Thierry Paquot, en citant Françoise Choay « *la société industrielle est urbaine, la ville est son horizon* » (Paquot, 1992 :11). La ville est le pôle de développement et le théâtre des activités économique à dominante non-agricole, parce que elle est « *une agglomération dont la plupart des habitants vivent de l'industrie ou du commerce, et non de l'agricole* » (Weber, 1982 :18).

De plus, elle est un espace transformateur/consommateur des matières premières, puisqu'elle ne les produit pas, elle dépend donc des campagnes qui leur fournissent. Les villes sont « *des regroupements de populations ne produisant pas elles-mêmes leurs moyens de subsistance alimentaires* » (Ascher, 2009 : 31).

La ville joue un rôle important dans l'organisation de l'espace, puisqu'elle le structure par ses fonctions politico-administratives : « *la relation de la ville au reste de l'espace est polarisante et organisatrice* » (Louiset, 2011 :133). Les décisions d'aménagement de l'espace

---

<sup>25</sup>Ces lieux de la coprésence sont : le domicile, le lieu de travail, l'équipement collectif et l'espace public. Voir : (Wiel, 2002 : 24).

découlent des villes qui se caractérisent aussi par une forte densité d'occupation des sols et par des prix fonciers élevés.

Dans les littératures arabo-musulmanes, Ibn Khaldoun<sup>26</sup> explique que *«les 'grandes' villes sont des emplacements dans lesquels les peuples s'installent pour vivre à demeure fixe ; ce qui a lieu lorsqu'ils ont atteint le but qu'ils avaient en vue, celui de jouir du bien-être et de satisfaire aux exigences du luxe. Ce désir de la tranquillité et du repos les porte à construire des habitations avec l'intention d'y rester»* (Ibn Khaldoun, 1863a :190). La ville, c'est la civilisation qui se traduisait par l'installation dans un emplacement pour vivre agréablement ensemble.

En définitive, la ville est une accumulation de réalités économiques, démographiques et sociales. Elle est une organisation vivante caractérisée par son hétérogénéité et qui ne cesse de s'agrandir et d'être multifonctionnelle, d'où sa diversité. De plus, les fonctions politiques et administratives de la ville lui accordent une position privilégiée, d'où son rôle central.

## **1.1.2 La ville, conditions de création et de développement**

Etudier l'histoire de la ville introduit l'analyse de son origine et ainsi de son évolution, ce qui va nous permettre de mieux comprendre l'évolution de la société, comme l'explique le sociologue Ibn Khaldoun *«L'histoire a pour véritable objet de nous faire comprendre l'état social de l'homme, c'est-à-dire, la civilisation, et de nous apprendre les phénomènes qui s'y rattachent naturellement»*<sup>27</sup> (Ibn Khaldoun, 1863b :138).

### **1.1.2.1 Création de la ville**

Le rassemblement et l'interaction entre les individus sont des éléments importants pour l'homme et sont à l'origine de la création des agglomérations humaines. Celles-ci constituent le cadre commun de vie où les relations économiques, politiques et sociales se développent et s'organisent ; *«la ville naît des besoins d'interaction des gens (.....) La ville naît fondamentalement de fonctions centrales d'échange, de confrontation ou de rencontre collective»* (Claval, 2010a :822).

---

<sup>26</sup>Ibn Khaldoun ('abd al-Rahman), historien et sociologue arabe (Tunis 1332- le Caire 1406). Voir : dictionnaire encyclopédique Larousse, 6<sup>e</sup> édition, Paris, librairie Larousse, 1979, P. 702.

<sup>27</sup>« la vie sauvage, l'adoucissement des mœurs, l'esprit de famille et de tribu, les divers genres de supériorité que les peuples obtiennent les uns sur les autres et qui amènent la naissance des empires et des dynasties, la distinction des rangs, les occupations auxquelles les hommes consacrent leurs travaux et leurs efforts, telles que les professions lucratives, les métiers qui font vivre, les sciences, les arts ; enfin, tous les changements que la nature des choses peut opérer dans le caractère de la société ». Voir : (Ibn Khaldoun, 1863b :138).

L'originalité et l'accessibilité de son site, mais aussi la situation de la ville par rapport aux autres villes sont des éléments incontournables, «*les sites des villes futures sont déjà indiqués par les lieux de rencontre naturels communs aux divers centres de production. Combien de cités modernes sont apparues, ainsi sur les sites qui furent de tout temps des points de rencontre*» (Reclus, 1992 :160). La ville occupe généralement un endroit stratégique, sans parler de la fonction religieuse de certaines villes, «*les fonctions religieuses, l'organisation de cultes communs à toute une communauté, ont joué un rôle décisif*» (Claval, 2010a :823). Aussi, la situation privilégiée de telle ou telle ville lui donne sa viabilité et sa durabilité.

La ville de Damas n'échappe pas aux règles générales de la création de la ville. Son site a été soigneusement choisi. Elle est implantée dans les champs de la Ghouta (l'oasis qui l'entoure, constituant une plaine fertile), l'existence de la rivière de Barada, qui traverse la ville, assure l'eau nécessaire à la population et l'agriculture.

D'autres facteurs influencent l'attractivité des villes, «*toutes les autres caractéristiques du sol, physiques, géographiques, climatiques exercent également une influence sur la naissance et le développement des villes*» (Reclus, 1992 :164). La ville est soumise à plusieurs conditions et ne cesse de se développer en parallèle avec la société qui s'y rattache.

### **1.1.2.2 Développement de la ville**

Pendant l'Antiquité, surtout au néolithique, nous pouvons repérer la naissance de l'espace urbain au Proche-Orient en Anatolie, «*Premier jalon...vers 6500 avant notre ère, à çatal-Hûyuc, en Anatolie*» (Thiberge, 2002 :23). Et ensuite à Habuba-Kebira, en Syrie à la fin du IV<sup>e</sup> millénaire au bord de l'Euphrate, est né le deuxième jalon. Le premier édifice monumental est apparu chez les Hittites, à partir du XV siècle avant notre ère avec la citadelle d'Hattusha<sup>28</sup>. Nous distinguons ensuite les cités Grecques et les villes romaines.

Dans tous les cas, la sédentarisation de la population dans les premiers villages résultait d'un changement fondamental dans la société. Ces agglomérations étaient les lieux d'une vie plus stable, dont l'économie a été caractérisée par la production agricole. Plus tard, la surproduction agricole a engendré une diversification sociale (riche/pauvre), mais aussi

---

<sup>28</sup>Voir : (Thiberge, 2002 :25-26).

l'émergence du commerce entre les différentes villes. La ville est conçue comme le passage de la communauté rurale à une nouvelle organisation, socialement, plus diversifiée.

#### **1.1.2.2.1 Tracer le développement de la ville de Damas**

Le véritable rôle de Damas a commencé avec les araméennes, comme l'a mentionné l'Unesco « *Des fouilles à Tell Ramad, dans les faubourgs de la ville, ont montré que Damas était habitée dès 8.000 à 10.000 ans avant J.-C. Toutefois, jusqu'à l'arrivée des Araméens elle n'est pas attestée comme étant une ville importante*<sup>29</sup> ».

Vers 853 avant J-C<sup>30</sup>, la ville a été appelée Dimashque-Aram. En 732 avant J-C, elle était occupée par les Assyriens sous le règne de Téglat-Pileser III<sup>31</sup>. A travers l'époque Assyrienne, Damas est devenue une « *petite province Assyrienne* » (Degeorge, 1994 :11), sans véritable influence, ce qui s'est poursuivi pendant les époques suivantes (la conquête perse, le règne d'Alexandre, les Séleucides, la conquête romaine et l'empire byzantine), sans nier qu'elle avait parfois connu un développement économique et urbain.

Damas a été transformée par les Musulmans, parce qu'elle existait déjà. La planification islamique et les anciennes planifications se sont mêlées. De plus, Muawiya<sup>32</sup> y a construit le siège de son pouvoir : le palais vert (Dar émirat) qui s'est retrouvé à côté de la mosquée<sup>33</sup>. À l'époque Umayyade, le marché s'est spécialisé et les commerçants se sont définitivement installés dans certains emplacements.

Ainsi, l'ancien temple araméen a été transformé en grand temple byzantin, « *le temple araméen dédiée au dieu Hadad devient alors un temple de Jupiter (...). Sous la domination byzantine il est transformé en église dédiée à Saint Jean-Baptiste* » (Bianquis, 1980 : 361), et est devenu la grande mosquée par la suite.

La planification Umayyade suivait les principes islamiques : une grande mosquée (comme centre), la maison du Calife, le marché, la maison d'accueil, etc. La différence se

---

<sup>29</sup>UNESCO. (en ligne). (1994, Mise à jours le 15 /02/2007) disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/20> (consulté le 13/09/2016).

<sup>30</sup>Ministère d'administration Locale en Syrie, *Gouvernorat de Damas (en ligne)*. (2006, Mise à jour ?) Disponible sur < [www.damascus.gov.sy/](http://www.damascus.gov.sy/) > (consulté le 25/11/2014)

<sup>31</sup>Voir : (Degeorge, 1994 :11).

<sup>32</sup> Gouverneur de Damas et fondateur de l'Empire Umayyade.

<sup>33</sup> A l'origine ce palais était l'ancien siège du gouverneur byzantin et Muawiya a ajouté plusieurs constructions, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration.

trouvait dans la spécialisation commerciale et la création des nouveaux quartiers résidentiels (extra-muros), surtout les palais de la dynastie Umayyade.

Ainsi, les nouveaux tissus urbains de l'époque islamique se juxtaposeraient avec ceux des époques précédentes et par conséquent cela posait un problème de coordination entre ces tissus urbains successifs. Ce hiatus s'est retrouvé entre :

- les tissus urbains de l'époque romaine caractérisés par un plan systématique (rues strictes et l'existence des installations publiques, comme les théâtres...),
- et les tissus urbains moins organisés de l'époque islamique.

Pendant plusieurs siècles de domination islamique (les Umayyades, les Abbasides, les Ottomans), Damas semblait être figée et le caractère islamique régnait sur la ville [à travers les us et coutume de l'Islam, qui ne favorise pas la construction en hauteur ni l'ouverture par des grandes travées ou avenues, ni même les constructions de loisirs (théâtre, cinéma, etc) tous lieux favorisant le mélange des genres]. Malgré l'existence d'autres religions, la ville n'assurait pas un développement à l'occidental. Damas a dû attendre le mandat français (en 1920) pour réaliser sa véritable extension urbaine moderne.

#### ***1.1.2.2 La ville européenne***

Au sein du système féodal européen, pendant le Moyen Age, la terre a été protégée par une « armée de cavaliers » et cultivée par les paysans. Les nobles et le clergé concentraient le pouvoir entre leurs mains. Les lieux habités par ces nobles et les lieux religieux avaient, par leurs murailles, la capacité à se défendre. L'existence des murailles marquait le passage de la ville «ouverte» à la ville «close», *«la ville antique ouverte fait place à la ville médiévale close, la construction de murs devenant nécessaire pour se protéger des assauts des Barbares»* (Louiset, 2011 : 44).

Au fil des années, l'agriculture s'était "modernisée", la production totale des villes s'était multipliée et la composition professionnelle s'était diversifiée (commerçants, artisans, paysans, etc.). La ville commençait à vendre ses produits<sup>34</sup>. Cette nouvelle fonction

---

<sup>34</sup>Ce qui caractérise les villes à l'époque (moyen Age) c'est l'apparition des communes. Les communes regroupent des hommes issus des matières comme le commerce et l'artisanat, constituant une catégorie sociopolitique dans chaque ville. Ce mouvement distingue à la fois une résistance au système féodal et l'existence d'un nouvel ordre politique. De plus nous constatons également l'émergence de la bourgeoisie comme nouvel archétype social.

«commerciale» changeait la donne, et les déplacements effectués par les commerçants s'étendaient. De nouvelles villes, tout au long de routes commerciales, ont été construites pour protéger les marchands.

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, la révolution industrielle en Europe<sup>35</sup>, avec la mécanisation du travail, bouleversé la société occidentale. Par conséquent, la ville occidentale connaît de grandes mutations (fonctionnelles, paysagères et sociales) et la société, jusque-là agricole, s'est transformée en une nouvelle société : commerciale et industrielle. Celle-ci a été caractérisée par une croissance démographique (sous l'effet de l'exode rural), une division du travail et par l'ouverture à une urbanisation de nouveaux espaces transcendant toutes les limites<sup>36</sup>.

La conquête urbaine a été mise en place et l'influence éco-sociale des villes ne se limitait plus à leurs voisinages. Ces mutations se traduisaient par l'émergence de certaines villes, occupant une place déterminante dans l'organisation au niveau national, continental et mondial. Par conséquent, la ville originelle a commencé à perdre de son identité. Les individus se sont, avec l'arrivée massive d'autres en quête de travail<sup>37</sup>, installés partout.

L'évolution de la ville européenne s'est faite sur plusieurs siècles, et personne n'arrive à définir parfaitement la ville. Mais les différentes approches, qu'élaborent les chercheurs au fil des années, constituent une base riche pour comprendre le fonctionnement de la ville.

Pendant des siècles, Damas est restée soumise à la culture et aux règles islamiques, alors que la ville européenne s'adaptait au développement de la société. De la cité ouverte de

---

<sup>35</sup>D'abord la révolution industrielle a vu le jour en Angleterre et ensuite elle s'est déplacée vers l'Europe occidentale

<sup>36</sup>Henri Lefebvre explique la situation à l'époque «*Réalité complexe, c'est-à-dire contradictoire. Les villes médiévales, à l'apogée de leur développement, centralisent les richesses ; les groupes dirigeants investissent improproductivement une grande part de ces richesses dans la ville qu'ils dominent. En même temps, le capitalisme commercial et bancaire a déjà rendu mobile la richesse et constitué des circuits d'échanges, des réseaux permettant les transferts d'argent. Lorsque va commencer l'industrialisation avec la prééminence de la bourgeoisie spécifique (les «entrepreneurs»), la richesse a déjà cessé d'être principalement immobilière. La production agricole n'est plus dominante, ni la propriété foncière. Les terres échappent aux féodaux et passent aux mains des capitalistes urbains enrichis par le commerce, la banque, l'usure. Il s'ensuit que la «société» dans son ensemble, comprenant la ville, la campagne et les institutions qui règlementent leurs relations, tend à se constituer comme réseaux des villes, avec une certaine division du travail (techniquement, socialement, politiquement) entre les villes reliées par des routes, par des voies fluviales et maritimes, par des relations commerciales et bancaires* ». Voir : (Lefebvre, 1992 : 423).

<sup>37</sup>Comme l'écrit O.Louiset «*le passage de la ville à l'urbain résultait de la révolution industrielle, la rupture conduisant à qualifier l'urbain comme «non-ville». La fin de la ville traditionnelle marquait cette entrée des sociétés dites «avancées» dans une nouvelle ère* ». Voir : (Louiset, 2011 :18).

l'Antiquité à la «non-ville» du 20<sup>e</sup> siècle, la ville occidentale représente une histoire plus développée que celle de Damas.

En définitive, la ville n'appartient pas à une époque ou à une civilisation, elle est l'invention humaine, comme une grande tour à laquelle chacun ajoute sa pierre.

## **1.2 À l'ère des métapoles, quel est l'avenir pour la ville ?**

Th.Paquot écrit « *la conquête du monde par la ville est en cours et rien ne peut la stopper. Partout, elle gagne du terrain. Partout, elle impose ses lois(...) Le monde devient urbain* » (Paquot, 1994 : 5). En fait, l'apparition des grandes villes, accompagnée par une croissance démographique et une diversification sociale et fonctionnelle de la population, justifie cette conquête. Aussi, la concurrence croissante entre les grandes villes constitue un élément favorisant l'extension spatiale de ces dernières.

Comment gérer à la fois cette extension sans précédent et les nouvelles formes urbaines produites par nos nouvelles sociétés ? Les questions sur l'identité, ou même sur le futur de la ville, sont devenues des préoccupations des chercheurs et des spécialistes à travers le monde.

### **1.2.1 Un centre ou des «centres», vers une nouvelle centralité.**

La ville a été longtemps perçue comme un centre autour duquel la population et leurs activités se trouvaient. Le centre de la ville joue (jouait) un rôle constitutif, puisque historiquement, la ville s'étendait à partir d'un lieu central.

Pour la ville «islamique», la grande Mosquée constituait «le cœur», un emplacement central où se situaient régulièrement les habitants pour les prières. Sans oublier l'importance du marché qui s'est installé pas loin.

De même, la ville européenne du Moyen âge possédait un «tel cœur» qui était, le centre où «*se dressent quelques structures très hautes-la tour du palais communal, le campanile ou les flèches de la cathédrale- qui marquent le point culminant du profil de la ville et rendent cohérent, y compris dans la troisième dimension, le nouveau scénario urbain*» (Benevolo, 2000 :179).

### **1.2.1.1 Définir le Centre**

F.Ascher a écrit *«Autrefois, le centre d'une ville était défini géométriquement. C'était le lieu le plus accessible pour tous, le mieux protégeable, et le plus riche symboliquement. Toutes les activités et fonctions urbaines essayaient de s'y localiser»* (Ascher, 2008 :213-214). Les centres avaient plusieurs atouts : l'accessibilité pour tous et donc la densité, la sécurité et la diversité fonctionnelle.

Jacqueline Beaujeu-Garnier explique, en s'appuyant sur le Dictionnaire Robert, que le centre est *«le milieu d'un espace quelconque ; le point central doué de propriétés actives dynamiques ; le point de convergence ou de rayonnement où diverses activités sont concentrées»* (Beaujeu-Garnier, 2010 :141). Là aussi, le centre se définit géométriquement, mais aussi par la concentration des activités diversifiées. De son côté, Jacques Lévy, s'inspirant d'Alain Reynaud, explique que *«le centre est un lieu de concentration (pas seulement) de population, de richesse, d'informations (mais aussi) de capacités d'innovation, de moyens d'action et de pouvoir de décision»* (Levy, 2013 : 166). Dans cette optique, le centre possède le pouvoir de décision et donc l'autonomie décisionnelle. Le centre est la place la plus accessible qui se trouve au milieu d'un espace, et du fait qu'il concentre les pouvoirs (décisionnel, économique, etc), il est beaucoup fréquenté que les autres parties de la ville.

### **1.2.1.2 Dilution de centre !**

La ville comme nous l'avons constaté est une concentration d'individus sur un territoire délimité (c'est le concept le plus simple). De plus, la création des premières cités a rendu compte de se repérer à une place commune. Cette centralité symbolique autour d'un temple ou du château du seigneur, etc caractérisait les villes traditionnelles qui s'étendaient à partir de l'ancienne cité historique.

En Europe, touché par la révolution industrielle, la dualité (centre/périphérie) a perdu de son sens, sachant que cette révolution était une révolution technologique, et que la ville était, *« un facteur d'innovations en général et d'innovations techniques en particulier. Les analyses empiriques ont confirmé ce rôle, tout comme elles ont confirmé le rôle des villes pour la diffusion des innovations»* (Bairoch, 1992:400). Parallèlement, les villes ont concentré (en augmentant leurs tailles) les individus et ont diversifié leurs activités, ce qui a favorisé la division du travail dans les villes ; les centres n'assurent plus les mêmes fonctions comme avant.

Le prix foncier et immobilier conditionne l'installation des nouveaux arrivants suivant une logique économique, « *le prix du sol dépend de la distance au centre, de la centralité, de l'accessibilité, de la constructibilité, de l'environnement physique et social du secteur concerné, donc de son image*» (Allain, 2004 :26). Les grandes villes ont été de plus en plus hétérogènes ; là, les différentes catégories (ethnique, sociale, et économique...) se sont juxtaposées. Au fil du temps, tout est changé.

Prenons l'exemple de Chicago (au Etats-Unis), les nouveaux arrivants résidaient d'abord en centre de la ville, pour ensuite (selon leurs revenus) s'en éloigner. Le centre n'était plus l'endroit privilégié pour habiter, « *Plus on habite au centre, plus la vie sociale est désordonnée et plus les individus y sont démoralisés*» (Coulon, 2012 : 47). Aussi, la vie était plus valorisée dans les périphéries résidentielles de Chicago, « *quand on s'éloigne du centre vers la périphérie résidentielle de la ville, la vie sociale est mieux organisée, les familles sont stables, sont prioritaires de leur logement*» (Ibid.). L'exemple de Chicago reflète une tendance périphérique "éloignement" selon des critères d'abord économiques, puis ethniques.

En France, l'urbanisation accélérée depuis la seconde guerre mondiale a engendré une concentration des individus, des richesses et du pouvoir économique dans une logique métropolitaine. De même, le développement des moyens de transport en commun et la généralisation de l'automobile aboutirent à une recomposition socio-économique, ce qui peut être expliquée selon plusieurs plans.

Sur le plan social, pour répondre à la question de logement, des grands ensembles<sup>38</sup> se sont installés « *au-delà d'une ancienne périphérie ou à la sortie, à l'emplacement d'un ancien « faubourg » par exemple, ou encore sur un terrain vague à la lisière d'une banlieue ancienne*» (George, 2008 :82). En fait, la question du logement a agi sur toutes les catégories sociales : les ouvriers dont le budget est relativement faible, la classe moyenne et les familles aisées. Ces grands ensembles se sont diversifiés pour répondre financièrement à ces différentes catégories, « *à chacune de ces données correspondent une ou plusieurs formes de construction de série, donc de perspectives de grands ensembles*» (George, 2008 :85).

Sur le plan économique, l'installation des activités économiques a été conditionnée par le prix foncier, puisqu'elles "consomment" beaucoup d'espace, et par l'accessibilité des

---

<sup>38</sup>Pierre George définit le grand ensemble comme « *un bloc immobilier édifié synchroniquement dans un délai qui n'excède pas cinq ans et qui comporte au moins 700 à 800 logements* ». Voir : (George, 2008 :82).

individus. Ces activités se sont, sous l'influence de plusieurs critères, décalées vers la périphérie<sup>39</sup>. Sans oublier les télécommunications (internet, téléphone portable....) qui ont modifié la notion traditionnelle du travail<sup>40</sup>.

Le centre traditionnel de la ville perd de sa centralité (la potentialité qui le valorisait), de la densité et de la diversité des activités qu'il concentre ; de nouveaux centres apparaissent (comme le centre d'affaires : la Défense à Paris). Les conséquences sont multiples, F.Ascher a écrit qu'il faut « *sortir d'une représentation de la ville fondée sur un modèle radioconcentrique simple, et plus généralement d'un système sociopolitique ville centre-périphérie* » (Ascher, 2008 :215) Cependant, nous constatons que d'autres chercheurs insistent toujours sur l'importance du centre qui symbolise la ville car « *il existe souvent un «noyau historique» dont la réputation est mondiale* » (Paulet, 2009 : 15). En fait, ces noyaux historiques attirent les visiteurs, jouant un rôle touristique<sup>41</sup>. À Damas, la vieille ville représente le cœur historique (donc, la destination touristique : Annexe 1), alors que la zone qui l'entoure joue un rôle économique. De nouveaux «marchés» étaient développés au-delà de la zone centrale. Les quartiers résidentiels sont desservis par des «petits commerçants» qui assurent les services de proximité. (Voir la centralité de Damas, Annexe n° 5)

### **1.2.2 Le passage de la ville à l'urbanisation dispersée**

En s'appuyant sur l'idée précédente, la "dilution" de la centralité est une réalité, mais le plus inquiétant : c'est le recul, voire le déclin de la ville elle-même.

En Europe, la ville traditionnelle s'est transformée, surtout après la seconde guerre mondiale. Nous avons souvent évoqué les facteurs intervenants dans cette mutation (croissance démographique, changements économiques, etc.). De nos jours, il existe d'autres facteurs, comme explique F.Ascher « *la croissance des villes a été corrélée tout au long de l'histoire avec le développement des moyens de transport et de stockage des biens nécessaires pour approvisionner des quantités de populations de plus en plus importantes, quelles que soient les saisons. Elle a été également corrélée avec les techniques de transport et de stockage des informations nécessaires à l'organisation de la division de travail et des*

---

<sup>39</sup>Paul-Henry Chombart de Lauwe écrit : « *les entreprises se sont déplacées du centre vers la banlieue proche, puis vers la périphérie plus ou moins lointaine, en fonction des critères de nocivité, de rendement, de terrains disponibles, d'utilisation de main-d'œuvre* ». Voir : (Chombart-De Lauwe, 2008 :109).

<sup>40</sup>Comme l'explique F.Ascher « *elles rendent ainsi possibles, accompagnent et stimulent les recompositions des appareils de production, de distribution, de financement, de consommation : elles entrent dans une « refonte globale du cadre spatial et temporel de la vie économique* ». voir : (Ascher, 2010 : 60).

<sup>41</sup>À Paris, les Champs-Élysées attirent plus de 100 millions de visiteurs chaque année. Voir : (Paulet, 2009 : 16).

*échanges, comme en atteste la naissance conjointe de l'écriture et de la comptabilité. Enfin, la taille des villes a dépendu des moyens de transport et de «stockage» des personnes, en particulier des techniques de construction en hauteur, de gestion urbaine des flux et des approvisionnements (voiries, égouts, eau, etc.), ainsi que l'exigence de protection et de contrôle» (Ascher, 2009 :30-31), mettant en évidence, ici, les raisons pour lesquelles nos villes se sont développées.*

Nous proposons que la ville corresponde à un territoire. L'extension spatiale de la ville sur des espaces très étendus, qui s'accompagne d'une dispersion de la population, permettra-t-elle encore de parler de la ville, au sens traditionnel du mot ? De fait, il est important de construire une définition du «territoire».

Parmi les huit définitions du territoire proposées par J.Lévy<sup>42</sup>, dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, nous allons nous intéresser au :

- territoire comme un espace «approprié». Pour les géographes français qui adopte cette idée, le territoire *« serait un espace disposant, d'une manière ou d'une autre, d'un attribut de possession ou d'identification. Dans une variante récente, le territoire deviendrait la composante identitaire voire idéelle, de n'importe quel espace »* (Levy, 2013 :996).
- territoire comme un espace contrôlé-borné, *«un espace correspondant à la logique de l'Etat»* (Levy, 2013 :996). Cette définition est la plus courante en science politique.

Cette diversité conceptuelle reflète une difficulté à trouver un concept global qui recouvre toutes les significations possibles du territoire<sup>43</sup>.

Le territoire comme l'a présenté Philippe Tizon, en citant Roger Brunet, est *«œuvre humaine (...) la base géographique de l'existence sociale. Toute société a du territoire, produit du territoire»* (Tizon, 1996 :22-23). Là, cette définition renvoie à l'idée de l'appropriation, mais aussi à celle de l'espace socialisé.

---

<sup>42</sup>Jacques Lévy a proposé huit "définitions" du territoire (pas d'usage!!, un synonyme ou quasi synonyme d'espace, synonyme de lieu, une option épistémologique, un espace contrôlé-borné, une métaphore de l'animalité, un espace approprié et une périodisation historique). Voir : (Levy, 2013 :995-996).

<sup>43</sup>Dans le même sens, Frédéric Tesson écrit « Cette difficulté à définir de façon univoque ce terme confirme en fait son caractère incontournable dans notre science et son usage débridé dans le monde ». Voir : (Tesson, 2004 :1).

De son côté, Pierre Merlin explique que le territoire constitue «*un espace délimité sur lequel s'exerce l'autorité d'un Etat ou d'une collectivité (...) Dans les deux cas, la notion de territoire n'est pas seulement spatiale, mais implique une dimension temporelle d'appropriation et de constitution*» (Merlin, 2010a :770). Là, le territoire est une portion délimitée de l'espace, étant gouvernée par une autorité. C'est donc le principe de limitation et de constitution. C'est dans ces deux registres : l'appropriation et la constitution (un espace approprié et contrôlé-borné) que se situe notre «territoire».

Au Moyen âge, la ville occidentale a été définie à partir des lieux habités par les nobles et les lieux religieux. Aussi, le terrain était « gouverné » par ces nobles et protégé par leurs cavaliers. Nous pouvons parler d'une délimitation et d'une constitution et donc d'un territoire. Au fil des années, ces principes sont remplacés par la notion de l'Etat qui, malgré l'existence de certaines identités territoriales, englobe les populations et leurs diversités socio-culturelles.

Dans la région damascène, l'ensemble de l'espace est gouverné par le Gouvernement et les institutions locales (les collectivités territoriales). En réalité, il existe des «pouvoirs locaux» qui influencent fortement la société locale, ce qui engendre une «dualité» de la gouvernance dans la région. Cette «dualité» abouti à des certaines territorialités locales et la région damascène semble se composer de «territoires». En fait, la question, qui se pose, concerne plutôt le mode de fonctionnement des collectivités territoriales et ses influences à travers leurs territoires légitimes.

### **1.2.2.1 La ville industrielle**

Datant de la révolution industrielle, les grandes villes occidentales ont commencé une nouvelle ère. À tel point que nous pouvons parler de la ville «avant» et «après» l'industrialisation<sup>44</sup>. Les villes de «l'essor industriel» ont attiré, sous l'effet du développement des forces productives et du besoin croissant de main-d'œuvre, les individus, engendrant, au sein de ces villes, une croissance démographique et une diversité socio-culturelle. De plus, les grandes villes ont été «éclatées» sous l'effet du développement des

---

<sup>44</sup>Comme l'explique F.Ascher «*Ainsi dès la seconde moitié du XIXe siècle on retrouve les grandes caractéristiques de l'urbanisation capitaliste. Les villes ne sont pas une donnée extérieure, ni un simple effet induit. Elles s'insèrent dans l'ensemble du développement du monde de production capitaliste, en reflétant les divers aspects et les contradictions, en les cristallisant dans l'espace, mais aussi en jouant un rôle dans le développement des forces productives et l'évolution des rapports sociaux de production et d'échange, y compris dans le développement des luttes de la classe ouvrière. Elles sont fondamentalement articulées sur la production* ». Voir : (Ascher et Giard, 1975 :27).

activités industrielles<sup>45</sup>. Mais, au-delà de l'éclatement spatial de la ville industrielle, nous remarquons le passage du territoire, à notre sens, à l'espace urbanisé.

La ville de Damas connaît plusieurs activités économiques, diverses et importantes ; mais il nous semble qu'elle n'a pas suivi le même chemin de développement que la ville occidentale. Damas ne doit pas son extension urbaine à une « révolution industrielle » à l'occidentale, il s'agit plutôt de plusieurs facteurs indissociables (comme nous avons déjà mentionné dans l'introduction du travail), dont le facteur économique fait partie.

### 1.2.2.2 La métropole

Au fil des années (surtout après la seconde guerre mondiale), la révolution technologique et les autres mutations socio-économiques, que nous avons déjà évoquées, ont engendré l'émergence de plusieurs grandes agglomérations, concentrant les pouvoirs politico-économiques et la population. Ces agglomérations sont devenues « *multifonctionnelles, fortement intégrées dans l'économie internationales* » (Ascher, 2010 :33). Du fait, une grande agglomération s'est transformée en métropole (ville-mère) qui, comme la définit Emil le Bris, « *organise son territoire ; à la fois ville-centre et transformateur, elle puise sa dynamique interne dans la production. Naguère considérée comme lieu par excellence de la reproduction de la force de travail, elle en arrive, depuis quelques décennies, à être traitée comme force productive. Les fonctions et les réseaux qui la structurent lui confèrent sa stabilité* » (Les Bris et Massiah, 1996 : 33). L'importance de la métropole vient de sa capacité à s'intégrer dans des réseaux (surtout économique) au niveau international, de la concentration des activités et des populations, mais aussi de son influence qui s'explique par « *les fonctions de commandement comme éléments essentiels* » (Dagoran, 2013 : 661) : les métropoles ont « *le vent en poupe* » (Halbert, 2009 : 131).

A titre d'exemple, Paris est sans doute une métropole nationale (au niveau de la France) et internationale au niveau de l'Europe, voire du monde.

Si nous comparons avec la situation de Damas, la capitale syrienne concentre la population<sup>46</sup>, les activités économiques et les fonctions politico-administratives, nous pouvons donc l'appeler "métropole nationale". En dépit des échanges économiques avec certains pays

---

<sup>45</sup>Pierre George écrit : « *une première cause d'éclatement des grandes villes a été la construction de grandes usines* ». voir : (George, 2008b :52).

<sup>46</sup>Au fil des années, la région de Damas attirait aussi plusieurs vagues de migrations.

arabes et étrangers, l'influence (économique) de Damas se limitait à la frontière du pays. En Syrie, la province (muhafaza) d'Alep concentre une population dépassant celle de Damas et regroupe aussi des activités économiques importantes, mais elle est soumise à l'influence politico-administrative de la capitale.

En Syrie, la notion de «métropole» est récente, datant des années 2000. A l'issue d'un travail commun entre le gouvernement syrien (Commission de Planning et Coopération Internationale) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D), une étude intitulée «la Syrie à l'horizon de 2025» a fait apparaître la notion de «*métropole*» (Gouvernement syrien, 2007 : 232-299).

En 2007, le rapport final a mis en perspective un processus de régionalisation au niveau de la Syrie. La région «*Ilkim*» Nord serait dominée par Damas qui va constituer à la fois «la grande Damas» et «la métropole Damascène».

### **1.2.2.3 Les autres formes urbaines**

Dans les pays développés, de nouveaux concepts ont été établis pour accompagner l'expansion accélérée de l'urbanisation, où la notion de "métropole" n'était pas capable de caractériser les nouvelles formes urbaines. A ce stade, Emile le Bris écrit que «*la mégapole ne structure pas son territoire ; elle s'en nourrit. Cette boulimie se traduit, au plan spatial, par une prolifération sans logique apparente. Composante de l'urbain généralisé, la mégapole n'est pas pour autant un centre, ce qui brouille les recherches d'identité ; ensemble urbain non structuré, elle s'avère difficile à lire*» (Le Bris et Massiah, 1996 : 33) La mégapole est un ensemble urbain d'une taille très importante, concentrant plusieurs millions d'habitants ; elle ne possède aucun rôle organisateur, elle est simplement un produit de gigantisme.

La mégalopole est une autre forme urbaine. Jean-Pierre Paulet attire l'attention sur la différence entre la *mégapole* et la *mégalopole* : «*si la mégalopole est, aussi, très vaste, très peuplée, elle se caractérise par des fonctions dominantes : concentrations des capitaux, des sièges sociaux, des différents pouvoirs*» (Paulet, 2009 :10), la mégalopole comporte donc des villes importantes. En fait, cette notion a été reprise par Jean Gottmann, en 1961, pour «*attirer l'attention sur l'originalité du corridor de grandes villes qui s'allonge de Boston à Baltimor et à Washington : 650 km de long, moins de 100 000 km<sup>2</sup>, 45 millions d'habitants répartis entre cinq agglomérations millionnaires et des villes moyennes en partie soudées par un tissu suburbanisé ou rurbanisé*» (Claval, 2010b :463).

Les processus de métropolisation ont fait de la métropole une notion du passé qui n'englobe plus les nouveaux aspects de la métropolisation, comme l'a mentionné F.Ascher (après qu'il a expliqué les faits concernant les métropoles d'aujourd'hui) «*la notion de métropole que nous avons utilisée jusqu'à présent pour décrire ces grandes agglomérations semble de ce fait inadaptée pour qualifier ce nouveau type d'espace*» (Ascher, 2010 :33). Il a proposé une nouvelle notion, celle de métapole qui est «*l'ensemble des espaces dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien d'une métropole. Une métapole constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat et d'activités. Les espaces qui composent une mégapole sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une mégapole comprend au moins quelques centaines de milliers d'habitants*» (Ascher, 2010 :34)

Cette notion présentée et soutenue par F.Ascher «reflète» la réalité de nos villes aujourd'hui et met en cause les hiérarchies urbaines selon lesquelles nos villes étaient organisées.

Par exemple, le schéma «Christallérien» (qui s'appuie sur la taille de la ville dans un système hiérarchisé) est mis en cause par : d'une part, l'émergence des grandes métropoles et la polarisation qu'elles entraînent, et d'autre part la mondialisation économique et la création des réseaux au niveau mondial<sup>47</sup>.

D'autres modes de fonctionnements en réseaux (l'organisation en moyeux et rayons) sont aussi mis en cause. Dans ce système «*seuls les villes majeures entretiennent des relations directes avec de nombreuses villes, les villes mineures n'étant rattachées directement qu'à une ville majeure*» (Ascher, 2010 : 36). En fait, le développement des transports, surtout le TGV et le transport aérien, a réorganisé l'espace. Puisque les villes qui ne possèdent pas de gare ou d'aéroport doivent se rattacher à la ville la plus proche qui en possède. Dans un monde polarisé de plus en plus autour des métropoles possédant des réseaux au niveau international, ces modes de fonctionnements perdent constamment de leur pertinence.

En France, au niveau plus local, les chercheurs parlent des réseaux de villes (Tesson, 1996) qui «*intéresse les villes moyennes dans les régions à polarité médiocres et multiples*» (Guerit et Tesson, 1996 : 167). Tout en prenant surtout compte les redistributions politiques après les lois des années 1980 sur la décentralisation et l'évolution dans la pensée

---

<sup>47</sup>Voir : (Ascher, 2010 : 35)

économique<sup>48</sup>. En fait, l'idée (réseau des villes) est inspirée de Pierre Bérégovoy qui exprime «*l'évolution du monde, mais aussi l'évolution de notre pays demandent que les villes qui se trouvent situées dans la même aire géographique travaillent ensemble*» (Guerit et Tesson, 1996 :164). Cela constitue une tentative à généraliser au niveau plus large dans une démarche d'aménagement du territoire dont le but est de restructurer, de dynamiser le réseau urbain, voire de créer un système<sup>49</sup>.

De la ville traditionnelle où « les maisons sont bâties mur contre mur » à la métropole où « les espaces qui la composent ne sont pas nécessairement contigus », les limites sont de plus en plus floues et donc de disparaître. Au fil des années, la ville s'est transformée en espaces urbanisés, et ne cesse de déborder sur de nouveaux espaces, jusqu'alors ruraux ou agricoles. Ainsi, Le centre de la ville s'est progressivement vidé au profit des périphéries qui attirent la population et les activités. La ville "territoire" n'a guère de sens.

La ville de Damas ne suivit pas le même cheminement que la ville européenne. Elle constituait une ville-territoire qui influence les villes et les villages limitrophes. Pendant plusieurs siècles, elle s'évoluait au fur et à mesure des us et coutumes islamiques, et, comme nous l'avons montré, ne devait pas son extension spatiale à une révolution industrielle. Damas peut être qualifiée de «métropole nationale», mais cette dernière est, sous l'effet de plusieurs facteurs, composée d'un ensemble des «territoires».

## 2 Remise en question de l'évolution spatiale de la ville

De nos jours, le phénomène d'urbanisation est devenu une préoccupation. Certains auteurs généralisent ce terme en l'utilisant comme une notion descriptive, parfois très vague sans distinguer le développement et l'extension urbaine. La pratique pendant l'histoire humaine, surtout l'histoire contemporaine, laisse à penser que le phénomène d'extension urbaine n'est pas fortement un bon indicateur du développement.

Autrefois, la ville symbolisait l'urbanisation, faisant encore référence à F.Choay« *la société industrielle est urbaine, la ville est son horizon*». Mais, avec le bouleversement (industriel, technique et déplacement de population...) que nous avons vu émerger en Europe, surtout après la seconde guerre mondiale, la ville n'est plus la même, tant par sa population et

---

<sup>48</sup>Voir : (Guerit et Tesson, 1996 : 164-165).

<sup>49</sup>Voir : (Guerit et Tesson, 1996 : 167).

sa composition socioprofessionnelle, que par sa taille et sa morphologie. Par conséquent, de nouvelles formes urbaines ont été « produites » en s'étendant sur de vastes espaces.

En rattachant la ville à un territoire, les néologismes, que nous venons de présenter en décrivant la réalité urbaine actuelle, semblent dépasser la ville traditionnelle et son théâtre spatial, correspondant à l'espace. Aujourd'hui, il est plus raisonnable de parler des espaces urbanisés que d'un territoire. Dans cette optique, l'état actuel correspond véritablement à une urbanisation généralisée. Il serait utile d'aborder les différentes formes de cette urbanisation pour comprendre comment la ville s'est diluée, étalée, dispersée dans l'espace.

## 2.1 Le périurbain, objet de controverse

Au départ, nous proposons que la périurbanisation est un processus transformateur de l'espace, tant par le bouleversement des paysages originaux que par la modification des fonctions de ces espaces. L'espace périurbain sera donc le produit de cette opération.

P.Merlin explique que la périurbanisation *«correspond à une urbanisation périphérique autour des agglomérations urbaines. Encore pourrait-on aussi l'interpréter comme l'urbanisation autour des villes, ce qui caractérisait le développement périphérique des villes, bref les étapes successives de la banlieue depuis la révolution industrielle, voire les faubourgs»* (Merlin, 2010c : 551). L'urbanisation s'est faite de façon périphérique en continuité avec la ville. En fait, ce type de la périurbanisation reflète le cas damascène.

De son côté, Martin Vanier décrit la périurbanisation comme *«cauchemar dans le placard du territoire en France»* (Vanier, 2010 : 37). Il ne considère pas vraiment, comme synonyme de la périurbanisation, *«le processus d'étalement, de dilution ou l'émergence de la ville, ou moins d'une sorte de «ville», dans les zones rurales en périphérie de plus en plus lointaine des agglomérations urbaines»*(Ibid.). Pour lui, le périurbain *«ce serait un urbain immature, un espace en voie de résorption par l'urbain, une nouvelle génération de banlieues en somme, dédiées à rejoindre l'agglomération un jour »* (Vanier, 2002 :1-2).

Éric Charmes aborde la question de la périurbanisation selon deux échelles :

- La première est *« celle des métropoles où la périurbanisation apparaît comme l'extension de la zone d'influence des grandes villes»* (Charmes, 2011 :17). Il semble que la périurbanisation vise à décrire un phénomène général, concernant les zones d'influence des grandes villes (l'étalement) qui peuvent

s'étendre sur des espaces très vastes, sans avoir de continuité physique (bâtiments).

- selon la deuxième échelle, plus locale, la périurbanisation «*consiste aussi en un émiettement urbain, chaque noyau rural (village, bourg, petite ville) se dotant de sa couronne d'ensemble pavillonnaires tout en restant séparé des communes voisines par une bande non construite....*» (Charmes, 2011 :18). Cette notion est plus réaliste en décrivant proprement la réalité de façon plus précise, mais il nous semble qu'E. Charmes ne fait pas de différence entre la périurbanisation et la rurbanisation.

Chiara Barattucci écrit «*à partir de la première moitié des années 1980, périurbain est donc l'image la plus utilisée pour désigner un espace territoriale «périphérique» étendue, lointain et externe aux agglomérations..(..) où se mêlent de manière discontinue et fragmentaire différentes situations à caractère néo-urbain et où la «fonction résidentielle» est incarnée de façon dominantes par des maisons individuelles*» (Barattucci, 2006 : 143). L'espace périurbain se trouve loin de l'agglomération où s'installent des maisons individuelles, qui constituent le caractère principal de ces espaces. Dans cette optique, la voiture devient indispensable pour les "périurbains" (les néo-urbains), tant pour le travail que pour la vie quotidienne.

Pour comprendre les facteurs favorisant de la périurbanisation, il faut absolument prendre compte celles de l'extension de la ville, puisqu'à l'origine la périurbanisation correspond à la croissance périphérique de la ville.

Les facteurs favorisant la périurbanisation sont généralement de nature économique (les exploitations agricoles étaient déjà dans les « futures » zones périurbaines) et socioculturelle :

- Les entreprises ont l'intérêt à s'installer en périphérie (le prix des terrains constitue un facteur essentiel). En fait, les entreprises cherchent à la fois des terrains à prix raisonnable et l'accessibilité (transport des produits et consommateurs), « *les entreprises y trouvent également leur compte et préfèrent s'installer à l'extérieur de la ville où elles peuvent disposer d'espace d'extension et de terrains moins chers*» (Peron, 1995 : 3) De nos jours, les

grandes surfaces et les usines se trouvent majoritairement dans les zones périurbaines,

- A la recherche de la tranquillité et de la qualité de vie, les jeunes ménages ou celles des classes moyennes préfèrent habiter les périphéries où il est possible de concrétiser le rêve d'une propriété immobilière. En fait, les prix plus raisonnables dans la périphérie renforcent cette tendance,
- La banalisation de la voiture individuelle semble être un facteur essentiel de la périurbanisation. En fait, l'éloignement des lieux de travail rend indispensable la possession d'une voiture pour se déplacer et effectuer le trajet (travail/maison). Même si ces trajets représentent un surcoût en matière de dépense «*il est cependant peu probable que le coût de la mobilité sonne le glas de la périurbanisation*» (Charmes, 2011 :41).

Mettre en discussion cette notion peut faire émerger certains éléments des débats :

- D'une part l'installation périurbaine offre la liberté de choix en matière de logement, ainsi qu'une possibilité d'investissement immobilier,
- D'autre part la consommation des espaces ruraux et agricoles et les résultats qui en découlent (transformation des paysages, impacts environnementaux, etc).

Il s'ajoute à cela l'émergence de l'individualisme qui va de pair avec le développement de l'habitat pavillonnaire, mais plus précisément avec le développement des techniques de transport, les technologies de l'informatique et des moyens télécommunications, « *le processus de modernisation mobilise des technologies nouvelles qui permettent aux individus de se délocaliser et de relocaliser de plus en plus individuellement*» (Ascher, 2009 :119). La spécificité de l'espace périurbain concerne d'abord sa nature, c'est-à-dire qu'il est le tiers-espace, ni urbain/ni rural, comme l'écrit M. Vanier<sup>50</sup>.

---

<sup>50</sup>Voir : (Vanier, 2010 :49-54).

## 2.1.1 Le périurbain et ses problématiques

Le processus de la périurbanisation modifie radicalement le paysage concerné, le transformant en espace de plus en plus composite. En fait, la diffusion des logements pavillonnaires et la maison individuelle, sans construction verticale, «consomme» beaucoup d'espaces, au détriment de ceux agricoles.

En France, les lois concernant la politique du logement favorisaient les tendances périphériques de la population. La périurbanisation, comme explique Marie-Christine Jaillet, « a donnée lieu ,à partir du milieu des années 1970, sous l'effet d'une politique du logement qui a favorisé, avec la réforme du financement du logement de 1977, l'accession à la propriété d'une pavillon, à la constitution, de plus en plus loin de la ville dense, de nouveaux tissus gagnés sur l'espace rural ou imbriqués à celui-ci où se sont massivement construites des maisons individuelles» (Jaillet, 2004 :63).

En Syrie, le secteur public de construction suivait une politique visant à la conservation des espaces agricoles. Dans la région damascène, la bureaucratie étatique et la crise économiques des années 1980, ont affaibli le secteur public de construction qui, au fil des années, s'est retiré progressivement du marché immobilier. Le désengagement de l'État dans le marché du logement renforce d'autres acteurs comme : les coopératives de construction et le secteur privé. Par conséquent, compte tenu de la croissance démographique et les défaillances administratives, la région connaît une extension urbaine "anarchique" à la fois autour de la ville de Damas et autour des villes limitrophes.

Au-delà de la dimension éco-résidentielle de la périurbanisation (la consommation des espaces agricoles et la transformation des paysages), il y en a d'autre comme la dimension politico-administrative.

L'espace périurbain est avant tout un lieu de vie et d'activités, il faut donc le gérer. Contrairement à l'idée que pose la gestion de l'espace périurbain, comme une problématique, M.Vanier a écrit que «ceci ne constitue en rien une problématique nouvelle dans l'histoire des villes dont la croissance périphérique a toujours progressé par une étape d'inachèvement sur les marges, de flottement de la forme, tant spatiale que sociale, avant que la nouvelle couronne n'intègre pleinement le Système urbain»( Vanier, 2010 : 50). Si la problématique n'est pas là (l'existence de l'espace périurbain en soi-même), où est-elle ?

En France, en s'inscrivant dans un lent mouvement de renforcement des pouvoirs locaux après la seconde guerre mondiale, « *l'aménagement du territoire devient de plus en plus une affaire locale* » (Le Mestre et Madiot, 2001 : 46). La problématique posée par la périurbanisation s'inscrit dans un cadre territorial local, au niveau de la commune. La coopération entre des communes de différentes natures (rurales, urbaines et périurbaines) devrait répondre aux besoins divers de la population. La problématique du tiers-espace est l'interterritorialité, dans le sens où les besoins et les attentes sont variés et parfois contradictoires. Cette problématique est d'abord identitaire, et ensuite, la plus importante, politico-administrative, comme la décrit M. Vanier

En Syrie, le problème majeur est l'absence d'une définition, même approximative, de cet espace. Il faut donc définir clairement les différents espaces, puisque il n'existe officiellement que deux espaces, ville ou campagne. On a l'habitude de parler de l'expansion des quartiers informels et de la diminution des espaces agricole de la Ghouta (l'oasis de Damas), sans avoir qualifié ces phénomènes de périurbanisation ou même de rurbanisation (la notion de *semi-rural*, qui est *le synonyme* du périurbain, est apparue en 2007 avec une étude intitulée «la Syrie à l'horizon de 2025 » (voir partie 2, chapitre 3).

Une autre dimension du problème se manifeste par la question de l'administration de cet espace "*existant mais non reconnu*", dont l'émergence et l'évolution suit les mêmes logiques qu'en France (où il était déjà pris en considération par les recherches scientifiques et les politiques d'aménagement et de planification).

En Syrie, les lois de l'administration locale (qui favorisent la décentralisation administrative !) mentionnent la création, au niveau local : du comité administratif (selon l'ancienne loi de 1971), et le bureau de coordination (selon la nouvelle loi de 2011). Le but est de gérer les projets à vocation collective. Mais en prenant le cas de l'agglomération damascène, la croissance constante des quartiers informels reflète, entre autres, la défaillance de ces "institutions" dans ce domaine.

En Syrie, les problèmes engendrés par l'espace « périurbain » est d'abord, un problème identitaire (plus important qu'en France) et ensuite les problèmes découlant de l'administration de ces espaces. Les problèmes sont "identiques" dans les deux pays (France et Syrie), et la question concerne plutôt la modalité adoptée pour les résoudre.

### 2.1.2 La dualité (ville-campagne)

Nous avons montré que la ville, avec ses activités économiques et de services, produit une zone de domination, transcendant les espaces voisins. Il est donc raisonnable de considérer la ville comme « capitale » (de part sa zone d'influence sur l'environnement proche, voire lointain). A vrai dire, le développement économique et l'amélioration des conditions de vie quotidienne vont de paire avec l'expansion de l'espace périurbain ce qui perturbe les rapports villes-campagnes, « *la périurbanisation produit durablement un tiers espace qui vient brouiller la relation du vieux couple ville-campagne* » (Vanier, 2003 : 80).

Il est évident de souligner l'importance des campagnes. D'abord comme réservoir alimentaire de nos « villes », « *A la fin des années 1960, les campagnes françaises sont, dans les représentations dominantes, sinon dans les faits toujours plus nuancés et complexes, une immense zone agricole* » (Vanier, 2005 :14). Ensuite, comme destination touristique. Cette potentialité constitue un élément important de l'économie, sans oublier l'importance du tourisme « urbain » (les musées, les centres historiques, etc.<sup>51</sup>).

Rappelons que l'émergence économique de la ville dépendait de la surproduction agricole de « ses campagnes », « *la révolution industrielle commence par une révolution agricole* » (Vanier, 2005 :14). Ainsi, la ville reste dépendante de leurs campagnes, comme fournisseur des matières premières. Au fil des années, les rapports entre les deux espaces évoluent. La ville constituait « *un espace de liberté (...) le lieu par excellence de promotions sociales* » (Charrier, 1988 :34), où le travail « *apparaît en général comme mieux rémunéré et souvent moins pénible* » (Charrier, 1988 : 33). Les courants migratoires s'établissaient vers les villes (exode rural).

Après avoir attiré une population issue majoritairement du milieu rural, la ville renvoie une autre population (citadine) vers ces espaces ruraux. En effet, la ville n'est plus un lieu privilégié de vie, les centres se vident, entraînant une baisse démographique. Cet afflux de population « centrifuge » engendre l'extension d'une urbanisation diffuse (en périphérie des villes et plus loin au cœur de la campagne), aboutissant à l'accroissement des distances (résidence/travail).

---

<sup>51</sup> Nous rappelons le cas des Champs-Élysées (à Paris) qui attirent plus de 100 millions de visiteurs chaque année.

En répondant aux besoins de la population, la ville évolue et ne cesse de s'étendre. La ville se modifie à travers ses fonctions par des plans d'aménagement et de planification, au détriment des espaces limitrophes (agricoles et ruraux), « *la ville a gagné. En Europe occidentale, les campagnes ont pour une large partie disparue. Il existe certes encore des paysans, mais ils vivent de plus en plus comme des citoyens modernes* » (Ascher, 2009 : 260).

De nos jours, nos espaces de vie s'inscrivent dans un monde où les technologies en progrès permanent ainsi que le développement des moyens de transports et de communication, réduisent les distances. Par conséquent, les acteurs (élus locaux et les institutions concernées...) doivent prendre en compte à la fois l'évolution de la vie et les nouvelles données urbaines (l'urbanisation diffuse, la dégradation de centre ville, etc...) ; car sans cette prise en considération, la ville serait dépassée par ses évolutions. E.Reclus explique « *Comme tout autre organisme qui se développe, la ville tend aussi à mourir. Elle n'échappe pas à la loi du temps et la vieillesse l'atteint.(...)la ville doit élargir ses rues et ses places, reconstruire ses murs et remplacer ses vieux bâtiments, désormais inutiles, par des constructions qui répondent aux nécessités du moment* » (Reclus, 1992 :167).

## **2.2 La rurbanisation, une autre forme de consommation de l'espace.**

P.Merlin explique que la rurbanisation « *désigne le processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées périphériques* » (Merlin, 2010b : 695). Nous devons surtout distinguer la rurbanisation et la contre-urbanisation (notion utilisée par les géographes anglo-saxons) qui désigne l'installation des habitants et de nombreuses activités, soit en milieu rural, soit au long des grandes axes routiers. La sub-urbanisation, une autre forme de l'extension urbaine périphérique de la ville, désigne « *le développement continu de l'espace autour des villes* » (Merlin, 2010b : 695).

Gérard Bauer et Jean-Michel Roux écrivent que « *la rurbanisation résulte du déploiement et de la dissémination des villes dans l'espace* » (Bauer et Roux, 1976 : 13). Nous pouvons qualifier de « rurbaïne » chaque zone rurale « *proche de centres urbaines et subissant l'apport résidentiel d'une population nouvelle, d'origine principalement citadine. (..) Caractérisée cependant par la subsistance d'un espace non urbanisé très largement dominant* » (Bauer et Roux, 1976 : 13) De même, Nous partageons l'idée de V.Peron sur la périurbanisation et la rurbanisation, qui sont deux processus très similaires et qui « *traduisent*

*le même problème : une urbanisation diffuse très menaçante pour l'activité agricole»* (Peron, 1995 :12). En fait, la périurbanisation précède la rurbanisation, *«la rurbanisation prend alors le pas sur la périurbanisation»* (Merlin, 2010b :695).

Ce processus comprend la construction des maisons individuelles en périphéries des villages. La rurbanisation est donc une extension périphérique des villages en matière d'habitants. Aussi, nous constatons la tendance d'être périphérique par rapport au centre (du village ou de la ville), ce qui traduisait une volonté croissante d'être isolé et loin des autres, en construisant sa maison individuelle et sa vie privée en s'éloignant, *«les citadins se découvrent un amour dévorant pour leurs campagnes, qui deviennent des espaces à vivre, d'abord en fonction de leur accessibilité, puis en dépit, voire dans certains cas, à condition, de leur isolement »*(Vanier, 2005 :14). Au sein de ces espaces rurbains se trouvent des citadins (les néo-ruraux), mais aussi des villageois qui ont choisi de vivre plus calmement.

En définitive, les deux processus sont « consommateurs » de l'espace agricole et « transformateurs » du paysage original.

## **Conclusion**

Nous avons essayé d'aborder plusieurs concepts, et plus particulièrement la ville et la périurbanisation.

Nous avons tenté de construire notre propre notion concernant la ville, qui est avant tout une organisation vivante et multifonctionnelle. Définir la ville est un travail infini, puisqu'elle est pour certains «un vieux problème», alors que d'autres un synonyme de l'évolution de l'humanité.

La ville est une traduction de sa société, une entité intégrant une diversité socioculturelle. Nous avons constaté l'évolution progressive de la «ville européenne» qui s'accompagne de profonds changements dans la société occidentale. En revanche, la ville de Damas est soumise, reflétant l'évolution de sa société, aux règles et traditions islamiques. Ce qui influence fortement son extension et sa morphologie ; phénomène qui se poursuit actuellement.

Nous avons suivi l'évolution de la ville, passant des premiers lieux de rencontres dans l'Antiquité à la métropole. D'où nous pouvons construire une connaissance inspirée de l'évolution de l'humanité et de son urbanité.

En Europe, Le développement économique et la croissance démographique, surtout après la révolution industrielle, favorisent l'extension des villes qui s'étendaient, accumulant toutes les fonctions possibles. La ville « de population regroupée autour d'un centre » s'était déjà transformée et l'idée de centre traditionnel n'a beaucoup de sens.

La dilution des centres-villes est une réalité, mais ce qui est le plus inquiétant, c'est le recul, sinon le déclin de la ville elle-même. De la ville "organisatrice de son territoire" à la métropole qui "comprend un espace très vastes" : les limites sont de plus en plus floues et en train de disparaître. Pire, la ville s'est transformée en espaces urbanisés qui ne cesse d'aborder les espaces environnants, annonçant la fin de la ville traditionnelle, «la ville territoire» à notre sens.

La périurbanisation et l'espace périurbain (le tiers-espace), quant à eux, sont d'abord le résultat de plusieurs facteurs : la croissance démographique, le développement des moyens de transport et de stockage, des techniques de transport et des technologies de l'information, le prix foncier et le désir de population d'habiter dans les périphéries...). La spécificité de la périurbanisation correspond à sa nature et à sa position entre deux espaces plus définis. Par conséquent, la problématique qu'elle pose est d'abord celle de son identité mais aussi (la plus importante) la problématique politico-administrative.

Comme en France, la décentralisation administrative a été favorisée en Syrie (par des lois sur l'administration locale en 1971 et 2011). Des unités administratives (équivalant des collectivités territoriales en France) ont été créées, pour gérer les compétences administratives qui ont été transférées au niveau local. Le travail d'aménagement du territoire devrait s'appuyer sur ces collectivités territoriales.

Les zones périurbaines sont composées d'espaces de natures différentes, de populations avec des modes de vie diversifiés ; et dont les intérêts et les besoins sont parfois conflictuels. Ce qui explique en partie les problèmes des espaces périurbains. En Syrie, le problème majeur est "l'absence" de cet espace dans la politique officielle. Le tiers-espace n'existe théoriquement pas en Syrie. Nous parlons de l'extension des quartiers informels (qui grignotent les espaces agricoles de la Ghouta), ou encore de l'extension anarchique des villes limitrophes, sans indiquer que c'est la périurbanisation.

A l'image de l'intercommunalité en France, les lois sur l'administration locale insistent sur l'importance des « institutions » chargées d'organiser et de coopérer les travaux à vocation collective au niveau local (le comité administratif ou plus récemment le bureau de coordination). L'état actuel de l'agglomération damascène montre leur inadéquation et leur incapacité, voire leur échec dans ce domaine.

Dans tous les cas, la tendance est de lutter contre l'étalement urbain, sinon de le contrôler ; la gestion de cet espace devrait être une priorité.

**CHAPITRE (2) : DAMAS, VILLE EN ÉVOLUTION**  
**PERMANENTE**

## Introduction

L'espace humain est le fruit de son histoire et traduit l'évolution (spatiale et sociale) de l'homme, «*l'espace que l'on construit est à la fois une manière d'être, de vivre ensemble et de penser*» (Blanquart, 1998 :7). D'autres facteurs (topographiques, hydrologiques, etc) jouent aussi des rôles déterminants<sup>52</sup> et influencent le développement de l'homme, donc celui de l'urbanisation<sup>53</sup>.

La ville de Damas est «*une ville qu'il faut regarder les yeux fermés. Commencez par respirer le parfum de la rose et de l'abricot, (...), faites-vous conter les mille merveilles du passé, et alors seulement, vous pouvez voir la ville derrière une ville*» (Bianquis, 1993 :10). En effet, les richesses culturelles, historiques et naturelles de la région, en général, et celle de Damas, en particulier, se traduisent par la mise en valeur de la situation de la ville.

Damas est liée à des événements historiques et à des édifices religieux, expliquant son importance dans le christianisme<sup>54</sup> et dans l'Islam<sup>55</sup>. Cette posture peut bel et bien expliquer à la fois la valeur historique de la ville et son évolution à travers son histoire (la ville a connu plusieurs périodes glorieuses, surtout celles des Araméennes et les Umayyades comme capitale de leurs empires).

Sur le terrain, la situation géographique de la ville est marquée par un enclave naturelle [Damas est protégée par les montagnes et les plateaux, et entourée d'une oasis (la Ghouta, les champs fertiles qui constituent la réserve alimentaire de la région)]. La rivière de Barada traverse la ville et sa Ghouta et assure l'eau nécessaire pour l'homme et ses activités. Elle débouche au-delà de la Ghouta dans le désert syrien, constituant un lac marécageux (Al-Atayba). La ville et sa Ghouta présentent, depuis des siècles, la « dernière virgule verte » avant d'entrer dans le désert. Cette situation géographique (l'existence des montagnes et des champs fertiles face au désert) « impose » que l'essentiel de l'extension urbaine se fasse au

---

<sup>52</sup> «*Chaque peuple, chaque génération, possède son système, ses règles, ses goûts. D'autre part chaque climat, chaque topographie, chaque hydrographie, chaque formation géologique a des incidences particulières, aussi bien sur les constructions isolées que sur celles qui sont combinées*». Voir : (Cerdà, 2005 :87).

<sup>53</sup> Idefonso Cerdà explique que «*l'œuvre d'urbanisation commencée par le premier homme continuera à se développer jusqu'à ce que le dernier homme disparaisse de la surface de ce globe. L'histoire de l'urbanisation est donc l'histoire de l'homme*». Voir : (Cerdà, 2005 : 87).

<sup>54</sup> «*sur « le chemin de Damas » Saül de Tarse, le futur saint Paul, un inquisiteur avant la lettre, allait de Jérusalem à Damas pour faire rentrer dans le rang des coreligionnaires trop ouverts aux nouvelles idées venant elles aussi de Jérusalem quand il fut aveuglé par l'évidence de ce qu'il était venu combattre* ». Voir : (Bianquis, 1993 :11).

<sup>55</sup> Comme par exemple la grande mosquée des Umayyades, célèbre pour les musulmans, qui s'y est implantée.

détriment de la Ghouta ! Sachant que l'influence hydro-climatique menace aussi cette zone vitale.

L'intérêt de ce chapitre est de retracer la trajectoire historique de la ville et d'analyser les conditions hydro-géographiques de sa région, et de mettre en évidence comment ces éléments peuvent influencer la ville et son extension. De plus, nous allons analyser la situation actuelle de la ville qui présente de multiples défis, bouleversant l'ensemble de territoire étudié. A travers le terrain Damascène, nous essayerons donc de localiser les volets historiques, géographiques et hydro-climatiques, et nous terminerons par un état des lieux de la région damascène d'aujourd'hui.

## **1 Les racines de Damas et sa trajectoire à travers l'histoire**

La ville est une création historique, la production d'une société en évolution permanente. Leonardo Benevolo a marqué que la construction des espaces bâtis va de pair avec l'évolution de la production des sociétés et *«les grands changements survenus dans l'organisation de la production, qui ont transformé la vie quotidienne des hommes et ont provoqué, chaque fois, un bond de la croissance démographique»* (Benevolo, 2000 :7). Cela aboutit à une conclusion que nous la partageons avec François Ascher, expliquant les rapports entre les villes et les sociétés : les villes sont souvent les reflets des sociétés. Les grandes villes, surtout les capitales, symbolisent le prestige et la gloire des pays, et, en étendant leurs aires d'influences, jouent des rôles clés dans l'organisation du territoire national<sup>56</sup>.

La Syrie actuelle, dont la capitale est Damas, est un pays avec une histoire riche qui se date de l'Antiquité<sup>57</sup>. Damas s'appelait «Al Châm<sup>58</sup>», un nom qu'elle a gardé pendant plusieurs siècles, comme l'ont montré plusieurs références historiques. Nous allons consacrer cette partie du travail pour présenter les grandes étapes de la trajectoire historique de Damas

---

<sup>56</sup>Nous résumons parfois le pays par sa capitale, «on constate maintenant, en feuilletant la presse, des singuliers raccourcis : «Paris décide de...» (...) «Moscou attend» etc... ». Voir : (Ascher et Giard, 1975 :17).

<sup>57</sup>Voir : (Dodinet et alii), 1990 :339).

<sup>58</sup>Pour accentuer l'originalité cette région, Ibn al-Muqaffa (724-759), un penseur zoroastrien d'origine persane qui s'est converti à l'Islam et avait écrit plusieurs livres, propose que « ce nom appartient au fils de Noé : Sem ; Car dans la langue syriaque ce nom, Sem, se traduit en Cham ». (Voir : Ibn Manzûr, 1984 :41)

## 1.1. Origine de Damas

Tracer l'origine de cette ville implique que nous plongerions loin dans l'histoire. A la recherche de l'origine de Damas, nous constatons qu'elle est toujours liée à un personnage célèbre (historique, religieux etc.).

Comme l'explique Yassar Abdein<sup>59</sup>, le nome de la ville pourrait être lié au nom de : Dimashq (un descendant direct de Noé), Damshiquos (le fils de Nimroud) ou Doumsquos (le serviteur de Dhû-l-Qarnayn).

- Alors que le savant Ibn Manzûr<sup>60</sup>, dans son livre intitulé «le résumé de l'histoire de Damas<sup>61</sup>», explique que « *après le déluge, Noé est descendu de son Arche à la montagne de Hessma, puis il a vu le mont Harran (...) la ville de Harran était donc la première ville construite après le Déluge et ensuite Damas*» (Ibn Manzûr, 1984 : 43). la ville a donc été construite par Noé après le déluge.
- De son côté, Wahb ibn Monabih<sup>62</sup> a écrit que «*la ville de Damas était construite par Eliézer le serviteur d'Abraham*» (Ibid. :44).
- Pour Gérard Degeorge le nom de Damas est «*mentionné au troisième millénaire dans les textes cunéiformes d'Ebla, au XVe siècle dans les inscriptions de Touthmôsis III gravées sur les parois du temple à Karnak, au XIVE siècle dans des inscriptions d'Aménophis III et dans la correspondance d'el-Amarna*» (Degeorge, 1994 :11)

Damas a subi différentes civilisations au travers tant d'invasions successives (les Araméennes, les Assyriens, la conquête perse, le règne d'Alexandre, les Séleucides, la conquête romaine et l'empire byzantine). A l'exception de l'époque araméenne, Damas n'avait pas une grande influence ; et pour rattraper ce retard et regagner un rôle dominant au niveau régional, «*il faudra néanmoins attendre quatorze siècles pour que la grande métropole*

---

<sup>59</sup>Voir : (Abdein, s.d : 4).

<sup>60</sup>Ibn Manzûr (1232-1311) est un encyclopédiste et écrivain dans la littérature arabe ; il a écrit plus de 16 livres d'encyclopédie et plusieurs d'autres livres. Au titre d'exemple : le dictionnaire de la langue des Arabes, le résumé de l'histoire de Damas, le résumé de l'histoire de Bagdad, le résumé du livre l'animale...etc

<sup>61</sup>Cette encyclopédie était écrite en 29 volumes en résumant de l'autre celle d'Ibn Asakir (80 volumes).

<sup>62</sup>Wahb Ibn Monabih (654-732) est un traditionaliste musulman de Dhimar en Yémen actuel, il était également une ressource de la culture religieuse juive et chrétienne.

araméenne redevienne, avec l'arrivée des arabes musulmans, la capitale d'un Etat indépendant» (Ibid.).

## 1.2. La ville sous le règne islamique, de la conquête islamique au début de l'Etat Ottoman.

En 635 après J-C, Damas est devenue une province de l'Etat de l'Islam. La conquête musulmane<sup>63</sup> a ranimé la ville dont la population s'est retrouvée devant de nouvelles données<sup>64</sup>.

Une brève analyse des faits démographiques va permettre de comprendre la nouvelle situation dans la région, à savoir : l'existence d'un nouveau mode de vie très différent de l'ancien et la cohabitation entre les anciennes religions et l'Islam. Les arabes ont constitué une composante importante de la région<sup>65</sup> et l'ont habité depuis longtemps<sup>66</sup>.

De plus, René Dussaud voit que les arabes<sup>67</sup> n'avaient pas seulement la tendance à envahir les régions voisines, mais aussi la volonté de s'y installer en permanence<sup>68</sup>. Il s'agissait donc d'une culture urbaine dans un mode de vie sédentaire. Sous le règne islamique, les autochtones ont vécu en paix avec les nouveaux arrivants. A tel point qu'ils ont proposé les articles du Pacte du deuxième calife «Omar ibn al-Khattâb»<sup>69</sup>, comme l'ont montré les sources historiques islamiques<sup>70</sup>.

---

<sup>63</sup>Dans toutes les références islamiques on utilise le mot «conquête» dans la mesure où cette extension avait toujours des sens positifs. Le mot « invasion » n'est pas utilisé dans les littéraires islamiques pour décrire le fait d'extension spatiale de l'empire islamique.

<sup>64</sup> «... le millénaire de domination «occidentale» ouverte en 332 av. J-C par la conquête d'Alexandre prenait fin, une nouvelle langue, l'arabe, proche de l'araméen, l'idiome ancestral des populations syriennes, et une nouvelle religion, l'Islam, allaient dès lors progressivement s'imposer». Voir : (Degeorge, 1994 :14).

<sup>65</sup>Comme l'explique Hussein Mahasnah« les arabes se sont installés dans la région depuis le premier millénaire avant J-C (...) Leur présence se concentre principalement dans la partie Nord-ouest de la région où se trouvent des tribus comme Ghassan, Bahraa, Tanôkh, Kalb...etc. L'arrivée des tribaux arabes s'accélère après la conquête arabe<sup>65</sup> et la plupart d'entre elles se trouvent installées dans la Ghouta et autour des murailles de la ville».voir : (Mahasnah, 2001 :41).

<sup>66</sup>La ville *intra-muros* est devenue surpeuplé à cause de l'arrivée massive des arabes musulmans. C'est pourquoi la ville *extra-muros* commençait à apparaître.

<sup>67</sup>Il faut noter ici que les arabes, selon Dussaud, ne sont seulement le peuple de la péninsule arabique mais aussi les tribus nomades qui se déplaçaient entre la péninsule arabique et Bilâd al Châm (la Syrie actuelle).

<sup>68</sup>Voir : (Dussaud, 1959 :2).

<sup>69</sup>Ce Pacte avait essentiellement pour objet d'organiser la cohabitation des religions monothéistes.

<sup>70</sup>Voir par exemple : (Kassatly, 1982 : 26-27).

### 1.2.1. L'Etat des Umayyades

Muawiya<sup>71</sup> est devenu le Calife en 660 après J-C, après avoir régné sur Damas pendant l'époque des Califes biens guidés<sup>72</sup> «les Rachiduns».

En fait, l'époque Umayyade (661-750 après J-C) était la période glorieuse de Damas, devenant la capitale d'un fort Etat<sup>73</sup>. La ville a influencé le monde musulman qui «s'étendait de l'Espagne aux confins du monde indien» (Bianquis, 1980 :359). A travers cette époque, Damas s'étendait spatialement pour accueillir plusieurs nouvelles tribus, traduisant l'importance accrue de la ville dans tous les domaines (politique, économique et culturel<sup>74</sup>).

Auparavant Damas était une ville quasiment Chrétienne, alors que les Umayyades ont, afin d'en faire leur capitale et ainsi pour se différencier des autres villes islamiques, commencé un travail de reconstruction, surtout dans le domaine des édifices religieux<sup>75</sup>. En 705 après J-C, l'emplacement de l'église «Saint Jean le Baptiste» a été choisi pour construire la grande mosquée des Umayyades. La construction de cette mosquée justifie aussi l'idée que la ville est une création humaine constituée, comme l'explique Norbert Bandier, de strates successives qui sont «les héritières et les témoins de l'histoire de la naissance et de la croissance de la ville» (Bandier et (alii), 1979 : 7).

### 1.2.2. L'Etat des Abbassides

En 750 après J-C, l'armée abbasside a occupé Damas<sup>76</sup>. Cet événement a bouleversé la ville, devenant de plus en plus marginalisée. A partir de 766 après J-C<sup>77</sup>, Bagdad est devenue

---

<sup>71</sup> Muawiya est nommée le gouverneur de la Syrie, en 641 après J-C, à l'époque du deuxième Calife (Omar ibn al-Khattâb) et il est devenu le Calife (du 660 après J.C Jusqu'à sa mort vers 680 après J.C). Avant tout cela, il était le secrétaire du Prophète et en même temps le frère d'une des ses femmes.

<sup>72</sup> Ce sont les quatre premiers Califes qui avaient régné l'Etat de l'Islam après la mort de Muhamed et qui avaient suivi scrupuleusement ses traditions.

<sup>73</sup> Pour ne pas mélanger les appellations, nous allons utiliser l'expression « Etat Umayyade » pour designer cette de l'histoire islamique. Ainsi, l'expression de « l'Etat Abbaside » sera utilisée ultérieurement pour distinguer la période de la famille Abbaside...etc.

<sup>74</sup> Comme explique G.Degeorge «...elle faisait alors figure d'entrepôt planétaire et de véritable Mecque du commerce mondiale ; sa vie intellectuelle et culturelle embrassait tous les domaines de l'art et de la pensée ; sa vie religieuse rayonnait comme un phare jusqu'aux plus lointaines extrémités de la dar al-islam». Voir : (Degeorge, 1994 :14).

<sup>75</sup> En fait nous pouvons mettre en question la tendance de faire de Damas une place religieuse islamique. À vrai dire, la recherche d'une légitimité religieuse de l'état peut expliquer en grande partie telle tendance.

<sup>76</sup> Voir : (Muhamed, 1993 : 85).

<sup>77</sup> Le site de Bagdad était soigneusement choisi. La ville se trouve au bord du Tigre, qui lui divise en deux parties ((Rusafah et Karkh). En fait, Bagdad est aussi proche de l'Euphrate à l'endroit qu'elle se rapproche du Tigre. Du fait, la ville possède des steppes très fertiles (fonction agricole) et le site lui attribue une protection en cas de guerre (fonction militaire). La construction de Bagdad avait commencé en 762 après J-C par le deuxième Calife

la capitale du nouvel Etat dont le territoire était déséquilibré (au profit de Bagdad). Le recul de Damas était marqué par le fait que les Abbasides insistaient pour construire leur capitale comme pôle dominant.

A travers les années, Damas a été le théâtre de plusieurs révoltes et conflits entre les tribus<sup>78</sup>. Pire, elle a été touchée par plusieurs destructions<sup>79</sup>.

### **1.3. De Damas «Ottomane» à la renaissance d'une capitale nationale du 20<sup>e</sup> siècle**

Une nouvelle page de l'histoire de Damas s'est ouverte avec l'arrivée des Ottomans en 1516. La région était, pendant quatre siècles, soumise aux Ottomans régnant au nom de l'Islam.

#### **1.3.1. Damas «Ottomane»**

Lamartine décrit Damas comme une ville « *Sainte, fanatique et libre ; rien ne doit la souiller* » (Degeorge, 1994 :136) Entre fanatisme et liberté, Damas traduisait ainsi une telle contradiction. A cette époque, la ville renforçait ses racines religieuses et était le refuge pour plusieurs vagues de réfugiés musulmans<sup>80</sup>. Damas avait un rôle religieux comme point de rassemblement des pèlerins traversant le désert vers les lieux saints Islamique (la Mecque et Médine)<sup>81</sup>. La ville s'efforçait de maintenir l'image d'une ville conservatrice et orientale, les Occidentaux n'y étaient pas les bienvenus<sup>82</sup>.

---

Abbaside Abou-Djaafar Al-Mansur. Elle est nommée aussi la ville de la paix, Al Mansouriah. Voir : (Muhamed, 1993 : 85).

<sup>78</sup>Comme par exemple les conflits entre les plus grandes et importantes tribus arabes (Al-maudria et Yamania) en 792 après j.-C.

<sup>79</sup>Comme l'explique A-M.Bianquis ; « *une période troublée commence qui se poursuit avec l'arrivée des Qarmates puis la domination Fatimide (XIe siècle). Révoltes, émeutes, destructions se succèdent ; les incendies se propagent vite dans une ville construite en brique crue et en bois* ». Voir : (Bianquis, 1980 :361).

<sup>80</sup>Ces réfugiés « *fuyaient l'avance des armées chrétiennes en Espagne, dans les Balkans, en Afrique du Nord ou dans le Caucase. Les noms de plusieurs quartiers en témoignent encore* ». voir : (Bianquis Th, 1993 :67).

<sup>81</sup>Comme l'explique Abdul-Karim Rafeq « *A l'époque ottomane, Damas fut supplanté par Alep dans la maîtrise des échanges commerciaux mais elle conserve le rôle insigne d'être le lieu de rassemblement des pèlerins et de formation de la grande caravane qui partait pour la Mecque, accompagnant le mahmal offert chaque année par le sultan à la Kaaba* ». Voir : (Rafeq, 1993 :49).

<sup>82</sup>G.Degeorge explique que Damas « *présente aux voyageurs européens- l'idée revient comme un leitmotiv dans tous les récits- le visage d'une ville fanatique* ». Voir : (Degeorge, 1994 :136).

Alep a été la ville privilégiée à l'époque Ottomane, ce qui s'explique, en partie, par le fait qu'elle est plus proche d'Istanbul la capitale des Ottomans<sup>83</sup>. Pourtant, Damas a connu une extension spatiale, et semblait, vers le milieu du XVIe siècle, se développer de plus en plus «extra-muros»<sup>84</sup>.

### 1.3.2. L'intervention Egyptienne et la fin de l'Etat des Ottomans

En l'espace de quelques années (1832-1840), Damas a été soumise aux Egyptiens. Ceux-ci essayaient de mettre en place une politique centralisée autour de Damas dont le gouvernorat a été confié à un homme inspiré de l'occident. En fait, Damas doit ces années d'ouverture et de prospérité aux Egyptiens qui «*s'efforcèrent de rendre un rôle de centre politique structurant l'espace syrien à Damas qui, au cours des trois siècles de domination ottomane, avait perdu son rang et s'était appauvrie. (...) Les Egyptiens entreprirent d'ouvrir la ville aux Européens et au modernisme...*» (Bianquis Th, 1993 :68). Par conséquent, la situation de Damas a été valorisée par rapport aux autres villes de la région, surtout Alep.

En raison de plusieurs révoltes et du manque de finance, mais aussi de la pression des alliés (le Grande-Bretagne, l'empire Ottomane, l'Autriche, la Prusse et la Russie), l'armée Egyptienne s'est retirée de la Syrie en 1840<sup>85</sup>.

Néanmoins, les initiatives égyptiennes de modernisation et d'ouverture puis la pénétration européenne dans la région ont influencé la société damascène. La ville semblait devenir plus que jamais ouverte aux étrangers «*la régression de l'influence du nomade est récente ; elle date de la forte action de l'Occident qui se fait sentir aux XIXe et XXe*» (Dussaud, 1936 :95).

L'affaiblissement des Ottomans et de l'ambiguïté du futur de leur pays<sup>86</sup>, sans parler de l'intervention des grandes puissances et l'émergence du nationalisme turc (après la

---

<sup>83</sup>Ces derniers étaient, comme l'explique Thierry Bianquis, «*Très favorables aux commerçants européens*» et «*priviliègèrent le rôle des échelles maritimes du Levant et celui d'Alep. Cet emporium où vivaient nombre de chrétiens connut alors un développement rapide qui se lit dans ses quartiers anciens aux magnifiques qaysariyyas et demeures de pierre. Les consuls européens y disposaient de logements somptueux*». Voir : (Bianquis Th, 1993 :67).

<sup>84</sup>G.Degeorge explique que «*la ville comptait environ trente sept quartiers (...) dont près des deux tiers situés extra-muros (...) soit une population totale (...) voisine de cinquante cinq mille habitants* ». Voir : (Degeorge, 1994 :37).

<sup>85</sup> Pour en savoir plus : (Faraj, 1999:152-156).

<sup>86</sup> «*Il semblait, pour les intellectuels arabes qui poursuivaient leurs études en Europe, que les grandes puissances avaient déjà eu l'idée de mettre fin à l'empire ottoman et de se partager ses territoires. De fait, ces*

création du parti politique « Jeunes Turcs ») sont les raisons pour lesquelles les Arabes ont, en 1918, révolté contre les Ottomans (sous le commandement de Husayn l'émir de la Mecque<sup>87</sup>).

Entre des traditions religieuses enracinées de l'Islam et une ouverture vers la modernisation, comment Damas devait (et devrait) affronter ce paradoxe pour gérer au mieux son territoire ? Cette question identitaire porte sur plusieurs domaines, surtout celui de la démographie où les appartenances religieuses et confessionnelles influencent la société<sup>88</sup>.

### 1.3.3. Le mandat Français

En 1920, l'armée Française est entrée dans la ville de Damas. Alors que le gouverneur français a choisi Beyrouth comme siège de son pouvoir, Damas se trouvait en retrait<sup>89</sup>.

A travers l'époque mandataire, Damas a été d'abord choisi comme capitale de l'Etat de Damas ; puis celle de l'état Syrien (en unifiant l'Etat de Damas et celui d'Alep<sup>90</sup>), pour devenir, après l'indépendance en 1946, la capitale de la république Syrienne.

Une nouvelle ville à l'occidentale<sup>91</sup> a été construite, constituant une véritable rupture avec « l'ancienne Damas », qui est caractérisée par ses rues étroites et ses maisons serrées<sup>92</sup>. L'influence européenne était donc forte et Damas doit, en grande partie, son extension urbaine organisée au mandat français.

La période mandataire était caractérisée par le développement de plusieurs quartiers extra-muros (comme par exemple : Arnus, qui se trouve sur la route reliant la vieille-ville et le quartier d'Al-Salhiyeh). De même, les autorités mandataires ont créé, en 1926, un nouveau centre urbain regroupant tous les services liés au mandat. De plus, les autorités se sont

---

intellectuels préfèrent donc de tisser des alliances avec ces puissances pour défendre l'indépendance du territoire arabe après l'éventuel effondrement des Ottomans ». Voir : (Al-Allaf, 1976 : 280).

<sup>87</sup>La création d'un Etat arabe uni était l'objet de plusieurs contacts entre l'autorité britannique en Egypte et le gouverneur de la Mecque, le sharif Husayn. Ce dernier imaginait que ses rêves concernant un tel Etat se soient matérialisent à l'aide de ses nouveaux alliés (les grandes puissances occidentales). Voir : (Hajjar, 1999 :23-24).

<sup>88</sup>En effet, la question de l'appartenance religieuse et confessionnelle a d'importance de sorte qu'elle serait ultérieurement étudiée en détail.

<sup>89</sup>Beyrouth est une ville côtière ce qui permet de maintenir des liens directes avec la France. De plus Damas, très récemment sortie d'une expérience unitaire au sein de Faysal, ne constituait pour les français la meilleure ville pour y construire leur siège de pouvoir.

<sup>90</sup>Pour en savoir plus, voir deuxième partie, chapitre 4.

<sup>91</sup>Cette nouvelle ville était résidée essentiellement par les militaires et les fonctionnaires mandataires.

<sup>92</sup>«.....C'est une véritable ville nouvelle qui vit le jour, juxtaposée à la précédente et organisée selon des principes en rupture complète avec ceux de la tradition locale : de larges rues orthogonales, des avenues plantées d'arbres, des immeubles «résidentiels» de quatre à cinq étages à balcons et d'une affligeante uniformité, entourés de petits jardins privés), comme l'explique G.Dedeorg. Voir : (*Degeorge*, 1994 :175).

efforcées de conserver les espaces agricoles de la Ghouta, et pour y parvenir, l'architecte M. Ecochard et l'urbaniste R. Danger ont été appelés, au cours des années 1930, à élaborer un plan directeur de la ville<sup>93</sup>.

### 1.3.4. La Syrie après l'indépendance

Une fois l'indépendance acquise (en 1946), les pouvoirs restent encore entre les mains de l'oligarchie traditionnelle « *réputée avoir mené la lutte nationale pour l'indépendance* » (Picard, 1980 :144). Etant constituées de familles riches (citadins, propriétaires terriens, commerçants et entrepreneurs), cette oligarchie appartient aux grandes villes syriennes.

A la suite de l'annonce de l'Etat d'Israël (en 1948), Damas a dû faire face à un afflux de plusieurs milliers de réfugiés palestiniens, créant, essentiellement sur la Ghouta, de nouvelles extensions résidentielles (Ce thème sera traité dans deuxième partie, chapitre 1 : démographie).

En 1963, Al-Baath s'est installé au pouvoir en Syrie. Quelques années plus tard, en 1970, Hafez al-Assad est devenu le président du pays. En l'espace de trente ans, il a fait participer la Syrie aux différents problèmes régionaux (la cause palestinienne, la guerre civile libanaise<sup>94</sup> et les guerres de Golfe)<sup>95</sup>, devenant un interlocuteur indispensable au niveau régional.

La Constitution permanente de la Syrie, promulguée en 1973, a précisé que « *la capitale de l'État est Damas* » (Constitution syrienne, 1973). Ainsi, le nouveau pouvoir a tissé des liens avec la bourgeoisie Damascène<sup>96</sup>, au détriment de celle aleppine. Cette alliance prouvait sa fiabilité et sa viabilité, surtout lors de la révolte islamiste dans les années 1970-

---

<sup>93</sup>G.Degeorge écrit « *A l'égard de la Ghuta, véritable poumon de Damas, ses recommandations étaient fort nettes : préserver et même développer les cultures et les plantations, limiter l'extension des zones urbaines et l'orienter en priorité vers le piémont du Qasiyun hors des zones agricoles, mettre un terme au peuplement clandestin particulièrement menaçant dans les vergers situés au nord de la rue de Bagdad (...). Outre la sauvegarde de la Ghuta et la planification de la croissance urbaine, le plan Danger-Ecochard accordait une large attention aux circulations inter-régionale et urbaine* ». Voir : (Degeorge, 1994 :176).

<sup>94</sup>Voir : (Fisk, 2005)

<sup>95</sup>Comme l'a témoigné François Mitterrand en 1984 « *la situation de la Syrie dans le Proche et le Moyen-Orient est une position (...) reconnue par tous déterminante et, en tout cas, comme déterminante pour un cheminement vers la paix et vers l'équilibre de cette région du monde* ». François Mitterrand cité par Lucien Bitterlin. Voir : (Bitterlin, 1986 :13).

<sup>96</sup>La bourgeoisie Damascène était, pendant l'époque des régionalistes baathistes 1966-1970, chassée de la vie éco-politique.

1980. Contrairement à Alep, Damas a choisi le camp d'Al-Assad, un virage important qui va influencer l'attention du président syrien<sup>97</sup>.

Du fait, Damas cumule trois éléments importants : la capitale du pays, la ville privilégiée du pouvoir et une ville qui cherche son rôle historique, comme l'ancienne « capitale des Umayyades » et la capitale de l'arabisme.

Cette nouvelle posture a rendu indispensable d'entreprendre une modernisation et une extension de la ville. A ce stade, la ville s'est tellement étendue au détriment de ses alentours. Les installations publiques se sont implantées partout, ainsi que des hôtels de luxe comme « Sheraton de Damas » (qui a été construit en 1978 à l'Ouest de la ville). De nouveaux quartiers résidentiels ont été planifiés au delà des limites municipales de Damas (comme celui du projet de Dummar), alors que plusieurs quartiers informels se sont rapidement étendus dans les périphéries de la ville. Ainsi, la construction de nouveaux réseaux routiers périphériques (les roades nord et sud), et l'aménagement de deux grands jardins publics (Tishreen à l'Ouest de ville et Abou Jarash à l'Est), ont été mis en œuvre.

De plus, plusieurs centres culturels ont été construits, une grande bibliothèque a été créée au cœur de la ville et le projet du palais d'Opéra a été aussi lancé dans les années 1980. En outre, tout au long de l'autoroute reliant Damas à son aéroport, plusieurs installations publiques sont construites, entre autres : la nouvelle foire internationale de Damas, le palais des congrès, etc. Aussi, les monuments historiques ont fait l'objet d'une restauration, comme celle des murailles de la citadelle de Damas.

Dès les années 2000, le pays a entrepris une politique d'ouverture économique, qui se traduit par plusieurs projets, comme l'hôtel de luxe (Four Seasons) situé au cœur de Damas.

Dans une région où l'histoire est utilisable pour se différencier, l'héritage historique de Damas a été mis en valeur constituant un levier pour construire « la capitale de l'Arabisme ». De même, le pouvoir syrien, dès les années 1960, insiste sur le rôle clé de Damas dans la région.

---

<sup>97</sup>Comme explique Parick Seale « *«...Al-Assad a trouvé un fidèle allié «Badreddin Al-Shallah : l'homme puissant et le président de la chambre de commerce». Ce dernier a rassemblé les commerçants damascènes pour leur pousser à soutenir le pouvoir d'Al-Assad (...) à partir de ce moment où le danger existentiel, qui avait menacé son pouvoir, était éliminé, le président syrien consacre une attention particulière à Damas par rapport aux autres villes Syrienne comme Alep ou Homs ».* Voir : (Seale, 2007 :528).

## 2. Approche géographique de Damas et les impacts hydro-climatiques sur la ville

Nous consacrerons cette partie du travail à la situation géographique de la ville et aux conditions climatiques qui jouent un rôle important au plan régional. En effet, le site et la situation de la ville sont des éléments contraignants et il est nécessaire de montrer comment les conditions géographiques et hydro-climatiques influencent la ville de Damas et son évolution spatiale.

### 2.1. La situation géographique de Damas : un facteur qui favorise l'extension actuelle de la ville.

La création et l'évolution permanente de la ville dépendent essentiellement d'une réelle interaction entre les hommes et l'espace, «*l'espace urbain est un langage spatial par lequel s'exprime un système social (...) la forme urbaine se lit aussi comme système de mises en relation des éléments*» (Allain, 2004 :18).

Les conditions géographiques peuvent influencer sur telle ou telle forme d'extension urbaine. Le site de la ville impose parfois des contraintes, mais permet aussi de favoriser certaines fonctions (défensive, économique, etc). En s'agrandissant, les problèmes posés par le site perturbent son plan global<sup>98</sup>. L'extension spatiale est capable de modifier la centralité au sein de la ville.

Pour comprendre la situation de Damas, nous allons d'abord présenter la géographie du pays. La Syrie est délimitée par la Turquie au Nord, l'Irak à l'Est, Israël – Palestine- la Jordanie au Sud, le Liban et la mer méditerranée à l'Ouest (carte 2). Ainsi, la Syrie se trouve entre trois continents (l'Asie, l'Europe et l'Afrique)<sup>99</sup>. Le territoire syrien englobe «*à la fois des régions méditerranéennes (12%), steppiques (32%) et désertique (56%)*» (Mutin, 2007 :180).

---

<sup>98</sup> R.Allain voit que« *le plan est souvent la traduction spatiale de la fonction de base ou de la raison d'être de la ville, l'échange donc la centralité* ».voir : (Allain, 2004 :70).

<sup>99</sup>Philippe Droz-Vincent explique que « *la Syrie est positionnée au cœur même du Moyen-Orient : la géographie la place à un carrefour entre l'Orient et l'Occident, sur des routes commerciales millénaires*». Voir : (Droz-Vincent, 2007 :781).



Carte physique de la Syrie, d'après l'Encyclopaedia Universalis 2008  
 Source: [http://www.universalis.fr/atlas/moyen\\_orient/syrie/](http://www.universalis.fr/atlas/moyen_orient/syrie/)

**Carte (2) : Carte physique de la Syrie**

Après l'indépendance, la Syrie a manqué d'une véritable issue littorale [ce qui était avant assuré par les ports de Beyrouth (capitale actuelle du Liban) et d'Alexandrette<sup>100</sup> (ville cédée à la Turquie), avant l'agrandissement de celui de Lattaquié]. C'est l'une des raisons pour lesquelles les relations extérieures du pays étaient assez limitées. De plus, les réseaux routiers et ferroviaires, qui structuraient le territoire national, étaient désorganisés. Du fait, la donne géographique était complexe dans cette période<sup>101</sup>.

<sup>100</sup> Comme l'explique Paul Sanlaville « Alexandrette était le débouché naturel et traditionnel d'Alep et de la vallée de l'Euphrate ». Voir : (Sanlaville, 1980 :15).

<sup>101</sup> « L'indépendance séparée du Liban compliqua les relations de la Syrie avec l'extérieur et même entre les différentes parties de son territoire. D'une part, elle ne possédait pas de port de dimension internationale (les ports de Lattaquié et de Tartous ne servaient qu'au cabotage). D'autre part les principaux axes ferroviaires débouchaient dans les ports libanais (Ligne Damas - Beyrouth et Homs - Tripoli) ou transitaient par le Liban (axe Alep – Homs – Ba'albek - Damas). Depuis le littoral syrien (Lattaquié ou Tartous), il était alors plus simple de rejoindre Damas via Beyrouth que d'emprunter les routes étroites et sinueuses du Akkar et du Qalamûn». Voir : (Balanche, 2003 :149).

Autre fait important, la majorité des villes syriennes est concentrée sur la partie occidentale du pays (dont les plus importantes sont qualifiées de villes intérieures), alors que le reste est composé majoritairement de désert<sup>102</sup>. Aussi, les deux métropoles nationales se trouvent excentrées (Alep au Nord et Damas au Sud) (carte 2).

Damas se trouve au Sud-ouest de la Syrie « *sur la façade orientale de l'Anti-Liban, dans une zone semi-aride* » (Balanche, 2006a :95). La ville est quasiment entourée par des champs fertiles<sup>103</sup>, formant « *autour de la ville un demi-cercle de 10 à 15 km de rayon*» (Bianquis et Fantino, 2007 :120) dont l'existence dépend du fleuve le Barada<sup>104</sup>. Au delà de la Ghouta se trouve le désert syrien<sup>105</sup>.

La ville se trouve donc enclavée entre les plateaux de l'Anti-Liban et la Ghouta (carte 3). Cette situation est problématique au niveau de l'extension urbaine de la ville puisqu'en dépit de « *la politique officielle de rééquilibrage de l'agglomération de Damas au profit des plateaux de l'anti-Liban*» (Balanche, 2006b :2), cette extension se produit au détriment des espaces agricoles de la Ghouta. Il s'agit principalement d'un développement de l'habitat informel dû dans une grande mesure aux carences de l'action publique et à la volonté politique<sup>106</sup>. En fait, la construction de grands immeubles sur les plateaux proches de Damas est dangereuse sur le plan technique (l'existence d'une ligne du rift au pied de Qassioun, les quartiers se situent dans des zones à risque de la faille).

---

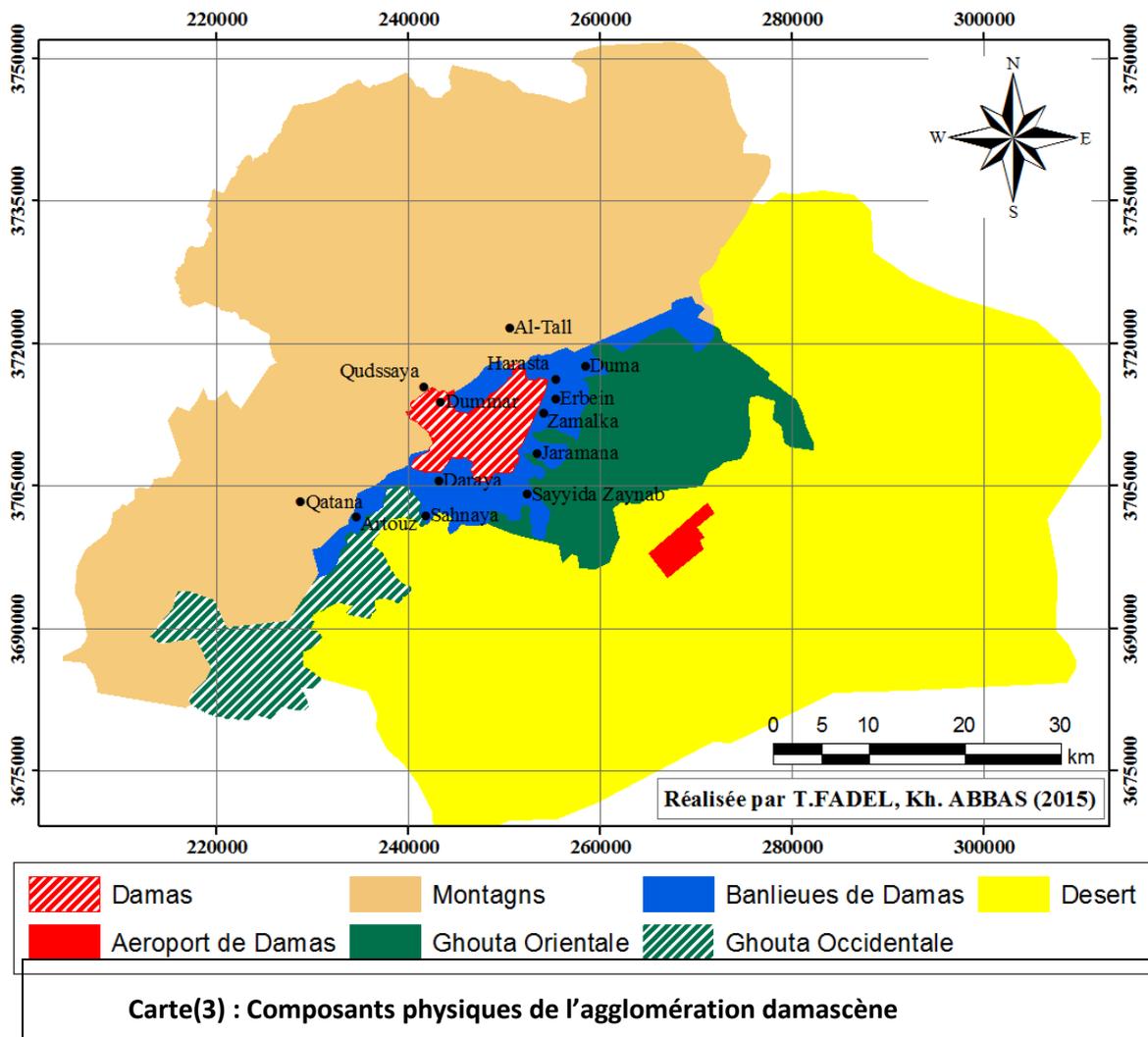
<sup>102</sup>Comme l'explique Paul Sanlaville « le désert et la steppe couvrent en effet la plus grande partie du territoire qui souffre gravement de l'aridité». Voir : (Sanlaville, 1980 :15).

<sup>103</sup>La Ghouta s'étendant du sud-ouest au nord-est de la périphérie de Damas.

<sup>104</sup>« La rivière qui a donné naissance à ce magnifique jardin », comme l'explique Fabrice Balanche

<sup>105</sup>Fabrice Balanche explique « *Au début du XXème siècle Damas était bordée à l'Ouest, au Sud et à l'Est par une vaste ghouta parsemée de villages qui assuraient son alimentation, mais aussi nourrissaient une industrie exportatrice : la pâte d'abricots, le mobilier en noyer(...)* La beauté du lieu est renforcée par le contraste avec les milieux qui l'entourent : les plateaux semi-arides de l'Anti-Liban à l'Ouest, le désert de Syrie à l'Est». Voir : (Balanche, 2006b :2).

<sup>106</sup>Voir : (Balanche, 2009a :7-10).

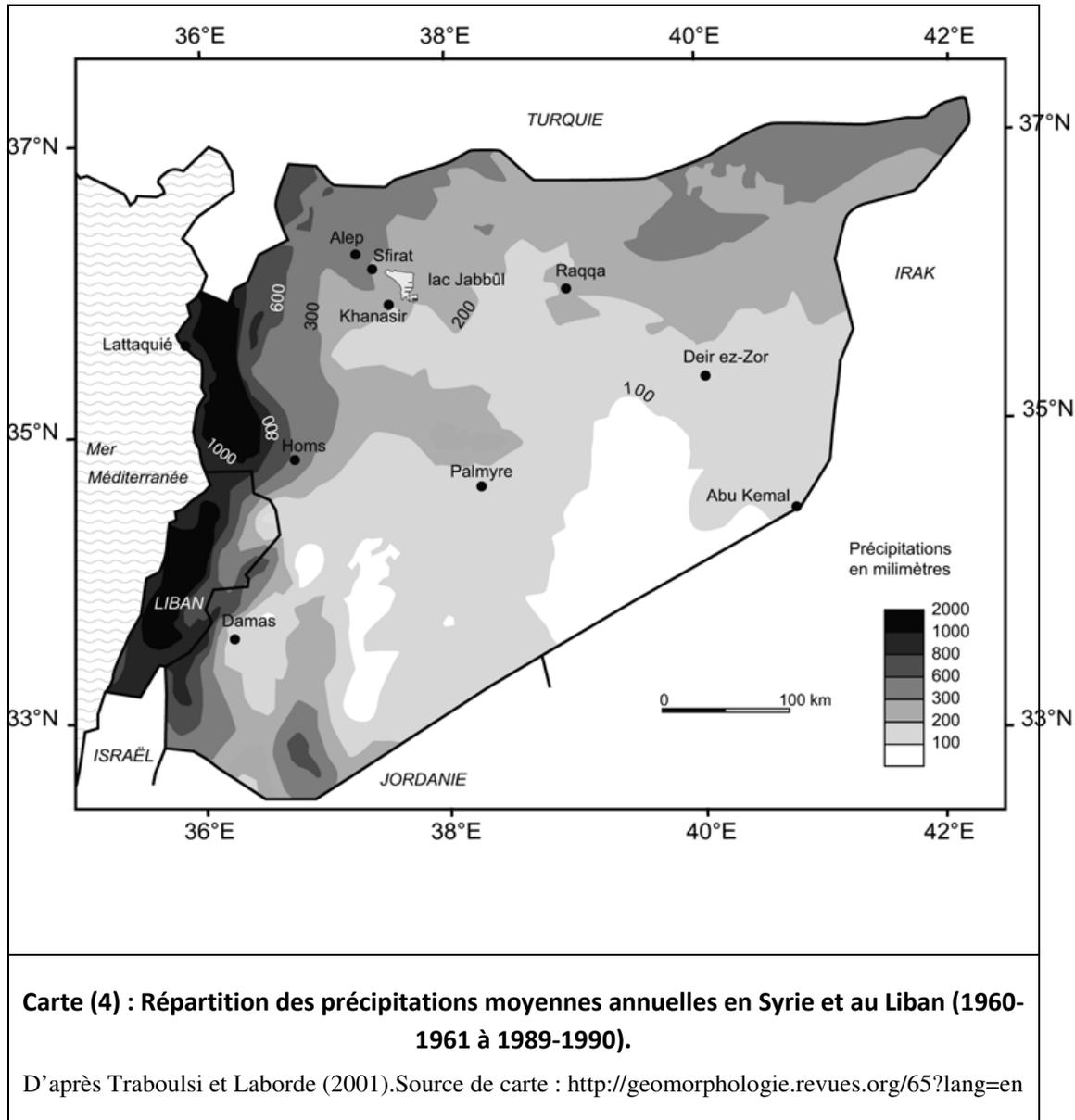


## 2.2. Les conditions climatiques jouent un rôle déterminant

Nous tenterons de montrer l'importance de ces conditions pour l'orientation de l'extension de la ville. Il s'agit d'abord de l'approvisionnement en eau, élément incontournable pour l'existence de la ville (la carte 4 présente les précipitations annuelles moyennes de la région).

Damas fait partie de la région du Moyen-Orient qui «*se caractérise par l'opposition entre une zone côtière pluvieuse et bien instrumentée et des zones subdésertiques à désertiques (...) l'année est divisée en deux saisons bien distinctes : la saison pluvieuse va d'Octobre à mai. (...) Durant la saison sèche qui s'étend de juin à septembre, la région est marquée par une subsidence anticyclonique (présence des hautes pressions subtropicales en altitude), qui signifie absence de précipitation. La durée de cette saison croît à mesure que*

*l'on va vers l'est et le sud, en sens inverse de la pluviométrie moyenne annuelle. Cette dégradation est liée à plusieurs facteurs : latitude, continentalité (éloignement de la mer) et surtout disposition du relief qui joue un rôle important» (Laborde et Traboulsi, 2002 :296). En effet, cette macro-analyse avec la carte des précipitations nous aide à comprendre la situation de notre terrain de travail.*



Damas est, par l'existence de deux chaînes montagneuses, isolée des influences maritimes, ce qui peut expliquer l'aridité climatique dans la région damascène. Pourtant, la présence de la Ghouta peut compenser la situation. Ces terres fertiles doivent leur existence à la rivière de Barada, qui descend de «l'Anti-Liban, après avoir franchi l'étroite et profonde

*gorge du Qassioun, la Barada irrigue depuis des millénaires l'oasis de la Ghouta»* (Sanlaville, 1980 :20). Il nous semble que Damas est reliée à «*une trilogie d'existence représentée par la rivière du Barada, le mont Qassioun et la Ghouta, l'oasis qui entoure la ville»* (Kafa, 2013 :20).

La Ghouta représente un des éléments de cette trilogie d'existence de la ville. En effet, les contraintes naturelles (le faible taux des précipitations annuelles qui caractérise la région) ont conditionné le développement de Damas autour de la Ghouta. Par la suite, l'attractivité de la ville de Damas a conduit à favoriser l'extension urbaine dans la Ghouta. Ainsi, la Ghouta qui apporte à Damas les éléments pour la nourrir (l'eau et les terres fertiles, donc une production agricole) en vient à subir l'extension urbaine, et ainsi à disparaître peu à peu.

Pour souligner l'importance des conditions hydro-climatiques et la forte tendance de rester dans la périphérie immédiate de Damas au sein de la Ghouta, nous prenons l'exemple de la cité industrielle d'Adra qui se trouve à 30 km au nord-est de Damas. Cette zone dédiée aux activités industrielles a été construite afin de concentrer l'industrie damascène, implantée et dispersée sur la Ghouta. Plusieurs années après sa création, les industriels damascènes n'ont pas suivi cette initiative, prétextant un manque de fiabilité des services et des infrastructures de l'Etat. Mais en fait il s'agit pour eux à la fois de rester à proximité de la main d'œuvre, évitant les déplacements quotidiens de cette dernière qu'il devrait financer, et de l'approvisionnement en eau pour certaines activités. De nos jours, l'eau devient une préoccupation.

### **2.3. Le problème de l'eau : de la carence à la rareté**

L'eau est un élément essentiel pour la vie et sa présence a été déterminante pour le choix du site primitif de la ville, mais aussi pour sa future extension (rappelant que le noyau de Damas a été bâti sur la rivière Barada). Le problème de ressources en eau est de plus en plus généralisé dans toute la région. Par conséquent, la demande croissante en eau (potable, pour l'irrigation et pour l'industrie) est devenue une vraie préoccupation pour les autorités.

La carence en eau s'aggrave par la croissance démographique<sup>107</sup> et les exigences des industries damascènes<sup>108</sup>, sans parler de la rareté des précipitations.<sup>109</sup> De graves problèmes

---

<sup>107</sup>L'agglomération a compté 2.8 million d'habitants en 1995 contre 3.8 million prévu en 2010 d'après F.Balanche. A noter que l'agglomération compte la ville de Damas et ses banlieues.

d'alimentation en eau de la capitale syrienne sont attendus dans un futur proche, comme le montre le tableau (1).

	1995	2000	2005	2010	2020	2030	2040
Production locale	270	290	300	303	303	303	303
Besoins de l'agglomération	240	310	390	470	626	804	1005
Déficits de l'agglomération		20	90	167	232	501	702
Transferts potentiels				1260	927	856	741
% de satisfaction des besoins sans transfert régional	112	94	77	64	48	38	30
% de satisfaction des besoins avec transfert régional				333	196	144	104

Tableau (1) : La production et les besoins en eau de l'agglomération de Damas (1995-2040)  
D'après F.Balanche (source statistique : Rapport annuel de la société des eaux de Fijeh 2004)

Le Barada se divise en sept branches en traversant Damas. Elles s'assèchent progressivement, en laissant leurs bassins parfois vides<sup>110</sup>. Les exploitations agricoles sont irriguées par des eaux polluées et non-traitées, F.Balanche explique que «*les canaux d'irrigation sont vides et les puits artésiens apportent une eau trop riche en sels minéraux pour l'agriculture*». (Balanche, 2006a :94). Pourtant, l'agriculture de la Ghouta «se défend» en diversifiant la production et en cherchant de nouvelles cultures plus favorables aux nouvelles données hydro-climatiques<sup>111</sup>.

Certes, l'évolution de Damas influence l'ensemble de la région. La ville était desservie par plusieurs équipements publics et des voies de circulation, reliant la capitale aux autres provinces et aux villes de la région. En fait, les travaux routiers envahissent la Ghouta sans prendre en compte «*la fragilité de l'ancien réseau d'irrigation, dont les canaux en terre et les*

<sup>108</sup> «...dans la Ghouta de Damas, par exemple, on assiste à une âpre concurrence entre les besoins en eau d'irrigation et la consommation urbaine et industrielle». Voir : (Sanlaville, 1980 :19).

<sup>109</sup> « L'augmentation de la population, l'amélioration générale du niveau de vie et surtout le développement urbain et industriel entraînent aujourd'hui une demande considérable et croissante». Voir : (Sanlaville, 1980 :19).

<sup>110</sup> Fabrice Balanche écrit que «*le Barada n'est plus guère en eau qu'au printemps, le reste de l'année c'est un égout nauséabond, partiellement enterré dans sa traversée de Damas*». Voir : (Balanche, 2006a :94).

<sup>111</sup> Comme l'explique F.Balanche «*les peupliers et noyers de la Ghouta sont coupés avant qu'ils ne sèchent ; les cultures arbustives, en particulier les célèbres abricotiers, cèdent la place à la céréaliculture*». Voir : (Balanche, 2006a :94).

*multiples dérivations requéraient un entretien constant »* (Bianquis et Fantino, 2007 : 119). En l'absence de ces canaux, le système général d'irrigation est perturbé. Aussi, la pression sur les ressources de l'eau, dans l'ensemble d'agglomération, est devenue un défi<sup>112</sup>. Dans ce contexte difficile, la question de l'eau au niveau régional reste problématique du présent et de l'avenir<sup>113</sup>. Ainsi, il sera décisif pour l'avenir du développement de Damas, mais aussi du pays.

La situation géographique de Damas coincée entre les plateaux d'Anti-Liban et l'oasis, qui forme un demi-cercle autour de la ville, représente une spécificité. Cette situation, associée avec à la question hydro-climatique, représentent des contraintes naturelles rudes. L'évolution spatiale de Damas et de l'ensemble des villes dans l'agglomération complexifient la situation. De nos jours, la Ghouta est menacée par le manque d'eau et l'expansion brutale de l'urbanisation.

### **3. Anciennement ville de jasmin, Damas devient la ville tentaculaire.**

De nos jours, l'image «prestigieuse» de Damas, vue depuis le mont Qassioun, pourrait-elle être trompeuse ? Pour y répondre, nous allons mettre en contexte les précédentes approches, ce qui va nous permettre de construire une image de la situation actuelle de la ville, et même de sa région.

Paul Blanquart s'est inspiré d'Henri Lefebvre pour dire que *«la ville est la projection d'une société sur le terrain»* (Blanquart, 1998 :7). En fait, tous les problèmes de Damas sont liés à l'évolution de la société au cours des années. Mais ces problèmes se répercutent aussi sur ses banlieues et sur les villes de sa région au sein d'un système fortement intégré.

Dans cette partie, nous allons mettre en évidence, dans un premier temps, la manière dont la ville est actuellement conçue et les défis les plus importants, incitant les autorités à en

---

<sup>112</sup>Comme explique F.Balanche *«...ces dernières années, les coupures quotidiennes se sont multipliées dans la capitale ; quant à certaines banlieues, elles ne disposent que de quelques heures d'eau par semaine»*. Voir : (Balanche, 2006a :92).

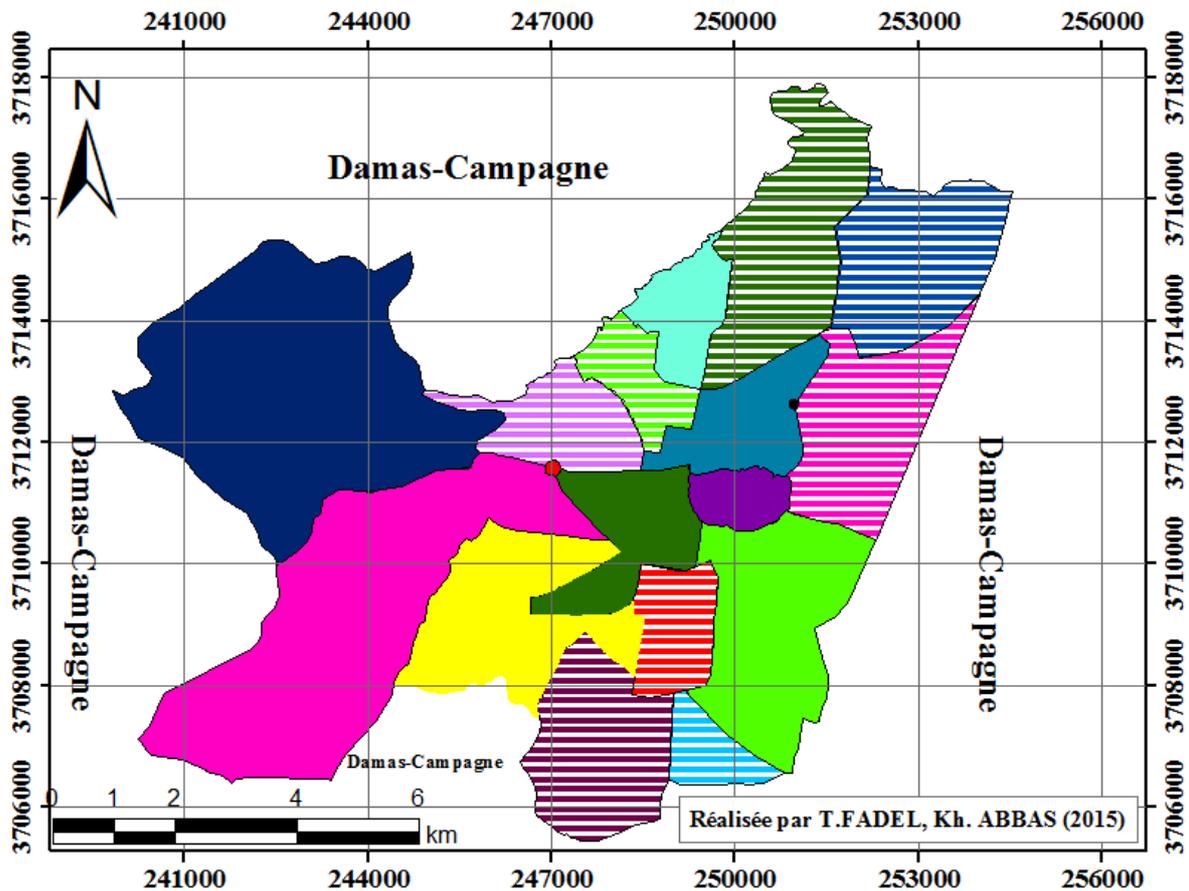
<sup>113</sup>F.Balanche explique que *« l'eau est déjà un objet de conflits entre la Syrie et ses voisins (le plateau du Golan, de l'Euphrate et de l'Oronte). Mais, avec la pression qui s'exerce sur elle, elle sera rapidement, à l'évidence, un objet de querelles internes entre Damas et les principales villes du pays (Alep, Homs et Hama), qui ne sont pas dans une meilleure situation que la capitale sur le plan de l'alimentation, et des périphéries mieux pourvues»*. voir : (Balanche, 2006a :100).

trouver des solutions. En effet, les différents contextes (historique, géographique et hydro-climatique) s'associent pour produire l'état actuel de l'ensemble de la région. Ce qui nous amène à observer différents facteurs qui sont autant de défis de la région.

### **3.1. Une forte extension urbaine**

Nous allons retracer l'extension spatiale de la ville étudiée la période depuis la seconde moitié de 19<sup>ème</sup> siècle, et surtout dans le 20<sup>ème</sup> siècle. C'est dans cette période, surtout dès les années 1950, que la véritable extension urbaine s'est effectuée. La carte (5) représente la ville de Damas de nos jours.

La véritable extension de la ville a commencé après le retrait égyptien de la Syrie en 1840 quand « *les extensions de la ville et les transformations de sa morphologie ont commencé(...) l'on a pu constater à partir de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle l'introduction de modèles d'origine étrangère... notamment européenne* » (Sabbagh, 2007 :142).



	Al-Shaghour		Qaboun		Al-Yarmouk
	Place des Abbasids		Place des Umayyades		Al-Salhiyeh
	Veille Ville		Mazzeh		Al-Qanawat
	Dummar		Kafir Sousah		Al-Mouhajrin
	Saroujah		Jobar		Al-Midan
	Rukn Al-din		Barzeh		Al-Kadam

Carte(5) : Quartiers de Damas

De nouveaux quartiers extra-muros ont été construits loin de la vieille ville<sup>114</sup>. Aussi, d'autres quartiers plus proche de la vieille ville ont été créés, comme les faubourgs de Saroujah ou d'Al- Midan qui «s'étaient créés sur les vergers proches des portes de la ville»

<sup>114</sup>« Un début d'urbanisation est ébauché à l'ouest, dans la partie basse site Merjé-la prairie- le long du Barada, avec la construction d'une série d'édifices publics : le nouveau Sérail, la Municipalité. Les quartiers extra-muros se développent, Sarouja, Qqebé, Qanawât. Une nouvelle colonie de Kurdes et des musulmans venus de Crête s'installe sur les pentes du Qassioun, formant les Quartiers de Muhâjirîn (les réfugiés), et d'Akrad (les Kurdes), de part et d'autre du vieux Salhiyyé». Voir : (Bianquis, 1980 : 362).

(Bianquis et Fantino, 2007 : 119). Ce développement, qui a fondé Damas actuel, était lié à la présence du gouverneur Midhat Pacha.

L'extension de Damas jusqu'à 1940, la ville s'étendait pour supprimer une partie de la Ghouta. Pourtant, cette extension a été «planifiée», prenant en compte les principes d'aménagement<sup>115</sup>. Dans cette optique, nous distinguons une extension urbaine sur la route d'Al-Salhiyeh au cours des années 1930, ce qui était accompagnée par la création de nouveaux quartiers, comme Raouda «*créa un tissu urbain continu entre la vieille ville et Muhajérin*» (Balanche, 2006b :2). De plus, le quartier d'Al-Midan s'étendait vers le Sud et de nouvelles extensions résidentielles (Qassaa et de Kafir Sousah) ont été créés avant l'indépendance.

Au cours des années 1940-1960, l'extension urbaine de la ville s'est orientée vers le Sud, mais aussi vers le mont Qassioun (selon l'axe : Al Midan-Al Mouhajrin)<sup>116</sup>. Au cours de cette période, surtout à partir des années 1950, nous distinguons l'émergence de nouveaux phénomènes (l'habitat informel et les camps des réfugiés palestiniens).

Dans la période 1960-1990, la ville s'est étendue dans toutes les directions : *Au Nord-ouest*, de nouveaux quartiers ont été planifiés au delà du mont Qassioun, comme l'extension de Dummar. *Au Sud-ouest*, la ville s'étendait vers les quartiers de Mazzeh et de Kafir Sousah. *Au Sud*, le quartier d'Al Midan s'étendait vers Al-Kadam.

F.Balanche voit que les extensions urbaines dans cette période ont «*progressé vers les pentes orientales du Qassium et sur la Ghouta en suivant les principaux axes de communication*» (Balanche, 2006b : 4). Il semble, pour Balanche, que la protection de la Ghouta était, dans cette période, un objectif. Pour y parvenir, les autorités essayaient d'orienter l'extension de Damas en s'appuyant sur «*le plan Ecochard (célèbre urbaniste français qui réalisa le plan directeur de Damas dans les années 1960) qui propose une extension de Damas selon un axe nord-est, sud-ouest, en suivant le piémont de l'Anti-Liban, mais également au-delà de la montagne avec la création d'un nouveau Damas dont Doumar*

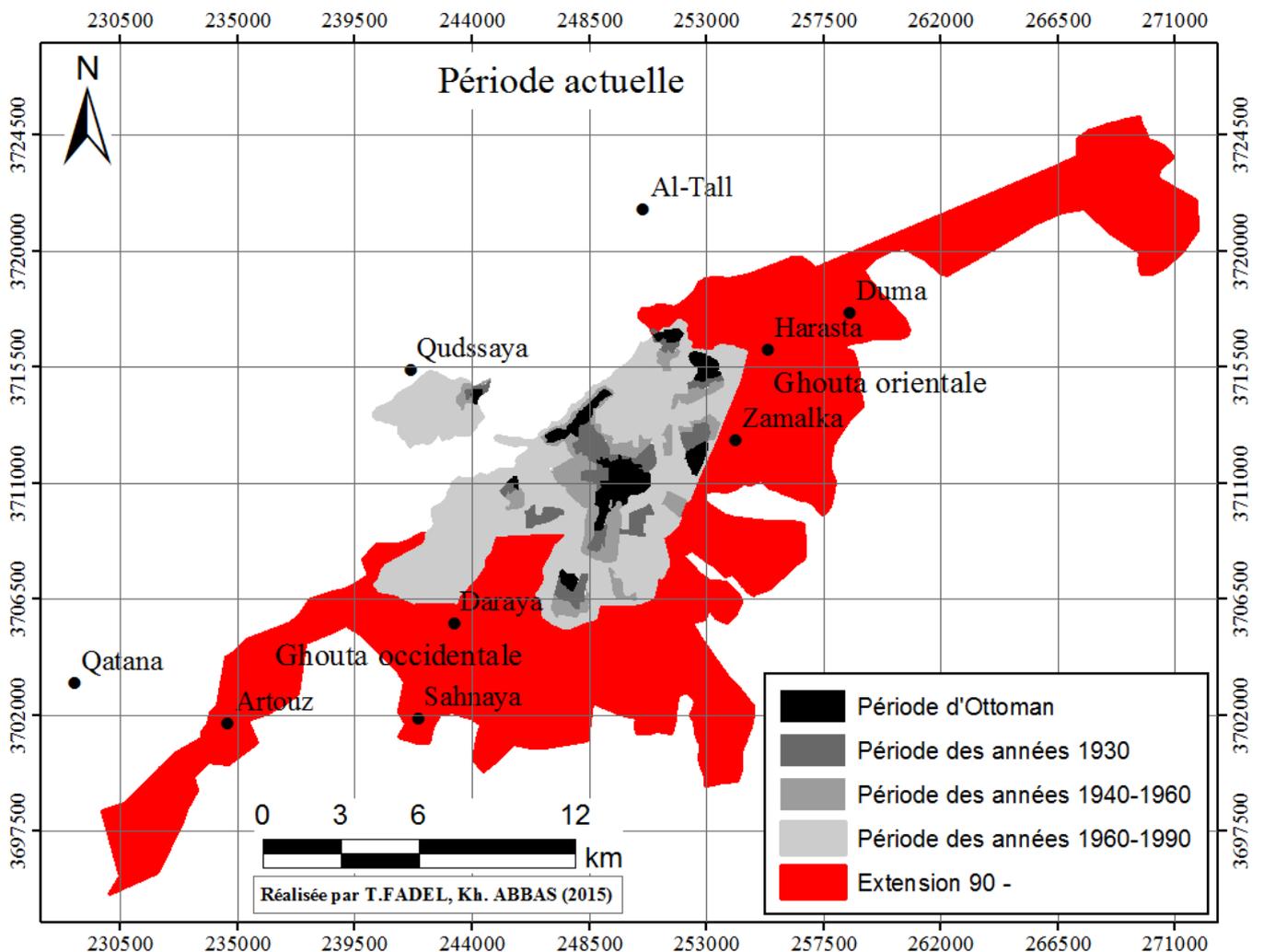
---

<sup>115</sup>« Avant la seconde Guerre mondiale, les constructions commençaient à progresser sur les jardins situés entre la ville et les faubourgs étagés sur la pente du Qassioun. Puis l'urbanisation de toute cette partie de l'oasis fut programmée dans le plan Danger-Ecochard de 1936 ». Voir : ((Bianquis et Fantino, 2007 : 119).

<sup>116</sup>Comme explique F.Balanche «*la ville s'est étendue de part et d'autre de l'axe Midan-Muhajirîn et vers le sud, notamment avec le camp de réfugiés de Yarmouk. Au nord, la barrière du Qassioun bloquait l'extension de la ville, néanmoins de nouvelles constructions naissaient sur les pentes les plus escarpées*». Voir : (Balanche, 2006b :2).

est le noyau central» (Balanche, 2006b : 4). Compte tenu des emplacements proposés pour les nouvelles extensions planifiées, la bonne application d'un tel plan aurait préservé une grande partie de la Ghouta.

Dans la période 1990 -2005 l'extension urbaine s'effectuée principalement au détriment de la Ghouta. Désormais, un tissu urbain continu sur la Ghouta rattache Damas à la périphérie immédiate (Zamalka, Erbein, Sahnaya, etc), et un nouvel axe d'urbanisation s'est progressivement construit vers Artouz (une ville située environ 15 km au Sud-ouest de Damas) (voir : annexe 2).



**Carte (6) : Extension urbaine de Damas (des Ottomans à nos jours)**

La carte (6) montre les étapes successives de l'extension urbaine de l'agglomération Damascène. Cette extension «grignote» les espaces agricoles et verts autour de la ville. De

même, la situation dans les limites de la municipalité est critique, « *Dans la ville, les espaces urbanisés ont augmenté de 670 hectares en 1940 à 2000 hectares en 1965 et à 5800 hectares en 1994*» (Abdein et Al-Dajani, 2009 :4). En même temps, la ville s'étendait en continuité au-delà de ses limites municipales. Les villages proches se sont dilués également dans l'extension urbaine de Damas<sup>117</sup>.

Il nous semble que les politiques annoncées officiellement ne parviennent pas à préserver les espaces agricoles de la Ghouta. L'extension des nouveaux quartiers, situés au-delà du mont Qassioun (Dummar et Qudssya) est toujours «*loin d'être comparable avec le déferlement urbain sur la Ghouta*» (Balanche, 2006b : 5). En fait, l'extension urbaine est liée essentiellement à la croissance démographique. Dans cette optique, la problématique de l'habitat informel se pose en parallèle avec celle de l'extension urbaine de la ville, compte tenu que ce type d'habitat «*occupe 40% de la superficie résidentielle de l'agglomération de Damas*» (Balanche, 2009a :5).

### **3.2. L'expansion de l'Habitat informel : le prix à payer pour construire une métropole dominante**

L'extension urbaine de la ville dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels la croissance démographique est importante. La ville s'étend et s'organise pour répondre aux besoins de ses nouvelles populations<sup>118</sup>.

Le problème de l'habitat informel<sup>119</sup> est un phénomène général en Syrie et aucune grande ville syrienne n'y a pu échapper. L'installation d'un nombre croissant de populations dans les quartiers informels, nous laisse croire que l'extension urbaine de ces villes est essentiellement «*informelle*»<sup>120</sup>.

Il convient de définir «l'habitat informel». Saadallah Jabbour<sup>121</sup> écrit que l'habitat informel est constitué «*de groupes résidentiels construits illégalement en formant, au niveau administratif, des zones d'infraction collective. Il est impossible, d'après les règlements*

---

<sup>117</sup>F.Balanche explique que dans le cas syrien «*L'urbanisation de la capitale s'est étendue sur le territoire des villes et villages de la périphérie*». Voir : (Balanche, 2005b, 5).

<sup>118</sup>Colette Vallat explique que «*la ville bouge, se transforme, selon les flux de populations, les besoins et les compromis sociaux ou politiques*». Voir : (Vallat, 2008 :37).

<sup>119</sup>Aussi, il existe d'autres appellations pour désigner ce type d'habitat (l'habitat spontané, l'habitat illégal, les zones d'infraction collective), nous adaptons «*l'habitat informel*» tout au long du travail.

<sup>120</sup>«*La croissance démographique de Damas fut largement supérieure à celle de la Syrie : 4,5% contre 3%. Elle a provoqué une progression rapide et désordonnée de l'urbanisation*». Voir : (Attfe, 2005 :2).

<sup>121</sup>Professeur à l'université de Damas, doyen de la faculté d'architecture.

*d'urbanisme en vigueur, d'autoriser la construction de ces zones. L'illégalité de ces quartiers est due au fait qu'ils sont construits sur des terrains non dédiés aux fins résidentiels et qu'ils ne possèdent pas de statut juridique pour y être légal»* (Jabbour, 2002 :1). Cette définition insiste sur deux dimensions de ce type d'habitat : la dimension juridique des terrains et la dimension administrative de l'ensemble de ces quartiers après la construction.

De son côté, Iyas Dayiri<sup>122</sup> souligne à la fois l'idée de la violation de la propriété de l'Etat et l'aspect anarchique de ces agglomérations qui ne prend pas en compte les plans d'urbanisme<sup>123</sup>. Par conséquent, ces quartiers sont désordonnés par rapport aux quartiers planifiés de la ville.

D'après le Xe plan quinquennal, l'habitat informel est *« l'habitat construit en violation des règlements d'urbanisme. Cependant, ces constructions sont desservies par les réseaux d'électricité, de l'eau potable....etc. elles sont loin d'être des bidonvilles<sup>124</sup>»*. Aussi, la loi 59/2008 relative aux violations de construction détermine que les constructions d'infraction sont *« les constructions qui se font sans autorisation »* (Gouvernement syrien, 2008 : art.1).

Au total, nous pouvons considérer que l'habitat informel est représenté par :

- les bâtiments construits sans permis de construire,
- et les bâtiments construits avec un permis de construire, sans que celui-ci soit respecté.

Il semble que les documents gouvernementaux insistent sur l'idée de la violation des règlements d'urbanisme et sur le statut juridique des constructions. L'autorité s'est donc rendu compte des enjeux de ce type de construction, alors que les quartiers informels ne cessent de progresser !

A Damas, l'expansion de ce type d'habitat se date des années 1950 quand *« de nombreux quartiers informels se développèrent dans les périphéries immédiates de la ville*

---

<sup>122</sup>Vice- Directeur général de l'Organisation générale du logement, chargé des études d'Aménagement et des logements.

<sup>123</sup>Iyas Dayiri explique que l'habitat informel est composé *« d'agglomérations qui évoluent sur des terrains, à l'origine, inconstructibles. La construction de ce type de logements se fait illégalement et, principalement, sur des terrains publics et des espaces agricoles. Ces agglomérations échappent aux plans d'urbanisme et d'aménagement et elles s'étendent de plus en plus pour devenir un fait inévitable»*. Voir : (Dayri, 2007 :7).

<sup>124</sup>Gouvernement de la Syrie, le Xe plan quinquennal ; chapitre 14 : le secteur du logement en Syrie, P.684.

*(Doueila et Berzeh) ou à partir des villages de la Ghouta (Jeramana, Kefer Soussi)»* (Balanche, 2006b :2). Il s'agissait en fait d'une double extension à la fois périphérique de la ville et celle des villages de la Ghouta. Ce phénomène s'accélère avec l'émergence de Damas comme capitale d'un Etat très centralisé à partir de 1970. En dépit de la politique préservant la Ghouta, l'habitat informel continue à s'étendre principalement sur celle-ci<sup>125</sup>.

Outre leur nature anarchique, qui ne respecte pas les principes d'urbanisme, les quartiers informels sont aussi majoritairement sous-équipés et mal-structurés. Un autre aspect important est celui de la ségrégation sociale imposée par l'existante de ce type d'habitat<sup>126</sup>. Et si l'extension de l'habitat informel est l'expression d'un changement radical de la nature des grandes villes<sup>127</sup>, l'habitat informel, dans le cas Damascène, constitue une mosaïque culturelle et régionale diversifiée et cela pourrait, pour certains, affecter l'identité de Damas.

L'image actuelle des quartiers informels de Damas représente une expansion importante (carte 7). Ainsi, la Ghouta est «grignotée» par l'urbanisation «sauvage» de ce type d'habitat où il existe différents types d'occupation de sols<sup>128</sup>. Les quartiers informels regroupent environ de 30% de la population de l'agglomération Damascène (soit une population totale 878 200 habitants, d'après Okbah Fakoush<sup>129</sup>).

---

<sup>125</sup>Cette forme d'extension informelle se trouve aussi sur la pente de Qassioun.

<sup>126</sup>«Les Syriens non originaires de l'agglomération de Damas ont tendance à s'installer au nord et à l'ouest de Damas, sur des terres d'Etat, mais surtout à distance des populations d'origine avec lesquelles ils pourraient entrer en conflit». Voir : (Balanche, 2009a : 6).

<sup>127</sup>«La prolifération de l'habitat non réglementaire est souvent présentée en relation avec le phénomène de «ruralisation des villes» ». Voir : (Wazzan, 2012 :7).

<sup>128</sup>En général ces quartiers informels sont en même temps des quartiers résidentiels, commerciaux...etc. ils sont multifonctionnels.

<sup>129</sup>Voir : (Fakoush, 2009 :23).



**Carte(7) : Répartition des quartiers informels, d'après O.Fakoush, (2009).**

L'envolée des prix du foncier pousse plusieurs propriétaires à vendre leurs terres, favorisant l'extension de ce type d'habitat qui attire les catégories modestes et moyennes comme locataire<sup>130</sup>. En fait, les explications fournies par les autorités damascènes, qui font référence à la problématique démographique pour justifier la carence de la politique publique et «*pour expliquer leur incapacité à limiter et résorber l'habitat informel*» (Balanche, 2009a : 12), ne sont pas toujours recevables.

<sup>130</sup> Comme le décrit Valérie Clerc : «...des quartiers construits sur des terrains privés détenus légalement par leurs occupants, mais inconstructibles. Ces derniers, les plus nombreux, sont principalement situés dans la zone agricole de la Ghouta, l'oasis qui entoure Damas au sud et à l'est ». Voir : (Clerc, 2013a :55).

En définitive, Les quartiers informels constituent un espace dégradé en matière socio-spatiale, du fait d'une forte densité de la population (comme dans le quartier d'Al-Tabalah avec une densité nette estimée de 89 000 habitants/km<sup>2</sup>, d'après S.Jabbour<sup>131</sup>.)

### **3.3. La Ghouta, une oasis en mutation**

L'extension urbaine (quel que soit le type : planifiée ou non) que nous avons déjà abordée s'effectue principalement au détriment de la Ghouta. Ainsi, la politique officielle de rééquilibrage de cette extension n'est pas appliquée, et l'état actuel de la Ghouta démontre l'absence d'un travail sérieux en matière d'aménagement.

Pour Damas, la Ghouta est un espace de détente et une réserve alimentaire<sup>132</sup>. De même, cette oasis représentait une merveille esplanade pour les damascènes et cette esthétique est, naturellement, « *renforcée par le contraste avec les milieux qui l'entourent*» (Balanche, 2006b : 2).

De nos jours, la réalité est frustrante, sinon misérable, « *la carte de l'extension urbaine de Damas montre une agglomération en forme de pieuvre, enserrant dans ses tentacules ce qui reste des jardins de la Ghouta*» (Balanche, 2012a :82). Les grands immeubles et les bâtiments publics s'installent dans la Ghouta. Les vergers sont recouverts par de nouvelles routes asphaltées et les champs des abricotiers s'assèchent, la Ghouta est en train de dépérir !

Le tableau suivant (2) présente l'occupation des sols dans la région damascène dont la Ghouta fait partie dans les années : 1985, 1995,2000 et 2010.

---

<sup>131</sup>Voir : (Jabbour, 2002 : 5).

<sup>132</sup>Chaaban Abboud voit que la Ghouta est « *le poumon de la ville, son panier de fruits et de verdure*». Voir : (Abboud, 2007 : 169).

Terrain (en milliers d'hectares) Dont :	1985	1995	2000	2010
En jachère	22	8	14	18
Terre cultivée, irriguée	81	75	71	61
Terre cultivée, non-irriguée	39	51	58	53
Terre arable, non-cultivée	128	58	49	79
Forestiers	20	40	45	59
Prairies et Pâturages.	1 289	1 332	1 331	1 315
Bâtiments et installations publiques	59	82	83	85
Lacs et marais.	4	4	4	3
Rocheuses et Sablonneuses	172	164	159	141
total (en milliers d'hectares)	1 814			
Tableau (2) : Occupation des sols (la région damascène) en milliers d'hectares. Elaborée par T.FADEL, (2013). Source des données statistiques : Bureau Central des Statistiques <sup>133</sup> (BSC)				

Le premier aperçu de ce tableau concernant la région damascène montre les faits suivants :

- Une diminution de la superficie arable, (jachère, terre cultivée irriguée, terre cultivée non-irriguée et terre arable non-cultivée), de 59 000 hectares (environ 22%) entre 1985 et 2010,
- Une hausse de la superficie forestière (39 000 hectares),
- Une hausse de superficie bâtie (26 000 hectares),
- une diminution des terres rocheuses et sablonneuses (31 000 hectares).

<sup>133</sup> Le site officiel du Bureau Central des Statistiques en Syrie est consultable via : <http://cbssyr.sy/>.

Nous avons fait le calcul permettant de comprendre l'évolution de l'occupation des sols dans la région damascène (Tableau 3). En effet, la région est occupée majoritairement par les pâturages et prairies, alors que la terre arable représente une part relativement faible (11.6 % en 2010).

	1985 (en milliers d'hectares)	% de la surface total	2010 (en milliers d'hectares)	% de la surface total	Evolution Dans la période de référence	
					En ha	%
Terre arable	270	14.88	211	11.63	-59	-21.8
Forestiers	20	1.1	59	3.25	39	195
Prairies et Pâturages	1289	71.05	1315	72.49	26	2.01
Bâtiments et installations publiques	59	3.25	85	4.68	26	44.06
Lacs et marais	4	0.22	3	0.17	-1	-0.25
Rocheuses et Sablonneuses	172	9.48	141	7.77	-31	-18
Total	1814 mille hectares	100	1814 mille hectares	100		

Tableau (3) : Evolution de l'occupation des sols dans la région Damascène (1985-2010)  
Elaborée par T.FADEL, (2014). Source des données statistiques : Bureau Central des Statistiques (BSC)

Il faut souligner plusieurs faits.

D'abord, l'élargissement des réseaux routiers n'est pas pris en compte. Ce dernier affecte, nous l'avons abordé, la Ghouta.

Ensuite, le boisement des terres s'est effectué principalement sur les plateaux de l'Anti-Liban et d'Al-Qalamon.

Enfin, l'agglomération est située dans une zone aride et les espaces cultivables ne représentent qu'un tiers du territoire Damascène où se concentre principalement la population<sup>134</sup>. Ainsi, une éventuelle disparition de la Ghouta, d'ici quelques décennies<sup>135</sup>, est devenue une question d'actualité.

<sup>134</sup>«La ville se développe donc au détriment de la campagne en monopolisant ses terres et ses ressources (...) les ressources en eaux de la Ghouta et les paysages menacés par les conséquences territoriales de l'explosion démographique». Voir : (Marillot, 2006 :10).

Pour expliquer cette situation, nous pouvons dégager plusieurs idées :

1. La croissance démographique, qu'elle soit interne ou externe (par les flux migratoires), s'est traduite par une extension urbaine (anarchique ou planifiée)<sup>136</sup>. (voir la deuxième partie, chapitre 1)
2. Un facteur économique : à travers son histoire, l'industrie damascène s'est installée de façon privilégiée dans la Ghouta<sup>137</sup>. A ce stade, nous distinguons les activités industrielles suivantes : l'industrie de la confiture de fruits (raisin, pomme, abricot, figue et potiron..etc), l'industrie des fruits et légumes secs, l'industrie des boissons et jus....etc et la production d'huile d'olive<sup>138</sup>.

Au fil des années, l'extension urbaine de Damas a affecté ces activités industrielles traditionnelles (agro-alimentaires). De nouvelles «zones industrielles» se sont implantées dans la périphérie immédiate de Damas (qui était autrefois les vergers de la Ghouta) comme des exploitations minières (fer...) et alimentaire d'Al-Kadam (dans la périphérie nord de la ville) et des industries d'activité mécanique à Kafir Sousah (la périphérie Nord-ouest de Damas).

Les réformes économiques ont attiré de nombreux investisseurs privés (syriens et étrangers), et la vie est devenue plus moderne qu'avant<sup>139</sup>. L'agglomération Damascène (qui monopolisait, avec Alep, la majorité des activités économiques syriennes) attire la majorité des investissements<sup>140</sup>. De plus, le réseau routier s'est, au sein de l'agglomération damascène, développé avec les grandes villes et les nouveaux sites industriels. D'où

---

<sup>135</sup>« Au rythme actuel du développement urbain, l'oasis aura complètement disparu vers 2030». Voir : (Balanche, 2012a : 82).

<sup>136</sup>O.Marillot explique que « La ville se développe donc au détriment de la campagne en monopolisant ses terres et ses ressources (...) les ressources en eaux de la Ghouta et les paysages menacés par les conséquences territoriales de l'explosion démographiques». Voir : (Marillot, 2006 : 27).

<sup>137</sup>Ce choix est justifié par l'accès aux matières premières, le bassin de main d'œuvre et de la proximité des marchés (la ville de Damas). Les industries traditionnelles de la Ghouta dépendaient de la production agricole locale (les industries agroalimentaires et textiles).

<sup>138</sup> Comme l'explique Saleh Wahbi «l'olivier est cultivé dans la Ghouta dont les zones les plus importantes sont Duma, Barzeh, Qaboun, Mazzeh, Kafir sousah...etc (...) l'olive de la Ghouta peut être soit consommé aux quotidiens, soit utilisé dans la production de l'huile d'olive qualifiée la meilleur au niveau mondial». Voir : (Wahbi, 2012 :231).

<sup>139</sup>«Ceux qui ont connu la Syrie dans les années 1980 et qui retournent à Damas aujourd'hui sont surpris par le bouleversement économique du pays. Les avenues austères et vides de voitures font place aujourd'hui à des artères animées et embouteillées par un flot continu de véhicules». Voir : (Balanche, 2010a : 1).

<sup>140</sup>Comme l'explique F.Balanche «Les statistiques fournies par le haut conseil de l'investissement chargé du suivi de la loi n°10 montre que 50% des projets sont réalisés à Damas et 25% à Alep». Voir : (Balanche, 2005c : 3).

l'influence sur la Ghouta<sup>141</sup>. (Nous allons aborder la question économique dans la deuxième partie, chapitre 2)

3. Le facteur « politique ». le processus des réformes agraires a été une politique marquante de la Syrie indépendante, surtout dans les années 1960, pour lutter contre l'inégalité dans le monde rural<sup>142</sup>. En fait, la réforme agraire était une démarche dont les objectifs sont multiples<sup>143</sup> comme, valoriser la vie rurale et lutter contre l'exode rural (pour essayer de contrôler le flux migratoire interne).

Plusieurs tentatives d'application d'une telle politique ont été lancées surtout à partir de l'Union avec l'Égypte en 1958<sup>144</sup>. L'origine rurale des nouveaux dirigeants pourrait expliquer en partie les nouveaux objectifs de la réforme agraire appliquée<sup>145</sup>.

Sur le terrain, les propriétés ont été réduites et les plus grandes ont disparu. La terre fut distribuée aux paysans qui sont désormais obligés de se regrouper au sein des coopératives agricoles.

Pour la première vague de la réforme agraire en 1958 *«la propriété est limitée à 300 ha (80 ha pour les terres irriguées) ; on accord en plus pour la famille 160 ha (40 ha de terres irriguées). Au-delà de ces plafonds, les terres sont expropriées pour être redistribuées par lots de 30 ha(ou 8 ha de terres irriguées)»* (Metral, 1980 :299). La deuxième vague de la

---

<sup>141</sup>F.Balanche écrit que *«le développement de l'industrie dans la Ghouta accélère son processus urbanisation. Les nouvelles industries sont consommatrices des terres. Elles créent des emplois directs et indirects qui augmentent la demande de logements»*. Voir : (Balanche, ALANCHE, 2006b :12).

<sup>142</sup>F.Balanche explique que *«au début des années 1960, la situation du monde rural, qui représente les trois quarts de la population Syrienne, est de plus préoccupantes puisque la moitié des familles paysannes ne possèdent pas de terre»*. Voir : (Balanche, 2011 :3).

<sup>143</sup>Françoise Metral dégage d'autres objectifs comme *« rendre la terre à ceux qui la cultive ; élargir et renforcer la couches des petits propriétaires au détriment des latifundiaires absents ; améliorer et stabiliser la position des métayers pour les intéresser au progrès de leur exploitation ; donner aux uns et aux autres les moyens de moderniser par de nouvelles formes de crédit agricole...»*. Voir : (Metral, 1980 :298).

<sup>144</sup>Cependant, l'application la plus systématique des réformes agraires n'est entrée en vigueur *« qu'à partir de 1965 lorsque, avec l'arrivée au pouvoir de l'aile gauche du Ba'th, la Syrie eut choisi ouvertement la voie socialiste»*, comme l'explique Françoise Metral. Voir : (Metral, 1980 :298).

<sup>145</sup>«Engageant alors la lutte contre la grande propriété et le capital commercial, le Ba'th bloque le développement capitaliste de l'agricole. Dans son « programme-Etapes du Pouvoir » en 1965, il fixe à la réforme agraire de nouveaux objectifs, politiques cette fois : priver les grandes familles de la base économique de leur pouvoir, les couper de leur soutien politique dans les campagnes en détruisant les relations de clientèle, créer une classe de « paysans socialistes modernes » avec laquelle le régime renforcé conduira sa « révolution agricole » ». Voir : (Metral, 1980 :298).

réforme en 1963, sous le règne d'Al Baath, a apporté des modifications<sup>146</sup> (le décret législatif de Juin 1963) en diminuant encore les surfaces agraires.

Dans la Ghouta, la propriété agricole maximale autorisée, d'après le décret législatif de 1963, était très modeste par rapport aux autres régions syriennes (maximum 15 hectares)<sup>147</sup>. Au fil du temps, sous l'effet de plusieurs facteurs<sup>148</sup>, les activités agricoles ne sont plus capables de concurrencer les autres activités économiques<sup>149</sup>.

Autrefois la Ghouta était le grenier agricole de Damas. Aujourd'hui, l'agriculture de la Ghouta se révèle très fragile et l'espace agricole recule devant l'espace urbanisé.

---

<sup>146</sup>Comme «*baisser le maximum de la priorité agricole, avec une différenciation systématique selon les régions agricoles. La superficie maximum de propriété privée varie entre 15 et 55 ha dans les terres irriguées ou dans les vergers, et entre 80 et 300 ha dans les terres arables* ». Voir : El-Zaïm, 1968 : 514).

<sup>147</sup>Comme décrit A-M. Bianquis la loi de réforme agraire Baathiste «*qui classa les terres agricoles de Syrie selon la pluviosité et le type d'irrigation, le maximum fixé pour la Ghouta fut le plus bas de tout le pays : 15 hectares*». Voir : (Bianquis, 1979 :296).

<sup>148</sup>Comme l'extension urbaine dans la Ghouta ; la pression foncière qui en découle et le manque en eau, la rentabilité des lots agricoles, aussi la problématique de la disparition et de la fragmentation des exploitations agricole.

<sup>149</sup>Comme explique O.Marillot l'effet de ces facteurs qui «*influencent la population à mettre de côté l'agriculture pour l'industrie, n'ayant plus les ressources foncières ou aquifères nécessaires aux exploitations*». Voir : (Marillot, 2006 :21).

## Conclusion

Ce chapitre a montré les contextes historiques, géographiques et hydro-climatiques du pays, pour ensuite aborder les problèmes imbriqués dont souffre l'agglomération Damascène.

A travers son histoire, Damas a connu des époques tout à fait contradictoires. Elle a parfois joué des rôles clés, concentrant tous les pouvoirs (comme capitale d'un fort Etat, à l'époque Umayyade par exemple). La ville était aussi marginalisée par le pouvoir et était privée de toute influence (à l'époque des Abbasides). Entre ces deux situations, la ville affirmait son identité religieuse (de l'Islam) et l'organisation de la ville était influencée par les traditions islamiques. Dans la période mandataire (1920-1946), la ville s'est étendue et de nouveaux quartiers ont été construits.

Après l'indépendance, la Syrie était à la recherche de l'intégration nationale, alors que dès les années 1960, Damas est soumise à l'idéologie d'Al Baath. L'histoire de la ville constitue un levier majeur de la politique syrienne, et Damas est censée devenir un « symbole » national et arabe. Ce nouveau rôle impose que la ville occupe une situation suprême aux niveaux économiques, administratifs et politiques en Syrie. Par conséquent, la ville et sa région ont concentré de plus en plus les individus et les activités économiques, ce qui s'est traduit par une urbanisation accélérée dans la région et par l'expansion des quartiers informels.

Le contexte naturel (géographique et hydro-climatique) reflète une autre dimension du problème. La ville se trouve coincée entre les plateaux et l'oasis de la Ghouta, et ainsi chaque extension spatiale doit s'effectuer sur ces deux espaces. En dépit d'une politique officielle de rééquilibrage de l'agglomération de Damas au profit des plateaux de l'Anti-Liban, l'état actuel montre que l'extension urbaine se produit principalement dans la Ghouta. Le faible taux de précipitations dans la région damascène affecte les activités agricoles dans la Ghouta. Aussi, l'agglomération dépend du fleuve Barada en matière d'eau, mais ce dernier est déjà en situation critique depuis plusieurs années. L'agriculture damascène est menacée par le manque d'eau, mais aussi par l'extension urbaine et la pression foncière.

Le problème majeur que tente de résoudre la politique officielle concerne la préservation de l'espace agricole entourant Damas, aujourd'hui dégradé et menacé par l'urbanisation. La responsabilité de l'Etat est évidente et il devrait veiller à appliquer les mesures visant à conserver ces espaces vitaux.

## **DEUXIEME PARTIE**

# **CHAPITRE (1) : LE FACTEUR DEMOGRAPHIQUE ET L'ETALEMENT URBAIN DANS L'AGGLOMERATION**

## Introduction

En dépit du fait que la Syrie est un pays qui s'est tardivement urbanisé, l'extension anarchique des villes, surtout les plus grandes, est devenue une problématique. Celle-ci est un phénomène commun à la plupart des pays, surtout les pays en développement. En Syrie, et surtout à partir des années 1990, le développement de la vie a entraîné de nouveaux besoins et de nouveaux comportements, sans parler des flux migratoires (déjà commencés au cours des périodes précédentes) qui se sont effectués dans de mauvaises conditions. L'accroissement de la population au sein de grandes villes syriennes accélère les concurrences entre les différents modes d'occupation de sols et les terrains agricoles en ont été les premières victimes.

La répartition homogène de la population sur le territoire est une quête dans la gestion des ressources naturelles et humaines. L'état actuel de la Syrie montre une polarisation démographique croissante qui s'oppose à cet idéal-type. La ville et son extension exercent une pression constante sur les ressources.

La tendance attractive et polarisante est le signe d'une ville dominante et s'inscrit dans un contexte concurrentiel entre les grandes agglomérations. En effet, le seuil démographique est considéré, «*le point de vue généralement adopté pour les comparaisons de ville*» (Prud'homme, 1996 : 45). L'analyse démographique est un préalable indispensable pour comprendre le fait d'étalement urbain<sup>150</sup>.

Depuis plusieurs décennies, la Syrie s'est structurée selon un axe urbain médian, dont Damas et Alep ont constitué les deux pôles dominants. En dépit de la politique de rééquilibrage, adoptée dès les années 1960, au profit de la périphérie, la situation n'a guère changé et la région Damascène a concentré tous les pouvoirs (économique, administratif, etc) et a attiré les flux migratoires internes et les vagues de réfugiés arabes. Cette croissance démographique se traduit, essentiellement, par une extension urbaine au détriment des terrains agricoles de la Ghouta.

En France « *l'urbanisation, sous la pression combinée de la croissance démographique et de l'émigration rurale, s'est opérée depuis les années cinquante de*

---

<sup>150</sup> « Bien au-delà de son seul chiffre de population, la taille d'une agglomération est un indicateur extrêmement significatif, car elle est corrélée à diverses expressions du poids économique et territoriale des villes (...) ou même d'indicateurs plus qualitatifs comme le niveau moyen des salaires et des revenus par habitant ». Comme expliquent François Moriconi-Ebrard et Denise Pumain. Voir : (Pumain et Moriconi-Ebrard, 1996 :92).

*manière variable, s'appuyant d'abord sur pratiquement toutes les villes puis en se faisant sélective*» (Ascher, 2010 :17). En Syrie, l'urbanisation n'échappe pas à ces règles. Nous allons constater qu'elle était d'abord généralisée puis sélective.

Dans ce chapitre nous allons analyser la démographie syrienne et celle de l'agglomération Damascène pour en tirer les principaux caractères. Ensuite, nous allons aborder à la fois les tendances migratoires internes et les flux migratoires externes qui se sont établis dans la région damascène depuis plusieurs décennies. Ce travail va nous permettre de mieux expliquer l'étalement urbain dans cette région.

## **1. La démographie syrienne : croissance démographique et répartition contrastée**

La Syrie urbaine est historiquement orientée par un axe central, «...*épine dorsal historique du dispositif urbain...*» (Roussel, 2007 :121). Celui-ci compte principalement quatre villes (Damas, Homs, Hama et Alep) se développant vers l'intérieur du pays. C. Roussel note l'émergence, notamment à partir des années soixante, d'un processus de métropolisation qui «*s'est déroulé selon un mouvement de concentration de la population dans les grandes villes de l'axe urbain central*» (Ibid.) De nos jours, ces processus de métropolisation et de concentration des individus s'effectuent au profit de ce même axe.

### **1.1. Une croissance démographique**

D'après les recensements officiels<sup>151</sup> réalisés en Syrie (Tableau 4), la population a quadruplé dans la période de référence (1960-2004)<sup>152</sup>. Il faut noter que ce tableau présente les syriens recensés et ceux enregistrés auprès du service de l'état civil syrien. Du fait, l'existence des écarts entre les deux (recensement, état civil) est compréhensible. Le recensement de la population reflète la population, dans l'instantané, recensée par les équipes administratives, il s'agit donc de la population résidant en Syrie au moment du recensement. L'état civil correspond aux syriens enregistrés auprès du service de l'état civil (ceux qui

---

<sup>151</sup>En Syrie, le premier recensement se date de 1920. La commission syrienne pour les affaires familiales montre, d'après le premier rapport national sur « la population de la Syrie : états des lieux », que le premier recensement officiel suivant des méthodes prouvées scientifiques se date de 1960.

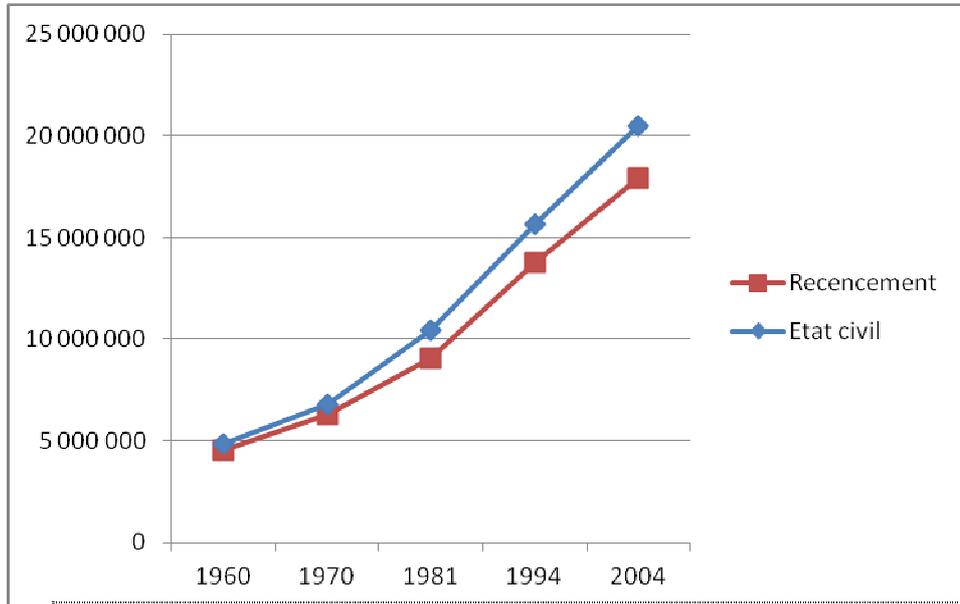
<sup>152</sup>Les chiffres que nous allons utiliser sont fournis par le Bureau Central des Statistique syrien (B.S.C). Les équipes de ce bureau ont, depuis 1960, réalisé cinq recensements au niveau national sur lesquels s'appuient la majorité des études officielles dans le pays.

résident à l'étranger en font partie). Comme nous le voyons, ces deux séries ne reflètent l'exacte réalité de la démographie syrienne (Graphiques 1 et 2).

Année	Recensement		État civil	
	Population	Taux d'accroissements annuels (%)	Population	Taux d'accroissements annuels (%)
1960	4 565 000		4 241 000	
1970	6 305 000	3,28	6 350 000	4,12
1981	9 046 000	3,34	9 756 000	3,98
1994	13 782 000	3,29	15 432 000	3,59
2004	17 921 000	2,66	20 496 000	2,88

Tableau (4) : Évolution démographique en Syrie (1960-2004) et les taux d'accroissement annuels<sup>153</sup>

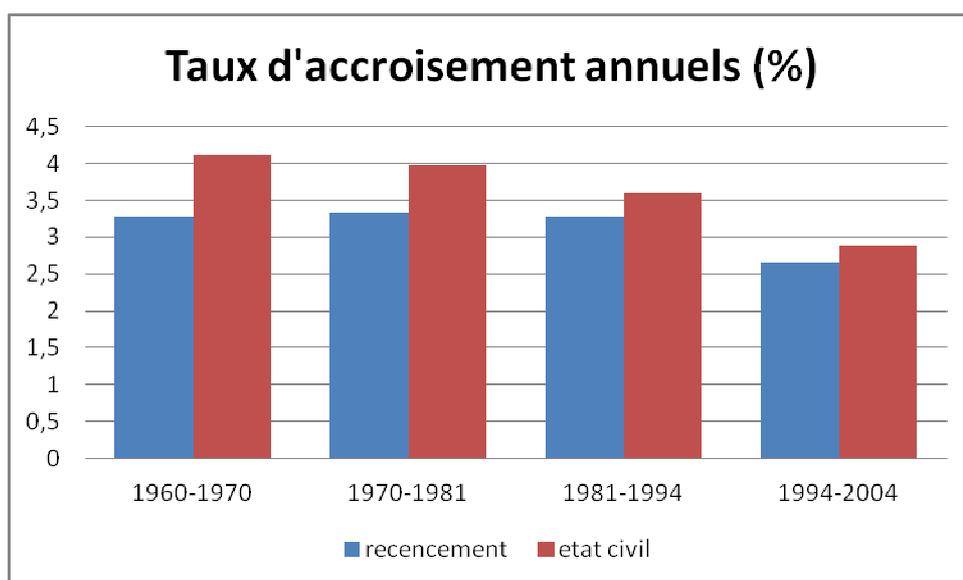
Dans la période 1960-1994, nous observons un taux d'accroissement plus élevé au niveau d'état civil (Graphique 2 et Tableau 4), alors qu'il est relativement ralenti au cours de la période suivante (1994-2004). Dans tous les cas, la population syrienne ne cesse d'augmenter, ce qui pousse certains auteurs à qualifier la dynamique démographique syrienne d'atypique<sup>154</sup>.



Graphique (1) : Population syrienne (habitants)

<sup>153</sup>Source : données statistiques du Bureau Central des Statistiques Syrien (BCS) et le premier rapport national de la commission syrienne pour les affaires familiales intitulé « la population de la Syrie : états des lieux ».

<sup>154</sup>Comme l'écrit Olivier Marillot : « les dynamiques démographiques syriennes vont contre toutes les attentes et les prévisions, on pourrait logiquement la qualifier d'atypique ». Voir : (Marillot, 2006 : 4).



*Graphique (2) : Taux d'accroissement annuels en Syrie (1960-2004)*

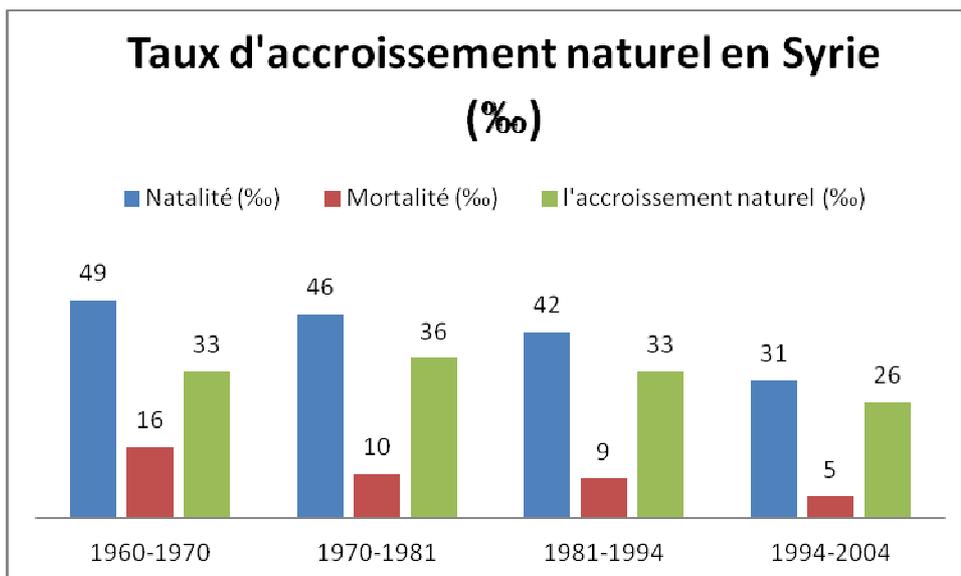
Ce taux de croissance démographique «atypique» s'explique à travers l'accroissement total de la population qui se constitue en deux éléments :

- L'accroissement naturel (la natalité, la mortalité) et le solde migratoire.

*L'accroissement naturel*, nous pouvons nous appuyer sur les chiffres de natalité et mortalité du Bureau Central des Statistiques Syrien (Tableau 5 et Graphique 3).

	1960-1970	1970-1981	1981-1994	1994-2004
Natalité (‰)	49	46	42	31
Mortalité (‰)	16	10	9	5
Croissance naturelle (‰)	33	36	33	26

Tableau (5) : Taux de natalité, mortalité et la croissance naturelle en Syrie (‰)



*Graphique (3) : Taux de natalité, mortalité et d'accroissement naturel en Syrie (‰)*

Démographiquement, ces chiffres reflètent une réduction d'un tiers du taux de la natalité (la période 1970-1981 et la période 1994-2004), alors que le taux de mortalité a diminué de moitié. Cette situation peut-être regardée sous un autre angle.

Dans les années 1970, le pays a connu une période de prospérité économique. La famille syrienne était en général une famille nombreuse, sans parler de la polygamie. Du fait du contexte agricole du pays et des traditions familiales, de telles familles étaient favorisées.

Dès les années 1980, l'évolution de la société syrienne, l'insertion croissante des femmes dans tous les domaines de la vie et l'application rigoureuse de l'obligation de la scolarisation universelle<sup>155</sup>, ont rendu peu favorable la famille nombreuse et/ou polygame.

La baisse du taux de natalité s'explique par « *l'effet de la montée de l'âge au mariage et de l'expansion de la contraception* » (Courbage, 1994 :743), et ainsi qu'aux programmes de planification familiale (soutenus par l'État ou par le secteur privé).

<sup>155</sup>La constitution Syrienne de 1973 a précisé que « L'enseignement est un droit garanti par l'Etat. Il est gratuit dans tous ses cycles ; il est obligatoire dans le cycle primaire ». Voir : (constitution syrienne, 1973, Chapitre IV et article 37). De même, la nouvelle constitution de 2012 a affirmé que « L'enseignement est un droit garanti par l'Etat. Il est gratuit dans tous ses cycles et la loi régleme les cas où l'enseignement est payable dans les universités et les instituts publics. (...) L'enseignement est obligatoire jusqu'à la fin du cycle fondamental et l'Etat œuvre pour étendre l'obligation aux autres cycles ». Voir : (constitution syrienne, 2012 : Chapitre IV et articles 29 et 30)

De plus, les difficultés économiques des années 1980 ont modifié la structure familiale. La famille Syrienne s'est transformée en famille nucléaire<sup>156</sup>, surtout dans les milieux urbains<sup>157</sup>. Cette nouvelle situation permet aux parents de répondre plus efficacement aux exigences de leurs enfants, comme l'a montré la commission syrienne pour les affaires familiales<sup>158</sup>. Cette évolution témoigne du fait que la Syrie était dans un processus classique de transition démographique.

Le deuxième élément de l'accroissement démographique est *le solde migratoire*. Du fait d'une pénurie de statistiques fiables et officielles, la question migratoire (interne ou externe) constitue une problématique en Syrie.

La Syrie est «*considérée comme un récepteur principal dans la région*» (Smith, 2012: 2). Cette auteure a distingué trois types d'immigrants entrant en Syrie «*les réfugiés, les travailleurs migrants*<sup>159</sup> et les migrants de transit» (Smith, 2012: 2)

De son côté, Jamal Barout<sup>160</sup> désigne deux types des flux migratoires externes : les sortants «les émigrés» et les entrants «les immigrés». Pour lui, les immigrés sont constitués principalement de réfugiés, dont «*l'absence des statistiques fiables rende impossible la précision de la taille réelle de ces vagues*<sup>161</sup> » (Gouvernement syrien, commission syrienne de planning et de coopération internationale, s.d :7), originaires d'Espagne, des Balkans, de l'Afrique du Nord ou du Caucase.

Au cours du 20e siècle, ce sont les Arméniens et les Palestiniens qui ont constitué les réfugiés immigrants en Syrie (exode).

Comme l'explique J.Barout, les émigrés se composent en trois grandes vagues (Gouvernement syrien, commission syrienne de planning et de coopération internationale, s.d : 9-11) :

---

<sup>156</sup>Il s'agit ici d'une famille regroupant deux adultes, un couple mariés avec deux ou trois enfants maximum qui sont de la même génération, à l'opposition de la famille élargie ou polygame des périodes précédentes.

<sup>157</sup>Cependant, comme explique Courbage, «*Au milieu des années 1980, la population syrienne semble avoir révoqué brutalement un demi-siècle de quiétude démographique*».

<sup>158</sup>Voir : (Gouvernement syrien (commission syrienne pour les affaires familiales), 2008 : 93).

<sup>159</sup>Ce type de migrants comprend les travailleurs domestiques, originaires principalement d'Asie du Sud-ouest. En Syrie, le phénomène des travailleurs domestique se date des années 2000.

<sup>160</sup>Chercheur-associé au CAREP (Centre Arabe des Recherches et de l'Etude des Politiques).

<sup>161</sup>(Gouvernement syrien, commission syrienne de planning et de coopération internationale, s.d :7).

- De la période (1880-1914), le nombre estimé des émigrés est de 500 000 personnes soit un quart de la population de la Syrie à cette époque,
- Dans les années 1960 à destination des pays du Golfe et du Libye (Tableau 6),

Période	1960-1970	1970-1981	1981-1994
Taux de migration (%) de la population	3.8	10.8	3.6
Tableau (6) : Taux de migration à destination des pays du Golfe pendant la période (1960-1994)			

D'après le dernier tableau, la période (1970-1981) est un repère en matière de migration pour les syriens. À l'inverse, la période suivante (1981-1994) a connu une véritable chute des deux tiers de ce taux de migration<sup>162</sup>.

- La troisième vague est principalement constituée d'une migration pendulaire des Syriens en quête de travail au Liban ou en Jordanie. Ce type de migration date des années 1990 (la fin de la guerre civile libanaise).

Les chiffres concernant la migration pendulaire montrent :

- qu'en 1995, le Liban a compté 450 000 ouvriers syriens,
- en 2000, les estimations officielles syriennes ont prévu 225 000 ouvriers syriens au Liban.

En outre, il ne faut pas oublier les émigrés syriens au Koweït<sup>163</sup>, à partir de l'année 1991, les chiffres les concernant montrent que 94 230 émigrés<sup>164</sup> se sont installés dans ce pays.

En définitive, Les chiffres mettent en évidence qu'à travers la période de référence (1960-2004), les taux d'accroissement démographique ont, sous l'effet de plusieurs facteurs, continué à ralentir (Tableau 4). Pourtant, la population syrienne était en croissance

<sup>162</sup>Cette chute est due aux plusieurs facteurs dont la crise économique des années 1980, liée à la baisse des prix de pétrole, est la plus importante. Il s'ajoute à cette raison d'autres éléments comme les relations politiques dégradées entre la Syrie et les Pays du Golfe.

<sup>163</sup>En fait, les enseignants, les professionnels sont majoritaires parmi ces émigrés. De fait, cette migration peut se qualifier « sélective ».

<sup>164</sup>Voir : (Gouvernement syrien, commission syrienne de planning et de coopération internationale, s.d :12).

permanente, sous l'effet de l'arrivée en âge de procréer des populations nombreuses de la période précédente<sup>165</sup>.

La variable migratoire, qu'il s'agisse de l'émigration de travailleurs ou de l'immigration des réfugiés, affectent largement la démographie du pays et de la ville de Damas. Dans ce contexte éco-culturel en mutation permanente, nous comprenons pourquoi la démographie syrienne peut être qualifiée d'atypique.

## **1.2. Répartition démographique contrastée**

En 1960, trois provinces (Muhafaza-s) Damas, Damas-campagne et Alep concentrent 43% la population syrienne sur environ 20% du territoire national<sup>166</sup>. Le système urbain syrien a souffert d'un véritable déséquilibre au profit de l'axe médian traditionnel (Damas, Homs, Hama et Alep), qui a monopolisé la vie économique et politique syrienne après l'indépendance<sup>167</sup>. Si ces inégalités éco-politiques peuvent expliquer le tournant politique des années 1960 (l'installation d'Al-Baath au pouvoir), la réalité actuelle traduit-elle les préoccupations de rééquilibrage démographique au niveau national du nouveau pouvoir ?

### **1.2.1. Forte polarisation démographique**

Au début des années soixante, le déséquilibre démographique en Syrie était significatif, permettant de parler d'une Syrie « centrale » et d'une autre « périphérique »<sup>168</sup>. En réalité, ce système était existé (spatialement et socialement) dans l'héritage des syriens et renforcé par les politiques menées par les gouvernements précédents.

Dès 1963, le nouveau pouvoir a suivi une politique qui semble contradictoire. Il cherchait à renforcer la centralisation du pays autour de Damas (la capitale), mais aussi à

---

<sup>165</sup>Fabrice Balanche explique que cette augmentation démographique est due à « l'effet de masse et d'inertie ». Voir : (Balanche, 2005c : 4).

<sup>166</sup>«en 1960, la population syrienne résidant Damas et Alep a représenté 43 % de la population Syrienne totale, tandis que la superficie de ces deux muhafaza-s ne compte que 20% du territoire national». Voir : (Gouvernement Syrien, 2007b :3).

<sup>167</sup>«À la fin des années 1950, les déséquilibres entre les grandes villes : Damas, Alep, Homs et Hama, d'où provenaient l'essentiel du personnel politique syrien et le reste du pays étaient criants. Les inégalités économiques conduisirent à des déséquilibres politiques et sociaux qui expliquent notamment l'union avec l'Égypte nassérienne en 1958, puis le coup d'État militaire ba'athiste en 1963». Voir : (Balanche, 2005c :1).

<sup>168</sup>La Syrie centrale est celle qui était construite par l'axe urbaine médian (Damas, Homs, Hama et Alep), en effet ces quatre villes ont constitué le cœur de l'état Syrien alors que le reste de pays était, sous l'effet de cette polarisation héritée des époques précédentes, marginalisé. D'où nous parlons de la Syrie (centre) et la Syrie (périphérique).

rééquilibrer l'espace syrien au profit des périphéries<sup>169</sup> en valorisant plusieurs villes secondaires (comme Lattaquié, capitale régionale de la région côtière) pour donner une existence à la Syrie «périphérique».

Nous remarquons (Tableau 7), qu'en 1960 les deux provinces (Damascène<sup>170</sup> et Aleppine) concentrent la majorité de la population, alors que « *la région Nord-est<sup>171</sup> regroupe 16 % de la population pour 41 % du territoire, et la région côtière représente 11.5 % de la population totale pour 2 % du territoire* » (Gouvernement Syrien, 2007b :3). Et en 2004, nous constatons que la concentration n'a guère changé.

Région	(% de la population totale en 1960)	(% de la population totale en 2004)
Damascène et Alep	43	44.1
Nord-est	16	16.6
côtière	11.5	8.9

Tableau (7) : Répartition de la population par région (1960 et 2004)

Les statistiques, présentées par Anne-Marie Bianquis, Mohamed al-Dbiyat<sup>172</sup> et le recensement 2004, reflètent un fait important : la politique adoptée depuis les années soixante ne parvient pas à un véritable rééquilibrage au niveau national. Et si en 2004, la population Damascène a légèrement réduit par rapport à la région rivale d'Alep, son importance s'explique par ses fonctions politico-administratives qui lui attribuent les avantages : (Tableau 8).

<sup>169</sup>A ce stade, l'axe historique central syrien dirigé par la bicéphalie traditionnelle (Damas-Alep) s'est doublé d'un axe littoral et d'une périphérie nord-orientale. De plus, de nouvelles -petites et moyenne- villes ont été créées autour de grandes villes comme Damas. En fait, ces nouvelles villes sont majoritaires consacrées pour accueillir les familles des fonctionnaires de l'Etat (les familles des militaires incluses). Par conséquent nous ne pouvons pas concrètement parler des nouvelles villes construites en matière d'aménagement du territoire.

<sup>170</sup>Damas et Damas-Campagne.

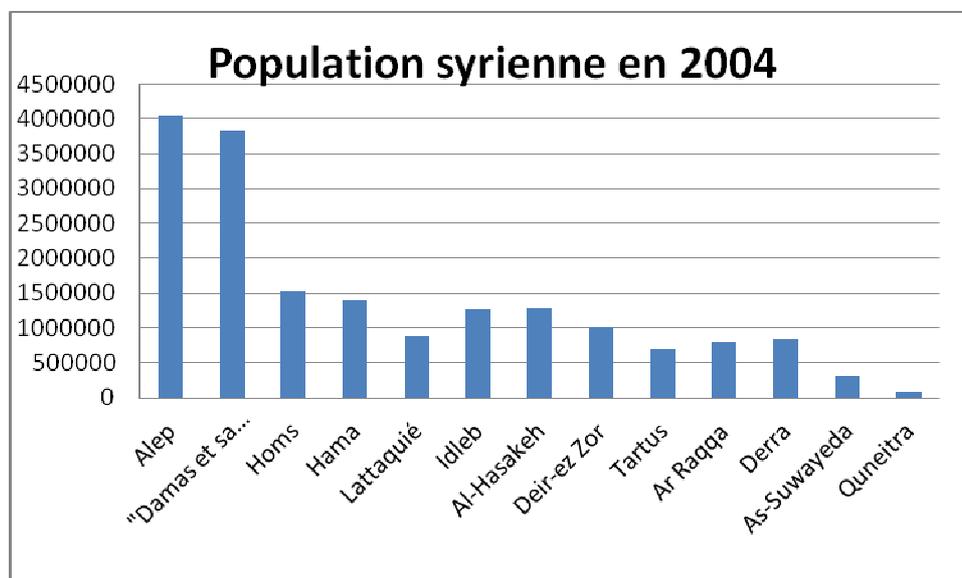
<sup>171</sup>Les trois gouvernorats (Raquah/Deir al-Zour/Hassaquah)

<sup>172</sup>Voir : (Bianquis et Al-Dbiyat, 1995b : 81-90).

Région	Provinces (Gouvernorats)	(% de la population totale en 1994)	(% de la population totale en 2004)
Damas	Damas et Damas- Campagne	22.5	21.4
Alep	Alep ville et Campagne	21.5	22.7
Nord et Est	Raqqa/Deir ez- Zor/Hassakeh	16.5	16.6
Sud	Suwayeda /Daraa/Quneitra	6.6	6.9
Côtière	Lattaquié/Tartous	9.6	8.9
Centre	Homs/Hama/Idleb	23.3	23.5

Tableau (8) : Répartition de la population par région (1994 et 2004)  
D'après A-M Bianquis 1995 et le recensement 2004)

En 2004, la répartition de la population syrienne par province (gouvernorat) représente le déséquilibre en Syrie. Les statistiques (graphique 4) confirment la mise en évidence de deux « pôles » dominants de plus de deux millions d'habitants : « Damas » (Damas et Damas-Campagne) et « Alep ». Cette répartition contrastée de la population syrienne aboutit à des difficultés en matière de développement éco-social et de l'aménagement du territoire.



Graphique (4) : Population Syrienne par gouvernorat (2004)

À travers une étude de l'université de Damas en 2007 sur les agglomérations urbaines en Syrie, Hiba Kabbani a analysé cette situation en prenant en compte les chefs-lieux des

provinces (gouvernorats). Elle a constaté qu'en Syrie « *il existe deux villes dominantes et plusieurs villes intermédiaires* » (Kabbani, 2007 :20) ; et que « *la capitale du Pays n'est pas la ville dominante, démographiquement parlant* » (Kabbani, 2007 :20).

En définitive, nous avons constaté un véritable déséquilibre entre les villes syriennes en s'appuyant sur deux grands pôles (Damas et Alep), ce qui n'a guère changé depuis les années 1960, devenant un vrai défi.

### 1.2.2. Tournant démographique lent

En regard du tableau (9), nous pouvons considérer que la Syrie (autrefois pays rural) s'est tardivement urbanisée.

Année	1950	1960	1970	1980	1994	2004	2007
Population urbaine %	30.6	36.9	43.5	47.9	49.8	50.1	53.5

Tableau (9) : Evolution de la population urbaine en Syrie (entre 1950 et 2007).  
D'après les annuaires statistiques du BCS 2007)

En Syrie, le taux d'évolution de la population urbaine est plus élevé que celui de la population totale<sup>173</sup> (Tableau 10).

Période	Taux d'accroissement de la population totale %	Taux d'accroissement de la population urbaine %
1960-1970	3.28	4.99
1970-1981	3.34	4.08
1981-1994	3.3	3.63
1994-2004	2.66	3.54

Tableau (10) : Taux annuel d'accroissement de la population totale/urbaine  
(Source Al-Dayri, BSC)

<sup>173</sup>Cependant, le pays est « *un pays moins urbanisé que son voisin irakien (72 %) ou que la Tunisie (60 %), sans parler des pays du Golfe* ». Voir : Voir : (Bianquis et Al-Dbiyat, 1995b : 84).

Dans la période (1960-1970), les chefs-lieux des provinces ont connu un taux d'accroissement plus élevée que celui de la population totale (4.99% contre 3.28%), traduisant principalement un exode rural vers les villes les plus attractives (Damas et Alep).

Pendant la période suivante (1970-1981), le pays a connu une baisse du taux d'accroissement de la population urbaine (4.08% contre 4.99 % dans la période précédente). De même, nous constatons un recul du taux d'accroissement de la population des chefs-lieux des provinces (3.05 %), traduisant la diminution des flux migratoires vers ces villes.

Pendant la période suivante, le taux d'accroissement de la population urbaine s'est aussi ralenti (3.63%), alors que celui d'accroissement de la population des chefs-lieux atteint 2.68 %. Au début des années 2000, il convient de souligner, comme l'explique I. Al-Dayri, l'importance de la promotion d'un grand nombre d'unités rurales aux statuts d'unités urbaines.

Le pays s'est donc tardivement urbanisé et l'urbanisation en Syrie est liée principalement à la démarche de sédentarisation aux périphéries des villes, et à l'exode rural et aux flux migratoires des réfugiés.

## **2. La démographie Damascène**

L'attractivité de la région damascène (les provinces de Damas et de Damas-Campagne) s'inscrit dans un contexte complexe lié au statut de Damas comme capitale nationale. Les opportunités que présentent Damas sont multiples, c'est pourquoi l'agglomération est devenue la destination favorite des syriens et des réfugiés.

Nous allons analyser à la fois la croissance démographique qu'a connue l'agglomération Damascène et de comprendre ses conséquences.

### **2.1. Croissance démographique de la région**

La région Damascène concentre une masse importante de population (environ 3.825.000 habitants en 2004). En fait, la population de cette région se concentre «sur le tiers

*ouest du territoire, du fait des conditions géo-climatiques»* (Marillot, 2006 :10). Le reste du territoire s'est quasiment vidé de la population en constituant un désert<sup>174</sup>.

Le tableau (11) présent l'évolution de la population des provinces (Damas, Damas-campagne et Alep) dans la période de référence (1960-2004). Il faut noter que les données issues de l'état civil intègrent aussi les syriens habitants à l'étranger. Donc les chiffres des recensements sont plus proches de la réalité.

	<b>Année</b>	<b>Damas</b>	<b>Damas-campagne</b>	<b>Alep</b>
<b>Recensement (habitant)</b>	<b>1970</b>	837 000	621 000	1 317 000
	<b>1981</b>	1 109 000	919 000	1 877 000
	<b>1994</b>	1 395 000	1 643 000	2 982 000
	<b>2004</b>	1 552 000	2 273 000	4 045 000
<b>Etat civil (habitant)</b>	<b>1970</b>	831 000	547 000	1 381 000
	<b>1981</b>	1 017 000	793 000	2 306 000
	<b>1994</b>	1 319 000	1 201 000	3 587 000
	<b>2004</b>	1 572 000	1 536 000	4 674 000
Tableau (11) : Evolution démographique des provinces (Damas, Damas -campagne et Alep)				

D'après ce tableau, nous pouvons souligner plusieurs points :

- Dans la région Damascène, l'écart entre la population recensée et celle enregistrée auprès de l'état civil est, dans le cas de Damas-campagne, plus important que celui de Damas.
- Aussi, l'évolution démographique de la province de Damas-Campagne est plus importante que celle de Damas.
- Dans le cas aleppin, nous constatons que la population (d'après l'état civil) est plus élevée que celle recensée (ce qui peut signifier que les aleppins ont tendance à quitter leur province pour vivre et /ou travailler ailleurs).
- La province aleppine reste cependant plus peuplée que la région damascène.

<sup>174</sup> Comme décrit O.Marillot «*Mis à part ces densités relativement fortes sur une surface réduite du muhafaza, l'on constate le désert humain qui se dessine à l'est où les densités moyennes restent inférieures à 5 habitants par kilomètre carré* ». Voir : (Marillot, 2006 :10).

Dans le même sens, le tableau (12) montre la croissance totale de la population (Damas, Damas-campagne et la Syrie). Plusieurs constats peuvent être établis d'après ce dernier tableau : c'est uniquement pendant les années soixante que Damas a connu une croissance démographique supérieure à celles de la Syrie et de Damas-Campagne. La croissance démographique de Damas-Campagne demeure, à partir des années 1971, supérieure à celles de Damas et du pays. La croissance démographique de Damas-campagne s'explique, entre autres, par les flux des individus (syriens et réfugiés arabes) et ainsi par des flux en sens inverse au sein de la région damascène (c'est-à-dire de Damas vers Damas-Campagne). Les données démographiques traduisent l'attractivité de Damas-campagne (surtout dans la période 1981-1994), dont le nombre de résidents a presque quadruplé dans la période étudié.

Damas	1960-1970	4,67 %
	1970-1981	2,63 %
	1981-1994	1,77 %
	1994-2004	1,08 %
Damas-campagne	1960-1970	2,77 %
	1970-1981	3,62%
	1981-1994	4,59%
	1994-2004	3,28%
La Syrie	1960-1970	3,28%
	1970-1981	3,34%
	1981-1994	3,3%
	1994-2004	2,66%

Tableau(12) : Taux d'accroissements démographique [Damas, Damas-Campagne et la Syrie (%)] (1960-2004)<sup>175</sup>

<sup>175</sup> Voir : (Gouvernement syrien, 2007b : 37P)

## 2.2. Répartition inversée de la population

Le tableau (13) montre la part de la population de Damas et Damas-campagne par rapport à la population syrienne, affirmant en outre l'attractivité croissante de Damas-campagne.

Année	1960	1970	1981	1994	2004
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Damas	11.6	13.3	12.3	10.1	8.7
Damas-Campagne	10.4	9.9	10.2	11.9	12.7
Région Damascène	22	23.2	22.5	22	21.4

Tableau (13) : Pourcentage de la population totale (Damas et Damas-Campagne)/population syrienne totale

Au fil de la période de référence (1960-2004), un tournant important s'est produit dans la région damascène concernant la répartition de la population entre urbain et rural (Tableau 14).

Année	1960		1970		1981		1994		2004	
	Urbaine	Rurale								
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Damas	11.6	0	13.3	0	12.3	0	10.1	0	8.7	0
Damas-Campagne	1.6	8.7	2.9	7	3.6	6.5	5.1	6.8	8.2	4.5

Tableau (14) : Pourcentage de la population Urbaine et Rurale (Damas et Damas-Campagne)/Population totale (Urbaine et Rurale)(%)  
(Source Al-Dayri d'après B.C.S)

Les tableaux (13 et 14) mettent en lumière plusieurs faits :

- La région a atteint son apogée démographique, par rapport aux autres provinces en 1970. Ce pourcentage a légèrement reculé durant les décennies suivantes (tableau 13), traduisant une orientation différente de celle des périodes précédentes : si Damas était

la destination favorite de la population, leurs mouvements s'inverseraient tant **au niveau Intra-régional** vers Damas-Campagne, **qu'au niveau Inter-régional** vers les autres régions<sup>176</sup>.

- A partir des années 1980, un véritable changement a eu lieu. La population de Damas-Campagne a dépassé celle de Damas, et l'écart démographique entre les deux provinces ne cesse de se poursuivre en faveur de Damas-Campagne (1,8 % en 1994 contre 4% en 2004).
- Au cours des années 1990, l'écart de la population urbaine entre les deux provinces (Damas et Damas-campagne) s'est significativement réduit (10% en 1960 contre 0.5% en 2004).

De plus, le tableau (15), présente les taux d'accroissement de la population urbaine et rurale (Damas, Damas-Campagne et au niveau national). Nous constatons : un taux d'accroissement de la population urbaine (Damas-campagne) plus élevé de ceux de Damas et du pays. De même, ce taux est supérieur à celui de la population rurale, traduisant l'exode rural<sup>177</sup> et l'urbanisation croissante de cette province. Ce dernier constat peut aussi expliquer l'évolution « négative » de la population rurale (Damas-campagne) dans la période 1994-2004 (ce qui s'est accompagnée par l'ouverture économique des années 1990, sans parler de la « promotion » de plusieurs unités rurales au statut d'unités urbaines, comme nous l'avons déjà signalé).

Au cours des années, un tournant important s'est produit dans la région Damascène. Les individus sont de plus en plus attirés par Damas-campagne en entraînant des taux d'accroissements de la population urbaine supérieurs à ceux de Damas et du pays. Les ruraux damascènes (évidemment de Damas-Campagne) « se transforment en urbains » !

---

<sup>176</sup> Comme la région Nord-est où se trouvent les grands projets de développement agricole et les réservoirs pétroliers du Pays.

<sup>177</sup> « Le pourcentage des migrants des zones rurales vers les zones urbaines atteint 7,7% de la population totale dans les années soixante contre 5% dans les années cinquante ». Voir : (Gouvernement de la Syrie (Bureau Central des Statistiques BCS), 2007b :4).

Taux d'accroissements (%)	Damas				Damas-Campagne				La Syrie			
	1960-1970	1970-1981	1981-1994	1994-2004	1960-1970	1970-1981	1981-1994	1994-2004	1960-1970	1970-1981	1981-1994	1994-2004
De population urbaine	4,67	2,63	1,77	1,08	9,49	5,52	6,06	7,63	4,99	4,08	3,63	3,54
De population rurale	0	0	0	0	0,95	2,71	3,5	-1,62	2,15	2,72	2,98	1,74
Tableau(15) : la croissance démographique (Damas, Damas-Campagne) et la croissance nationale (1960-2004) <sup>178</sup>												

<sup>178</sup> Voir : (Gouvernement syrien, 2007b).

## 2.3. Les facteurs favorisant la croissance démographique Damascène

Les déplacements des populations<sup>179</sup> constituent l'idée que nous allons présenter par la suite. Il s'agit d'aborder à la fois les déplacements des syriens et les vagues de réfugiés qu'a connus la région Damascène<sup>180</sup>.

### 2.3.1. Les flux migratoires internes

En dépit d'une civilisation urbaine séculaire, les sociétés du Moyen-Orient, comme celle de la Syrie, ont maintenu de traditions rurales<sup>181</sup>. Au fil des années, les campagnes, sous l'effet de plusieurs facteurs<sup>182</sup>, ont connu d'importantes mutations. La ville est devenue «*modèle*»<sup>183</sup>, puisque l'individu est à la recherche constante d'une amélioration des conditions de vie, ainsi les villes offrent de telle possibilité<sup>184</sup>.

L'arrivée massive des syriens, venant des autres provinces, en région damascène a marqué les années postindépendance. Ce phénomène s'est accélérée sous l'effet de l'installation du nouveau pouvoir au début des années soixante.

---

<sup>179</sup>Jean-Bernard Charrier a distingué plusieurs types de migrations : les migrations entre zones rurales, les migrations entre de ville à ville, les migrations des villes vers campagnes et les migrations des campagnes vers les villes qui restent les plus célèbres. Voir : (Charrier, 1988 :29).

<sup>180</sup>J-B Charrier écrit que «*le rapport de forces entre villes et Campagnes dans le monde (mais aussi entre campagnes paysannes et campagnes «urbanisées») se modifie donc rapidement. Les mouvements migratoires sont le principal moteur de ces évolutions.*» voir : (Charrier, 1988 :28).

<sup>181</sup>Voir : (Mutins, 2007 :127).

<sup>182</sup>A ce stade, nous distinguons, entre autres, les réformes agraires, les vagues de sécheresses, les politiques d'industrialisation adoptées par certains pays comme la Syrie.

<sup>183</sup>Comme explique G. Mutins, «*C'est par elle que se diffuse l'innovation dans des pays restés longtemps profondément ruraux*». Voir : (Mutins, 2007 :127).

<sup>184</sup>J-B Charrier écrit que «*la ville est aussi le lieu privilégié des équipements commerciaux, scolaires, sociaux, de l'accès à la société de consommation, et dans les pays du Tiers Monde, à des produits «occidentaux» souvent inconnus dans les campagnes*». Voir : (Charrier, 1988 :34).

Afin d'illustrer au mieux le phénomène de la migration interne en Syrie, nous nous appuyons sur les chiffres de BSC, tableau (16), qui couvrent la période (1984-2004)<sup>185</sup>.

Plusieurs constats peuvent être établis d'après ce tableau :

- En 1994, il existe quatre provinces attractives (Damas-Campagne, Hassakeh, Ar-Raqqa et Lattaquié), alors qu'en 2004, il n'existe que trois (Damas-Campagne, Lattaquié et Ar-Raqqa),
- Damas-Campagne demeure la province la plus attractive au niveau national.
- Les provinces d'Alep et de Damas restent «centrifuges».

Province	1984-1994			1995-2004		
	Arrivants (habitant)	Départs (habitant)	Solde migratoire (habitant)	Arrivants (habitant)	Départs (habitant)	Solde migratoire (habitant)
Damas	52308	138677	-86369	53109	118008	-64900
<b>Damas-Campagne</b>	162496	15786	<b>146710</b>	173933	10284	<b>163649</b>
Homs	20354	21674	-1320	12896	19433	-6537
Hama	8913	24387	-15474	6265	25324	-19059
Tartous	9254	14893	-5639	9327	15097	-5770
<b>Lattaquié</b>	22389	21692	<b>697</b>	22103	18186	<b>3917</b>
Idleb	7680	28398	-20718	4481	30529	-26048
Alep	30841	34513	-3672	19678	29280	-9602
<b>Ar-Raqqa</b>	11808	10895	<b>913</b>	8194	7409	<b>785</b>
Deir ez-Zor	3136	10445	-7309	2825	10252	-7427
<b>Hassakeh</b>	11280	10133	<b>1147</b>	7529	20022	-12493
Syaeidah	3091	7273	-4182	2944	8538	-5594
Deraa	7416	11231	-3815	7897	13131	-5243
Quneitra	2000	2969	-969	1195	6882	-5687

Tableau (16) : Solde migratoire en Syrie d'après les recensements (1994,2004).  
Source : Bureau Central des Statistiques, Damas, 2007

En fait, les soldes migratoires internes soulignent l'attractivité de Damas-Campagne, qui se traduit par une croissance démographique supérieure à celle du pays.

<sup>185</sup> D'après les remarques de l'équipe de travail du B.C.S, les chiffres de 1994 couvrent les dix ans qui ont précédé cette date.

Aussi, nous pouvons présenter la question des déplacements internes en Syrie, qui affectent la démographie damascène, en nous appuyant sur les chiffres des recensements<sup>186</sup> et de l'état civil. Rappelons que les recensements reflètent le nombre des syriens résidant, lors de recensement, en Syrie et dans certaine province. Les chiffres de l'état civil prennent en compte même les syriens qui résident à l'étranger, selon un principe impliquant que l'individu soit enregistré auprès du registre de l'état civil de sa province d'origine (créant, pour chaque famille, des renseignements uniques comme : le lieu d'inscription au registre et le numéro du folio).

Pour allons prendre en compte les écarts existant entre les chiffres des recensements et ceux de l'état civil (issus de tableau 11) et nous avons créé le tableau de calcul (17).

	1970	1981	1994	2004
Damas	6 000	92 000	76 000	-20 000
Damas-Campagne	74 000	126 000	442 000	737 000
Alep	-64 000	-429 000	-605 000	-629 000

Tableau (17) : Les différences entre les chiffres issus des recensements et ceux de l'état-civil (en personne)

Les écarts entre la population recensée et celle du registre de l'état-civil mettent en lumière plusieurs faits. Pour la province de Damas-campagne, les chiffres des recensements sont toujours plus élevés de ceux de l'état civil (ce qui s'avère que la province de Damas-campagne accueille plusieurs centaines de milliers de résidants qui s'y installent pour plusieurs raisons), mettant en évidence l'attractivité croissante de cette province. La ville de Damas se révèle de moins en moins «attractive», et, à partir de 1994, les Damascène semblaient avoir tendance à quitter leur ville pour vivre et/ou travailler ailleurs. Dans le cas

<sup>186</sup>Depuis 1960, les équipes concernées, qui appartient au Bureau Central des Statistiques à Damas, ont réalisé cinq recensements sur lesquels s'appuient la majorité des études officielles dans le pays.

aleppin, ce phénomène est plus intense puisque les populations ont toujours eu de telle tendance<sup>187</sup>.

En fait, l'analyse des flux migratoires internes, quelle que soit l'origine de leurs chiffres, montre qu'ils jouent un rôle important en favorisant la croissance démographique dans la région damascène. Cette dernière n'est pas seulement une destination privilégiée des syriens « provinciaux », mais aussi pour les « non-Syriens » qui, sous l'influence de plusieurs facteurs, ont choisi de s'y installer.

### **2.3.2. Les flux des réfugiés « arabes »**

Dès les années 1960, l'idéologie officielle adoptée par la Syrie (d'Al Baath) se traduit par une politique considérant les « arabes » comme une seule nation. Ainsi les autres pays arabes actuels doivent être impérativement constitués d'un Etat uni<sup>188</sup>. Les conséquences de cette idéologie est que tous les « arabes » peuvent, sans aucune démarche administrative, se rendre en Syrie !

Certes, la région du « Moyen-Orient » se trouve dans une position géographique particulière, où a émergé le conflit arabo-israélien et où se concentre majoritairement le pétrole du monde. Ainsi, il est évident que la tension politico-militaire<sup>189</sup> règne sur la région, ce qui pourrait évoquer plusieurs vagues de réfugiés.

La Syrie a connu plusieurs types de réfugiés :

- les arabes (principalement les Palestiniens et les Irakiens),
- et les « réfugiés syriens » du Golan (à l'issue de la guerre de 1967).

A ce stade, la région Damascène constitue la principale destination des réfugiés, dont l'histoire est plus ancienne<sup>190</sup>.

---

<sup>187</sup> Cependant, la province aleppine a gagné, selon les recensements, 1 million d'habitant entre 1994 et 2004, ce qui peut s'expliquer par une forte croissance démographique de 3,12%.

<sup>188</sup> Comme le montre la constitution du parti d'Al-Baath « *lutter pour rassembler tous les arabes au sein d'un Etat indépendant unique* ». Constitution du parti Baath, principaux généraux, Art.6/2. Voir : (Carré, 1980 :209).

<sup>189</sup> Comme les guerres de 1948,1956, 1967 et celle de 1973, sans oublier les guerres de Golfs et la guerre libanaise et plus récemment la question Syrienne.

<sup>190</sup> « *Au XI Xème siècle, le quartier de Muhajirin (« Les étrangers ») peuplés de réfugiés Tcherkesses et de Kurdes fut ainsi intégré à la ville de Damas* ». Voir : (Balanche, 2005b :5).

### 2.3.2.1. Les réfugiés palestiniens

Les réfugiés palestiniens sont, d'après UNRWA<sup>191</sup>, « *les personnes dont le lieu de résidence normale était la Palestine au cours de la période allant du 1er Juin 1946 au 15 mai 1948, et qui ont perdu la maison et des moyens de subsistance à la suite du conflit de 1948*<sup>192</sup> ». Cette définition ne prend pas en compte les Palestiniens quittant « la Cisjordanie et de la bande de Gaza », suite à la guerre de 1967, s'expliquant par le statut administratif de ces deux territoires [la bande de Gaza a été soumise, depuis 1948, à l'administration égyptienne, alors que la Cisjordanie a été annexée à la Transjordanie pour constituer la Jordanie].

#### 2.3.2.1.1. Les réfugiés en Syrie : construire une nouvelle vie

La situation des réfugiés palestiniens dépend des pays de refuge. Il semble aussi que les relations établies entre le pays d'accueil et les organisations palestiniennes influencent fortement les conditions de séjour de ces réfugiés.

En Syrie, les réfugiés palestiniens, surtout ceux qui ont arrivé le lendemain de la guerre de 1948, bénéficient de plusieurs droits que les autorités syriennes leur ont attribués (A ce stade, ils ont le droit de travailler, de se déplacer librement, d'exercer des activités commerciales, de bénéficier gratuitement des services de santé et de l'Education nationale<sup>193</sup>). Mais ils n'ont pas « totalement » le droit de posséder des biens immobiliers, d'occuper certains postes politiques, de voter ou de se présenter (comme résident temporaire) aux élections législatives et présidentielles<sup>194</sup>. Le législateur syrien a donc réformé les lois syriennes pour permettre aux réfugiés palestiniens de s'intégrer, surtout économiquement à la société syrienne<sup>195</sup>, mais sans leur donner la possibilité de se naturaliser<sup>196</sup>, « *en 1956, une loi octroie*

---

<sup>191</sup>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

<sup>192</sup>Nation Unis, UNRWA, Palestine Refugees [En ligne], <http://www.unrwa.org/palestine-refugees> (dernière consultation le 07/06/2015)

<sup>193</sup>« *La Syrie a en effet autorisé les réfugiés, dès les années 1950, à bénéficier de l'éducation au même titre que les citoyens syriens* ». Voir : (Fadhel, 2007 :239).

<sup>194</sup>Voir : (Ayoub, 2012 :14).

<sup>195</sup>Les réfugiés ont bénéficié, comme tous les syriens, de la gratuité de l'enseignement supérieur pour acquérir des niveaux d'éducation valorisants, leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par conséquent d'accéder à tous métiers de la fonction publique ou de pratiquer des professions libérales et des activités économiques dans le secteur privé.

<sup>196</sup>La Syrie a octroyé aux réfugiés palestiniens de la première vague en 1948 des cartes de séjour temporaire à durée indéterminée.

*aux réfugiés des droits similaires à ceux des Syriens, hormis ceux liés à la citoyenneté*<sup>197</sup>» (Fadhel, 2007 :239).

A l'origine, les camps de réfugiés avaient pour objet d'assurer un séjour d'urgence, gracieux et provisoire pour les réfugiés palestiniens. Ces camps souffraient de plusieurs malaises, comme : la densité démographique, le caractère anarchique de la morphologie et les problèmes d'eau et d'assainissement<sup>198</sup>.

Tous ces camps ont été construits sans prendre en considération aucune planification, donc formant des quartiers informels.

#### **2.3.2.1.2. Les camps de réfugiés : une répartition démographique déséquilibrée**

Les réfugiés palestiniens se trouvent en Syrie dans 12 camps, dont 6 sont dans la région Damascène. Le nombre de ces réfugiés atteint 499 189 enregistrés auprès de UNRWA<sup>199</sup>. Le tableau (18) présente des informations détaillées sur les camps de ces réfugiés.

Au lendemain de la guerre de 1948, environ 80 000 réfugiés palestiniens se sont déplacés vers la Syrie, dont 53 175 se trouvaient au sein des camps de réfugiés. Leur présence n'a pas posé de problème pour les Syriens (environ 3% de la population de la Syrie en 1949<sup>200</sup>). Le nombre de réfugiés dans la première vague n'est pas clairement défini, Kh.Fadhel explique que *«le nombre de Palestiniens qui émigrent en Syrie est estimé entre 85 000 et 90 000, soit environ 10% de la population réfugiée»* (Fadhel, 2007 :237).

En fait, la multiplication des vagues de réfugiés et la méfiance à l'égard des organisations internationales qui s'en sont occupées, peuvent expliquer cette différence de chiffres des réfugiés palestiniens en Syrie.

---

<sup>197</sup>(Fadhel, 2007 :239).

<sup>198</sup>Comme explique Kh.Fadhel la situation du camp Yarmouk *«Mukhayam al-Yarmouk est un camp dit « non officiel ». Lorsque les réfugiés y arrivent, ils ne trouvent sur place aucune structure, aucun aménagement particulier, seulement des parcelles de terre défrichées au milieu de vergers»*. Voir : (Fadhel, 2007 :238).

<sup>199</sup>Chiffres au 1er Janvier 2013. <http://www.unrwa.org/where-we-work/syria>.

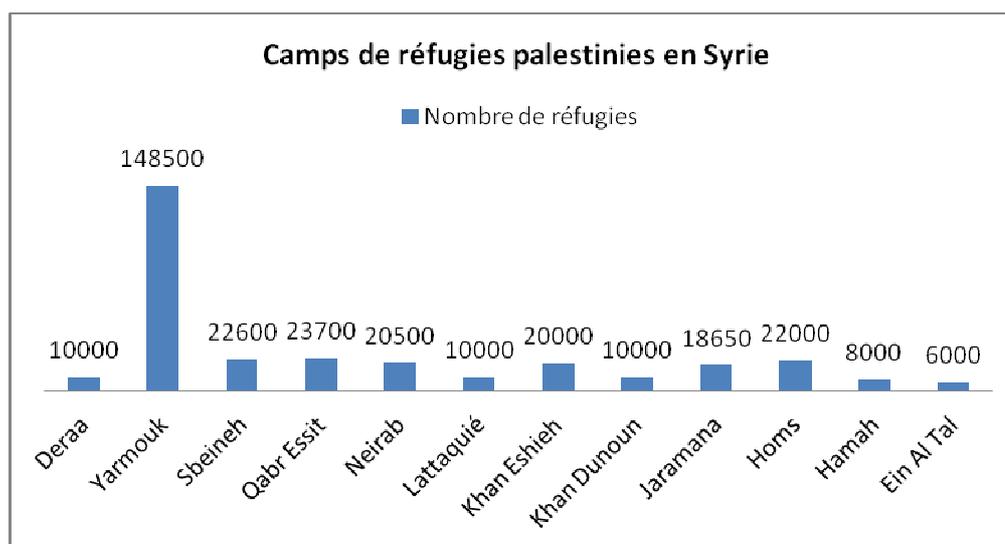
<sup>200</sup> Voir : (Ayoub, 2012 :14).

Camp	Nombre de réfugiés	Région	Date de création
Deraa	10000	Deraa	1950 et 1967
<b>Yarmouk</b>	<b>148500</b>	<b>Damas</b>	1957
<b>Sbeineh</b>	<b>22600</b>	<b>Damas</b>	1948
<b>Qabr Essit</b>	<b>23700</b>	<b>Damas</b>	1948
Neirab	20500	Alep	1948-1950
Lattaquié	10000	Lattaquié	1955-1956
<b>Khan Eshieh</b>	<b>20000</b>	<b>Damas</b>	1949
<b>Khan Dunoun</b>	<b>10000</b>	<b>Damas</b>	1950-1951
<b>Jaramana</b>	<b>18650</b>	<b>Damas</b>	1948-1967
Homs	22000	Homs	1949
Hama	8000	Hama	1950
Ein Al Tal	6000	Alep	1962

Tableau (18) : les camps de réfugiés palestiniens en Syrie.

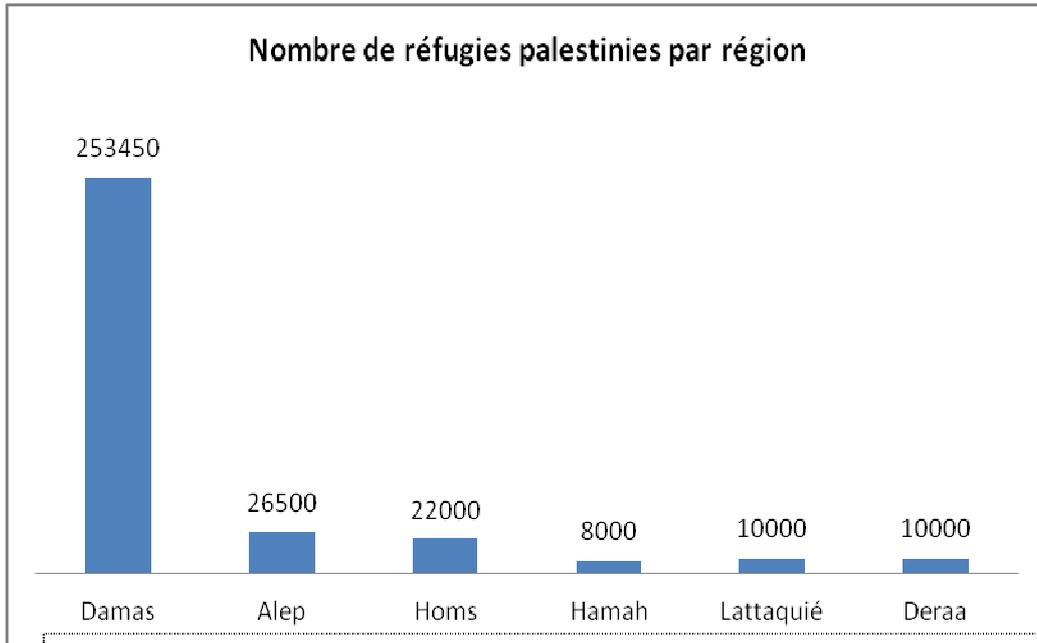
Source statistique (mars 2011), UNRWA<sup>201</sup>

De même, les graphiques (5,6) montrent la répartition de ces réfugiés en Syrie.



Graphique (5) : Les réfugiés palestiniens par camp (en mars 2011)

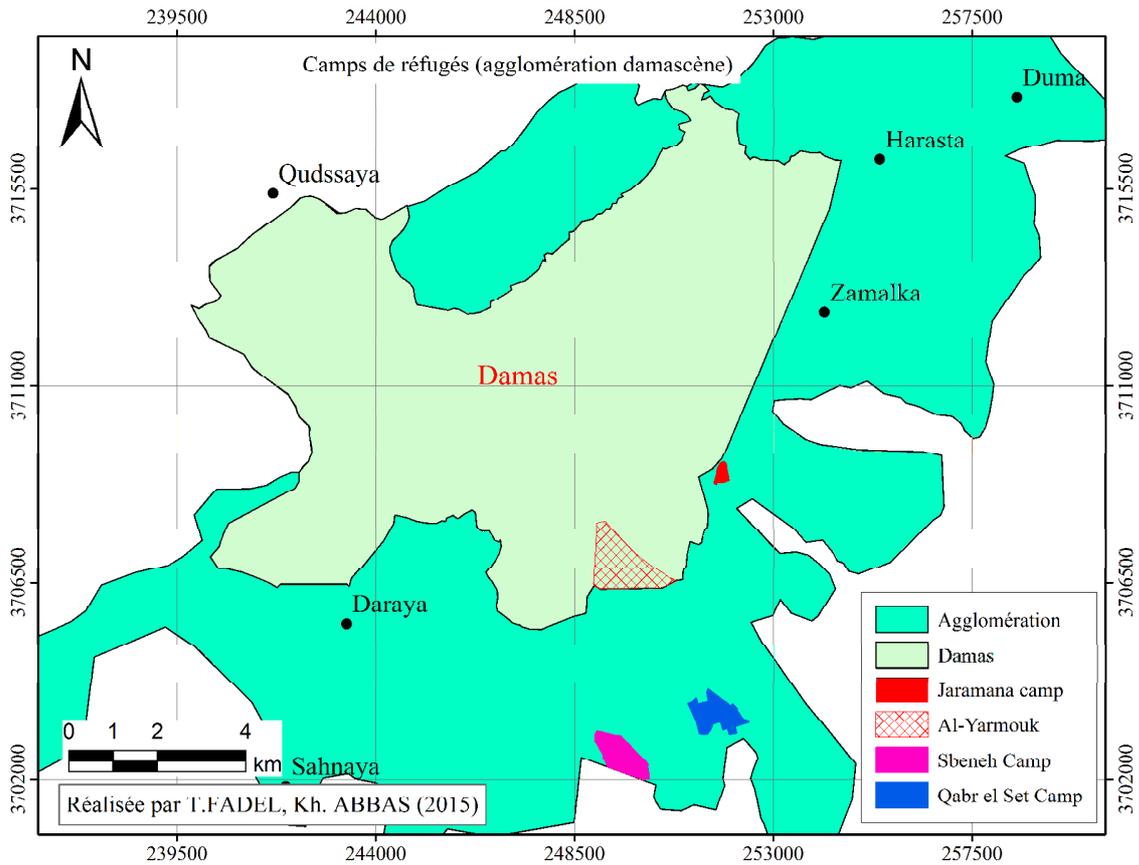
<sup>201</sup> Source statistique (site officiel de l'UNRWA) via <http://www.unrwa.org/where-we-work/syria>



*Graphique (6) : Répartition des réfugiés palestiniens en Syrie, dans les camps, par région*

Nous constatons, d'après les données statistiques (présentées par le tableau 18 et les graphiques 5 et 6), que la majorité des réfugiés dans les camps se concentre dans la région Damascène (253 450 personnes), et que le camp al-Yarmouk attire la plupart des réfugiés.

Mis à part les deux camps (Khan Esheih et Kan Dunnoun) puisqu'ils sont relativement éloignés de Damas (environ à 27 km au sud-ouest pour le premier et à 23 km au sud pour le deuxième) se trouvant au delà de la Ghouta, les quatre autres camps se situent dans la périphérie de Damas en menaçant les espaces agricoles de la Ghouta (carte 8).



**Carte (8) : Camps de réfugiés palestiniens dans l'agglomération Damascène**

### 2.3.2.2. Les réfugiés Irakiens

Comme en Syrie, «un régime» Al-Baath a régné sur l'Irak dès l'année 1968 jusqu'à 2003. Les relations entre les deux ailes d'Al Baath s'inscrivaient dans un contexte concurrentiel. Dans cette optique, les opposants syriens ont trouvé au sein de l'Irak, de Saddam Hussein, un endroit très favorable pour s'organiser et ébranler le pouvoir syrien. Ce dernier a également soutenu les opposants irakiens, «*Aujourd'hui, parmi les personnes qui comptent en Irak, nombreux sont ceux qui ont vécu à Damas, notamment Jalal Talabani, président de la République, Nouri al-Maliki, Premier ministre, ou encore Massoud al-Barzani, Premier ministre du Kurdistan irakien*<sup>202</sup>» (Fabra, 2009 :28).

<sup>202</sup>(Fabra, 2009 :28).

### 2.3.2.2.1. *Aperçu démographique*

Avant la guerre de 2003, la part des irakiens en Syrie était modeste (entre 70 000 et 80 000 d'après UNHCR<sup>203</sup>) ; il s'agissait majoritairement de réfugiés politiques «*qui fuyaient la répression du régime de Saddam Hussein ou le service militaire*», (Roussel, 2009 :6). Cependant, nous ne pouvons parler d'un véritable mouvement migratoire irakien qu'après la guerre de 2003.

D'après différents auteurs (Léa Conti Fabra<sup>204</sup>, John Dagge<sup>205</sup> et Ibrahim Drraghi<sup>206</sup>) le nombre estimé des réfugiés irakiens entre 2003 et 2008 varie de 800 000 à 1,6 millions.

En 2011, le HCR estime à 1 million le nombre de réfugiés, alors que le gouvernement syrien avance (en s'appuyant sur les chiffres établis par la direction de l'immigration et des passeports) un chiffre de 1 281 288 réfugiés<sup>207</sup>(Tableau 19).

	Gouvernement Syrien	Nations Unies (HCR)	Ambassade Irakienne à Damas
2005		450 000	
2007	1,5 million	1 million	
2008	1,6 million	1,2 -1,6 million	800 000
2011	1,28 million	1 million	

Tableau (19) : Evolution des réfugiés irakiens en Syrie (2005-2011)

### 2.3.2.2.2. *Les Irakiens en Syrie : des réfugiés citadins*

La Syrie constitue une destination privilégiée par les réfugiés irakiens, puisque :

- les prix sont plus raisonnables en Syrie qu'ailleurs,
- la politique officielle facilite les démarches administratives pour les réfugiés,

<sup>203</sup>L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés.

<sup>204</sup>«La guerre américaine contre l'Irak lancée en mars 2003 (...) a provoqué le déplacement de plus de 4 millions d'individus, dont environ 1,5 million vers la Syrie». Voir : (Fabra, 2009 :28).

<sup>205</sup>« Le gouvernement syrien pense que 1,4 millions d'Irakiens ont pris refuge en Syrie ces trois dernières années et estime que 30 000 à 45 000 personnes entrent dans le pays tous les mois » : John DAGGE, interview avec Ehsan Fteyh. Voir : (Dagge, dans UN volontaires, [En ligne], <http://www.unv.org/fr/perspectives/doc/accueil-des-refugies-irakiens.html> (dernière consultation 9/6/2015).

<sup>206</sup>« Fin d'année2005, les statistiques des Nations unies estiment que 450 000 Irakiens résident en Syrie ; un an plus tard, le nombre des réfugiés irakiens atteint un million. En 2007, le gouvernement syrien estime que 1,5 million d'Irakiens ont pris refuge en Syrie ; en 2008, le gouvernement estime que le nombre des réfugiés irakiens à 1,6 million ; le bureau du haut-commissariat pour les réfugiés (HCR) voit que ce nombre varie entre 1,2 et 1,6 million, alors que l'ambassade irakienne à Damas considère que les chiffres totaux varient entre 800 000 et 1 million réfugiés». Voir : (Drraghi, 2011 :23).

<sup>207</sup>Voir : (Drraghi, 2011 :24).

- les services proposés par le gouvernement syrien sont meilleurs,
- enfin, la préexistence des liens forts et des proches en Syrie<sup>208</sup>,

Contrairement aux réfugiés palestiniens, les irakiens s'installent au sein des grandes villes syriennes et ne sont pas regroupés dans des camps de réfugiés<sup>209</sup>. Majoritairement urbains<sup>210</sup>, ils s'intègrent facilement dans la société.

L'arrivée massive des irakiens en Syrie, après la guerre de 2003, s'est effectuée essentiellement autour des grandes villes, surtout Damas<sup>211</sup>. Ce choix est lié à une préoccupation financière. En effet, ils n'ont officiellement pas le droit de travailler et sont, au fil du temps, touchés par la pauvreté<sup>212</sup>. Les loyers modérés de la périphérie leur permettent de survivre<sup>213</sup>.

## 2.4. La démographie damascène et ses impacts territoriaux

Nous constatons l'existence de deux périodes, caractérisant le contexte démographique damascène :

- la période de l'exode rural (des campagnes et des autres régions syriennes vers Damas notamment),
- la période de l'exode intra-urbain (Damas vers Damas-Campagne), ce qui traduit par une urbanisation des périphéries de Damas.

<sup>208</sup>Thomas Sommer-Houdeville explique ces motivations, «Interrogés sur les raisons du choix de la Syrie, les réfugiés que nous avons rencontrés avancent plusieurs explications. En premier lieu, la relative facilité d'entrer en Syrie, comparée à la Jordanie ou à d'autres pays<sup>14</sup>, puis l'existence de réseaux relationnels ou socioéconomiques préexistants et enfin un coût de la vie plus bas que dans le reste des pays arabe et notamment la Jordanie ». Voir : (Sommer-Houdeville, 2009 :192).

<sup>209</sup>Mohamed Doraï écrit que «la Syrie a opté – comme la Jordanie, l'Égypte ou le Liban –, pour la libre installation des Irakiens dans les principales agglomérations du pays». Voir : (Doraï, 2009a, 141).

<sup>210</sup>Comme explique Léa Conti Fabra «La majorité des réfugiés irakiens présents en Syrie est composée de citoyens originaires de Bagdad, issus de la classe moyenne». Voir : (Fabra, 2009 :28).

<sup>211</sup>«en 2007, la plupart des irakiens, 80%, se concentre dans la région damascène ». Voir : (Gouvernement de la Syrie, (Bureau Central des Statistiques BCS), 2007c : 12).

<sup>212</sup>Comme l'explique Léa Conti Fabra «L'épuisement progressif de leurs économies, combiné à l'interdiction de travailler, conduit à une paupérisation et une diminution du niveau de vie des familles». Voir : (Fabra, 2009 :28).

<sup>213</sup>Comme l'écrit Thomas Sommer-Houdeville «c'est avant tout le faible montant des loyers des appartements et maisons (environ 100 dollars pour un quatre pièces) qui a joué un rôle déterminant dans ce choix». Voir : Voir : (Sommer-Houdeville, 2009 :195).

Dès les années 1960, l'attractivité croissante de la région Damascène engendre une croissance démographique. Celle-ci affecte les espaces agricoles de la ghouta selon deux dynamiques, qui reprennent l'idée d'Anne-Marie Bianquis<sup>214</sup> :

- D'une part, la ville de Damas s'étend sur la périphérie (notamment les quartiers informels<sup>215</sup>) pour loger un nombre croissant de population,
- D'autre part, les villages et les villes de la Ghouta sont devenus de plus en plus attractifs en attirant les réfugiés, les migrants syriens et les damascènes eux-mêmes.

Le développement de moyens de transports et de communications, ayant engendré de profonds changements, a modifié les formes urbaines. De nos jours, les déplacements des personnes se multiplient quantitativement et qualitativement, et la proximité physique ne sera plus déterminante pour accéder aux ressources de la ville. Ainsi, la ville s'étend en parallèle avec l'évolution de sa potentialité<sup>216</sup>.

En absorbant un nombre croissant de la population dirigée vers la périphérie Damascènes, les villes périphériques favorisent en même temps leurs propres potentialités (marché immobilier). Cette même situation se reproduit, par exemple, à Jaramana (sud-est de Damas) qui était, au cours des années 1960, « *un petit centre agricole dans une zone riche en arbres fruitiers, la Ghouta de Damas* » (Roussel, 2009 :3) avec une population totale de 6500 habitants, et devenant, en 2004 avec 120 000<sup>217</sup> habitants, « *une ville moyenne* » (Ibid.).

Une autre ville représente un exemple d'une potentialité croissante la ville de Sayyida Zaynab qui se trouve dans la ghouta (environ 7 km au nord de Damas). Étant donné son importance communautaire (pour les musulmans chiites), cette ville attire depuis longtemps les « pèlerins » pour « *rendre une visite pieuse au mausolée de Zaynab, (...) Petite fille du prophète* » (Mervin, 1996 :2). Au fil des années, la ville a été bouleversée par la forte

---

<sup>214</sup> Anne-Marie Bianquis explique que « *l'oasis ne s'est pas urbanisée seulement par extension de la ville, elle s'est transformée de l'intérieur ; chacun de ses villages est devenu un bourg, chacun de ses bourgs, une ville* ». Voir : (Bianquis, 1993b :30).

<sup>215</sup> L'expansion des quartiers informels, qui abritaient une masse importante de la population damascène (environ 40% de la population damascène en 2004 d'après Valérie Clerc. Voir : (Clerc, 2013b :65).

<sup>216</sup> François Ascher explique que « *l'un des moteurs principaux du développement des villes a toujours été le potentiel de ressources de toutes sorte qu'offre le regroupement des hommes et des biens en un même endroit, et les économies de transports qu'engendre la proximité* ». Voir : (Ascher, 2008 :70).

<sup>217</sup> Les réfugiées irakiennes sont exclues.

augmentation de sa population (passant de 800 habitants à environ 100 000 habitants entre 1960 et 1996<sup>218</sup>). Cette croissance est due à l'arrivée des réfugiés (palestiniens et irakiens<sup>219</sup>) et des migrants internes<sup>220</sup>. En fait, la ville a développé une potentialité liée principalement au tourisme religieux<sup>221</sup> (environ 1 million pèlerins chaque année).

Comme nous l'avons déjà montré, les réfugiés palestiniens s'installaient aux camps, dont le plus grand est celui d'Al-Yarmouk (situé au milieu des vergers de la Ghouta). Ce camp a été créé près de Damas (à quelques kilomètres du centre-ville) le long de l'axe routier reliant Damas à la région sud du pays. Au fil des années, il développait sa propre potentialité (les diplômés de nouvelles générations devenant un facteur important). De plus, la proximité de ces camps à Damas (compte tenu des loyers plus raisonnables qu'à Damas) fait qu'ils sont devenus des camps pour les classes moyennes. Ainsi, ces camps de réfugiés ne comptent pas seulement les réfugiés palestiniens, mais aussi des milliers de syriens.

A travers les années, le camp d'Al-Yarmouk joue le rôle d'un refuge, puis ensuite s'est transformé en quartier intégré à la ville de Damas. Étant construits dans la Ghouta, l'extension, spontanée ou planifiée, les camps de réfugiés menacent l'espace agricole de la Ghouta<sup>222</sup>.

---

<sup>218</sup>Voir : (Mervin, 1996 :3).

<sup>219</sup>Les irakiens se trouvent principalement dans un quartier périphérique dont « *son artère principale est d'ailleurs surnommée "rue des Irakiens"* ».voir : (Doraï, 2009b :7).

<sup>220</sup>« Surtout du village de Fû'a, Village chiite situé dans la région d'Idlib, en Syrie » : Sabrina Mervin.

<sup>221</sup>Comme l'explique Sabrina Mervin «... *l'agglomération a sa propre vie économique et ses infrastructures touristiques sont en plein développement* ».voir : (Mervin, 1996 :3).

<sup>222</sup>Comme décrit F.Balanche « *Mukhayam Yarmouk, l'ancien camp palestinien, fut intégré officiellement à la municipalité de Damas en 1994 : autrefois quartier très populaire. Il devient un quartier très prisé par les classes moyennes* ». Voir : (Balanche, 2009a :3).

## Conclusion

Nous avons abordé la question démographique syrienne, ce qui nous permet de comprendre l'évolution démographique du pays et les tendances migratoires.

Malgré le ralentissement des années 2000, la Syrie a connu une croissance démographique permanente (4,5 millions habitants en 1960 contre 17,9 millions en 2004). De plus, le pays s'est tardivement urbanisé, compte tenu du taux de la population urbaine (30,6% contre 53,5% de la population totale pour la période précédente). Ainsi, la concentration démographique selon l'axe traditionnel (Damas, Alep, Homs et Hama) demeure toujours une réalité.

Alors que la province d'Alep est démographiquement plus importante, la volonté politique joue un rôle déterminant pour faire de Damas (et donc sa région) une métropole dominante au niveau national.

La région Damascène (les deux provinces : Damas et Damas-Campagne) concentre une importante population (environ 3 825 000 habitants en 2004) sur le tiers ouest de son territoire. Cette concentration démographique s'explique, entre autres, par les flux migratoires internes et par les vagues de réfugiés arabes.

Étant donné sa situation comme capitale (où se concentrent les pouvoirs politico-administratifs), la région Damascène est une région attractive attirant les migrants internes qui dotent la région de nouveaux quartiers informels<sup>223</sup>. Certaines extensions se sont organisées en continuité avec la ville, alors que d'autres s'en éloignent.

Au niveau régional, la ville de Damas a concentré la population, mais au fil des années, la population se dirige Damas-Campagne.

Ainsi, cette dernière, donc la Ghouta, est devenue la nouvelle destination de la population (Damascène et Syrienne) :

- A partir des années 1990, la population de Damas-Campagne a dépassé celle de la ville de Damas,

---

<sup>223</sup> Comme explique Chaaban Abboud les effets de tels flux « on en voit le résultat dans la croissance de dizaines de quartiers autour de Damas, de façon tentaculaire et rapide ». Voir : ( Abboud, 2007 :170-171).

- En 2004, celle-ci compte 2 273 000 habitants soit 12,7 % de la population syrienne. A la même époque, la population urbaine de la Damas-Campagne constitue 8.2% de la population urbaine syrienne et l'écart de la population urbain entre Damas et Damas-Campagne s'est largement réduit (10% d'écart en 1960 contre 0.5% en 2004).

En effet, ces chiffres reflètent un véritable tournant démographique : la population se trouve désormais dans Damas-Campagne, s'expliquant par une attractivité croissante de la périphérie par rapport au centre (la ville de Damas). Les réfugiés arabes ont joué un rôle important dans l'extension urbaine dans la région : Il existe déjà 0,5 million palestiniens, et plus récemment, 1,5 millions Irakiens environ au cours des années 2000.

Ces réfugiés se sont installés majoritairement dans les périphéries Damascènes (les camps pour les palestiniens et les villes périphériques pour les irakiens). En fait, la question économique a fortement influencé les choix des migrants (certains d'entre eux ont bénéficié des logements construits par le secteur public, alors que la majorité a dû trouver un logement ailleurs, ainsi, le secteur informel s'est présenté comme la solution). Les quartiers planifiés par l'Etat ont pour objectif de ménager les espaces agricoles de la Ghouta, mais ces espaces étaient envahis par l'extension des quartiers informels, (Tabala, Al-Taqaddum, al-Hjar al-aswad) et qui se trouvent dans la périphérie de Damas<sup>224</sup>.

La véritable menace réside dans l'extension spontanée des villes soumises à cette croissance démographique. Au fil des années, les terres agricoles sont morcelées, donc moins rentables, et sont de plus en plus mises en vente. Ainsi, la construction sur ces terres, protégées par la loi, constitue un autre problème. L'implication des autorités est évidente et il appartient aux collectivités territoriales et aux autres acteurs locaux de prendre leurs responsabilités pour lutter contre toutes constructions illégales sur les terrains destinés à l'agriculture.

---

<sup>224</sup> Comme l'explique F.Balanche «*les quartiers illégaux se trouvent surtout en dehors de Damas intra muros, dans les municipalités de la périphérie*». Voir : (Balanche, 2009a :5).

**CHAPITRE(2) : LE FACTEUR ECONOMIQUE ET  
L'ETALEMENT URBAIN DANS LA REGION DAMASCENE**

## Introduction

Nous avons précédemment montré, l'incidence des migrants internes et des réfugiés sur la croissance démographique de la région Damascène. Et si les réfugiés sont poussés à se déplacer par les troubles militaires, les migrants internes se sont principalement dirigés vers les villes en quête de travail. Ainsi, nous partagerons l'idée de J-B Charrier «*en réalité, les causes économiques sont bien décisives, autrefois comme aujourd'hui*» (Charrier, 1988 : 30) pour expliquer ce type de migration (l'exode rural).

Le tournant économique des années 1990 a véritablement influencé la société syrienne. L'ouverture et la libéralisation économique adoptée dans ce domaine encouragent les investisseurs étrangers et même syriens à entreprendre des projets économiques. En Syrie, la nature du système éco-politique s'inscrit dans un contexte idéologique socialiste (arabisme, économie dirigée, etc). Le pays était à l'abri des changements radicaux qui touchent le monde extérieur, surtout aux niveaux économique comme décrit Fabrice Balanche : «*Le pays n'appartient à aucune organisation économique internationale : GATT<sup>225</sup>, FMI<sup>226</sup>, et pas même OPEP<sup>227</sup>. Le marché syrien est protégé par des droits de douanes dissuasifs. L'absence de convertibilité de la Livre syrienne ainsi que celles de banques privées entravent les échanges du secteur privé avec l'étranger. La fermeture économique du pays est une conséquence logique de la volonté d'indépendance politique, mais également de l'exercice d'un strict contrôle intérieur sur la population et le territoire*» (Balanche, 2000 : 12).

Les orientations économiques d'un pays reflètent habituellement son dogme politique et évoluent en fonction des changements politiques<sup>228</sup>. De plus, la mondialisation de l'économie exige des réformes politico-économiques pour que le pays soit capable d'intégrer le marché mondial. En Syrie, le virage vers l'économie «sociale de marché» est plus comparable à l'exemple de l'Égypte<sup>229</sup> qu'à celui de la Chine<sup>230</sup>.

---

<sup>225</sup>Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

<sup>226</sup>Fonds Monétaire International.

<sup>227</sup>L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

<sup>228</sup>A titre d'exemple, l'économie communiste de l'ex-Union Soviétique et l'économie libérale de la Russie d'aujourd'hui.

<sup>229</sup>Voir : (Balanche, 2005b).

<sup>230</sup>Samir Aita explique qu'il s'agit «*d'un problème fondamental pour la Syrie, non seulement parce qu'il souligne la nécessité de changer de constitution, mais parce qu'il met en jeu l'ensemble des équilibres sociaux actuels du pays (...) l'exemple de la Chine est justement donné parce qu'il valorise, à cause de sa croissance spectaculaire, l'absence formelle d'une rupture*». Voir : (Aita, 2007 :546-547).

Dans cette partie du travail, nous allons nous interroger sur la question économique syrienne, essentiellement dans la période récente. En fait, les réponses, que nous allons apporter, vont nous permettre à comprendre les mutations économiques en Syrie qui influencent la société et favorisent l'étalement urbain actuel dans la région Damascène. En premier lieu, nous allons analyser le tournant économique que connaît le pays. Ensuite, nous allons étudier les conséquences de ces nouvelles orientations sur l'évolution du marché immobilier. Enfin, nous allons aborder les mutations socio-spatiales engendrées par les nouveaux comportements de la population.

## **1. L'économie syrienne et le tournant significatif des années 2000**

La Syrie, un pays sous contrôle d'un parti socialiste, a suivi dès les années 1960 une politique économique dirigiste qui succédait l'économie libérale des années 1950. Le retournement politique des années 1990 et la participation au pacte contre l'Irak, sous le commandement des États-Unis, étaient pour les observateurs des choix pragmatiques et stratégiques de la Syrie. Parallèlement, le pays a commencé timidement une ouverture économique graduelle avec la loi n° 10 concernant les investissements privés (syriens et étrangers).

La véritable intégration au marché mondial est annoncée au cours des années 2000, plus précisément après le congrès du Parti d'Al-Baath en 2005, avec un nouveau dogme économique : « *l'économie sociale de marché* ».

Entre la théorie très optimiste et la pratique plus rationaliste, comment les choses se sont-elles organisées en Syrie ? Après des décennies de domination, comment Damas s'adapte-t-elle aux nouvelles orientations économiques des gouvernements syriens ?

### **1.1. De l'économie dirigée à l'économie sociale de marché**

Après l'indépendance (en 1946), l'économie syrienne était qualifiée de libérale, ce qui peut s'expliquer par les intérêts économiques existants entre la bourgeoisie syrienne et les pays occidentaux (notamment la France). Par conséquent, l'intervention étatique et les projets financés par l'Etat étaient assez limités<sup>231</sup>.

---

<sup>231</sup>Fabrice Balanche écrit « *Les gouvernements successifs suivaient une politique libérale, dans le domaine économique, qui limitait par nature les interventions de l'Etat* ». Voir : (Balanche, 2005c :1).

### 1.1.1. L'émergence de l'économie dirigée

Dès les années 1960, la Syrie était soumise aux règles économiques du marché socialiste<sup>232</sup>. Aussi, le nouveau pouvoir avait entrepris une réforme agraire, une nationalisation des écoles privées, une arabisation de l'éducation et une étatisation des banques<sup>233</sup>. De même, la politique économique, durant cette période, était caractérisée par la centralisation et par une attention toute particulière portée au secteur agricole dans un pays en quête d'autosuffisance alimentaire<sup>234</sup>. En effet, le secteur public était privilégié et pilotait la vie économique syrienne à travers une «*politique d'industries industrialisantes calquée sur le modèle soviétique et fondée sur des industries lourdes*»<sup>235</sup>.

Dès les années 1970, nous pouvons parler d'une «libéralisation économique contrôlée»<sup>236</sup>, qui s'était inscrite dans un contexte d'ouverture politique caractérisant ces années<sup>237</sup>. En prenant en compte l'importance de l'économie pour concrétiser ses objectifs et pour élargir la base sociale du nouveau pouvoir, une telle «libéralisation» était encouragée. Le secteur privé a été aussi appelé pour participer au développement du pays<sup>238</sup>.

La période de crise économique des années 1980 s'inscrivait dans un contexte politique complexe. Cette crise était engendrée d'une part, par l'effondrement du Pacte de Varsovie, et d'autre part, par le recul très important des aides financières arabes. De plus, l'intervention directe et permanente de l'Etat sur le marché syrien et les dépenses croissantes (afin d'assurer la stabilité des revenus et de financer les projets de développement) ont aussi aggravé la crise financière.

---

<sup>232</sup>Samir Aita propose que «*Neuf mois avant le coup d'Etat qui a amené le Baath au pouvoir en Syrie, la figure emblématique des économistes syriens, dr Izzat Traboulsi, expose les grandes lignes de la politique économique et sociale de la Syrie(...) il parle des années 1950, en faisant remarquer que cela na pas empêché l'établissement d'un droit du travail, des assurances sociales, d'imposition graduelle sur les revenus et des services sociaux d'éducation et de santé pour tous*». Voir : (Aita, 2007 :541).

<sup>233</sup>Voir : (Balanche, 2005)

<sup>234</sup>La recherche de l'autosuffisance alimentaire peut expliquer partiellement cette attention, mais nous pouvons également l'expliquer à travers un autre point de vue. C'est là, dans les campagnes, où se trouvait la base sociale du Parti d'Al-Baath. Ainsi, les nouveaux dirigeants sont issus majoritairement de la petite bourgeoisie rurale.

<sup>235</sup>(Abbabsa et alii, 2007 :44).

<sup>236</sup>L'expression utilisée par Fabrice Balanche.

<sup>237</sup>L'article 13 de la constitution/1973, stipule «*l'économie de l'état est une économie socialiste planifiée, qui vise à éradiquer toute forme d'exploitation*». Voir : (Aita, 2007 :546).

<sup>238</sup>Comme l'écrit Jocelyne Cornand «*...après une période de limitation dans les années 1960, une certaine libéralisation a été amorcée au début des années 1970 (1er infitah) pour dynamiser la participation du secteur privé dans le développement du pays*». Voir : (Cornand, 1997 :99).

La loi N° 10 de 1991<sup>239</sup> a constitué le levier de la deuxième libéralisation économique syrienne<sup>240</sup>. Ayant pour objectif d'attirer de nouveaux investissements, en leur accordant des privilèges et en ouvrant de nouvelles activités, jusque là monopoles de l'Etat<sup>241</sup>, cette loi marque le début d'une nouvelle ère en Syrie.

La nouvelle ouverture était accompagnée d'un environnement politique plus favorable au plan extérieur. Les relations politiques et économiques avec l'Europe occidentale ont été réactivées, ainsi qu'avec les pays arabes, en particulier les monarchies pétrolières. La Syrie s'intègre progressivement aux marchés régionaux et internationaux<sup>242</sup>. A la suite de cette nouvelle libéralisation, la vie économique syrienne s'anime. Les échanges avec l'extérieur augmentent et se multiplient.

### 1.1.2. L'ère de l'économie sociale de marché

Longtemps à l'abri de grandes mutations fondamentales, l'économie syrienne, surtout à partir des années 2000, a cherché à s'adapter aux courants internationaux. L'Etat ne s'engage que légèrement sur le marché du travail, les entreprises publiques sont de plus en plus en difficultés et la politique de grands projets est progressivement abandonnée.

La Syrie a décidé de changer ses orientations économiques en adoptant « l'économie sociale de marché ». Ce nouveau modèle économique, qui s'inspire « *du modèle économique de l'Union européenne, accommodé aux règles socialiste du Baath*<sup>243</sup> », est sur le plan intérieur un virage très significatif, puisque le passage du dirigisme économique (dominant

---

<sup>239</sup> « Cette loi est par la suite amendée, en 2000 et en 2003, pour en étendre le champ et la rendre plus attractive aux investisseurs, en particulier aux investisseurs internationaux. ». Voir : (Vignal, 2006 :23).

<sup>240</sup> « À la fin des années 1980, Hafez el Assad se voit contraint de changer de politique économique. Il engage une libéralisation graduelle en veillant à ce qu'elle ne remette pas en cause le caractère autoritaire du régime ». Voir : (Balanche, 2012b :43).

<sup>241</sup> La loi n 10 « vise à encourager la participation du secteur privé et l'investissement des ressortissants syriens, arabes et étrangers dans l'économie syrienne. Elle concerne uniquement des nouveaux projets qui peuvent bénéficier de mesures incitatives en matière de fiscalité, d'importation, de change et de rapatriement des capitaux et d'une ouverture vers des activités auparavant réservées au secteur public, comme la filature de coton, la fabrication de médicaments, la cimenterie ». Voir : (Cornand, 1997 :100).

<sup>242</sup> « A partir de 1999, dans le cadre du Conseil économique et social de la Ligue Arabe, des accords de libre-échange bilatéraux sont conclus entre l'ensemble des pays arabes de la région visant la réduction progressive de leurs barrières tarifaires douanières réciproques. L'objectif est alors de former, à l'horizon 2007, une grande Zone Arabe de Libre Echange (ZALE). Cette date de 2007 est finalement anticipée et, depuis le 1er janvier 2005, les produits arabes - c'est-à-dire dont au moins 40 % de la valeur ajoutée a été produite dans l'un des pays signataires de l'accord - sont libres de circuler entre les signataires des accords. Parallèlement, les négociations d'association avec l'Union européenne, qui comprennent un très important volet commercial, démarrent en 1997, font du surplace, puis reprennent en 2004 ; l'Accord d'Association était, en 2005, en cours de ratification parlementaire ». Voir : (Vignal, 2006 :23).

<sup>243</sup> (Abbabsa et alii, 2007 :51).

pendant quarante ans) à ce modèle plutôt libéral nécessite plusieurs réformes que le pays est encore en train de mener.

Cependant, l'adoption de ce modèle (déjà appliqué en Allemagne, après la seconde guerre mondiale<sup>244</sup>, où il a réussi) explique la volonté politique de réaliser un grand pas en avant afin de remodeler la Syrie tant au niveau économique que politique.

La décision est prise lors du Xe congrès du Parti d'al-Baath en 2005. Il s'agit :

- d'une part, de renforcer la participation des capitaux privés dans la construction d'une nouvelle économie plus ouverte et plus compétitive,
- et d'autre part, d'attirer les investissements étrangers pour entreprendre de grands projets en Syrie. Cependant l'intérêt de l'Etat reste prioritaire dans le domaine social, avec la prise de mesures de sécurité sociale<sup>245</sup>. C'est dans cette optique libérale que ce modèle économique est conçu par l'Etat<sup>246</sup>.

## **1.2. Economie tertiaire dans une société tardivement urbanisée**

Comme nous l'avons constaté, la Syrie est un pays tardivement urbanisé ; sa population urbaine atteint 53% de population totale en 2004.

En Syrie, l'importance du secteur agricole s'explique par le nombre des effectifs dans ce secteur. De même, la politique d'autosuffisance alimentaire<sup>247</sup> proclamée officiellement en Syrie explique cette importance.

Pour comprendre le tournant que connaît l'économie syrienne, nous présentons dans le tableau (20) et le graphique (7) les activités économiques, par secteur, pendant la période de référence (1970-2010). En effet, la participation de chacun des secteurs d'activités économique au P.I.B national permet de comprendre les mutations sociales en Syrie,

---

<sup>244</sup>Ludwig Erhard explique que « en matière de politique économique, les gouvernements doivent limiter leur action à la seule création d'une large juridiction et laisser à l'initiative privée le soin de réaliser des affaires sur le marché mondial ». Voir : (Erhard, 1953 :36).

<sup>245</sup>Le contrôle étatique demeure dans des secteurs comme l'énergie, l'éducation, le contrôle des prix, etc.

<sup>246</sup>Il existe toujours une différence entre la théorie et le pratique. Après 40 ans de dirigisme économique, l'application de ce nouveau modèle économique est censée être remise en cause par les syriens, compte tenu de ses enjeux éco-sociaux.

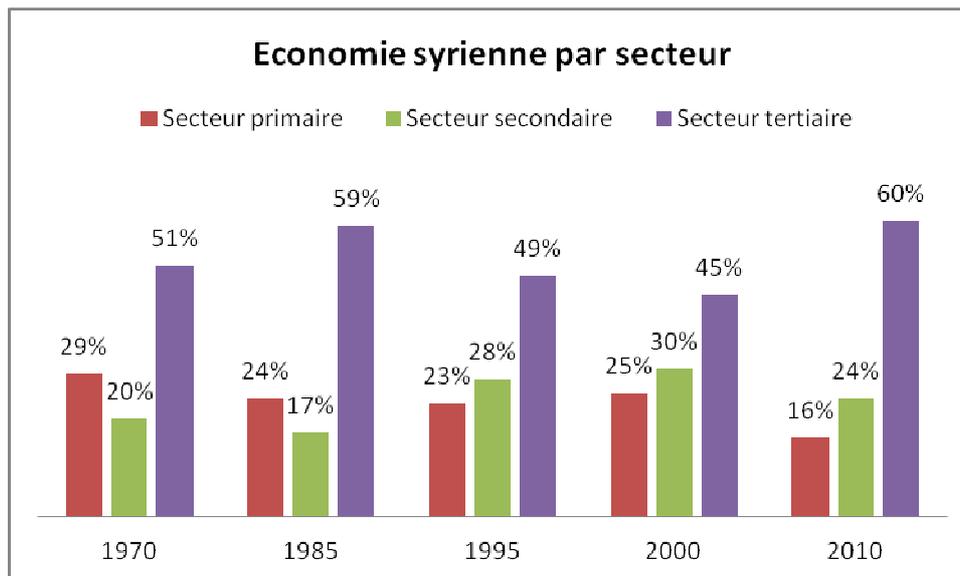
<sup>247</sup>« En Syrie, le secteur agricole demeure stratégique à plus d'un titre : stratégique sur le plan socio-économique, car près d'un tiers de la population active dépend encore de ce secteur pour vivre ; stratégique sur le plan politique, car le pays, en conflit contre Israël et souvent ostracisé par la communauté internationale, a très tôt œuvré pour son indépendance et son autosuffisance alimentaire ». Voir : (Roussel, 2008 :213).

puisque'elle reflète la tendance économique générale (de l'Etat et de la société) de cette même période.

		1970	1985	1995	2000	2010 <sup>248</sup>
<b>Secteur primaire</b>	Agriculture	52,610	123,821	177,215	223,749	239,527
		<b>29 %</b>	<b>24%</b>	<b>23%</b>	<b>25%</b>	<b>16%</b>
<b>Secteur secondaire</b>	Industries et exploitations minières	36,230	89,220	209,170	272,514	348,729
		<b>20%</b>	<b>17%</b>	<b>28%</b>	<b>30%</b>	<b>24%</b>
<b>Secteur tertiaire</b>	Construction	7,113	41,845	25,724	28,898	53,443
	Commerce	39,793	117,684	157,149	134,453	295,061
	Transport et Communication	16,954	44,342	84,212	113,851	190,829
	Finance et Assurance	7,795	17,825	28,387	33,126	79,672
	Services Sociales et Personnelles	4,455	15,303	12,076	21,195	58,780
	Service d'Etat	14,391	65,826	62,226	76,392	206,887
	services non lucratif	0,062	0,120	0,247	0,444	0,980
	Droits de Douane	0	0	0	0	20,940
	(-) Valeur des services d'intermédiation financière					25,145
		<b>51%</b>	<b>59%</b>	<b>49%</b>	<b>45%</b>	<b>60%</b>
Total du PIB national (en milliard livre syrien)		179,403	515,986	756,406	904,622	1469,703
<p>Tableau (20) : PIB syrien total par les activités économiques et la représentation de chaque secteur économique (%). (Source BCS, annuaires des statistiques 2011)<sup>249</sup></p>						

<sup>248</sup> Il s'agit des données initiales (note de source)

<sup>249</sup> Annuaire statistique 2011 (consultable et téléchargeable via <http://www.cbssyr.sy/>). Note de Source, ces chiffres sont référencés à prix constants de 2000. (Indice adaptée par le BCS syrien).



*Graphique (7) :L'économie Syrienne par secteur*  
(réalisée par T.Fadel 2014)

Le premier aperçu montre que le secteur tertiaire est toujours prédominant (avec une participation variant de 45% à 60%).

### 1.2.1. L'importance des activités tertiaires

La croissance du secteur tertiaire correspond à l'ouverture économique des années 1970 et des aides financières directes (des monarchies pétrolières du Golfe). La crise économique des années 1980 a affecté ce secteur, nous constatons un recul constant de ce secteur jusqu'en 2000, ce qui ne reflète pas l'esprit du libéralisme annoncé dans les années 1990.

En 2010, les statistiques montrent une augmentation importante de ce secteur (sa participation à l'économie syrienne atteint 60%). Ce pourcentage est semblable à celui de 1985. Il faut cependant tenir compte de la différence existant entre ces deux époques tant par la démographie que par la nature économique. En effet dans les années 1980, il s'agissait d'une croissance encadrée de ce secteur (au sein d'une économie dirigée, protégée et monopolisée par l'Etat). Dans les années 2000, il s'agit d'une économie plus libérale où le marché est influencé par de nouvelles orientations.

### **1.2.2. La faiblesse du secteur industriel caractérise l'économie syrienne !**

La participation de ce secteur à l'économie demeure faible, ce qui peut s'expliquer par des carences techniques et par un manque des marchés.

Du fait d'un manque d'infrastructures nécessaires pour les transformer, la Syrie exportait ses matières premières (coton, pétrole...etc.) sur les marchés internationaux. Ainsi, l'Union Soviétique et ses alliés ont constitué un marché très important pour les produits et les matières premières. L'effondrement du bloc communiste a été une grande perte pour la Syrie. En l'absence de ces débouchés, la Syrie a dû trouver de nouveaux marchés pour commercialiser ses produits.

### **1.2.3. L'agriculture syrienne : secteur stratégique malgré une participation modeste à l'économie nationale**

Malgré son importance, nous ne pouvons considérer le secteur agricole comme dominant. Et si nous partageons l'idée de C.Roussel concernant « l'autosuffisance alimentaire » pour expliquer l'importance de l'agriculture en Syrie, nous devons souligner que plusieurs produits agricoles, tel que le coton, participent directement à l'économie du Pays, mais sont pris en compte au titre des matières premières. De plus, la compétitivité limitée des produits agricoles syriens face à la concurrence mondiale dans les marchés extérieurs peut justifier ce paradoxe.

Etant donnée sa participation au PIB syrien (Tableau 20) et les effectifs qu'il emploie (Tableau 21), l'économie syrienne est une économie à domination tertiaire.

	2002 (en milliers personnes)	%	2010 (en milliers personnes)	%
Secteur primaire	1 461 855	30	724 012	14
Secteur secondaire	661 446	14	830 496	17
Secteur tertiaire	2 698 456	56	3 499 948	69
Total (effectifs)	4 821 757	100	5 054 456	100

Tableau (21) : Effectifs syriens par secteur (en milliers personnes) et le pourcentage (2002 et 2010)

Source : annuaires des statistiques 2003 et 2011

Nous avons présenté les initiatives libérales en Syrie. L'état a insisté sur le lancement d'une démarche de libéralisme économique après plusieurs décennies de dirigisme. La nouvelle idéologie économique a beaucoup de mutations socio-économiques.

## **2. La nouvelle économie : un promoteur territorial**

Les espaces bâtis «consomment» directement et indirectement l'espace du territoire damascène. L'extension des habitats s'explique principalement par la croissance démographique, mais aussi par la nouvelle politique économique en favorisant le développement immobilier dans le pays.

Dans le contexte actuel, les nouveaux comportements des habitants posent des défis. En effet, il s'agit d'un changement dans la vie quotidienne où le libéralisme économique ouvre de nouveaux horizons aux syriens, surtout aux plus aisés. Ce libéralisme amène aussi de nouvelles tendances de consommation en Syrie, surtout dans les grandes villes, et d'extensions des réseaux de transport.

### **2.1. L'attractivité immobilière, un développement favorisant l'étalement urbain.**

Dès 1963, la politique de développement autocentrée structure l'espace syrien. Elle engendre une «hypertrophie»<sup>250</sup> de Damas vis-à-vis du reste du Pays. La situation n'a guère changé qu'avec l'ouverture économique des années 1990, qui entraîne graduellement un remodelage de l'espace national<sup>251</sup> et influence tant le domaine économique que les sphères socio-spatiales.

Après l'ouverture économique, le foncier a changé de rôle, devenant un patrimoine économique (réservoir financier). Ainsi, il stimule de plus en plus les investissements dans une logique spéculative, jusque là inexistante<sup>252</sup>.

#### **2.1.1. Le marché du logement en Syrie : le secteur public et coopératif**

La croissance démographique se traduit par une demande croissante de logements en partie résolue par les quartiers informels. L'extension de ce type de quartier a été une réponse

---

<sup>250</sup> L'expression est utilisée par Fabrice Balanche dans son article intitulé « Damas et le désert syrien »

<sup>251</sup> «L'organisation spatiale syrienne doit ses structures à la politique de développement autocentrée conduite de 1963 à 1991. Mais l'ouverture économique de la Syrie depuis 1991 a entraîné le remodelage progressif de l'espace syrien». Voir : (Abbabsa et alii, 2007: 50).

<sup>252</sup> Voir : (S'eifan, 2011)

pragmatique à la problématique posée par l'arrivée massive des syriens et des réfugiés dans la région damascène.

En 1953, la loi (94/1953), a permis aux grandes collectivités territoriales syriennes de construire des logements populaires afin de loger certaines classes (fonctionnaires, employées et ouvriers). De plus, cette loi a donnée à ces collectivités le droit de vendre ces logements soit par la vente au comptant, soit par la vente à crédit pendant 7 ans sans intérêts<sup>253</sup>.

En 1961, la fondation, par la loi (683/1961) modifiée récemment par la loi (76/2011), de l'Etablissement Public de Logement<sup>254</sup> (E.P.L) reflète l'importance de ce secteur dans le secteur règlementaire du logement. L'action de l'Etat a donc été clarifiée par la création de cet établissement. Au fil des années, d'autres structures s'y rajoutent comme : l'Etablissement Militaire de Logement (E.M.L) ou les Coopératives de Construction (C.C) ou, plus récemment, l'Etablissement Public de la Construction et de la Réhabilitation (un établissement public qui, par la loi 169/2003, a remplacé l'Etablissement de la Construction et l'Etablissement d'Al Sahel de la Construction et de la Réhabilitation). En effet, le rôle des collectivités territoriales, comme acteur public, est désormais surtout juridique. La collectivité définit, de façon cohérente avec son plan local d'urbanisme, les lots à bâtir. Les établissements publics s'occupent des travaux de construction. Il s'agit d'une répartition entre la maîtrise d'ouvrage pour les collectivités et la maîtrise d'œuvre pour les établissements publics.

Tous les efforts publics dans le secteur du logement ont été cordonnés au sein du Ministère du logement et des services publics, créée en 1974 par la loi (96/1974). Celui-ci a pour objet de résoudre le problème du logement, d'assurer des logements de bonne qualité pour la population et de prendre en charge les affaires d'urbanisme<sup>255</sup>.

L'Etablissement Public de Logement a réalisé plusieurs projets à travers le pays, dans les limites prévues des plans d'aménagement, mais aussi au-delà de ces limites. [La construction de nouvelles banlieues comme celle de la nouvelle Qudssya (avec une superficie

---

<sup>253</sup> Gouvernement de la Syrie, l'Etablissement Public de Logement en Syrie,

[http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category\\_id=2&lang=ar&lang=ar](http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category_id=2&lang=ar&lang=ar)

<sup>254</sup> Il s'agit d'un « organisme créé en 1961 sous une forme extrêmement centralisée et dont l'essentiel des réalisations a été concentré à Damas ». Voir : (Wazzan, 2012 :105).

<sup>255</sup> Loi 96/1974 concernant la création du Ministère du logement et des services publics, consultable via

[http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category\\_id=24&lang=ar&lang=ar](http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category_id=24&lang=ar&lang=ar)

totale de 400 ha<sup>256</sup>) en partenariat avec d'autres établissements ; la banlieue d'Adra (avec une superficie totale de 100 ha)]. (Voir : Annexe 4)

Les Coopératives de Construction, quant à elles, participaient de façon importante au marché immobilier. Une Coopérative de Construction (C.C) est un regroupement de personnes dont les objectifs sont déterminés par la loi 136/1981(remplacée par la loi 17/2007 et finalement par la loi 99/2011<sup>257</sup>) :

- Participer à réaliser du plan national de logement proposé par l'Etat,
- Acheter les lots pour y construire les logements et leurs équipements,
- Emprunter de l'argent auprès des banques et des autres sociétés financières afin de réaliser ses objectifs.

La démarche est, à l'origine efficace, réaliste et démocratique, puisqu'elle donne la possibilité aux participants de se libérer de la bureaucratie officielle qui domine le secteur public.

Cependant, l'affiliation, obligatoire, de ces cooptatives à l'Union des Coopératives de Construction, ainsi que l'intervention et la supervision de l'Etat à travers le Ministère du logement et des services publics ont limité l'efficacité de cette initiative. De plus, la crise économique des années 1980 a gravement affecté leurs fiabilités financières<sup>258</sup>.

Ainsi, plusieurs «coopérateurs» n'ont plus assez de ressources pour financer les travaux de leur appartement, toujours inachevé. Ils sont donc obligés de se loger ailleurs, compte tenu du fait que la famille s'agrandit et que la situation économique de plus en plus difficile. La population cherche des logements à prix raisonnables au sein du secteur informel, soit dans la ville de Damas, soit dans sa périphérie.

Les Etablissements Publics et les Coopératives de Construction ont permis à la classe moyenne d'acquérir un logement<sup>259</sup>. Pourtant, ces deux secteurs (public et coopératif)

---

<sup>256</sup>La réalisation de cette banlieue a commencé le 23/3/1985.

<sup>257</sup>Gouvernement Syrien, Ministère de justice, Syndicat des Avocats en Syrie, consultable via <http://www.syrianbar.org/index.php?news=156>

<sup>258</sup>«Le système des coopératives de construction reposait sur l'existence d'une classe moyenne aux revenus fixes, la stabilité des prix des matériaux de construction et les prêts de l'Etat(...)Mais avec la crise du milieu des années 1980, les trois piliers de ce système de construction s'écroulèrent : chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires, fluctuation des prix des matériaux de construction en raison de la pénurie, diminution et insuffisance des prêts à la construction ». Voir : (Balanche, 2005c :7).

<sup>259</sup>«Pendant plusieurs décennies ce système fut le principal moyen d'accession à la propriété des Syriens». Voir : (Balanche, 2000b : 7).

souffrent de plusieurs problèmes comme la forte centralisation des décisions et l'intervention quasiment permanente des autres acteurs publics<sup>260</sup>. Aussi, l'émergence de l'opportunité et le désir de profit rapide (corruption administrative) constitue une véritable entrave aux efforts publics.

### **2.1.2. Le marché du logement en Syrie : le boom foncier et le secteur libéral**

Au cours des années 2000, le marché foncier et immobilier est de plus en plus ouvert aux initiatives privées, dont la majorité est financée par les monarchies pétrolières de Golfe. Quelle différence y-a-t-il entre cette nouvelle situation et celle des années 1980 ? Dans ces deux cas, ce sont les flux financiers étrangers qui soutiennent l'économie syrienne<sup>261</sup>. Actuellement, il s'agit d'un investissement direct dans le secteur immobilier et foncier, affirmant l'ingérence de ces monarchies dans l'économie syrienne. La transition économique du pays, dans les années 2000, n'était pas donc sans changement idéologique.

#### **2.1.2.1. Le boom foncier**

Le libéralisme des années 2000 a permis d'attirer des capitaux étrangers, ce qui s'explique par une volonté politique et par des séries des lois encourageant ce type d'investissements.

De plus, la croissance démographique (que connaît la région damascène) et la banalisation progressive de la voiture privée, sans oublier le développement des moyens de transports collectifs, ouvrent de nouveaux horizons aux Damascènes. La ville n'est plus l'endroit privilégié, puisqu'il existe une autre vie plus calme et éloignée du stress quotidien dans une grande agglomération. La vie périphérique constitue désormais le nouveau rêve, mais pas pour tout le monde<sup>262</sup>.

Samir S'eifan (chercheur syrien en économie) a analysé les effets économiques du «boom immobilier» en Syrie qui, d'après lui, a ranimé l'économie du pays<sup>263</sup>. Aussi, il a

---

<sup>260</sup> Nous ne pouvons parler de l'autonomie dans le cas où toutes les démarches sont totalement soumises au contrôle de l'état.

<sup>261</sup> Selon Mohammad BAROUT, les aides financières des monarchies pétrolières de Golfe ont constitué, dans les années 1970-1980, le deuxième levier de l'économie syrienne après la recette pétrolière.

<sup>262</sup> Nous proposons deux types de vie périphériques : celle du rêve et celle de la misère. La première concerne les élites économiques et l'autre les classes les plus modestes.

<sup>263</sup> «Le boom immobilier en Syrie a engendré une surproduction en logements et bureaux(...) il a mobilisé le marché de travail et celui de matériaux de construction et des équipements ». Voir : Samir S'eifan, [ الأثار الاقتصادية للاقتصادية للفورة العفاريه في سوريا ] le **boom immobilier en Syrie et ses effets économiques**, dans le cadre du XXIV

remarqué l'existence d'une période de forte activité immobilière<sup>264</sup> qui a eu tendance à investir dans le logement de luxe. Il a constaté que l'Etat s'occupe de plus en plus de ce type de logements, et que le secteur public et les Coopératives de Construction ont été progressivement marginalisés au profit des promoteurs immobiliers du secteur privé.

La Syrie a connu plusieurs périodes de forte activité du marché immobilier ; Samir S'eifan a mentionné quatre «booms immobiliers» (Tableau 22).

Le premier aperçu met en évidence le parallèle entre ces «booms immobiliers » et les périodes de prospérité économique, ce qui s'est accompagné d'un bon contexte politique. Le rôle des investissements étrangers est très important et l'intervention financière des monarchies pétrolières de Golfe a été influente.

Période du boom immobilier	Croissance moyenne du PIB (aux prix constants de 2000)	Caractéristiques de la période
1976-1980	7,5%	Aides financières arabes + première tentative du libéralisme économique
1991-1995	8%	Augmentation de la production pétrolière+ deuxième tentative du libéralisme économique+ début du processus de paix de Madrid
2001-2005	5%	Nouveau président+ une vague de la réforme économique
2006-2010	4-5%	Nouveau credo économique+investissement étrangers directs+ boom pétrolier arabe
Tableau (22) : Les quatre booms immobiliers en Syrie (selon Samir S'eifan, 2011)		

Nous présentons aussi une étude réalisée par l'Agence Palmyra (spécialiste en développement immobilier) sur le prix du mètre carré (résidentiel et commercial) dans la

---

colloque « le développement éco-sociale en Syrie », Association syrienne des sciences économiques, Damas, 2011, P.4.

<sup>264</sup>S.S'EIFAN a utilisé l'expression «*une vague immobilière*» pour décrire cette période. Voir : Ibid.

ville de Damas et ses alentours, au cours du mois de mai 2010<sup>265</sup>(Tableau 23). (Voir leurs localisations : Annexe 3).

Quartier/localisation	Résidentiel	Commercial
Kafir Sousah extension (Damas)	204-306	1000
Al-Malki ouest (nouveaux bâtiments) (Damas)	408-510	1000
Abou Roummaneh (Damas)	153-155	500
MazzeH Ouest (Damas)	157-210	350
MazzeH Djabel (Damas)	46-68	150
Jaramana(Damas-Campagne)	20-31	100-150
Dummar Machrouh (Damas)	70-96	100-150
Dummar extension (Damas)	91-121	100-150
Quatana(Damas-Campagne)	8-12	20-30
Artouz (Damas-Campagne)	19-25	30-40
Sahnaya(Damas-Campagne)	17-27	15-30

Tableau (23) : Prix de m<sup>2</sup> en mille livre syrien (Damas et ses banlieues), source Palmyra

Pour comprendre les écarts de prix par quartiers, il faut se reporter au tableau suivant (24) qui compare des logements équivalents à 100 m<sup>2</sup>.

<sup>265</sup>Etude réalisée par l'agence Palmyra (spécialiste en développement immobilier). Elle a été utilisée aussi dans l'intervention de S.S'EIFAN.

Zone	Prix (en livres syriennes)		Prix (en euros <sup>266</sup> )	
	Min	Max	Min	max
Quatana ( <b>informel</b> )	800 000	1 200 000	12 307	18 461
Mazzeh Djabel ( <b>informel</b> )	4 600 000	6 800 000	70 770	104 615
Dummar extension	9 100 000	12 100 000	140 000	186 153
Al-Malki ouest	40 800 000	51 000 000	627 692	784 615

Tableau (24) : Variation de prix d'un logement de 100 m<sup>2</sup> (région damascène) en 2010.

Dans la région damascène, ces prix dépendent essentiellement des quartiers. Le secteur d'habitat informel représente une alternative raisonnable pour la population même si les prix sont aussi élevés. Pour comprendre ce point de vue, il faut prendre en compte les revenus des Syriens.

Prenons l'exemple d'une famille (avec un revenu mensuel moyen de 35 000<sup>267</sup> livre syrien, environ 540 euros) qui est à la recherche d'un logement de 100 m<sup>2</sup> dans le secteur d'habitat informel dans la ville de Quatana (qui se trouve à 25 km au nord-ouest de Damas). En économisant le tiers du salaire mensuel<sup>268</sup>, il sera possible pour cette famille d'acheter son logement dans 5,75 ans (69 mois). Pendant cette période cette famille paiera un loyer, sans compter les dépenses annexes<sup>269</sup>.

En définitive, pour la population à faible ressource, l'acquisition d'un logement, même dans les quartiers informels de Damas, est devenue difficile, l'alternative est de rester en location ou d'augmenter substantiellement les revenus mensuels !

### 2.1.2.2. Augmentation permanente des prix immobiliers

Les prix sont en augmentation constante depuis 2003. D'abord, dans la période 2003-2004 le marché immobilier a connu une évolution de 20 à 30%. Ensuite dans la période 2004-2005, il a connu une autre augmentation de 30% en plus, puis une période de stabilité relative jusqu'en 2009, quand ce marché a connu une forte augmentation de 40% en plus. Enfin il retrouve la stabilité à partir de 2010<sup>270</sup> (Tableau 25, source Samir S'eifan).

<sup>266</sup> Avec un taux moyen d'échange 1 euros = 65 LS en 2010.

<sup>267</sup> Chiffre moyen des revenus, proposés par Samir S'eifan.

<sup>268</sup> Nous proposons que la famille économise le tiers de la recette mensuelle et que le prix du logement (800 000 livre syrien) n'augmentera pas au fil des années. Ces propositions sont totalement théorique.

<sup>269</sup> Loyer mensuel, gaz, électricité, transport....etc

<sup>270</sup> Voir : (S'eifan, 2011 :5).

Période	Caractéristiques de la période
2003-2004	Augmentation (20-30%)
2004-2005	Augmentation (30%)
2005-2008	Stabilité relative
2009	Augmentation (40%)
2010-	Stabilité relative

Tableau (25) : Evolution des prix de logements à Damas

Si nous appliquons ces évolutions, le prix initial du logement de la famille (que nous avons auparavant proposé comme exemple), environ 800 000 livres syriennes en 2003, va atteindre 1 820 000 livres syriennes en 2009. En l'espace de 6 ans (la période prévue pour économiser le prix initial du logement) ce prix d'achat aura augmenté de 127, 5 %, et cette famille sera-t-elle toujours capable d'acheter le même logement ?

De même, les prix des bureaux (lieu de travail dans le secteur privé) sont aussi en augmentation constante (Tableau 26).

Année Lieu	2008	2010	Evolution des prix
Damas Toure	220	2400	+ 991%
Fayha Tour	350	2900	+ 729%
Victoria Bâtiment	180	1900	+ 956%
Al Fardous	200	3600	+ 1700%
Al Mouhandesin Bâtiment	100	4000	+ 3900%

Tableau (26) : Évolution des prix moyens des bureaux à Damas-ville (en millier de livres syriennes)  
(Source: S.S'eifan )

En l'espace de deux ans (2008-2010), nous constatons une forte augmentation des prix des bureaux à Damas qui s'est accompagnée d'une augmentation de 40% dans le secteur résidentiel. Il faut cependant attirer l'attention sur l'évolution du Revenu National Brut par

habitant (2005-2010), qui n'évolue pas comme les prix des logements et des bureaux (Tableau 27).

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Evolution du RNB par habitant	62 087	64 919	66 974	68 291	70 667	71 279

Tableau (27) : Evolution du RNB<sup>271</sup> par habitant (2005-2010) (en Livres syriennes)

Source : le deuxième rapport du Conseil de Développement et d'Investissement Immobilier en Syrie<sup>272</sup> 2011, d'après Bureau Central des Statistiques, Damas

En raison des ressources modestes, soit en moyen 1100 euros en 2010, l'acquisition d'un logement dans la ville de Damas ou dans ses alentours est quasiment inaccessible. Ce constat (augmentation des prix des logements et faibles ressources financières) pousse la population à se diriger vers la périphérie plus loin où les prix sont plus raisonnables.

### 2.1.2.3. Le secteur libéral et le marché immobilier

Afin de compléter cette approche concernant le secteur privé et son rôle comme promoteur immobilier, nous allons présenter les nouveaux promoteurs qui commencent à intervenir sur ce marché à partir des années 2000<sup>273</sup>.

#### 2.1.2.3.1. Le Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier en Syrie

La loi (15/2008) a créé le Conseil Général du Développement et de l'Investissement Immobilier (CGDII) comme «*un organisme public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l'indépendance administrative et financière*<sup>274</sup>». Ce conseil constitue le cadre institutionnel et réglementaire du secteur immobilier en Syrie, Il dépend du ministre du logement et de la construction, et son siège social se trouve à Damas.

Ses objectifs sont déterminés par :

- Organiser les travaux de développement immobilier,
- Encourager les investissements immobiliers,

<sup>271</sup>Le Revenu National Brut par habitant.

<sup>272</sup>(Gouvernement Syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011 :8).

<sup>273</sup>Le Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier en Syrie écrit que «*Le secteur immobilier est l'un des outils favorisant de l'économie nationale, puisqu'il participe directement à la croissance économique du pays : il crée de nouveaux emplois et mobilise les autres secteurs économique qui s'y rattachent*». Voir : (Gouvernement Syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011 :3)

<sup>274</sup>(Gouvernement Syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011 :19)

- Valoriser le rôle joué par les capitaux privés nationaux dans les investissements immobiliers,
- Attirer les investissements étrangers pour participer au développement immobilier dans le pays et faciliter les démarches administratives pour tous les investisseurs dans ce domaine<sup>275</sup>.

Ainsi, le C.G.D.I.I est censé à participer à la résolution des problèmes qui découlent de l'extension des quartiers informels dans les périphéries des grandes villes. Ses objectifs sont ambitieux et, s'ils sont tenus, laissent espérer un nouvel élan des investissements en Syrie.

De plus, la loi 15/2008 a donné le droit d'acquisition immobilière aux investisseurs étrangers par la création des nouvelles sociétés de développement immobilier en Syrie traduisant ainsi un changement «idéologique».

Afin d'étudier les activités immobilières dans le pays, nous avons tenté de les suivre à travers des informations officielles distribuées par le CGDII. Selon le premier rapport annuel, daté de 2010, un atlas géographique fonctionnel est en cours de préparation afin de définir les éventuelles zones de développement immobilier<sup>276</sup>. Les chefs-lieux des grandes provinces<sup>277</sup> ont été mis à contribution pour créer de nouveaux quartiers résidentiels au-delà des limites municipales, tout en veillant à la protection des terres agricoles<sup>278</sup>.

Le pays a été divisé en régions de développement immobilier, selon sa priorité, (Tableau 28).

Région 1	Région 2		Région 3	
Damas	Lattaquié	Homs	Deraa	Deir ez-Zor
Damas-Campagne	Tartous	Hama	Quneitra	Hasakeh
Alep			Idleb	Raqqa
			As-Suwayda	
Tableau (28) : Les régions de développement Immobilier en Syrie, d'après CGDII				

<sup>275</sup>Voir : (Gouvernement Syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011 :19)

<sup>276</sup>Une zone à développement immobilier est un terrain de propriété étatique qui est mis à la disposition du promoteur immobilier (quelle que soit l'origine de son entreprise) pour réaliser des travaux de construction (quartiers résidentiels, complexe administratif...etc). Ces travaux s'inscrivent dans les principes économiques et sociaux de l'Etat.

<sup>277</sup>Les provinces (gouvernorats) sont constituées normalement d'un centre et d'autres villes. de ce fait, la province de Damas correspond aux limites municipales de la ville de Damas. Les limites municipales entre Damas et Damas-Campagne restent toujours une problématique administrative.

<sup>278</sup>Voir : (Gouvernement Syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2010 :25)

Dans la région damascène, surtout dans Damas-Campagne, 19 zones destinées au développement immobilier ont été enregistrées au sein du CGDII. Leurs statuts administratifs sont qualifiés comme suit (Tableau 29).

Statut administratif	Nombre	Surface (ha)	Nombre d'habitant	Le capital-investissement (en milliard LS)
Dossier refusé	5	230.5	8900	26
Dossier incomplet	7	272.84	59400	26
En cours de discussion par le CGDII	-	-	-	-
En cours d'approuver par le conseil des ministres	2	362.9	90975	159.02
Approuvé par le conseil des ministres	5	2572	339000	277.51
<b>Totale</b>	<b>19</b>	<b>3 438.24</b>	<b>557 200</b>	<b>488.71</b>
Tableau(29) : Les zones de développement immobilier dans la région Damascène				
Source : Deuxième rapport annuel du conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier				

Pour une nouvelle zone de développement immobilier, les entreprises intéressées doivent constituer un dossier incluant les documents nécessaires à la réalisation (plans, dossier de détails d'exécution, etc). Ce dossier va suivre un cheminement administratif avant d'obtenir les autorisations (schéma 1).

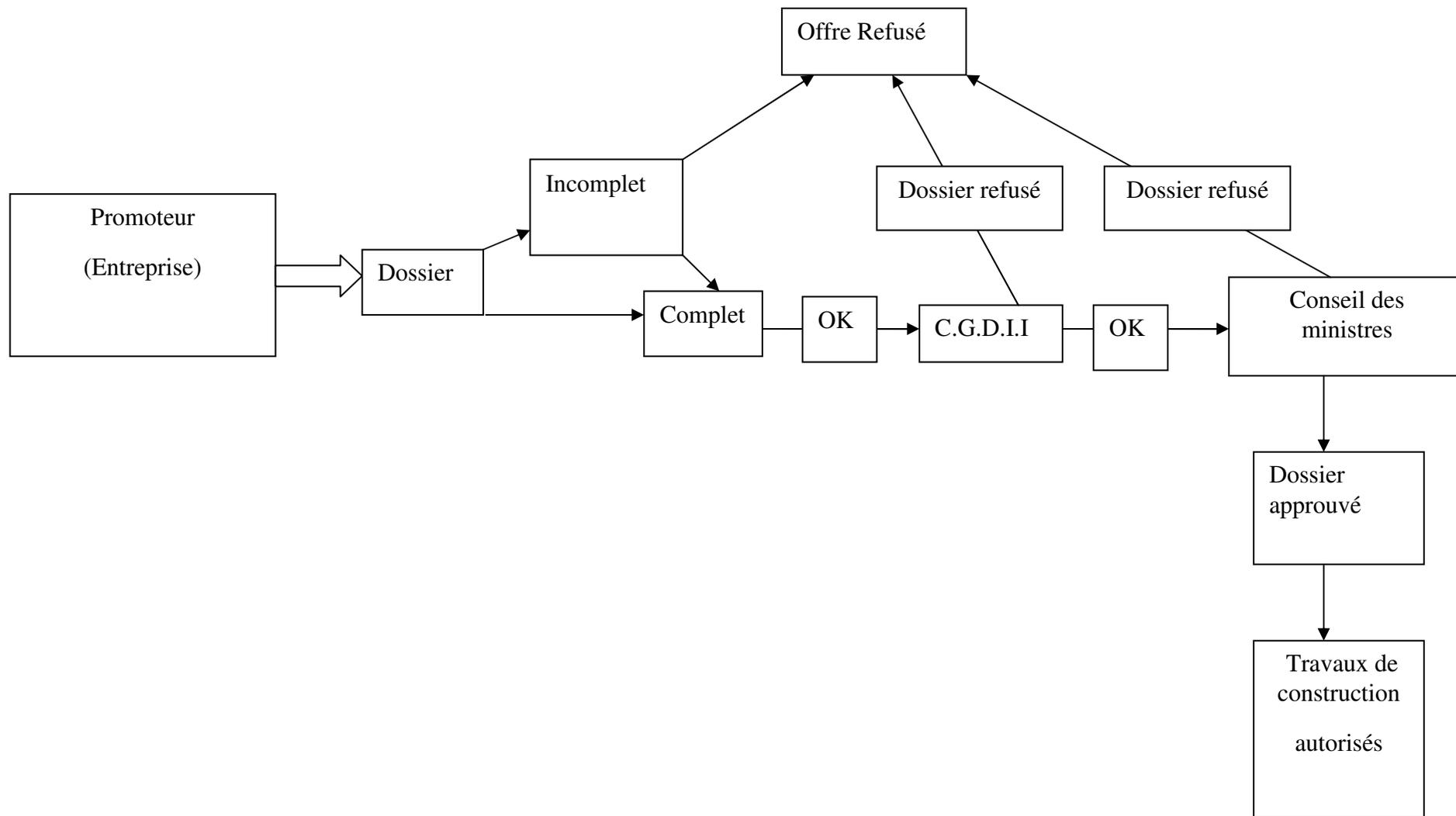


Schéma (1) : Les démarches administratives pour un promoteur immobilier (Zone à développement immobilier)

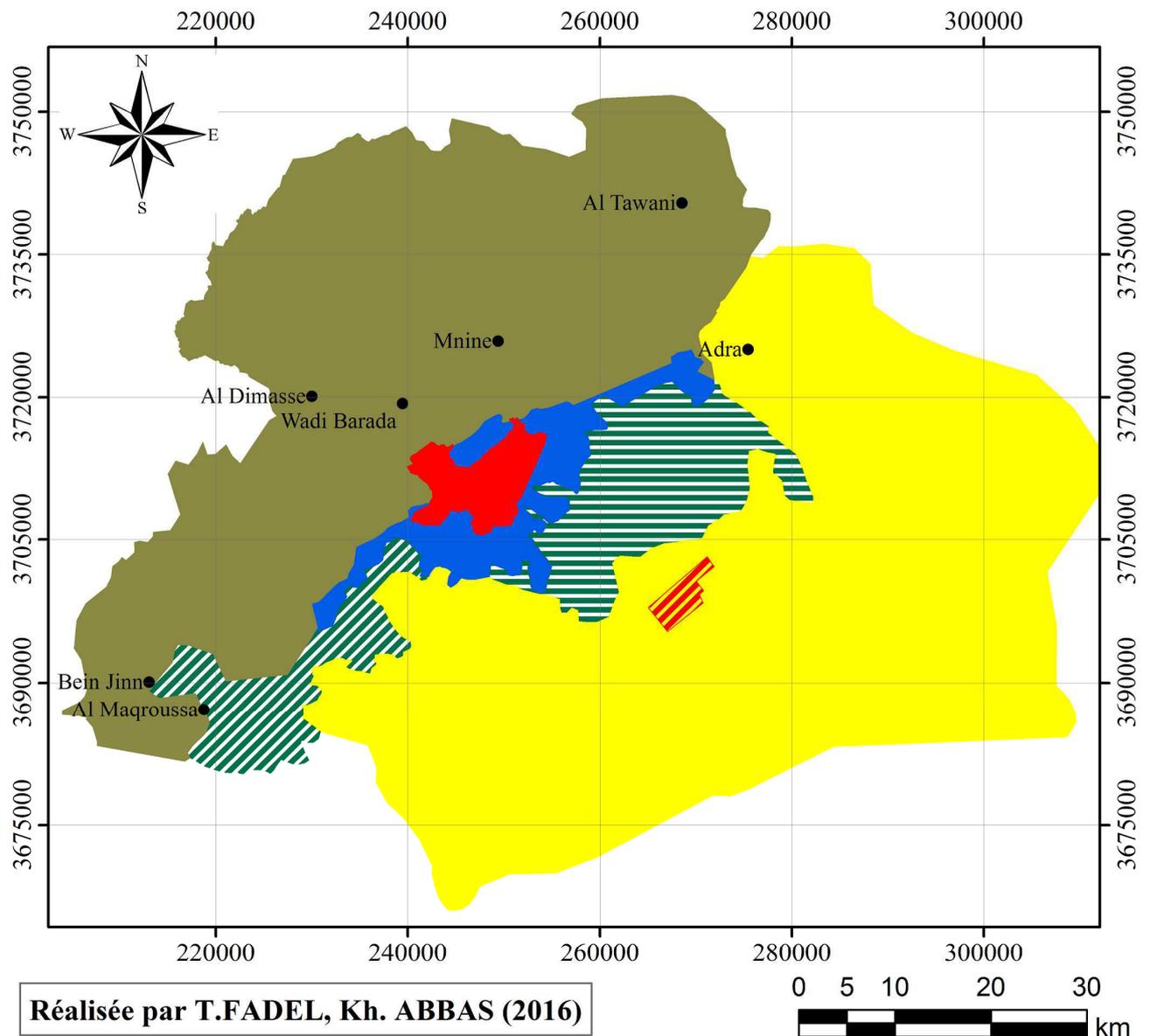
A titre d'exemple, nous présentons quelques zones à développement immobilier dans la région damascène<sup>279</sup>:

- Une zone résidentielle à **Adra**, au Sud de la cité industrielle d'Adra, avec une surface totale de 1833 ha pour 293 000 habitants. Le nombre d'unités résidentielles est 6000 dont 65 % pour les ouvriers, 25% administratives et 10% sont des villas.
- Une zone administrative/commerciale à **Adra**, à l'Ouest de la cité industrielle d'Adra, dont la surface totale est de 230 ha.
- Une zone artisanale, à l'Ouest de la cité industrielle d'**Adra**, dont la surface totale est de 292 ha.
- A **Beit Jinn** (bien immobilière 75), environ 50 km au Sud-ouest de Damas : Une zone résidentielle, dont la surface totale est de 21 ha) et une zone industrielle, dont la surface totale est de 83, 04 ha
- A **Wareit Al Maqroussa** (une quarantaine de kilomètres au Sud-ouest de Damas à la direction de Qunaeitra) : une zone résidentielle (avec une surface totale de 162 ha dont 80 ha sont purement résidentielles) et une zone industrielle (avec une surface totale de 55 ha dont 25,267 ha sont purement industrielles).
- La zone de développement immobilier **d'Al Tawani** (bien immobilier 29), avec une surface totale de 42 ha dont 50% est une surface résidentielle (le projet a été rejeté).
- La zone de développement immobilier de **Mnine** (biens immobiliers 646 et 626), avec une surface totale de 59,9 ha dont 50% est une surface résidentielle (le projet est en cours de discussion).
- La zone de développement immobilier de **Wadi Barada** (bien immobilier 688), avec une surface totale de 36, 8 ha dont 50% est une surface résidentielle (le projet est en cours de discussion).
- Le projet de Tilal de Damas (les collines de Damas), un projet présenté par la société de Béna sur les biens immobiliers à **Al Dimasse** avec une surface totale de 284 ha (en cours de mise en œuvre).

---

<sup>279</sup>(Gouvernement syrien : Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011 :33-34).

Ces zones se situent, généralement, au-delà des terres agricoles de la Ghouta et cela correspond à l'intention annoncée par le conseil de protéger les terres agricoles. Ainsi, le CGDII annonce 36 zones à développement immobilier en Syrie dont 19 d'entre elles se trouvent dans la région Damascène, carte (9).



**Carte (9) : Zones à développement immobilier dans la région damascène**

### 2.1.2.3.2. *Les investissements privés nationaux et étrangers*

La Syrie se soumet aux conditions de la mondialisation, ce qui se traduit non seulement par un progrès technique et scientifique, mais aussi par une libéralisation des échanges commerciaux et des flux de population, comme l'écrit Rizkallah Hilani<sup>280</sup>. Dans ce nouveau contexte, les produits syriens sont fortement concurrencés par les produits étrangers (arabes, chinois, etc). La question est donc celle de la capacité de l'économie syrienne (une économie épuisée) de s'intégrer au marché mondial !

Nous constatons la présence progressive des investissements privés et étrangers dans le marché syrien. Selon le C.G.D.I.I, 23 entreprises sont déjà autorisées à travailler en Syrie dont 3 du secteur public. Sur le plan financier, le capital total de ces entreprises est de 1 760 millions livres syriennes dont 78.5 millions livres syriennes sont des investissements étrangers (4.5%). Par ailleurs, les entreprises ayant une autorisation préliminaire sont au nombre de 20 avec un capital total de 1 350 millions livres syriennes dont 233.25 million livre syrienne sont d'investissements étrangers (environ 17.3%). Parmi ces 43 entreprises, plus de la moitié se trouvent dans la région Damascène, reflétant son importance sur le plan des investissements immobiliers en Syrie (Tableau 30<sup>281</sup>).

Province	Entreprise avec autorisation	Entreprise avec autorisation préalable
Damas	10	12
Damas-Campagne	1	2
Alep	2	6
Homs	2	-
Deir Ezour	1	-
Lattaquié	-	1
Autre	4 (dont 3 entreprises sont issues du secteur public syrien)	2
<b>Totale</b>	<b>20</b>	<b>23</b>

Tableau (30) : Répartition géographique des entreprises de développement immobilier privées et étrangères en Syrie

<sup>280</sup>Voir : (Hilani, 2011 :7).

<sup>281</sup>Source : première rapport annuel du Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier

Quant aux investissements étrangers, seulement 12 entreprises sont des investissements privés communs, syriens et étrangers (Tableau 31).

<b>Entreprise</b>	<b>Capital (million de livres Syriennes)</b>	<b>Investissement étranger (%)</b>
Nour	50	49
Ebla	50	49
Dourat al Khalij	50	49
Kartel Syria	50	10
AŞA	50	49
Al Tajamouaat	50	100
Al Hadaf	50	1
Al Moutaouron Al Awael	50	49
Dar Mèssk	50	49
Faroul Souria	50	49
Al Emaratya/Al Souria	50	49
Al Khalijia/Al Souria	50	49
Tableau(31) : Les entreprises mixtes (privée syrienne+investissements étrangers)		
Source : première rapport annuel du Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier		

Pour faciliter les démarches administratives et d'encourager les capitaux étrangers à investir en Syrie, une série des textes législatifs a été promulguée, comme par exemple, le décret 8/2007 (concernant l'encouragement les investissements étrangers) et le décret 9/2007 (créant l'Agence Syrienne de l'Investissement (A.S.I)). En effet, le décret 8/2007 affiche la volonté politique d'attirer les capitaux étrangers en instituant l'égalité entre l'entrepreneur syrien et étranger en matière de facilités et d'exemptions et en donnant aussi à l'entrepreneur étranger le droit d'acquisition immobilière en Syrie<sup>282</sup>.

Dans le domaine immobilier, les investissements étrangers engendrent d'énormes projets, nous présentons quelques exemples dans la région Damascène (Tableau 32).

<sup>282</sup> Ce droit a été affirmé par la loi 15/2008.

Projet	Capital-investissement	Description
Huitième Porte par Immar des Emirats Arabes Unies (Yafour, <b>Damas-Campagne</b> )	1200 millions dollars	-Surface totale : 30ha. -Surface bâtie : 4,5ha dont 1ha pour les bureaux et 1,2ha commerciale. -La Bourse de Damas et un grand centre commercial.
Tours de la Syrie par Souria Al Kabidah ( <b>Damas</b> )	319 millions dollars	-Deux tours de 60 étages. -Surface Totale : 26ha dont 9,5ha pour les bureaux et 3,3ha commercial. -Hôtel de luxe, centre commercial et centre de loisir.
Projet Al Jamarèk par Al Dyar-Qatar ( <b>Damas</b> )	3000 millions dollars	Surface totale : 55ha
Projet Kiwan ( <b>Damas</b> )	217 millions dollars	-Surface totale : 0,4ha. -Hôtel de luxe, centre commercial et centre d'affaire.
Projet Al-Foutaïm par Kiwan Damas (Yafour, <b>Damas-Campagne</b> )	1000 millions dollars	-Surface : 150ha. -Hypermarché, des hôtels, un marché, des mosquées, centre de loisir, zones de restaurants, des bureaux et des villas.
Le village d'Al Nakhyl par un groupe saoudien (Al Saboura, <b>Damas - Campagne</b> )	16 millions dollars	-Surface : 4,3 ha -Hôtel 4 étoiles, 33 villas, 7 boutiques et centre de santé.
Tableau (32) : Projets immobiliers dans la région Damascène financés par les investissements étrangers		

En Syrie, les investissements étrangers ne sont ni productifs à long terme ni stratégiques. Ils sont tout simplement à la recherche des bénéficiaires et, dans tous les cas, sensibles aux conditions politiques. Pourtant, un nouvel essor pour le marché immobilier en Syrie s'annonce avec ces projets, du fait que ces entreprises ont à la fois une bonne solvabilité financière, de bons cadres techniques et l'encouragement de l'Etat.

*En théorie*, la présence des entreprises étrangères dans le marché immobilier était censée favoriser les espaces périphériques damascènes en maîtrisant l'extension urbaine. Comme le but annoncé, lors de la création du C.G.D.I.I, était de «participer à résoudre les problèmes engendrés de l'existence de l'habitat informel ; ce qui est prévu par une démarche qui cherche à trouver des solutions viables et fiables pour les quartiers informels et par la

*création des nouvelles banlieues résidentielles, voire de nouvelles villes intégrées», nous nous intégrerons si les nouveaux projets immobiliers sont vraiment sur le bon chemin ?*

*En réalité, ces projets de luxe n'ont pas constitué une véritable solution pour les problèmes de l'extension des quartiers informels au détriment de la Ghouta. La population à faible ressource s'est enclavée dans les quartiers informels, alors que les nouveaux quartiers de luxe symbolisent et matérialisent les écarts sociaux dans la société damascène. Dans ce contexte, l'émergence d'une «ségrégation sociale » est devenue d'actualité !*

En effet, l'ancienne bourgeoisie, écartée de la vie politico-économique au cours des années 1960, s'est retrouvée peu à peu favorisée par les tentatives successives du libéralisme et par la politique pragmatique du nouveau pouvoir depuis 1970. Aussi, La nouvelle bourgeoisie, soi-disant : bureaucratique, a réussi à accumuler des capitaux et à accéder au pouvoir de décision ce qui lui a donné la possibilité de goûter à un nouvel essor : une vie aisée. Sur le terrain, «un mariage de raison» s'est effectué, au fil des années, entre ces deux bourgeoisies, ce qui a laissé apparaître de nouveaux comportements dans la société syrienne.

## **2.2. La nouvelle économie et les mutations socio-spatiales**

En Syrie, l'existence, même en théorie, d'une ségrégation socio-spatiale au sein d'un Etat où les slogans socialistes sont bien affichés, est étrange et inquiétante. C'est, théoriquement, l'Etat des paysans et des ouvriers mais, en réalité ces derniers sont de plus en plus marginalisés.

Dans la région de Damas, les nouveaux projets immobiliers sont, volontairement, réservés aux riches et les quartiers traditionnels de Damas sont réservés aux «autochtones». La cherté des logements dans les quartiers planifiés pousse les catégories populaires, surtout les « nouveaux arrivants», à s'entasser dans les quartiers informels qui poussent comme des champignons.

Alors que les catégories populaires sont toujours à la recherche d'un logement à prix raisonnable et souhaitent assurer un niveau de vie décent pour leurs familles, la bourgeoisie a d'autres préoccupations ; elle recherche une autre mode de vie, à l'occidentale.

### **2.2.1. Les zones de luxe : traduction de la ségrégation socio-spatiale**

La ségrégation peut se définir par «*la mise à l'écart d'un groupe social ou d'individus pour des raisons raciales, religieuses, culturelles ou autres*» (Rouleau et

Lapeyronnie, 2010 :718). Le mécanisme se caractérise par «un regroupement» basé sur certains critères. Dans la région Damascène, comment expliquer la ségrégation socio-spatiale provoquée par la différence des ressources (critère financier) ?

La consultation du prix des villas et des logements de luxe (tableau 23, p 135) nous permet de prévoir les lignes topographiques séparant les différentes catégories sociales. Les prix fonciers et immobiliers jouent donc un rôle déterminant.

Les prix des logements dans les quartiers péricentraux<sup>283</sup> offrent, en cas de vente, aux Damascènes la possibilité d'épargner l'argent nécessaire aux besoins de la vie quotidienne. Cette tendance s'explique par les nouveaux comportements sociaux : la famille s'agrandit et les nouvelles générations cherchent plus d'autonomie et d'aisance dans la vie. Aussi, l'éloignement du quartier natal n'est plus considéré comme un signe de déchéance sociale. Par contre, l'acquisition d'une villa, même éloignée de Damas, devient synonyme de réussite sociale.

De nouveaux projets immobiliers, s'implantant au-delà des limites municipales de Damas<sup>284</sup>, offrent aux riches la possibilité de se distinguer ! Ces quartiers de luxe se sont «privatisés» sous l'influence des prix immobiliers. Seuls les riches peuvent y acquérir un logement.

Le complexe résidentiel d'Ourâ El-Assad<sup>285</sup> représente un exemple intéressant, affichant l'influence et la richesse de sa population<sup>286</sup>. Construit par une société publique, il est devenu «monopolisé» en raison du prix élevé du m<sup>2</sup> et de l'éloignement de Damas<sup>287</sup> (environ 16 km au Nord-ouest de Damas).

Prenons l'exemple de la plaine d'Al Sabûra, qui se situe à 17 km au Nord-ouest de Damas. L'ouverture économique et les investissements immobiliers ont affecté les activités traditionnelles (activités agricoles) de la plaine. Au fil des années, cette plaine était le théâtre de plusieurs projets immobiliers (comme le projet de la *Huitième Porte*, le *Centre*

---

<sup>283</sup>Où les prix sont également très élevés, (entre 153 et 510 mille livres syriennes/m<sup>2</sup>).

<sup>284</sup>«*Les conditions de vie dans les quartiers centraux se dégradent rapidement, et les classes aisées vers fuient vers les nouvelles cités-jardins qui apparaissent dans les périphéries comme Yafour, et se reliées à Damas par l'autoroute* », (Balanche, 2012b :84).

<sup>285</sup>Ce projet consiste en 3500 villas et 1500 appartements, accueillant environ 25 000 habitants.

<sup>286</sup>En 1987, le prix initial de m<sup>2</sup> a été fixé à 6000 livres syriennes.

<sup>287</sup>Dans les années 1980, la possession d'une voiture privée n'était pas généralisée, le transport collectif n'était pas dans les mesures de desservir effectivement ces nouvelles implantations résidentielles.

*Commercial de la Syrie, le projet de nobliz101 et le village Pharaonique*<sup>288</sup>), valorisant le marché foncier de la plaine d'Al Sabûra et de ses alentours.

Les habitants de cette plaine (les sabûriens, environ 5 000 habitants), ont majoritairement changé de métiers. Ils travaillent maintenant dans d'autres activités économiques plus rentables que sont le tourisme, le commerce et les activités immobilières. L'agriculture est progressivement délaissée.

En définitive, les projets immobiliers de qualité symbolisent les nouvelles orientations économiques de l'Etat. En même temps, les zones de luxe sont, sous l'effet des prix, monopolisées par « les classes riches ».

### **2.2.2. La vie à l'occidentale : un mode de vie symbolisant de la segmentation sociale**

Longtemps soumis aux sanctions économiques, les centres commerciaux syriens semblent loin de rivaliser avec ceux des pays voisins, notamment le Liban. Dans les années 1980, ce dernier a constitué le poumon de la Syrie, et il existait un marché de contrebande qui bénéficiait à la Syrie<sup>289</sup>. Généralement, les syriens, qui ont les moyens, ont l'habitude d'aller au Liban pour chercher les produits introuvables en Syrie.

L'ouverture économique des années 1990 a changé la donne. Désormais, les marques étrangères commencent à s'implanter en Syrie. Au fil du temps, ces marques ont des enseignes dans les rues des grandes villes syriennes et leurs logos sur les tables des syriens.

D'après son étude intitulée (Vignal, 2006), Leïla Vignal a remarqué que les magasins des marques internationales de prêt-à-porter commencent à s'installer en Syrie grâce au libéralisme économique (Tableau 33).

---

<sup>288</sup>Site d'Al Sabûra, consultable via [http://www.alsabboura.com/2012/08/blog-post\\_3.html](http://www.alsabboura.com/2012/08/blog-post_3.html)

<sup>289</sup>Comme l'écrit F.Balanche «*les pénuries chroniques de produits de consommation en Syrie ont donné lieu à une intense contrebande avec le Liban et expliquent le développement de zones commerciales à la frontière syro-libanaise (...). La clientèle haut de gamme fréquentait les boutiques de la rue Hamra à Beyrouth*». (Balanche, 2005 e :9-10).

Marque	Ouverture du premier magasin
Adidas	1991
Benetton, Maglificio MG, Loïs	1994
Naf-Naf	1996
Kickers, Ted Lapidus	1997
Pierre Balmain	1998
Stéfanel	2000
Azzaro, Best Mountain, Absorba	Entre 1998 et 2003
Tableau (33) : Chronologie de l'ouverture des premiers magasins des marques internationales de prêt-à-porter en Syrie. Source : Leïla Vignal, (2006)	

Ces boutiques se concentrent dans les grandes villes où se trouvent les classes aisées qui peuvent acheter les produits de qualité : *«il s'agit donc essentiellement d'un marché urbain, ou de localisations touristiques»* (Vignal, 2006 : 28) Dans cette optique, il n'est donc étonnant que la majorité de ces boutiques a choisi Damas pour y installer (Tableau 34).

	Benetton	Stefanel	Naf-Naf
Damas	8	5	5
Total en Syrie	13	8	11
Tableau (34) : Localisation des boutiques des marques Benetton, Stefanel et Naf-Naf en Syrie Source : L.Vignal,(2006).			

Les syriens, en particulier les riches Damascènes, ne sont plus obligés d'aller chercher les marques ni dans les boutiques frontalières (syro-libanaises), ni à Beyrouth ou encore de se rendre en France, pour les plus riches, pour trouver ce qu'ils cherchent. Les marques célèbres sont désormais en Syrie, et il n'est plus surprenant de trouver les publicités d'Adidas affichées à Damas.

Ainsi, les entrepreneurs préfèrent s'installer dans la région damascène. L'accès rapide aux services et la proximité du pouvoir politique favorisent ce choix. Il s'ajoute à cela, l'existence d'un marché urbain très vivant dans cette région, avec une consommation de masse. Même les entreprises nationales, comme celle du group Al Joud (boissons gazeuses et

matériel électroménager) se déplace vers la région damascène où se trouve son siège principal de production<sup>290</sup>.

Pourtant, même si les boutiques des marques se sont multipliées à Damas par exemple, cela ne signifie pas qu'elles soient accessibles à tous les Syriens. Pour la majorité, qui n'a pas les moyens financiers, ces produits restent encore un luxe et apparaissent donc «superflus».

Le nouveau mode de vie à l'occidentale (l'utilisation du téléphone mobile, de l'ordinateur portable, de l'accès internet ou bien la possibilité d'avoir un accès aux chaînes de télévisions étrangères) ne concernait d'abord que les catégories les plus aisées, mais à partir des années 2000, ces services se banalisent progressivement. Ce cheminement caractérise toujours la vie sociale en Syrie. L'accès aux nouvelles technologies est préalablement monopolisé par les riches puis elles deviennent peu à peu disponibles pour le plus grand nombre. Cette démarche s'explique par les coûts initiaux très élevés de ces nouveaux services<sup>291</sup> et par la censure de l'Etat.

Les comportements de la nouvelle bourgeoisie, surtout les nouvelles générations, ont dessiné de nouvelles frontières entre les Damascènes. Les jeunes riches se promènent dans leurs voitures de luxe aux fenêtres teintées, dans certains quartiers dont les résidents sont également riches. Ils ne se rendent qu'occasionnellement dans les quartiers informels. Au sein de la même ville, à chacun son endroit pour se promener, ce qui traduit spatialement une catégorisation sociale en affirmant plus particulièrement l'identité sociale de chaque individu. Nous pouvons aussi parler de la «mentalité» métropolitaine où, comme l'écrit François Ascher en évoquant l'école de Chicago, *«l'accent fut mis à la fois sur la différenciation des groupes, de leurs espaces et de leurs mode de vie (...) Et sur l'émergence d'un citoyen type : blasé, sophistiqué, capable de jouer des rôles divers selon les circonstances, dont la vie intime est opaque, et qui «segmente» ses rôles selon les circonstances»* (Ascher, 2010 :121).

---

<sup>290</sup> L.VIGNAL explique que « C'est par exemple le cas du groupe Joud, à la tête d'un empire dans le domaine des boissons gazeuses : en 1987, le groupe – par ailleurs spécialisé dans l'électroménager– lance depuis son usine de Lattaquié les boissons Mandarin, qui ont remplacé le Coca-Cola, le Fanta et autres boissons gazeuses pendant les années de boycott. En 1991, elle s'agrandit sous les auspices de la nouvelle loi (nouvelle chaîne de fabrication de boissons gazeuses et diversification de la gamme de boissons) et ouvre une usine ultra-moderne dans la région de Damas, où se trouve désormais son siège principal ». Voir : (Vignal, 2006 : 32).

<sup>291</sup>En 2000, l'acquisition d'un téléphone portable coûte (60 000 livres syriennes d'abonnement, 600 livres syriens de participation mensuelle et 4 livres syriens / minute d'Appel) et s'ajout à cela, le prix de l'appareil. de ce fait, le téléphone portable n'était pas assez populaire !

Dans le contexte Damascène, l'émergence d'une telle mentalité est devenue un fait indéniable<sup>292</sup> et le mode de vie urbain s'individualise, imposant de nouveaux comportements.

En définitive, dans le territoire damascène, il existe une « ségrégation » sur des bases financières (riche/pauvre) qui se traduit sur le terrain. Pire, les paradoxes qui existent dans la société damascène et la méfiance des damascènes d'origine «autochtones» à l'égard des «nouveaux damascènes» s'accumulent, créant une autre dimension de la «ségrégation» en s'appuyant sur d'autres facteurs (socioculturels, voire confessionnels).

### **2.2.3. Les moyens de transports : une amélioration qui favorise les tendances périphériques**

L'organisation des réseaux de transport s'explique par la nature politique du pays et par les rapports existant entre les populations<sup>293</sup>. En Syrie, le réseau de transport est, comme le voit F.Balanche, un outil d'intégration nationale et de contrôle politique par une centralisation territoriale inédite.

Les classes aisées s'installent dans des endroits éloignés de la ville, entraînant une tendance individualiste. L'acquisition d'une voiture leur permet de s'éloigner au-delà des limites municipales de Damas.

En Syrie, l'amélioration considérable en matière de transport, surtout à partir des années 1990, a favorisé la tendance périphérique de la population<sup>294</sup>. La situation était, dans les années précédentes, très complexe concernant la mobilité tant pour la population que pour les biens.

#### **2.2.3.1. Ouverture économique influençant le secteur des transports**

Comme dans les autres domaines de vie, l'Etat a longtemps monopolisé le secteur du transport, les entreprises privées ont véritablement investi dans ce secteur après la promulgation de la loi (10/1991)<sup>295</sup>. En effet, le secteur du transport a considérablement

---

<sup>292</sup>Dans tous les cas, si cela s'appuie sur une différenciation socio-spatiale les mécanismes sont les mêmes mais il faut cependant distinguer une différence primordiale. Dans le cas damascène, il s'agit d'une catégorisation qui reflète une évolution sociale clientéliste.

<sup>293</sup>«Le système de transport est révélateur des logiques politiques et sociales productrices d'espace », (Balanche, 2003 :146).

<sup>294</sup>Surtout pour la majorité qui n'a pas déjà possédé une voiture individuelle.

<sup>295</sup>F.Balanche explique la situation délicate de ce secteur dans les années 1980 « *La crise économique que connaît la Syrie dans les années 1980 affecta énormément le secteur des transports. Privées d'investissements, les entreprises publiques étaient incapables d'augmenter le nombre de leur véhicules, ni même de renouveler leur flotte. Quant au secteur privé, il lui était interdit d'importer des véhicules et de concurrencer le secteur*

bénéficié de cette loi <sup>296</sup>: les déplacements entre les provinces sont devenus plus faciles et la multiplication des entreprises privées répond quantitativement et qualitativement aux attentes de la population. Les déplacements au sein de la région damascène sont ainsi favorisés, et l'évolution du secteur du transport a modifié son accessibilité<sup>297</sup>.

Au fil des années, le nombre de véhicules a augmenté dans la région Damascène, Haïtham Naïs écrit que *«les deux governorats (Damas et Damas-Campagne) concentrent environ 49% des véhicules immatriculés en Syrie et 23% de la flotte de taxis du pays»* (Naïs, 2008 :591). Les statistiques (Tableau 35), montrent aussi une augmentation de véhicules immatriculées dans la région.

La possibilité d'acquisition une voiture privée a considérablement augmenté (le nombre a quadruplé au cours de la période de référence, 73 538 voitures en 2002 contre 316 425 voitures en 2010). Cette banalisation de la voiture privée favorise l'extension urbaine de l'agglomération, puisque l'individu peut se rendre à Damas en une quarantaine de minutes maximum de partout dans la région. Les déplacements pendulaires, qu'effectuent les Damascènes, se multiplient.

---

*public. Cette situation conduisit rapidement à une saturation des moyens de transports collectifs, qui sont pour plus de 90% des Syriens, le seul moyen de transport, puisque la voiture individuelle est très peu répandue. » . Voir : (Ibid. : 156).*

<sup>296</sup>J.Cornand écrit que la loi 10/1991 *«semble surtout avoir bénéficié au secteur du transport avec plus de 50% des projets agréés. (...) Cependant, ces importations ont surtout concerné des achats massifs de véhicules de transports en commun réalisés dans le cadre de projets bénéficiant de la loi n° 10 »*. Voir : (Cornand, 1997 :100).

<sup>297</sup>En France, Gabriel Jourdan explique que *« Jusqu' dans les années 60 et en l'absence de transport en commun, les espaces ruraux périphériques restaient inaccessibles... et donc inaptes à l'urbanisation. Le véhicule motorisé individuel a changé la donne. La « ville automobile » a succédé à la ville pédestre et du transport collectif. L'agglomération est devenue "aire urbaine" et les espaces périurbains sont devenus parties intégrantes de la ville moderne»*. Voir : (Jourdan et alii, 2008 :1).

	2002		2006		2010	
	Damas	Damas-Campagne	Damas	Damas-Campagne	Damas	Damas-Campagne
Taxi	11 602	4 612	26 187	3424	42 383	4 376
Voiture Privée	67 460	6 078	136 615	10 183	300 884	15 541
Voiture de fonction	7 872	567	10 335	597	8 015	722
Bus public	429	209	599	269	498	350
Société Publique de Transport	743	13	744	7	1 059	7
Bus privé	27	23	56	32	413	154
Bus de fonction	211	74	267	77	545	108
Microbus Public	3 851	6 061	4 358	7 025	5 029	9 497
Microbus privé	128	410	295	416	2 338	529
Microbus de fonction	1 308	146	1 775	173	1 956	207
Tableau (35) : Evolution des véhicules dans la région damascène (source BCS)						

### 2.2.3.2. Transport en commun

A Damas, le transport en commun date de 1907 avec la création de la première ligne de tramway, cessant de fonctionner en 1917 lorsque la production de l'électricité s'interrompt<sup>298</sup>. Après la retraite des Ottomans, le tramway a été remis en service, mais en mauvais état.

Sous le mandat français, plusieurs améliorations ont été apportées au tramway. De nouvelles lignes étaient construites, pour desservir les nouveaux quartiers extra-muros et les bourgs limitrophes (comme Duma à 11 km au Nord-est de Damas, traversant les terres agricoles de plusieurs villages dans la Ghouta). De même, les lignes préexistantes étaient prolongées, favorisant et accompagnant l'extension de la ville<sup>299</sup>.

Après l'indépendance en 1946, le mauvais état des lignes de tramway et la concurrence des autres moyens de transport (les lignes d'autobus se sont multipliées et leur nombre est passé de 30 à 120 entre 1947 et 1953. De même, le nombre de taxis est passé de

<sup>298</sup> A-M Bianquis explique que «Deux lignes furent mises en services dès 2007, partant toutes deux de la Place de Merjè. L'une, longue de 3 kms, se dirigeait vers le sud et empruntait la grande rue du Midan jusqu'à l'extrémité du faubourg, l'autre, longue de 2 kms, suivait d'abord le Barada à l'ouest de la Place de Merjè puis se dirigeait vers Salhiyé. Cette dernière ligne eut comme premier terminus Jisr al-Abiad à l'entrée de Salhiyé, avant d'être prolongée en 1912, sur des parcours en très forte pente (...) À la veille de la première guerre mondiale, 12 voitures circulaient sur ces lignes longues de 7.5 kms». Voir : (Bianquis, 1995 :40).

<sup>299</sup> Voir : (Bianquis, 1995 :43).

350 à plus de 600 entre 1957 et 1963<sup>300</sup>) ont abouti à la disparition du tramway de Damas à la fin des années 1960.

Dans les années 1960, le secteur public (société publique de transport urbain) et le secteur privé assurent ensemble des services de transport dans la ville de Damas. 250 bus (dont 80 appartiennent au secteur public) se sont répartis sur 17 lignes, desservant les quartiers de la ville<sup>301</sup>. Les villages et les villes de la région damascène ont été desservis uniquement par le secteur privé (75 bus).

Dans les années 1970, l'Etat a favorisé le secteur public, monopolisant le transport urbain à travers la Société Publique de Transport à Damas (S.P.T.D) qui a desservi également les villes et les villages environnants.

A la suite de la crise économique des années 1980, la desserte de la région damascène a été divisée entre les deux opérateurs (la S.P.T.D et le secteur privé). Le premier s'est occupé de la ville et en partie les banlieues proches, alors que le second <sup>302</sup> «*assure le transport entre les villages de l'oasis et du Qalamoun, et la ville*» (Bianquis, 1995 :47).

Au niveau de l'agglomération damascène, le secteur public de transport (représenté par S.P.T.D), suite à la crise économique des années 1980, se trouve incapable de concurrencer efficacement le secteur privé<sup>303</sup>. Dans les années 1990, un nouveau moyen de transport (les microbus, de 10-14 passagers) a sillonné les rues de Damas. Au total, nous constatons l'existence d'environ 3000 microbus en 1994, se répartissant sur 80 lignes à Damas. Les villes très proches de Damas sont desservies par S.P.T.D et par les microbus du secteur privé, alors que ce dernier assure les transports hors de Damas avec 3 635 microbus en 1993.

En 2009, le gouvernement syrien a décidé de priver Damas de ses microbus(en 2011, environ 3000 microbus ont été éloignés de la ville) et les autobus les remplacent, desservant plusieurs lignes dans la ville. Il y a 14 lignes d'autobus dont 8 sont assurées par la S.P.T.D (au

---

<sup>300</sup>Voir :(Ibid. :45).

<sup>301</sup>Voir (Ibid. :46).

<sup>302</sup>Anne-Marie Bianquis écrit qu'en 1987 « 260 bus de taille moyenne et 770 microbus appartenant à de petits entrepreneurs circulaient sur 86 lignes partant de Damas et desservant les villages de la banlieue comme les localités les plus lointaines de la mohafaza ». Voir : (Ibid. :47).

<sup>303</sup>À ce stade, nous pouvons mentionner quelques raisons : Les salaires des chauffeurs des bus qui commencent à chercher un travail chez les sociétés privées, les tarifs des titres de transport, la rapidité et l'exactitude des voyages et le confort des passagers.

total, 315 autobus) et 6 par le secteur privé<sup>304</sup> (dont 3 lignes sont investies par la société Harcho avec 250 autobus<sup>305</sup>).

Aussi, les autobus de la S.P.T.D (24 autobus) se répartissent sur plusieurs lignes, assurant les services de transport pour plusieurs villes dans la région [par exemple : Qatana (4 autobus), Al-Tal et Sydnaya (6 autobus) et la banlieue de Harasta (8 autobus)<sup>306</sup>]. Les microbus circulent encore dans la ville et desservent essentiellement les villes et les villages de Damas-Campagne.

Sur le plan statistique, Farouk Moussalli (directeur du département de la police de circulation routière de Damas) explique que le nombre de véhicules à Damas et Damas-Campagne a augmenté entre 2005 et 2006 (Tableau 36).

	2005	2006
Damas	204 000	250 000
Damas-Campagne	122 000	150 000
Total	326 000	400 000

Tableau (36) : Evolution des véhicules dans la région damascène (2005-2006)

Ainsi, le nombre de taxis damascènes atteint 30 000 en 2007, sans compter les 15 000 microbus<sup>307</sup> circulant dans la région.

Cette flotte a tenté de résoudre le problème du transport damascène. La pollution et les embouteillages répétés, surtout dans la ville de Damas, poussent les autorités à chercher des solutions efficaces. Le secteur privé a constitué un partenaire inévitable dans ce domaine.

En 2002, le gouvernorat de Damas a lancé des études, financées par la France, pour la construction de lignes de métro à Damas. Parmi les quatre lignes proposées, les études ont défini « la ligne verte », longue d'environ 16 km, reliant Al-Moadamiyeh (sud-ouest de Damas) à Qaboun (nord-est de Damas). Cette ligne va assurer le déplacement quotidien de 840 000 personnes, comme l'indique Mofid Habib<sup>308</sup> (membre du comité chargé d'étude du projet, société française SYSTRA).

<sup>304</sup>Selon Kameil Assaf, le directeur de la S.P.T.D. interview (en Arabe) publié le 19/01/2011.

<sup>305</sup>D'après Muhamed Hercho. Responsable de la société Hercho. Interview (en arabe) publié le 19/01/2011.

<sup>306</sup>D'après Kameil Assaf.

<sup>307</sup>Interview avec Farouk Moussalli (en arabe), publié le 12/07/2007.

<sup>308</sup>Interview avec Mofid Habib (en arabe) publié le 24/02/2009.

En 2006, les études financées par JICA (Agence Japonaise de Coopération International) ont insisté sur l'importance du métro dans le développement de la région damascène. Entre 2007 et 2009, de nouvelles études, financées par la Banque Européenne d'Investissements, sur les impacts sociaux, environnementaux et économiques de la « ligne verte » ont aussi affirmé l'importance et la rentabilité de ce projet. En fait, l'agglomération damascène a besoin d'un réseau de métro de 55 km, se répartissant sur quatre lignes, comme l'explique M.Habib.

La mise en service de la « ligne verte » était prévue en 2011, mais la crise actuelle en Syrie affecte les travaux concernant ce projet, comme tous les domaines de la vie.

### **2.2.3.3. Le développement du transport et les effets territoriaux**

L'amélioration des flottes de transport en commun (bus et microbus) fait de la région damascène un territoire mieux accessible. Le nombre croissant de ces modes de transport offre aux habitants plusieurs possibilités de déplacements, répondant agréablement à leurs attentes. L'époque où certaines parties de la région étaient loin et marginalisées est devenue du passé<sup>309</sup>.

En prenant l'exemple de la ville de Sayyida Zaynab. En 1987, (65 microbus et 11 autobus) ont assuré les déplacements entre la ville et Damas. En l'espace de 7 ans, le nombre des moyens de transport évolue, en 1995 (5 autobus publics et 213 microbus). En fait, les microbus constituent un moyen de transport plus flexible et confortable que les autobus publics, participant à faciliter les déplacements quotidiens (Damas/ Sayyida Zaynab).

Prenons l'exemple, celui de Daraya, cette ville était desservie depuis 1975 par le secteur public (les autobus de la S.P.T.D, dont 5 autobus sont encore en service). Au cours des années 1990, (120 microbus) sont intégrés dans la flotte de transport, assurant la liaison Damas-Daraya. L'évolution des moyens de transport facilite ainsi les déplacements (Damas-Daryya) effectués par la population, dont la majorité dépend du transport en commun<sup>310</sup>.

L'évolution du transport en commun et l'allongement de sa portée influence le territoire damascène. Le développement de transport dans la périphérie damascène favorise

---

<sup>309</sup>Comme l'explique A-M Bianquis « *la vie a été transformée dans de nombreux villages, pénalisés jusque là soit par leur éloignement, soit par l'importance de leur population* ». Voir : (Bianquis, 1995 :60).

<sup>310</sup> Selon une enquête réalisée par Ryad El-Saydaoui, les déplacements quotidiens (Damas-Daryya) s'effectuent dans 78% des cas en utilisant le transport en commun. Voir : (El-Saydaoui, 1999 :194).

plusieurs villes, comme Duma (centre de la Ghouta orientale et chef-lieu de sa région). Cette dernière assure le marché en gros de fruits et légumes de la région. La liaison essentielle avec le reste de la région est assurée par des dizaines de véhicules. Ainsi, l'évolution quantitative et qualitative des moyens de transports de la population et des marchandises a revitalisé la ville de Duma.

Avec les nouvelles possibilités de transport, la notion de distance se mesure en temps. L'accessibilité n'est plus le synonyme de la richesse. Le développement du transport (privé ou collectif) dynamise la région damascène. Pour la population, le choix périphérique est désormais envisageable.

## **Conclusion**

Avec cette partie du travail, nous avons tenté de comprendre les mutations fondamentales qui touchent l'économie syrienne à partir des années 1970, surtout avec le nouveau credo économique (l'économie sociale de marché) adopté en 2005.

Malgré la politique instaurée en faveur du secteur agricole en Syrie, nous constatons la nature tertiaire de l'économie syrienne affirmée à partir des années 2000, s'accompagnant d'une véritable ouverture économique. Parallèlement, des lois ont été promulguées ; des nouveaux conseils de nature économique sont créés.

Les investissements étrangers sont déjà dans le pays depuis le début des années 1990 (avec la loi 10/1991), le nouvel environnement (juridique, politique et économique) favorise de nouvelles installations de ces investissements en Syrie. Le secteur immobilier est ciblé par les entrepreneurs et de grands projets de développement immobiliers sont envisagés. En effet, la question du logement est devenue une préoccupation tant pour la population que pour les autorités syriennes.

La région damascène attire la majorité des investissements et la plupart des sociétés, intéressées par le développement immobilier, se trouvent dans cette région, engendrant « le boom immobilier » et l'augmentation des prix.

Le territoire damascène est devenu le théâtre de grands projets immobiliers (majoritairement financés par les monarchies pétrolières du Golfe). L'Etat a changé aussi de rôle, il n'est plus l'état fondateur, il est devenu de plus en plus l'organisateur des démarches. De ce fait, les Damascènes, avec la croissance constante de la population, se trouvent dans une situation délicate, car d'une part la majorité ne possède pas les moyens d'avoir un

logement construit par le secteur privé et, d'autre part le secteur étatique n'offre pas véritablement cette possibilité. Les gens modestes s'installent massivement dans les quartiers informels qui s'étendent de façon croissante, majoritairement au détriment des espaces agricoles.

Les catégories aisées cherchent de nouveaux modes de vie, ce qui va de pair avec une volonté d'afficher leur supériorité. Nous parlons d'un type de bourgeoisie issue d'un «mariage de raison» entre l'ancienne bourgeoisie (notables citadins éloigné de la vie politico-économique dans les années 1960) et la bourgeoisie bureaucratique des années 1970-1980.

En fait, les prix immobiliers dans la ville de Damas dessinent les limites entre les quartiers où résident ces catégories et les autres quartiers. De plus, ces catégories adoptent la vie à l'occidentale au-delà de la ville de Damas (Au sein des nouveaux projets immobiliers).

L'ouverture économique encourage les entreprises étrangères à s'installer en Syrie. Depuis 1991, plusieurs boutiques de marque sont installées dans les grandes villes syriennes, surtout à Damas. Les riches damascènes ne sont plus obligés de chercher les produits haut de gamme ailleurs.

Ainsi, l'ouverture économique a influencé le secteur des transports. Dans les années (1970-1980) le secteur de transport était quasiment monopolisé par l'Etat ; la voiture individuelle symbolisait la prospérité financière des gens. Dans les années 1990-2000, le secteur des transports se développe sous l'effet de la loi 10/1991. Au fil des années, la voiture privée s'est banalisée. Des voitures bon marché (fabriquées en Iran, en Chine, en Turquie ou en Corée du Sud) se retrouvent sur les routes du pays. En effet, la banalisation de la voiture et l'amélioration du secteur du transport en commun ont considérablement favorisé les tendances périphériques des Damascènes. Pour les fonctionnaires, ce n'est plus un problème d'habiter la périphérie et de travailler à Damas. Pour les riches, la question du déplacement n'a jamais été un problème.

Nous assistons donc à une «tendance périphérique» mais selon deux logiques : une tendance périphérique «*informelle*» pour la majorité et une autre qui est une tendance périphérique «*haut de gamme*» réservée aux riches.

«La région damascène résume la Syrie», il semble exagéré de le dire ! Mais l'analyse démographique et économique montre que cette région constitue un pôle attractif au niveau

national, sans dissimuler l'importance de l'autre pôle (la région d'Alep). Toutefois l'influence politico-administrative de Damas favorise sa propre région.

**CHAPITRE (3) : LES ENJEUX TERRITORIAUX D'UNE  
POLITIQUE CENTRALISEE**

## Introduction

La ville est avant tout un système composé d'éléments en interaction constante. La cohabitation des différents groupes (socioculturels et religieux) s'impose aux individus. Mais ce principe est d'autant plus contraignant lorsque le fonctionnement de la société donne plus d'importance aux micro-identités qu'à l'identité nationale. Ce contexte problématique implique des enjeux territoriaux qui semblent dominants dans la périphérie des grandes villes comme celle de Damas.

Dans le contexte syrien, le pays est dirigé par le parti d'Al-Baath, dont l'idéologie est imprégnée de certaines idées comme l'arabisme et le socialisme. En effet, les slogans révolutionnaires restent affichés en Syrie, dont la capitale est officiellement «le cœur battant de l'arabisme». Aussi, la constitution syrienne de 1973 a affirmé :

- d'une part, le système politique du pays est « la démocratie populaire », et les Syriens font partie de la nation arabe,
- et d'autre part, le leadership d'Al Baath dans la société et l'Etat (constitution syrienne, 1973 : article 8).

Ainsi, elle a précisé que « *les conseils populaires sont des conseils élus démocratiquement par le peuple* » et qu'« *à travers ces conseils les citoyens exercent le droit de diriger l'Etat* » (constitution syrienne, 1973 : article 10). Les objectifs sont donc théoriquement ambitieux et déterminés, à donner au peuple la possibilité d'exercer le pouvoir. Comme dans la majorité des pays en développement, la vie politique en Syrie est «un semblant démocratique», reflétant un véritable paradoxe entre la politique affichée et celle pratiquée.

L'idée essentielle de cette partie est de montrer que l'absence d'une vraie démarche décentralisée, en matière politico-administrative, perturbe le travail d'aménagement du territoire, favorisant l'étalement urbain (donc de comprendre l'impact d'une forte centralisation, telle que la connaît la Syrie, sur le développement de la capitale).

# 1. La décentralisation et la déconcentration : les concepts, l'importance et la mise en œuvre dans l'expérience française

En France la politique d'aménagement du territoire avait des fins ambitieuses. L'objectif de cette politique était la lutte contre les « disparités » entre les régions françaises avec une volonté affichée de «réduire la croissance de l'agglomération parisienne» (Merlin, 2010 e: 42).

Si, en France, Jean-François Gravier a publié, en 1947, son ouvrage intitulé «Paris et le désert français», pour attirer l'attention sur «la macrocéphalie » parisienne, dans le cas syrien, plusieurs auteurs (syriens et étrangers) ont écrit aussi sur «la macrocéphalie» damascène (comme le chercheur français Fabrice Balanche<sup>311</sup>, attirant l'attention sur une situation similaire de celle décrite par Gravier pour la France).

Damas a été imposée comme métropole dominante au niveau syrien, au détriment d'Alep, attirant les activités et la population et accumulant tous les pouvoirs. Entre une « macrocéphalie approuvée », dans le cas syrien, et une autre «critiquée», dans le cas français, la lutte contre les disparités est devenue, de nos jours, une priorité.

## 1.1. Approche conceptuelle

Selon Pierre Merlin, la décentralisation est «*l'action qui vise à diminuer la concentration des activités, des pouvoirs et des compétences dans un lieu central physique (la région capitale le plus souvent) et (ou) un centre de pouvoir (l'Etat)*» (Merlin et Parts, 2010d : 224) Toutefois, pour ne pas confondre les concepts, Pierre Merlin distingue deux actions :

- la première (la décentralisation administrative) désigne «*un transfert de pouvoir, de compétences et de moyens financiers du centre vers les organes subordonnés d'une collectivité et en particulier de l'Etat vers les collectivités territoriale*» (Ibid.),
- s'opposant à la deuxième (la déconcentration) qui «*confie ce pouvoir à des agents de l'Etat installés sur places, par exemple aux préfets*» (Ibid.).

Ces deux actions visent à transférer le pouvoir de décisions et des compétences vers des niveaux locaux.

---

<sup>311</sup>Voir par exemple : (Balanche, 2012a : 2008b : 2006b :2005b).

En effet, la décentralisation administrative impose la création des collectivités territoriales pour leurs attribuer des compétences, alors que dans le cas de la déconcentration, les pouvoirs sont délégués à des agents représentant l'Etat.

En France, les collectivités territoriales sont « *des entités qui constituent des personnes morales de droit public distinctes de l'Etat, qui disposent d'une base territoriale déterminée (région, département, etc)* »<sup>312</sup>. Ces collectivités disposent de compétences administratives déterminées par la loi et sont administrées librement par des conseils élus, comme le prévoit la loi. Dans le même principe, les collectivités territoriales doivent être autonomes sur le plan financier (élément important pour exercer les compétences administratives transférées par l'Etat).

Autrement dit, la décentralisation est une action transformatrice du pouvoir de décision qui redistribue les compétences aux niveaux locaux. De ce fait, elle contribue, dans une application performante, à valoriser l'espace par des centres compétents à l'échelon local, raccourcissant les délais administratifs.

Ainsi, la décentralisation représente un mode d'administration raisonnable au niveau local, permettant à la population de choisir leurs représentants aux conseils locaux. Il définit une démocratie locale qui constitue le seul cheminement afin d'aboutir au bon fonctionnement de la décentralisation. Ainsi, l'élu local se déplace résolument dans les affaires de la population locale, parce qu'il sera revendiqué, au moins, de mettre en œuvre les points essentiels de son projet électoral, sur lequel il sera jugé : pour l'élu local, sa réélection demeure, normalement, le projet le plus fort<sup>313</sup>.

## **1.2. La décentralisation et l'aménagement du territoire**

Nous avons constaté, en Syrie, que la croissance démographique est un élément favorisant de l'étalement urbain. Aussi, le facteur démographique est important pour définir la ville, en France comme en Syrie.

De plus, nous avons aussi analysé les raisons pour lesquelles les individus se concentrent sur le territoire Damascène. Nous constatons une concentration éco-démographique importante dans les provinces «gouvernorats» (Damas, Damas-Campagne et Alep<sup>314</sup>), qui dominent le territoire syrien malgré l'émergence récente d'autres, comme Homs.

---

<sup>312</sup> Gouvernement Français, Direction Générale de Collectivités locales, <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/structures-territoriales>.

<sup>313</sup> Voir : (Tesson, 1997 : 28).

<sup>314</sup> Les statistiques du Bureau Central des Statistiques montrent une supériorité démographique Aleppine

En fait, l'aménagement du territoire est avant tout une action pratique (pragmatique), qui a pour but de rééquilibrer l'espace national à travers plusieurs champs d'application, comme par exemple «...*définition, évolution de l'armature urbaine et éventuellement renforcement, voire création, d'un niveau manquant dans la hiérarchie urbaine....*» (Merlin, 2010 e : 43). Un des buts principaux de l'aménagement du territoire consiste donc à (ré)organiser la hiérarchie urbaine dans le pays soit en renforçant, soit en créant complètement un niveau dans cette hiérarchie. En fait, cette action est fondamentale dans les pays où le déséquilibre territorial est significatif, comme le cas syrien.

En France, la loi précise que «*l'administration territoriale de la République est assurée par les collectivités territoriales et par les services déconcentrés de l'Etat. Elle est organisée, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales, de manière à mettre en œuvre l'aménagement du territoire, à garantir la démocratie locale et à favoriser la modernisation du service public*» (Gouvernement français, 1992:art1). Les compétences administratives et fonctionnelles sont transférées aux collectivités territoriales qui bénéficient de plus en plus de nombreuses compétences.

En Syrie, la loi sur l'administration locale a été promulguée en 1971, alors que l'aménagement du territoire est une notion relativement récente, « *Il a fallu attendre le Xe Plan quinquennal (2006-2010) pour voir la notion d'aménagement du territoire (le terme utilisé est "la planification régionale") intégrée dans la feuille de route des cinq années à venir. En fait, ce plan consacre un chapitre entier (le chapitre VI) à l'aménagement du territoire*» (Canler et Edris, s.d :15). La décentralisation administrative est apparue comme levier de la «démocratie populaire», déjà énoncée comme nouvelle orientation politique en Syrie au cours des années 1970.

Dans ce mode de fonctionnement de la décentralisation, le principe est simple : pour mieux définir les problèmes locaux, il faut être au plus proche. De ce fait, les conseils locaux doivent être capables de répondre aux attentes actuelles, sans compromettre l'avenir.

### **1.3. Les expériences françaises dans le domaine de la décentralisation**

En France, la décentralisation des années 1980 marque «*une prise de conscience par l'Etat de la nécessité de repenser le territoire jacobin* » (Tesson, 1996 :43). Ce territoire est comparable sans doute au territoire « syrien baathiste», dans la mesure où « *l'Etat se veut*

*l'unificateur, le coordinateur, l'arbitre d'une action sociétale. La réglementation universaliste, l'extension de la bureaucratie, l'exercice d'une tutelle sur les collectivités locales incarnent cette volonté unificatrice, coordinatrice et arbitrale» (Grémion, 1978 :263).* Dans les deux cas, la bureaucratie administrative régnait sur le pays.

Le territoire français est «dominé» par la région parisienne. A travers les années, les efforts se focalisent pour combattre les inégalités et disparités au sein du territoire national. Les intéressés (chercheurs, politiciens et acteurs publics) ne cessent d'aborder ces thématiques et de proposer les solutions.

En 1947, Jean-François Gravier écrit que *« les distorsions dont souffre encore la France ont pour cause fondamentale le centralisme politico-administratif»* (Gravier, 1972 :201), pour lui, c'est plutôt une leçon d'histoire française. Ainsi, il accuse Paris, considérant l'agglomération parisienne, depuis 1850, comme *«un groupe « monopoleur » dévorant la substance nationale»* (Gravier, 1972 :60), son contexte monopolisant s'explique par le fait qu'elle a *«confisqué les activités directrices et laissé au reste de la France les activités subordonnées»* (Gravier, 1972 :60).

Pour combattre la «macrocéphalie» parisienne, il s'agissait, pour J-F Gravier de *«briser le despotisme étouffant des castes parisiennes pour ressusciter chez les élus comme chez les fonctionnaires le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative»* (Gravier, 1972 : 202). L'idée d'une «France Fédérale» est, en apparence, *«séduisante et les arguments nombreux»* (Gravier, 1972 : 202). Mais la solution, qu'il avait soutenue, consiste en un mouvement régionaliste qui prend appui sur une décentralisation administrative<sup>315</sup>. En fait, les idées de Gravier ont largement inspiré l'aménagement du territoire français<sup>316</sup>. Dans les années 2000, cette même idée de «régionalisation» a été aussi proposée en Syrie pour un rééquilibrage au niveau national.

En France, les deux dates repères de la décentralisation en France sont : la loi Deferre en 1982 et la révision constitutionnelle de 2003<sup>317</sup>.

---

<sup>315</sup>J.F Gravier écrit que *«...Un survol de la pensée politique française démontre surabondamment que (...) le mouvement régionaliste a toujours réclamé, non pas une organisation fédérale, mais une décentralisation administrative conférant à des collectivités supra-départementales des pouvoirs plus ou moins étendus»*. Voir : (Gravier, 1972 : 203).

<sup>316</sup>Bien que cet ouvrage ait été devenu, en quelque sorte, une «Bible», Bernard Marchand insiste sur la nature politique de ce livre, mettant en question sa valeur scientifique, le considérant *«non seulement polémique, mais partial, très marqué politiquement, et fort peu sérieux : au total, un pamphlet qui n'a rien de scientifique »*. Voir : (Marchand, 2001 :234-235).

<sup>317</sup>Cependant, il ne faut pas oublier d'autres initiatives très importantes comme le réforme régionale de 1964. Voir : (Grémion, 1976)

En 1982, une loi «relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions» a été adoptée. Cette loi, dite «loi **Deferre**» est considérée comme « *point de départ de la décentralisation en France, la loi Deferre a conduit à la révision constitutionnelle de 2003, qui constitue l'étape d'approfondissement de la décentralisation en France*» (Arsenault, 2005 :1)

Dans les périodes suivantes, une série des lois ont été votées, comme <sup>318</sup>:

- Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
- Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
- Loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales.
- Loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux.
- Loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi **ATR** concernant «*la déconcentration des activités de l'Etat au niveau locale crée de nouvelles structures de coopération intercommunale : les communautés de communes et les communautés de ville*») (Ibid.).
- Loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi **Pasqua**, visant «*à coordonner les politiques locales sur les plans national et local*») (Ibid.).
- Loi du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et développement durable du territoire (loi **Voynet**, qui «*modifie la loi Pasqua en redéfinissant la notion de pays. Elle vise à coordonner les initiatives locales en faveur du développement local, à garantir et optimiser le fonctionnement des services publics et à promouvoir un développement durable*») (Ibid. :1-2).

---

<sup>318</sup>Voir : (Arsenault, 2005 :7)

- Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale [loi **Chevènement**, qui « *vise à simplifier le paysage de l'intercommunalité, à définir les compétences obligatoires et facultatives qui y sont associées, et à développer la solidarité financière par la mise en commun des produits de la taxe professionnelle (TPU)*»] (Ibid. :2).
- Loi du 12 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains [loi **SRU**, qui « *vise à placer l'agglomération au cœur des politiques d'aménagement, de développement durable et d'urbanisme. Elle crée deux nouveaux documents d'urbanisme : les schémas de cohérence territoriale (SCOT), et les plans locaux d'urbanisme (PLU)...*»] (Ibid. :3).

En 2003, la révision constitutionnelle<sup>319</sup> souligne la nature décentralisée de l'organisation de la république française qui donne « *un fondement constitutionnel à la décentralisation*» (Desjardins, 2007 :102) , en ajoutant par exemple, (à l'article 1er de la Constitution de 1958 que si la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, « *son organisation est décentralisée* ») (Desjardins, 2007 :102) ; ou encore « *L'article 72 (nouveau) de la Constitution donne ensuite un fondement constitutionnel aux différentes collectivités territoriales*» (Ibid. ).

En effet, nous devons nous interroger sur un fait important : en France où la réforme territoriale est une *tradition* (voir la loi NOTRe du 7 août 2015<sup>320</sup>) et la lutte contre les disparités (économique, démographique, etc) est toujours d'actualité, les choses évoluent en permanence : qu'en est-il de la décentralisation en Syrie ?

---

<sup>319</sup> La Loi constitutionnelle no 2003-276 relative à l'organisation décentralisée de la République

<sup>320</sup> « Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.» Voir : Gouvernement Français, valable sur « <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale> ».

## **2. La centralisation politico-administrative sur Damas**

Étant donné son importance éco-démographique et son rôle comme capitale, Damas assume une place centrale en Syrie.

En fait, l'analyse démographique du pays a montré une supériorité de la province Aleppine, (constituant à travers les années un pôle économique important au niveau régional). Possédant plusieurs atouts (savoir-faire, richesse, réseaux de relations internationales pour le commerce, etc.) pour occuper une place privilégiée sur le plan national (voire régional), la situation d'Alep ne reflète pas ses compétences.

Donc, la question primordiale (qui se pose depuis des années) est comment Damas s'impose comme une métropole dominante au niveau national, dans quelles mesures et avec quels objectifs ?

### **2.1. Damas et l'administration du pays à travers les époques**

La création et la concentration des activités économique sont liées à l'existence de plusieurs facteurs comme : la main d'œuvre, les marchés, le savoir-faire, la richesse, les réseaux de transports, etc. En Syrie, en dépit de l'existence de plusieurs villes ayant les compétences nécessaires comme Damas, Alep, Homs et Hama, l'image qui se dessine dans le pays montre, depuis décennies, la «supériorité» de Damas.

Nous allons présenter, à travers quelques points de repère, le rôle de la ville dans l'administration du pays, et comment elle a été imposée comme pôle dominant au niveau national.

#### **2.1.1. L'organisation administrative du Pays avant l'indépendance**

En regard des faits historiques, allant de l'ère islamique jusqu'à la fin du mandat français, nous pouvons présenter la construction administrative de la Syrie.

##### **2.1.1.1. L'organisation administrative de la Syrie jusqu'en 1920**

Damas a été la capitale de l'empire Umayyade (661-750 après J-C), alors que les Abbasides (750-1258 après J-C) ont favorisé Bagdad (leur capitale).

Les Ottomans (1516-1918) ont déplacé la capitale au delà des limites naturelles de la région arabe, la Syrie «naturelle» était divisée, comme à l'époque des Mamluks, en trois provinces «wilayas» : *wilaya d'Alep, de Tripoli et de Damas*. Cette dernière s'étendait sur de

vaste territoire<sup>321</sup>. Ces trois wilayas sont aussi subdivisées en entités administratives (*Sandjaks*).

Les égyptiens (1831-1840) ont divisé le pays en cinq provinces «*pashaliks*» : Alep, Damas, Tripoli, Acre et Gaza. Le système d'administration du pays s'était centralisé autour de Damas qui constituait le siège d'un gouverneur égyptien, issu de la famille dirigeante en Egypte<sup>322</sup>.

Après le retrait égyptien, les Ottomans ont modifié la structure administrative du pays, selon la politique de modernisation de l'Empire (les Tanzimat en 1839) divisant la région en deux «*wilaya*» (Damas et Alep), qui sont à leur tour subdivisées en «*mutasarrifa*»<sup>323</sup>.

Pendant la période Ottomane, la ville d'Alep était plus importante que Damas, ce qui s'explique par : la proximité géographique de la capitale de l'empire (Istanbul), l'installation de plusieurs consulats européens et les activités commerciales plus développées (Tableau 37).

Période	Damas	Alep
Umayyade (661-750)	Capitale de l'empire	ville
Abbaside (750-1258)	Ville	ville
Ottomane (1516-1831)	Wilaya (important)	Wilaya (plus important)
Egyptienne (1831-1840)	Ville (plus importante)	ville
Ottomane « après le retrait égyptien » (1840-1918)	Wilaya	Wilaya (important)

Tableau (37) : Importance d'Alep et Damas jusqu'à 1920

### 2.1.1.2. Le mandant français en Syrie

La Syrie était divisée en quatre entités (Etats) : Damas, Alep, l'Etat des alaouites et l'Etat des Druze, dont deux ont été basés sur des critères confessionnels (sans parler de la création du Grand Liban). Ces événements, qui se sont déroulés entre les deux guerres mondiales, ont profondément changé la carte du pays, et ont menacé son unité territoriale.

<sup>321</sup> « *De Ma'arat al Nu'man au Nord (de la Syrie actuelle) à al-'Arish au Sud (en Egypte)* ». voir : (Degeorge, 1994 :31)

<sup>322</sup> Voir : (Degeorge, 1994 : 115).

<sup>323</sup> Voir : (Degeorge, 1994 : 127).

Sur le plan administratif, le pouvoir mandataire a promulgué la loi n ° 5 L/R janvier 1936 sur les organisations administratives du Pays. Cette loi avait pour objectif de faciliter l'administration du pays par la création des conseils locaux (dans les provinces, les cantons et les villages), dont le rôle était essentiellement consultatif tout en rapprochant le pouvoir mandataire au peuple local.

À l'issue de la période mandataire (déjà depuis 1936), Damas est devenue officiellement la capitale de la République Syrienne.

### **2.1.2. La Syrie après l'indépendance : Damas et la construction territoriale syrienne**

Une fois l'indépendance acquise (en 1946), le pays s'est trouvé dans un contexte régional difficile puisque plusieurs événements l'affectent<sup>324</sup>. Ainsi, la situation interne était perturbée et le pays a connu plusieurs coups d'état.

Nous allons aborder la nature de la construction administrative du pays depuis l'indépendance.

#### **2.1.2.1. Les militaires et la bourgeoisie citadine syrienne (1946-1963)**

La Syrie était, administrativement divisée, en neuf provinces. Aussi, la situation de Damas a été affirmée comme capitale du Pays vis-à-vis d'Alep ou de Homs. Cette importance s'explique par :

- la présence du parlement et de la radio officielle (un outil incontournable pour le pouvoir en place),
- la concentration historique du pouvoir économique et le bon niveau de service dans cette ville (l'aéroport de Damas, le tramway...etc).

Tout au long de la période militaire (1949-1954), la vie politique était perturbée en raison de plusieurs coups d'Etat militaire et la domination d'un parti unique (surtout à partir des années 1951). La nature autoritaire du pouvoir explique aussi la concentration des pouvoirs (politico-administratifs) à Damas, valorisant son importance.

---

<sup>324</sup> Comme la défaite arabe en 1948 et la création d'Israël, les réfugiés palestiniens qui se trouvent implantés désormais autour des grandes villes syriennes, et surtout Damas

### 2.1.2.2. L'Etat Arabe Uni et la centralisation

Dans la période unitaire (1958-1961), la Syrie a constitué la province nordique de l'Etat et un directeur égyptien s'est installé à Damas. Le siège parlementaire s'est trouvé au Caire et l'Etat était dirigé de façon très centralisé par Gamal Abdel Nasser «...*toutes les décisions sont prises par lui, au Caire, où il travaille avec un groupe d'officiers d'armées et des services de renseignement*» (Seale, 2007 :101).

Les syriens, qui avaient l'habitude de vivre la politique au quotidien, n'ont pas majoritairement supporté l'idée d'être soumis à un contrôle extérieur très rigoureux. Aussi, la sévère centralisation, l'éloignement des décideurs et le nouvel appareil administratif, n'ayant pas les compétences ou les connaissances nécessaires pour gérer les affaires quotidiennes, constituaient les principales raisons pour lesquelles cette tentative unitaire n'a pas été aboutie.

L'administration centrale se trouve loin, au Caire et, même avec l'existence des représentants au niveau local, les politiques suivies par ces administrations n'aboutissaient pas à leurs objectifs<sup>325</sup> (comme la politique de la nationalisation et la réforme agraire). La période unitaire est un préalable à la Syrie d'Al Baath<sup>326</sup>, puisqu'il s'agit d'un Etat fondée sur la même idéologie et qui, même avec quelques différences, était caractérisée par des éléments communs<sup>327</sup>.

### 2.1.3. L'Etat d'Al-Baath en Syrie : la centralisation comme caractère dominant

En dépit de la nature affichée du système politique en Syrie «la démocratie populaire<sup>328</sup>», la constitution permanente (promulguée en 1973) a octroyé au parti d'Al Baath d'immenses compétences, «*C'est le parti Baath qui nomme le candidat à la présidence de la*

---

<sup>325</sup> « La constitution provisoire de l'Etat Arabe Uni constitue un régime présidentielle très central, même avec l'existence de nombreux aspects parlementaires, au sein du quel le président possède énormes compétences par apport le régime présidentiel normal (...) ce qui met la fin de le régime parlementaire syrien ». Voir : (Barout, 2010 : 289).

<sup>326</sup> F.Balanche écrit que «La révolution Ba'athiste de 1963, puis la confiscation du pouvoir par Hafez El Assad en 1970, ne sont pas sans analogie avec la révolution des officiers libres de 1952 et la personnalisation du pouvoir par Jamal Abdel Nasser dès 1954. Dans les deux cas, il s'agit de la prise du pouvoir par des militaires issus de la petite bourgeoisie rurale et de la mise en place d'un régime nationaliste et socialisant». Voir : (Balanche, 2005b :1).

<sup>327</sup> Le président syrien s'efforce aussi de défendre la question Palestinienne et s'appuie sur une communauté de fidèles (pôles de pouvoirs) pour gérer le pays. Catherine Kaminsky et Simon Kruk expliquent que « c'est le régime établi par le président Nasser en Egypte qui constitue la référence du nouveau système politique». Voir : (Kaminsky et Kruk, 1987 :71).

<sup>328</sup> La constitution permanente de la République arabe syrienne, 1973 : art.1.1. À savoir que cette constitution a été remplacée par la nouvelle constitution de 2012.

*république. Les congrès nationaux de ce parti sont aussi un forum d'idée dans lesquels la politique économique et l'orientation du pays sont débattues» (Canler et Edris, s.d : 6)*

De plus, en raison du rapport de force qui lui était favorable, Al Baath concentrait effectivement tout les pouvoirs dans ses mains, comme le témoigne l'article 8 (de la constitution permanente de 1973). D'après ce dernier article, Al-Baath «.....dirige aussi le *Front National Progressiste (FNP)*, qui regroupe toute les organisations politiques légales et qui décide avec le président des questions de relations internationales» (Canler et Edris, s.d : 7). Ce même article «investit le parti Baath des fonctions nécessaires pour conduire l'État et la société» (Canler et Edris, s.d : 6). A travers ces titres, le parti d'Al Baath s'est en fait imposé comme le véritable (sinon le seul) acteur en Syrie.

Les nouveaux dirigeants ont entrepris un processus de modernisation dans le pays, surtout dans les campagnes. Une politique de rééquilibrage, pour lutter contre les disparités éco-sociales au niveau de la Syrie, a été lancée, ce qui s'est traduite par une série de nationalisations et une réforme agraire très rigoureuse. Au sein de la «Syrie d'Al Baath», les catégories populaires sont perçues plus que jamais comme les fondateurs de la nouvelle Syrie. Ainsi, ils ont été appelés pour construire l'appareil bureaucratique de l'Etat, mais aussi pour s'intégrer dans l'armée, la police et les autres forces militaires. L'afflux migratoire des syriens « provinciaux » se concentrait autours des grandes villes, surtout Damas, ce qui n'était pas sans conséquences sociales et spatiales.

En parallèle avec l'émergence de Damas, Alep a graduellement perdu de son importance, phénomène classique caractérisant l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire dans certains pays<sup>329</sup>. Ainsi, tous les ministères et les sièges sociaux des grandes entreprises publiques se sont implantés sur le territoire Damascène, sans parler des ambassades étrangères et leurs centres culturels, ainsi que les différentes organisations arabes et internationales.

Il faut inclure la nature politique de ce nouveau pouvoir, s'appuyant sur la domination d'Al-Baath, mais aussi l'existence d'«autres partis» qui se regroupent au sein du Front National Progressiste (F.N.P) sous la direction d'Al Baath (ce qui leur donne des marges d'actions). Dans un tel contexte politique, où Al-Baath a intégré à toutes les administrations,

---

<sup>329</sup> « La croissance de la capitale s'est opérée au détriment du système urbain national et en particulier de la deuxième ville du pays : Alexandrie en Egypte et Alep en Syrie». Voir : (Balanche, 2005b :2)

participé et répondu à tous les problèmes liées à l'autorité administrative<sup>330</sup>, une concentration des pouvoirs est incontournable pour garantir la stabilité et la longévité du pouvoir politique<sup>331</sup>.

En somme, le phénomène centralisation peut être considéré comme spontané au départ, mais s'est poursuivi en pleine conscience. Le modèle développé par Nasser durant la période unitaire a servi de fondement au développement de la Syrie. Le centralisme a semblé indispensable pour imposer l'idéologie baathiste sur l'ensemble du pays. Ainsi, Damas a été choisie pour incarner le pouvoir d'Al Baath.

## **2.2. La centralisation syrienne en tant que méthode de contrôle**

La difficulté majeure que confrontent les chercheurs en abordant la question syrienne, même avant la crise actuelle, est de bien décrypter la nature du système politique syrien, au pouvoir depuis 1970. Nous allons dégager quelques éléments qui peuvent être utiles pour construire une idée dans ce domaine.

Après avoir montré comment le phénomène de centralisation en Syrie est lié à la politique du pouvoir syrien, nous allons démontrer la manière dont les dirigeants syriens ont essayé, pendant plusieurs décennies, de renforcer leur contrôle sur le territoire syrien.

### **2.2.1. La vie politique syrienne et les moyens d'encadrement**

Après l'indépendance, tous les courants politiques étaient représentés donnant une richesse à la vie politique (la famille syrienne constituait une mosaïque regroupant tous les mouvements politique de l'époque). En effet, cette multi-facette politique mobilisait la société post-indépendance, et les débats idéologiques se développaient dans les cafés des villes (surtout les plus grandes comme Damas et Alep).

En 1963, un groupe militaire a renversé le pouvoir à Damas. L'arrivée au pouvoir d'Al Baath a été accompagnée par plusieurs partis, qui se sont regroupés pour répondre à l'effondrement de l'Etat Uni en 1961 et pour rétablir cet Etat. De son côté, Al-Baath n'était pas, après l'expérience unitaire, convaincu par cette idée.

---

<sup>330</sup> Pour définir ce mode de fonctionnement, Jamal Barout propose le concept « *le Parti-Etat* ». Voir : (Barout, 2010 :294).

<sup>331</sup> « L'excroissance du système apparaît être le produit direct de la centralisation réglementaire » (Grémion, 1976 :250).

La période de 1963 jusqu'à 1970 était caractérisée par l'instabilité politique et par plusieurs rivalités idéologiques, desquels le parti d'Al-Baath n'était pas à l'abri, connaissant plusieurs courants intellectuels (sans parler de l'opposition des autres partis politiques, des islamistes et des séparatistes comme les Kurdes).

Face à ces deux niveaux de conflits (idéologique et nationaliste), le nouveau pouvoir, à partir de 1970, a jugé indispensable de contrôler l'ensemble de la société politique dans le pays.

L'arabisme était un outil pour lutter contre les tendances séparatistes des minorités ethniques et pour oublier les divisions segmentaires<sup>332</sup>. Le président syrien s'appuyait aussi sur son Parti devenant dominant, et, par la constitution du Pays, a pu s'assurer d'une situation très privilégiée.

Parallèlement à l'émergence d'Al Baath en Syrie, il existait aussi d'autres moyens d'encadrement dans le pays, allant de l'organisation des Vanguardes d'Al Baath<sup>333</sup> (pour les enfants de 6 ans jusqu'à 12 ans), de l'Union des Jeunesses Révolutionnaires<sup>334</sup> (pour les jeunes de 12-18 ans) et de l'Union Nationale des Etudiants Syriens (pour tous les étudiants syriens dans le pays et les étudiants à l'étranger<sup>335</sup>). Sans parler d'autres formes de syndicats et d'organisations populaires, (assurant l'encadrement des ouvriers, des paysans, des ingénieurs, des médecins, des avocats...etc), (voir schéma 2).

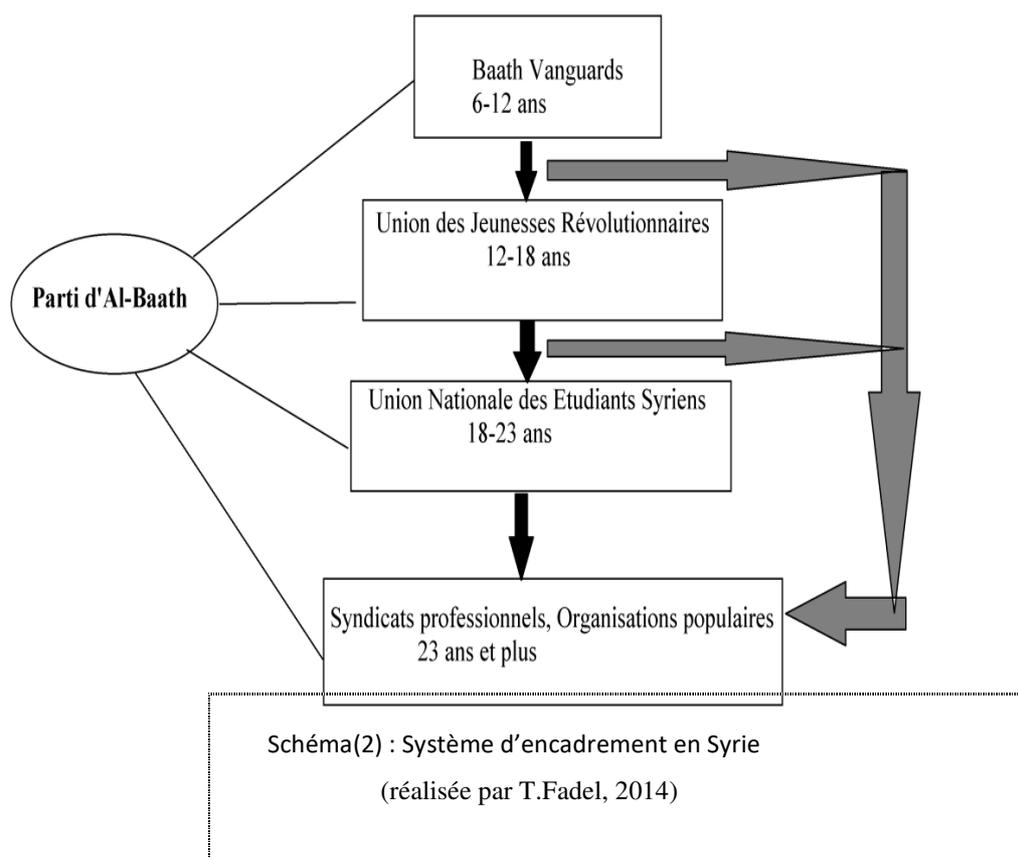
---

<sup>332</sup>Voir : (Balanche, 2010b : 3).

<sup>333</sup> « L'Organisation Baath Vanguardes est l'un des nombreux fruits du Mouvement de redressement et un don accordé par notre père, le grand chef «Hafez Assad » pour les enfants de notre pays. L'Organisation s'est établie au cours d'une courte période de temps pour répondre à la confiance du parti et le grand chef pour faire face aux responsabilités et les tâches de plus en plus importantes dans la pédagogie des enfants. » Le site officiel de l'organisation <http://www.syrianpioneers.org.sy/index.php?action=pages&id=2>

<sup>334</sup> « L'Union des jeunes révolutionnaires est une démarche de formation et d'éducation, un travail et une science, un art et une créativité, un esprit collectif et une action collective (.....) Et d'autres concepts et valeurs » comme le définit le président syrien. Le site de l'Union <http://syrianyouth.ahlamontada.net/>

<sup>335</sup> Le site officiel <http://nuss.sy/>



Pour les syriens qui ne poursuivent pas leurs études (après l'âge de 12 ans ou l'âge de 18 ans), il y a obligation de s'affilier à une organisation populaire afin de pouvoir pratiquer leurs métiers librement (artisanats, ouvriers, agriculteurs...etc), puisque cela va leur permettre de se protéger juridiquement et de bénéficier de nombreux services assurés par ces organisations. Dans tous les cas, ces mesures ont permis à l'Etat de créer « *une puissance très contraignante sur une grande partie de la société civile* » (Kaminsky et Kruk, 1987 :78), et de finir par engendrer « *les conditions politiques d'un soutien populaire au régime* » (Ibid.).

La nature centralisatrice du pouvoir est évidente, et les décisions concernant toutes ces organisations populaires<sup>336</sup> sont prises à Damas, où se déroulait aussi la préparation

<sup>336</sup> « Les organisations populaires participent d'une manière efficace à tous les secteurs et conseils établis par la loi pour traiter les questions suivantes :

1. construction de la société arabe socialiste et protection de son régime ;
2. planification et direction de l'économie socialiste ;
3. amélioration des conditions de travail, de la prévention, de la santé, de la culture et toutes les questions qui relèvent de la vie des organisations membres ;
4. réalisation des progrès scientifiques et techniques et développement des moyens de production ;
5. contrôle populaire des institutions de gouvernement. » Voir : (la constitution syrienne 1973, Titre premier. Chapitre 4, Article 49).

idéologique et pédagogique des cadres. En Syrie, il semble que tout est encadré et dirigé depuis le haut !

### **2.2.2. L'administration locale : outil d'encadrement ?**

L'administration locale échappe-t-elle à la logique centralisatrice en Syrie ?

Si l'Etat réussissait, à travers ses organisations populaires, à encadrer un certain nombre de Syriens, il resterait un autre domaine d'encadrement, celui de la vie quotidienne. A travers l'administration locale, l'Etat devrait assurer les besoins des populations (urbanisme, services de proximité, transports, etc) et pourrait en même temps renforcer son contrôle et resserrer ses liens avec la société locale.

En effet, l'analyse de la scène politique en Syrie à partir des années 1970 reflète comment le pouvoir concentré, au sein du Parti d'Al-Baath, tous les pouvoirs et les autorités administratives. Mis à part la nomination du candidat à la présidence de la République, le parti nomme aussi tous les candidats aux postes exécutifs, allant du directeur d'une école maternelle jusqu'au Président du Conseil des Ministres. Dans ce mode de fonctionnement, l'affiliation au Parti d'Al Baath devenait une nécessité pour profiter de toutes les opportunités.

La domination d'Al-Baath était cependant menacée par les notables traditionnels (religieux, tribales...). pour maintenir et renforcer le contrôle sur le territoire nationale, le pouvoir a choisi de *«densifier le maillage administratif afin que le moindre hameau soit contrôlé par le pouvoir central, et cela grâce à un personnel politique en phase avec les aspirations de la population locale, telle est la fonction des municipalités dans le système d'encadrement politique et territorial du régime baathiste depuis 1983 »* (Balanche, 2008b : 172). Le principe était donc de «créer» de nouveaux notables capables d'encadrer la population locale et d'affaiblir le poids des autres courants politiques, cette démarche s'était généralisée en Syrie.

#### **2.2.2.1. L'administration locale : outil de «propagande».**

Al-Baath n'a pas réussi à convaincre la majorité des Syriens, il n'y a pas d'unanimité autour de ses principes idéologiques. Pour certains, il n'est qu'un outil pour soumettre le pays au pouvoir des minorités confessionnelles. De même, les opposants «libéraux» considèrent qu'Al Baath monopolise la vie politique, même s'ils ont le droit de pratiquer une politique et de participer, sous les directives d'Al-Baath, aux décisions.

Au début des années 1980, les élections syndicales reflètent le manque de popularité d'Al Baath, *«Ainsi chez les ingénieurs, les médecins, les pharmaciens, les élections syndicales*

qui ont eu lieu à la fin de l'année écoulée se sont traduites par un échec cuisant pour le parti au pouvoir. À Damas, sur un total de quinze élus par union syndicale, les baathistes n'ont obtenu que trois représentants chez les ingénieurs, chez les pharmaciens, aucun chez les médecins. À Homs, seul un baathiste médecin a été élu, aucun dans les autres professions. À Alep et à Hama, les jeux étaient encore plus simples puisqu'il n'y avait même pas de candidats de ce parti», [(Seurat, 1989) cité par (Balanche, 2008b : 172)].

Ces résultats inquiétants ont poussé le pouvoir à Damas à chercher de nouvelles méthodes pour gagner des partisans. F.Balanche voit que les politiques Baathistes, depuis 1963 sont un préalable dans la construction de la base sociale du Parti, et la création du secteur industriel public s'inscrit dans ce sens<sup>337</sup>. Du fait, nous pouvons dégager l'idée de clientélisme.

Au niveau de l'administration locale, la densification du maillage administratif a été une étape dans la démarche d'encadrement. Pour gérer ces conseils locaux et assurer un bon niveau de contrôle, le pouvoir central a veillé à choisir leurs présidents<sup>338</sup>. La nomination d'un président de conseil local va lui attribuer autant d'avantages, surtout dans les grandes villes comme Damas. A travers une telle politique, le pouvoir semblait concilier cette «banalisation» des collectivités et la préservation d'un contrôle efficace<sup>339</sup>.

Cela permet de souligner plusieurs faits :

- A la suite des rivalités politiques des années 1960 le Parti d'Al-Baath a essayé de renforcer sa base sociale et ainsi de mobiliser les syriens par des politiques en leur faveur.
- Au début des années 1980, à la suite des résultats syndicaux qui reflètent sa faible popularité, l'affiliation à Al-Baath a été encouragée par une politique favorisant ses partisans.

---

<sup>337</sup>F.Balanche écrit que «la réforme agraire des années 1960, les nationalisations des banques et de l'industrie s'inscrivent dans la tradition socialiste certes, mais pour les dirigeants baathistes, il s'agissait avant tout de se constituer une base sociale large et de détruire les bases du groupe concurrent : la bourgeoisie citadine». Voir : (Balanche, 2009b :122-123).

<sup>338</sup>J.Barout explique que «les nominations au niveau du governorat sont soumises à l'accord du comité sécuritaire au niveau du governorat, présidé par le gouverneur ». Voir : (Barout, 2010 : 293-294).

<sup>339</sup>Comme l'explique F.Balanche la situation des municipalités dans la province à majorité kurde de Hassakeh «le régime considère désormais que les municipalités constituent un élément clé du système d'encadrement de la population en Syrie. Car, après plus de vingt ans d'existence en tant qu'assemblées élues et disposant d'une autonomie de gestion des services urbains, elles n'ont pas produit un pouvoir local qui soit en mesure de concurrencer le pouvoir central et elles ont contribué à la stabilité politique en resserrant les liens entre le régime et la population». Voir : (Balanche, 2008b :171).

- Les collectivités territoriales ont fait aussi partie de la politique d'encadrement baathiste. Les responsables sont nommés par le pouvoir central et jouent le rôle de courtier entre la société locale et ce pouvoir.

Dans tous les cas, les compétences transférées (En réalité : pratiquées) aux (par les) collectivités locales ne leur permettent pas de construire un véritable «pouvoir local», capable d'agir efficacement au niveau des collectivités et donc de rivaliser le pouvoir central.

### 2.2.2.2. L'administration locale et le clientélisme politique

En Syrie, l'opportunisme et le clientélisme politique est un «phénomène préexistant». Al-Baath est-il responsable de la «banalisation» de ce phénomène ? En fait, Il est difficile de répondre tout à fait à cette interrogation, mais, dès les années 1960, les politiques suivies peuvent mettre en évidence sa responsabilité.

Selon le Larousse, le clientélisme est *«fait pour un homme ou un parti de s'appuyer sur des clientèles pour augmenter son pouvoir politique<sup>340</sup>»*. F.Balanche, pour sa part, explique que *«le clientélisme à base politique et/ou communautaire est une donnée majeure du système de pouvoir au détriment des formes «modernes» de mobilisation et de gouvernement»* (Balanche, 2009b : 122). Ainsi, Élisabeth Picard décrit ce phénomène *«puisque'il s'agit bien d'échange, les patrons politiques trouvent dans ces réseaux de solidarité (les tribus, les clans, les communautés) un moyen de contrôle de la société et même de modification de ses équilibres bien plus efficace que les instruments «modernes» d'encadrement comme les partis de masse ou la surveillance policière, précisément parce que les partis politiques et la bureaucratie d'État ont intériorisé le fonctionnement tribal de la société»* [(Picard, 2006) cité par (Ibid.)]. Le clientélisme est «un mode de fonctionnement» qui s'appuie sur «les réseaux de solidarité» pour «contrôler la société». Donc il s'impose et contourne les institutions modernes de gouvernance.

Dans les années 1970, Pierre Grémion parle de tels réseaux en France (les réseaux notabiliaires) en attirant l'attention sur les intérêts qui peuvent manipuler les institutions locales : *«l'Assemblée, loin d'apparaître comme l'émanation de la volonté général, ne fait bientôt plus entendre que les criaileries discordantes des « factions », des « partis », ou des « groupes » quand elle n'apparaît pas purement et simplement « manipulée en coulisses » par*

---

<sup>340</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/client%C3%A9lisme/16521>

*des « intérêts inavouables » qui viennent « saper » et « bafouer » la volonté populaire »( Grémion, 1976 :318).*

En Syrie, ce phénomène a été banalisé. Pour élargir sa base sociale, Al Baath essayait d'octroyer autant de bénéfices à ses partisans. Avec une telle politique, la population se retrouve encouragée (ou plutôt obligée) à s'affilier à ce parti. L'individu devrait donc s'intégrer dans ce mode de fonctionnement qui est se fonde sur l'opportunité, tout en assurant au pouvoir une stabilité politique. La croissance démographique, les conflits internes et les difficultés économiques dans les années 1980, ont en fait entraîné une forte émergence de ce dernier phénomène.

En parallèle avec les syndicats et les autres organisations, le pouvoir a utilisé l'administration locale pour gagner des partisans. Au niveau des villes, il essayait de détruire la bourgeoisie citadine par la nationalisation des entreprises et de créer ensuite une nouvelle bourgeoisie bureaucratique liée au pouvoir (composée par des cadres du Parti Baath, directeurs d'administration ou de sociétés publiques et des responsables des collectivités territoriales, comme le décrit F.Balanche<sup>341</sup>). Les élus locaux ont dû jouer le rôle d'un véritable courtier entre le pouvoir et la société. En revanche, ils ont mis à profit les ressources de leurs collectivités pour maintenir leurs chances d'être « réélus », dans une logique du bénéfice réciproque<sup>342</sup>. Pour assurer le bon fonctionnement des administrations, l'ensemble de l'appareil bureaucratique, dont les responsables des collectivités locales, était soumis au contrôle strict du pouvoir et suivait ses directives.

### **3. L'administration locale et ses différents acteurs.**

Nous allons analyser l'organisation territoriale du pays et les lois d'administration locale. Il serait donc indispensable de comprendre comment les modalités de mise en œuvre de ces lois sont liées au contexte politique du pays, ce qui affecte sans doute les efforts de la décentralisation.

Pour y parvenir, nous allons répondre à quelques questions pertinentes :

- Quelle est la différence entre les types d'organisation territoriale ?
- Comment s'organisent les rapports entre elles et aux niveaux supérieurs ?

---

<sup>341</sup>Voir : (Balanche, 2009b :126).

<sup>342</sup> «*La bourgeoisie bureaucratique, ayant réalisé son accumulation primitive, est devenue un acteur à part entière qui se sert de son emprise sur les institutions municipales pour s'enrichir*» (Balanche, 2009b :126).

- Et quel est le rôle de la population locale dans ce mode de fonctionnement ?

### **3.1. Le dispositif législatif Syrien en matière d'administration locale.**

La Syrie a mis en place sa constitution en 1973, qui déterminait les principes législatifs et régissait « *le fonctionnement des institutions du pays* » (Canler et Edris, s.d :6) Cette constitution, dite « écrite et permanente », avait pour objet de justifier le passage d'une « légitimité révolutionnaire » à une « légitimité constitutionnelle » comme explique J.Barout<sup>343</sup>. En quête d'une véritable séparation des autorités, Al-Baath a essayé, à travers plusieurs constitutions 1964, 1969,1971 et 1973, de tracer les limites entre l'autorité politique (Al-Baath : le pouvoir) et l'autorité administrative (le gouvernement et les institutions y liées), mais ces limites n'ont jamais été clairement déterminées.

Pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les lois de l'administration locale en Syrie, il est utile d'aborder la question des rapports des « autorités politico-administratives » du pays et la séparation de ces différentes autorités.

#### **3.1.1. Les autorités en Syrie, entre la séparation annoncée et l'intégration pratiquée.**

Nous proposons, en faisant référence à Jamal Barout, une distinction entre le pouvoir et l'autorité. En effet, les deux concepts peuvent avoir le même sens, mais dans le cas Syrien, nous distinguerons le pouvoir du « régime » et l'autorité des institutions administratives (collectivités locales jusqu'à gouvernorats).

L'autorité est le cadre formel du pouvoir qui se forme autour des organisations institutionnelles<sup>344</sup>. En nous appuyant sur ce postulat, nous allons analyser le système législatif en Syrie.

---

<sup>343</sup> Voir : (Barout, 2010 : 290).

<sup>344</sup> Dans ce sens, nous citons, même si ce n'est pas notre centre d'intérêt, Catherine Dessinges, qui s'inspire de JAMEUX, pour dire que le pouvoir « s'exprime d'abord sous une forme particulière – l'autorité – qui n'est autre que la légitimité du pouvoir du point de vue de l'organisation ». Voir : (Dessinges, 1998 :5).

La Constitution de 1964, soit un an après l'arrivée d'Al Baath au pouvoir, a essayé d'institutionnaliser le pouvoir, en distinguant la fonction politique et la fonction administrative.

Il existait le Conseil National du Commandement Révolutionnaire (C.N.C.R) et le Conseil Présidentiel (C.P) qui lui était lié. A l'époque, le C.N.C.R assumait l'autorité législative et le contrôle sur l'autorité exécutive. Le conseil présidentiel (CP) (dont les membres sont issus du C.N.C.R) assumait avec le Conseil des Ministres (C.M) l'autorité exécutive.

De plus, le C.P décidait les politiques nationales et internationales, nommait et destituait les ministres. Il avait aussi le droit à modifier, voir annuler, les arrêtés ministériels. Le Conseil des Ministres avait des tâches uniquement administratives. Dans ce mode de fonctionnement, nous distinguons l'existence d'un vrai pouvoir (le C.N.C.R, donc le Parti) qui monopolisait la vie en Syrie. Cet essai d'institutionnalisation au niveau de la Constitution n'a abouti qu'à un échec.

Pendant deux ans (jusqu'en 1966), le pays s'est trouvé dans une période d'instabilité politique en raison de nombreux courants dans les différentes organisations, pour arriver en 1966 à un coup d'état militaire.

Le C.N.C.R a été destitué et toutes les décisions étaient concentrées dans les mains du Conseil des Ministres (militaires en majorité). En effet, nous ne pouvons pas juger cette action comme une institutionnalisation du pouvoir puisque tous les membres du conseil des ministres, et même le président de la république, étaient nommés et destitués par le Conseil National du Parti (C.N.P).

La Constitution de 1969 s'inscrivait dans un autre conflit entre les différents courants du pouvoir : le Conseil National du Parti et l'armée<sup>345</sup>. Il est remarquable que les militaires aient proposé de promulguer d'une constitution provisoire afin d'élire une assemblée du Peuple. Cette dernière devait élaborer la constitution du pays et organiser les rapports entre les autorités en Syrie.

En 1970, à travers un coup d'état militaire, le nouveau président Hafez al-Assad a éliminé ses concurrents aux différents pôles de pouvoir. (Nous pouvons parler des groupes de solidarité dans l'armée produisant plusieurs pôles de pouvoir)

---

<sup>345</sup> Il faut souligner que les militaires (l'armée) constituent une partie efficace d'Al-Baath.

En 1971, une Constitution provisoire a été promulguée, mais en réalité c'était une copie modifiée de celle de 1969. Le but essentiel de cette Constitution était d'«organiser la passation de pouvoir en lui attribuant une nature constitutionnelle et légitime» (Barout, 2010 : 201)

La Constitution de 1973 a assuré au parti d'Al-Baath une forte domination. Nous nous intéressons aux rapports existant entre le pouvoir et les autorités au niveau local.

Cette constitution «assurait» la séparation des autorités :

- l'autorité législative (l'assemblée du peuple<sup>346</sup>),
- l'autorité exécutive (le président de la République, le conseil des ministres et les conseils locaux du peuple<sup>347</sup>),
- et enfin l'autorité judiciaire<sup>348</sup>.

Les articles de cette constitution mettent en lumière quelques constats.

En parallèle avec la «séparation» des autorités, la constitution avait mentionné que «*Le président de la République peut dissoudre l'Assemblée populaire par un décret motivé<sup>349</sup>*» et qu'il «*désigne un vice-président ou plusieurs, et il leur délègue une partie de ses fonctions. Il nomme également le président et les vice-présidents du Conseil, ainsi que les ministres et leurs adjoints ; il accepte leurs démissions et les décharge de leurs fonctions<sup>350</sup>*».

De plus, le Président a été doté d'une fonction importante qui lui permettait de contrôler le travail du Conseil des Ministres<sup>351</sup>. Ces articles de la constitution montrent que le président, à travers ses fonctions, peut intervenir plus largement dans le travail des ministres. Alors que l'Assemblée du peuple exerçait des pouvoirs comme «*délibération sur la politique du ministère<sup>352</sup>*» et «*retrait de la confiance accordée au ministère ou à l'un des ministres<sup>353</sup>*».

---

<sup>346</sup> Constitution syrienne 1973, Titre 2, Chapitre 1, Article 50/1.

<sup>347</sup> Constitution syrienne 1973, Titre 2, Chapitre 2 de la constitution de 1973.

<sup>348</sup> « Le pouvoir judiciaire est autonome, et le président garantit cette autonomie en collaboration avec le haut Conseil de la magistrature. » Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 3, article 131.

<sup>349</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 1, article 107/1.

<sup>350</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 1, article 95.

<sup>351</sup> Comme le dit la Constitution «*le président du Conseil des ministres et les ministres sont responsables devant le président de la République* ». voir la Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 1, article 117.

<sup>352</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 1, article 71/3.

Outre de fait que « *Le président de la République préside le Conseil supérieur de la magistrature*<sup>354</sup> » et que « *La Haute Cour constitutionnelle est formée de cinq membres, dont un est président. Ils sont nommés par décret du président de la République*<sup>355</sup> ». Cette Constitution affirmait que il avait le droit de nommer « *les fonctionnaires civils et militaires et il les décharge de leurs fonctions, conformément à la loi*<sup>356</sup> » (comme les juges, les ministres et un membre de l'assemblée du peuple, etc). Nous ne pouvons donc pas parler d'une séparation des autorités en Syrie. Il s'agit plutôt d'une « déléation des autorités » par le pouvoir : aucune autorité n'était jamais dans la mesure d'agir de façon autonome. Le schéma (3) démontre la complexité des rapports de (pouvoir/autorités) à partir des années 1970.

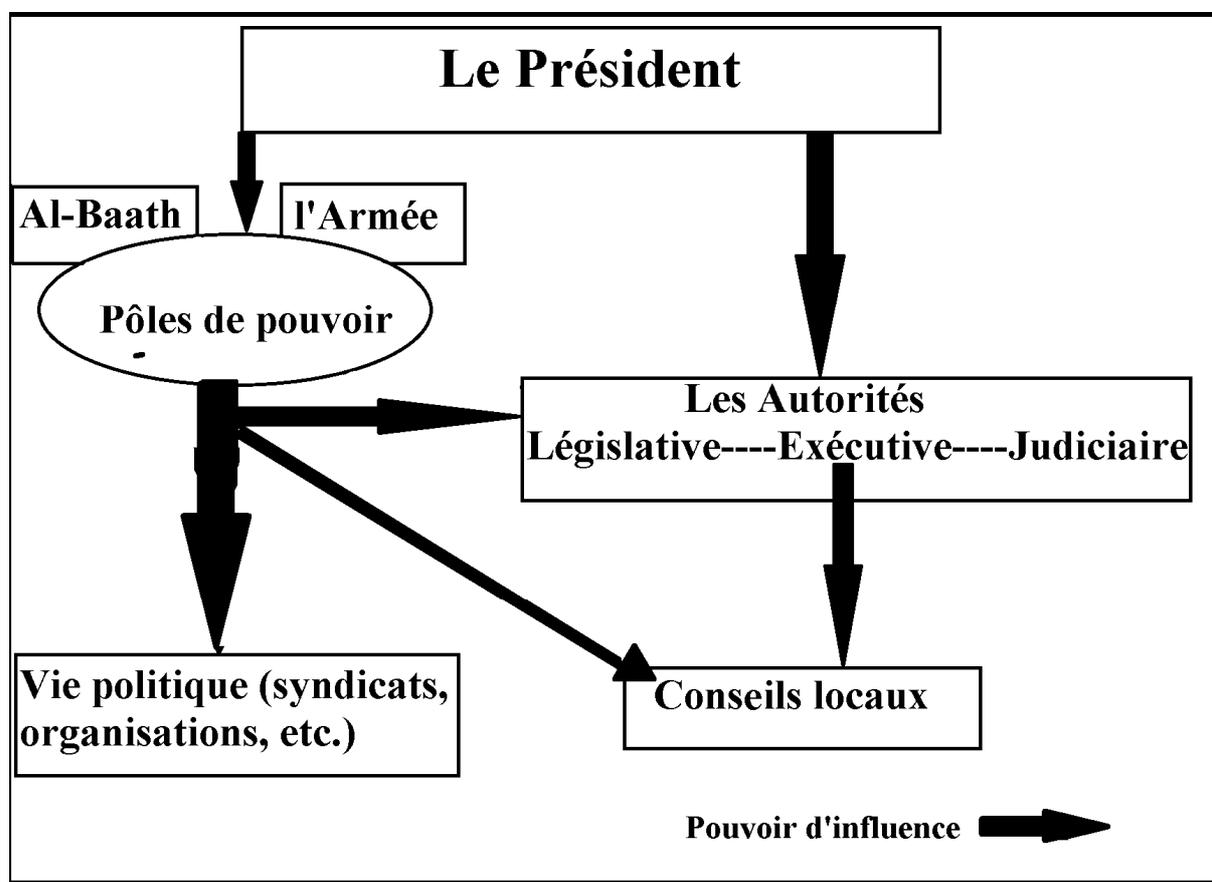


Schéma (3) : Organisation des rapports de pouvoir en Syrie (à partir des années 1970)  
Réalisé par T.Fadel, 2014

<sup>353</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 1, article 71/8.

<sup>354</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 3, article 132.

<sup>355</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 3, article 139.

<sup>356</sup> Constitution syrienne 1973 Titre 2, Chapitre 2, article 109.

### 3.1.2. L'administration locale et le jeu d'autorités

L'administration locale est «régie par le décret 15 de 1971 amendé par la loi 12 de 1971. Cette loi définit les collectivités locales, leur système électoral, leur financement, leur compétence ainsi que le contrôle exercé sur les actions des collectivités locales» (Canler et Edris, s.d : 10)

Aussi, la Constitution de 1973 définit les conseils locaux comme «une autorité exécutive». En Syrie, la loi sur l'administration locale de 1971 définissait une hiérarchisation de l'Etat décentralisé selon cinq niveaux<sup>357</sup> :

1. Les Provinces «Muhafaza-s» : la Syrie est divisée en 14 provinces. (carte 10).
2. les Villes «Madinah-s» : chefs-lieux de la province et du district «mantiqah» et agglomérations qui possèdent plus de 20 000 habitants.
3. les Bourgs «Baldah-s» : chefs-lieux du canton «nahiyah» et agglomérations dont la population est comprise entre 10 000 et 20 000 habitants.
4. les Villages «Qaryieh-s» : agglomérations dont la population est comprise entre 500 à 10 000 habitants
5. l'Unité rurale « Wahdeh-s rifyeh» : groupes de villages et de hameaux (mazraa), l'ensemble constitue une unité administrative possédant, au total, plus de 5 000 habitants. Elle constituait l'unité administrative décentralisée de base en Syrie

Aussi, la province est hiérarchisée (d'après le décret 15/1971) selon deux niveaux, représentant l'Etat déconcentré : les districts (mantiqah)<sup>358</sup> et les cantons (nahiyah) (schémas 4 et 5).

Selon la loi, la province, la ville, le bourg (ces deux derniers constituent des centres urbains) et l'unité rurale possèdent une personnalité morale. Le village pourrait également l'avoir quand sa population dépasse 5000 habitants. Ainsi, ces collectivités territoriales possèdent des conseils élus au suffrage universel direct pour un mandat de 4 ans. Chaque

---

<sup>357</sup> Voir : (Balanche, 2008b : 176).

<sup>358</sup> De nos jours, la Syrie compte 14 provinces (Muhafaza) et 64 districts (mantiqah)

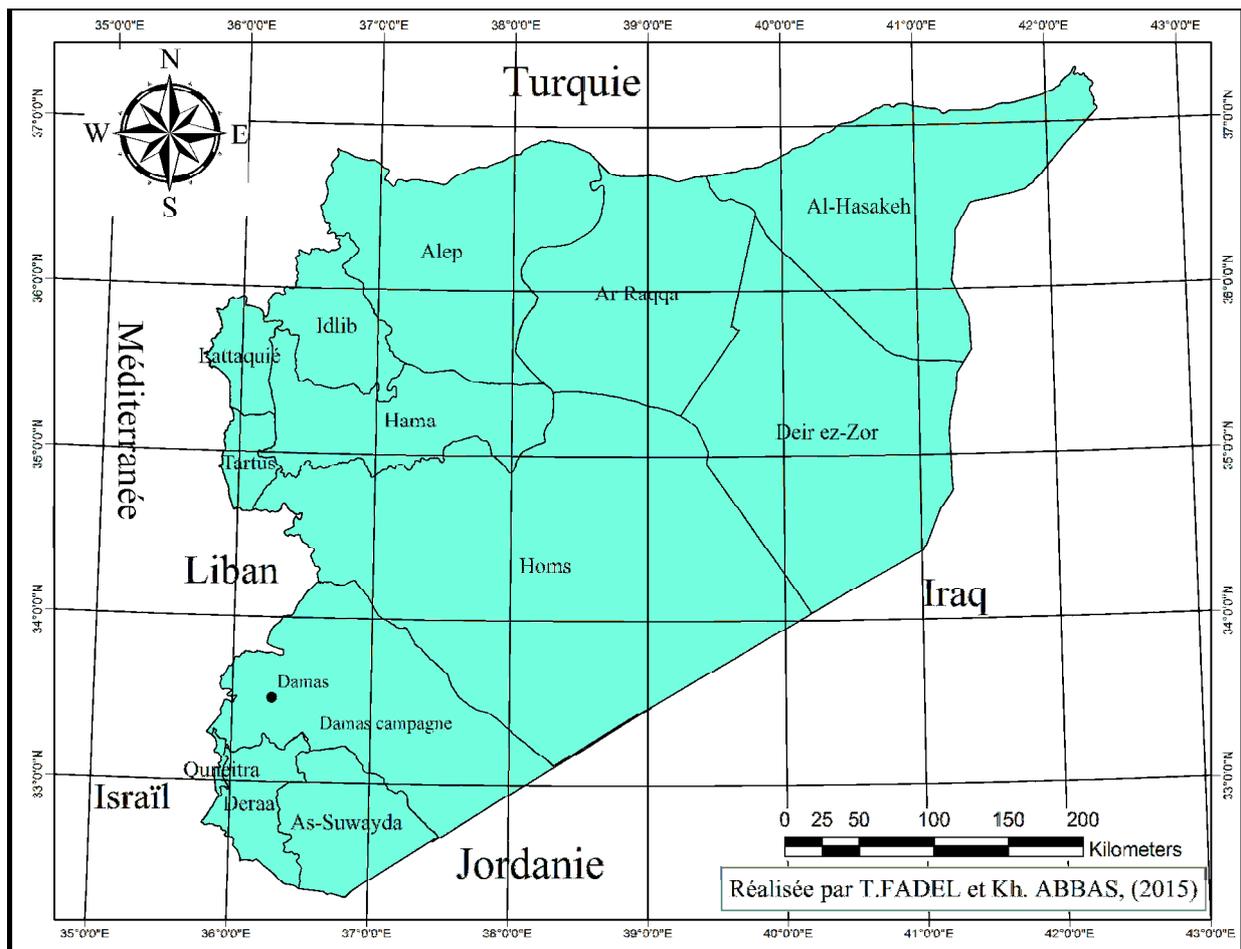
conseil élit son exécutif, alors que le président du conseil est nommé par l'autorité centrale parmi les membres du conseil.

Le nombre des conseils sont déterminés par la loi, comme suit :

- La province : (30-100) membres.
- La ville : (20-50) membres.
- Le bourg, l'unité rurale et e village : (10-25) membres.

Les conseils sont « contrôlés » : par l'autorité centrale et par les conseils supérieurs sur les conseils inférieurs <sup>359</sup>(la tutelle administrative).

De plus, le gouverneur (président de province) est nommé par le président de la République, alors que le conseil provincial est élu par la population.



Carte (10) : Syrie des provinces

<sup>359</sup> Article 61, décret 15/1971 amendé par la loi 12/1971.

Les compétences des collectivités territoriales étaient définies par le décret 15 de 1971 amendé par la loi 12 de 1971, dont le but est d'assurer la bonne application de «la démocratie populaire» en Syrie, dans plusieurs domaines :

- *Urbanisme : élaboration des plans d'urbanisme, délivrance de permis de construire.*
- *Construction, entretien du réseau routier local.*
- *Services de proximité : ramassage d'ordures ménagères, réseau d'eau potable...*
- *Construction et entretien des écoles, lycées. (en pratique, c'est le ministère de l'éducation nationale qui continue de prendre à sa charge cette mission.*
- *Transports : organisation des transports urbains.*
- *Culture : musées, centres culturels. (Canler et Edris, s.d :10)*

La province possédait en plus d'autres compétences en matière de :

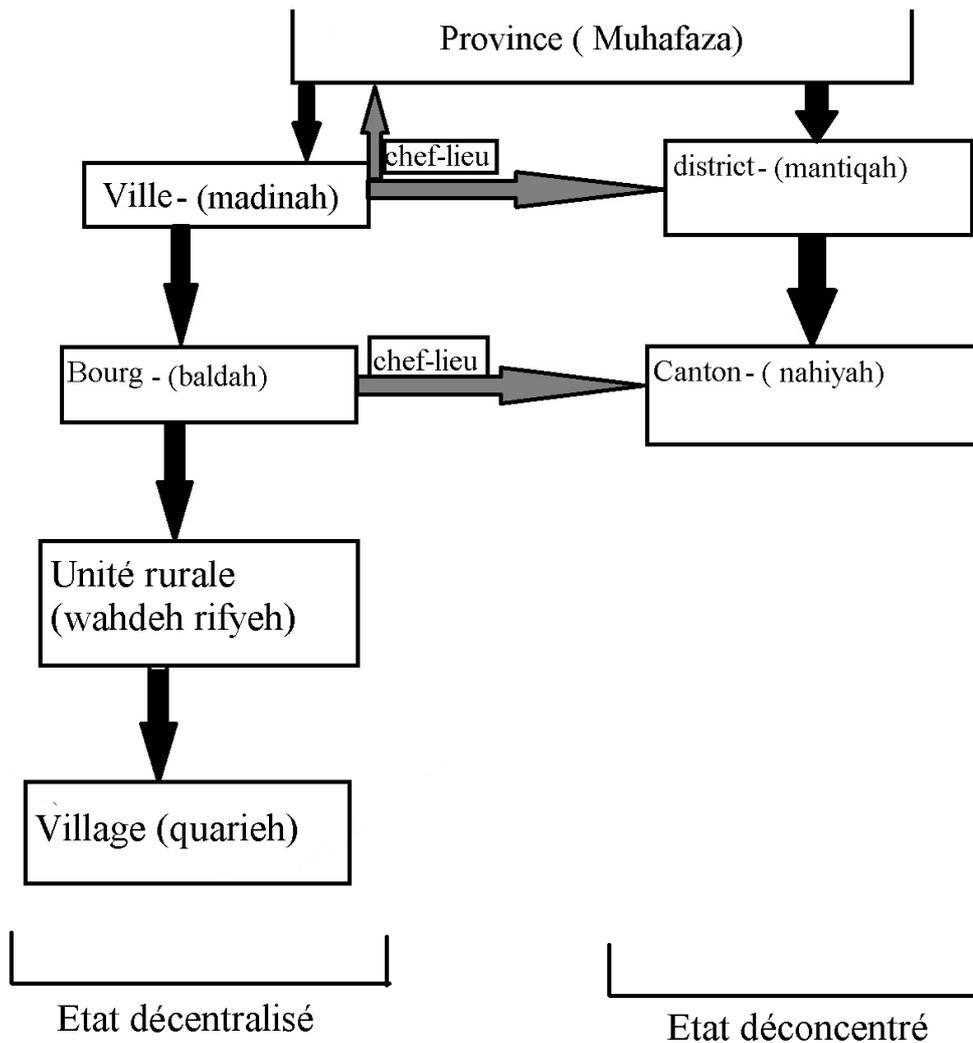
- *planification locale. A titre d'exemple, le plan agricole annuel (au niveau national) est composé essentiellement des plans agricoles des (provinces) muhafaza.*
- *Approvisionnement : la province peut créer des branches de la société générale de consommation pour subvenir aux besoins alimentaires des habitants.*
- *Aider les collectivités, les plus petites, dans des projets qui dépassent leurs capacités (réseaux routier,..) (Canler et Edris, s.d :11)*

Les compétences transférées aux collectivités territoriales sont, d'après la loi de 1971, nombreuses. Les agents de l'Etat (au niveau des districts et cantons), qui n'ont théoriquement aucune tutelle sur les collectivités territoriales, traduisent pratiquement l'intérêt « de resserrer les liens avec la société locale»<sup>360</sup>.

---

<sup>360</sup>A ce stade F.Balanche écrit que «Ces mesures qui, apparemment, visent à généraliser à l'échelle locale des assemblées élues, n'expriment pas une démocratisation du système politique syrien mais une simple déconcentration de l'appareil d'État, se combinant avec une centralisation maintenue ou accrue, dans la mesure où le pouvoir central remet une partie des fonctions administratives à ses propres agents locaux». Voir :(Balanche, 2008b : 193).

Nous observons qu’au niveau législatif, le contexte était encourageant. Au niveau de l’application, la loi d’administration locale n’a subi aucune véritable modification depuis 1971, elle n’accompagnait pas l’évolution de la société syrienne et les changements (technologiques, économiques, etc...) au niveau mondial. Sans parler de l’intervention des autorités centrales qui limitait la bonne application de cette loi.



*Schéma (4) : Organisations territoriales en Syrie (loi d'administration locale de 1971)*  
Réalisé par T. FADEL, (2014)

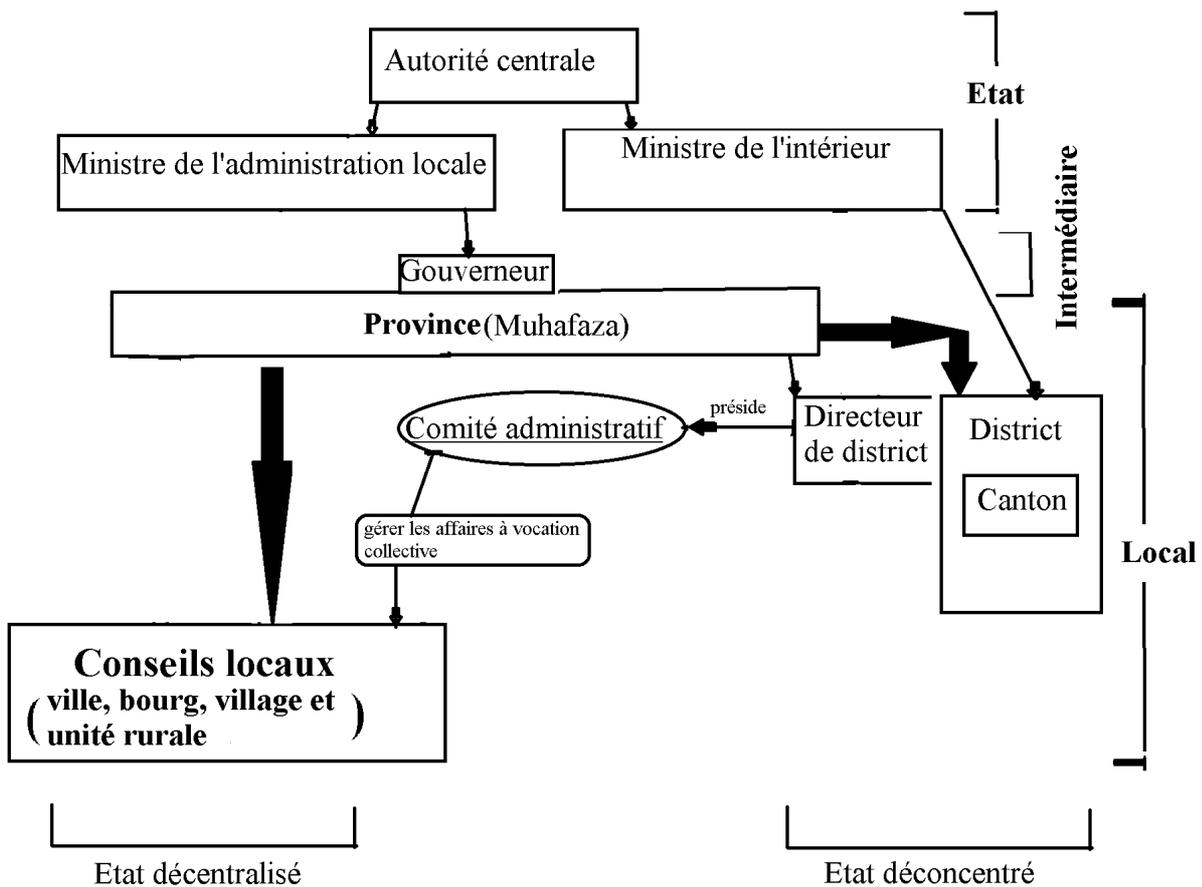


Schéma (5) : Interaction complexe des organisations territoriales en Syrie

(Loi d'administration locale de 1971)

### 3.2. La politique de décentralisation et ses contraintes.

Après plusieurs décennies, la Syrie cherche à travers une nouvelle loi sur l'administration locale, qui a été promulguée en 2011, à atteindre un bon niveau de décentralisation, puisque l'expérience confirme la nécessité d'une véritable démarche décentralisée.

Nous allons présenter les principes de la nouvelle loi sur l'administration locale (107/2011), les principales modifications par rapport à l'ancienne loi et les différentes contraintes inhérentes à cette nouvelle loi.

#### 3.2.1. La nouvelle loi sur l'administration locale : constitue-t-elle un nouvel élan de décentralisation en Syrie ?

La nouvelle loi 107/2011 semble être «l'aboutissement» pragmatique de l'ancienne loi. Celle-ci a été évaluée et mise en discussion par des comités aux niveaux locaux (les

provinces) et au niveau central à Damas. L'importance de la nouvelle loi réside dans les liens directs qu'elle devrait maintenir avec la population locale, et ainsi dans les nouvelles modalités d'actions envisagées pour améliorer les services locaux et renforcer la décentralisation<sup>361</sup>.

Le gouverneur d'Alep (Mowaffak Khallouf) explique que la nouvelle loi est une étape importante de la décentralisation, car elle détermine clairement les compétences des présidents des conseils et leur confère de nouvelles compétences<sup>362</sup>. De son côté, le ministre de l'administration locale exprime que l'entrée en vigueur de la nouvelle loi va assurer la plupart des principes de l'administration décentralisée<sup>363</sup>. Pour ces fonctionnaires, la nouvelle loi transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, ce qui va leur permettre de réaliser des projets de développement locaux de façon plus autonome vis-à-vis de l'autorité centrale.

### **3.2.1.1. Objectifs de la loi d'administration locale 107/2011**

La nouvelle loi a pour objets :

- a) Appliquer les principes de la décentralisation des autorités tout en assurant l'application de la démocratie dans le pays,
- b) Créer des collectivités territoriales capables à la fois de planifier et de mettre en œuvre leurs plans de développement visant la société locale,
- c) Améliorer les recettes financières locales,
- d) Et simplifier les démarches des populations.

Pour y parvenir, plusieurs mesures sont envisagées comme :

- 1) Définir une nouvelle hiérarchisation territoriale de l'Etat décentralisé à quatre niveaux comme suit (schéma 6) :

---

<sup>361</sup>Gouvernement syrien (Ministère de l'Administration locale), *le gouverneur d'As-Suwayda*, déclaration à la presse, le 25 août 2011.

<sup>362</sup>Gouvernement syrien (Ministère de l'Administration locale), *le gouverneur d'Alep*, déclaration à la presse, le 25 août 2011.

<sup>363</sup>Déclaration de la ministre de l'administration locale, le 27 avril 2014, diffusée sur internet <http://syriahomenews.com/news.php?id=11547>

- La province (la muhafaza) : une division territoriale de la République (14 Provinces). La province peut être constituée d'une seule ville (comme le cas de Damas).
- La ville (madinah) : chefs-lieux de province et de Districts (mantiqah) et les agglomérations qui comptent plus de 50 000 habitants.
- Le bourg (baldah) : chefs-lieux de Canton (Nahiyah) et les agglomérations dont la population est comprise entre 10 001 et 50 000 habitants.
- La municipalité (Baladiyah) : les agglomérations ou l'ensemble des agglomérations dont la population est comprise entre 5001 et 10 000 habitants.

Aussi, l'Etat déconcentré est représenté au niveau de la province par :

- Le District (Mantiqah), qui se définit comme un secteur de la province dont la population est supérieure à 60 000 habitants à l'exception des villages qui sont rattachés directement au centre du district.
- Le Canton (Nahiyah), qui est un secteur du District dont la population est supérieure à 25 000 habitants. Un district est composé, au moins, de deux cantons.

Pour définir ces deux derniers niveaux, la nouvelle loi s'appuie sur des critères démographiques, alors que l'ancienne ne prenait en compte que les «bases territoriales», définissant simplement le district comme subdivision de Province.

De plus, la nouvelle loi précise les fonctions des agents des autorités centrales, comme le directeur de canton, qui ne possèdent plus une véritable autorité sur les conseils élus (un postulat dans la décentralisation administrative) (schéma 7).

- 2) **Créer** de nouveaux dispositifs (comités communs et des bureaux de coordination) pour développer et accompagner la réalisation des projets à vocation collective (les réseaux d'assainissement par exemple).

En effet, l'absence d'une véritable coordination entre les différents niveaux administratifs constituait une problématique pour les travaux des collectivités territoriales. Plusieurs projets étaient parfois abandonnés, puisque les décisions n'ont pas été prises dans les

meilleurs délais. Ces nouvelles institutions permettent aux collectivités de se placer résolument dans les travaux à vocation collective.

- 3) **Créer** de nouvelles fonctions administratives : le secrétaire général de la province, au niveau de la province<sup>364</sup> et le directeur de la collectivité pour les autres collectivités (sachant qu'ils n'ont pas le droit de vote aux conseils et qu'ils ne possèdent pas la personnalité morale. Ils sont aussi nommés par l'autorité centrale d'après l'avis du gouverneur de la province).

Leurs compétences sont distinctes de celles des présidents des collectivités territoriales et sont déterminées par l'article 59 de la loi, comme suit :

- Superviser les différentes administrations dans les limites administratives de leurs unités,
  - Organiser les travaux des conseils, d'évaluer les fonctionnaires de sa collectivité locale,
  - Suivre la mise en œuvre des projets de développement de son unité,
  - Coordonner les travaux d'intérêt collectif avec les autres unités administratives....etc.
- 4) **Elire**, en toute liberté, le président du conseil local par les membres du conseil, qui sera aussi désigné comme président de l'exécutif de la collectivité concernée.
- 5) **Renforcer** le contrôle sur les collectivités territoriales à deux niveaux :
- le contrôle officiel (administratif et judiciaire),
  - et le contrôle populaire (la population locale, les organisations populaires, les syndicats et les médias, articles de 113 à 121).

Dans le cas où les populations jugent qu'un membre du conseil ne respecte plus la politique générale de l'Etat ou qu'il exploite sa fonction publique pour favoriser ses propres intérêts, la nouvelle loi leur donne le droit d'entreprendre une demande de suspension du mandat de ce membre<sup>365</sup>. Pourtant, ce dernier peut contester cette décision auprès le Conseil

---

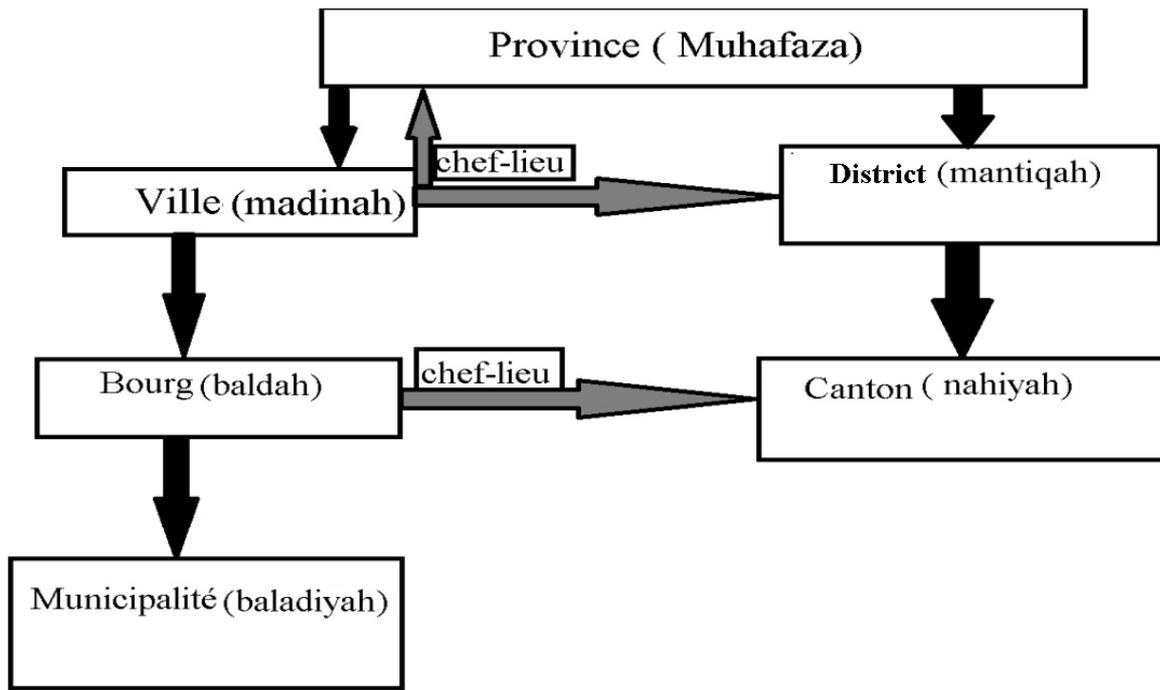
<sup>364</sup> En générale, Le gouverneur est originaire d'autre province, alors que le secrétaire général est une personne originaire de la même province.

<sup>365</sup> Il existe aussi un autre motif de suspension du mandat d'un membre des conseils : c'est le cas d'absence non-justifiée (sauf pour le service militaire) sur trois réunions successives de son conseil.

des Ministres (pour les membres du conseil de la province), ou auprès le Ministre de l'administration locale (pour les membres des autres conseils). A l'issu de ce recours, les décisions prises sont définitives.

Les compétences des collectivités territoriales sont déterminées par la nouvelle loi (article 30). Le but essentiel est de gérer efficacement les collectivités afin de développer, dans tous les domaines (économiques, sociaux, culturels et urbains), la société locale tout en respectant le politique générale de l'Etat. Pour y parvenir, les collectivités locales peuvent intervenir dans plusieurs domaines comme : l'aménagement du territoire, l'industrie, l'agriculture, l'économie, la commerce, l'éducation, la culture, le tourisme, le transport, l'irrigation, l'assainissement, l'électricité, la santé, les affaires sociales et le travail, les services de collecte et traitement des déchets, la gestion des catastrophes naturelles et les services des sapeurs-pompiers, la gestion du trafic routier et les centres d'examens de permis de conduire, l'environnement, les sports et les jeunes, etc.

Les domaines d'intervention des collectivités territoriales sont multiples et il semble que leurs objectifs sont ambitieux, et s'ils sont bien tenus, nous pouvons parler d'une véritable démarche décentralisée en Syrie.



Etat décentralisé



Etat déconcentré

Schéma (6) : Organisation territoriale en Syrie (loi d'administration locale de 2011)  
 Réalisé par T. FADEL, (2014)

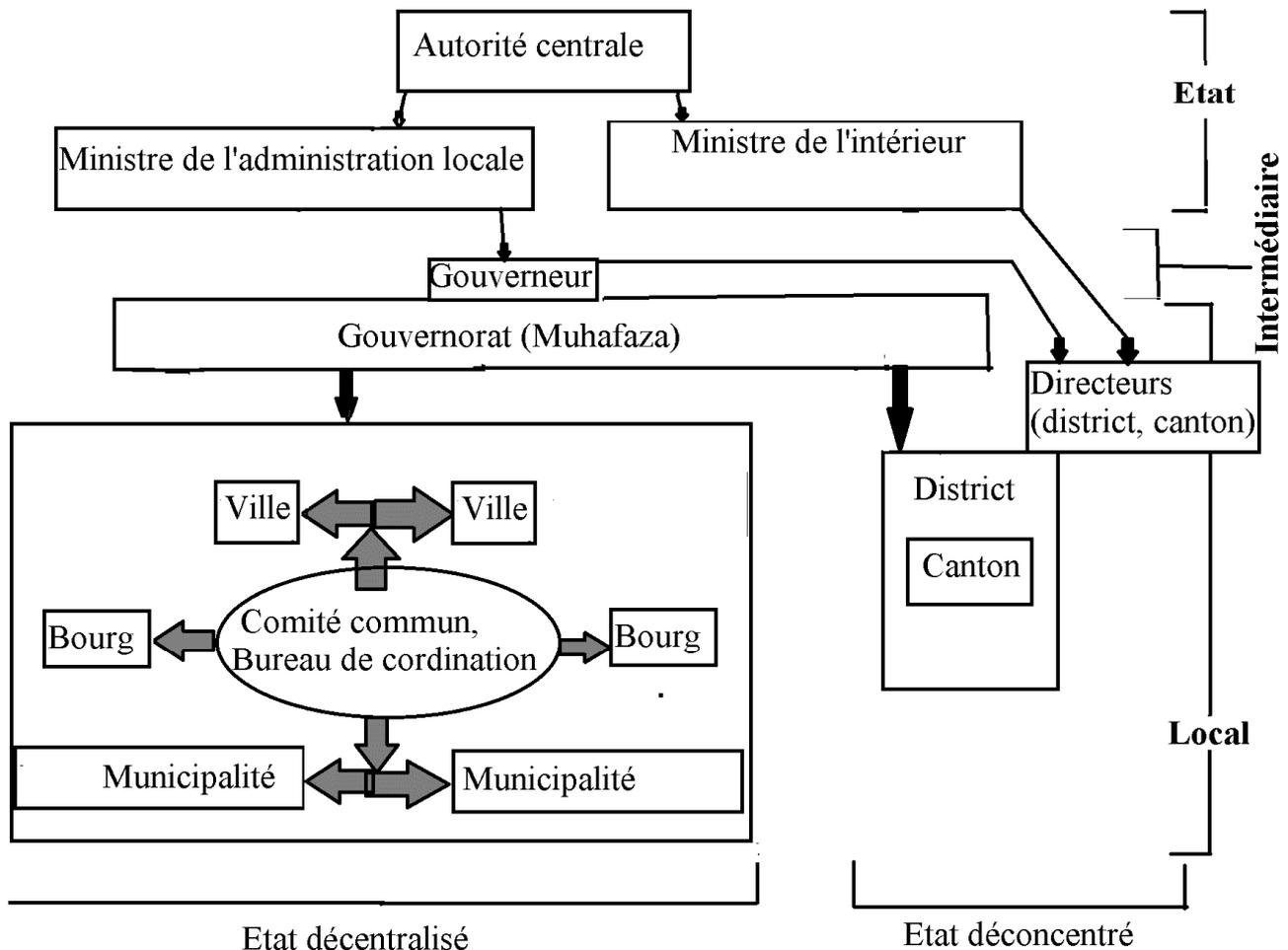


Schéma (7) : Interaction simplifiée des organisations territoriales en Syrie (loi d'administration locale de 2011)

### 3.2.1.2. Comprendre les deux types d'organisations en Syrie

Nous allons présenter les deux types d'organisations territoriales en Syrie et leurs interactions.

#### Deux différentes organisations

Nous avons constaté l'existence de deux types de divisions, organisant le territoire de chaque province, donc de la Syrie :

- Des institutions liées au ministre de l'intérieur (le District et le Canton), qui représentent l'Etat déconcentrée,
- Des institutions « liées » au ministre de l'administration locale (les conseils locaux, comparable aux collectivités locales en France), qui représentent l'Etat décentralisé.

Selon la loi d'administration locale, les conseils sont élus pour gérer les compétences transférées au niveau local, surtout en ce qui concerne l'urbanisme, les transports, les services de proximité, etc. Il devrait donc refléter le principe de la démocratie locale (libre administration de ces collectivités, élections des conseils...).

La modalité d'élection n'est pas changée. Les populations élisent les conseils locaux au suffrage universel direct, libre, égal et secret pour un mandat de quatre ans.

Le nombre des conseils sont déterminés par la loi, comme suit :

- La province : un représentant pour 10 000 habitants, dont le nombre total varie entre 50 et 100.
- La ville : un représentant pour 4 000 habitants, dont le nombre varie entre 25 et 50,
- Le bourg : un représentant pour 2 000 habitants, dont le nombre varie entre 10 et 25,
- La municipalité : 10 membres.

Les districts et les cantons sont des institutions représentant les autorités centrales (le pouvoir dans notre cas). Dans cette optique, elles ont pour objets de rapprocher le pouvoir des populations locales, mais aussi pour les contrôler. Les directeurs de canton et district ne sont pas élus par la population, mais sont nommés par le pouvoir à Damas. Ils sont responsables à la fois devant le Ministre de l'Intérieur (en tant que officier de police) et devant le Gouverneur de la province (en tant que représentant de l'autorité central). Les élus locaux sont par contre responsables devant leurs électeurs, et doivent, de ce fait, se placer efficacement dans la vie quotidienne des populations. L' élu local cherche *a priori* à être réélu et devrait par conséquent satisfaire la population locale, nous parlons donc de deux «objectifs prioritaires», pour reprendre l'expression de Frédéric Tesson<sup>366</sup>. Alors que les agents de l'Etat sont plutôt des exécuteurs des lois de l'Etat, ce qui ne va pas toujours avec les intérêts locaux.

De plus, les directeurs des districts et des cantons ne possèdent pas la personnalité morale, alors que les présidents des conseils locaux la possèdent.

---

<sup>366</sup>En expliquant ces deux objectifs, F.Tesson écrit : «*Agir pour le bonheur de ses administrés constitue sa priorité explicite qu'il doit conjuguer nécessairement avec une priorité implicite : être réélu*». Voir : Tesson, 2002 :199).

### Les relations entre ces deux types d'organisation

Les relations entre ces deux types d'organisations restent complexes et indéfinies, puisque le contexte syrien impose toujours ses propres modalités d'application des lois.

Selon l'ancienne loi sur l'administration locale en Syrie (1971), le directeur du District présidait un comité administratif qui gérait, au niveau des collectivités concernées, les affaires et les projets à vocation collectives. L'intervention des «autorités centrales» limitait l'efficacité de ces collectivités. En réalité, toujours en s'appuyant sur le contexte politique, les organisations représentant le pouvoir sont plus puissantes que les conseils élus.

Les collectivités territoriales, quant à elles, étaient soumises au contrôle de l'autorité centrale et à une tutelle administrative. Ce contrôle à double modalité limitait leurs marges d'actions.

La nouvelle loi (2011) a créé de nouvelles fonctions administrative (nous les avons déjà présenté) qui ont pour objet de coordonner les travaux à vocation collective avec les autres unités administratives, etc. Aussi, la nouvelle loi a créé de nouveaux dispositifs (les comités communs et les bureaux de coordination) qui permettent aux collectivités de valoriser les travaux à vocation collective. En fait, l'ensemble de ces nouvelles initiatives (fonctions administratives, comités communs, etc) remplacent le comité administratif de l'ancienne loi. A l'origine, elles sont censés limiter l'intervention des autorités centrales «le pouvoir» (représentées par des agents de l'Etat : les directeurs des districts et des cantons) et de résoudre le problème chronique du manque de coordination entre les différentes institutions décentralisées (comparer les schémas 5 et 7).

#### **3.2.1.3. D'autres modifications structurantes**

Afin de simplifier les démarches administratives des populations locales, la nouvelle loi a :

- Créé des centres des services pour les citoyens dans toutes les unités administratives,

Ces centres ont pour objet de simplifier les démarches administratives des populations locales. Les populations locales, selon les conditions et les mesures adoptées par les différentes administrations, ne sont plus obligées de se rendre au centre de la province pour suivre leurs affaires administratives. En effet, la mise en services de tels centres est une étape important de la décentralisation.

Aussi, la création du Haut Conseil de l'Administration Locale, dont la mission est d'élaborer le plan national de la décentralisation, pendant six mois à partir de la date de promulgation de cette loi, est l'étape principale de la décentralisation. Ainsi, la loi détermine un calendrier précis de cinq ans (à renouveler une fois), pour transférer toutes les compétences mentionnées dans cette loi aux unités concernées (article 6/1 et 2) !

- Supprimé un niveau administratif (nous avons quatre niveaux administratifs au lieu de cinq, (comparer schémas 4 et 6).

En dépit de plusieurs articles, qui assurent à l'autorité centrale et au président de la république une intervention et un contrôle sur les unités administratives, la nouvelle loi pourrait (pour une bonne application) constituer un véritable levier de la décentralisation en Syrie. De plus, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de décentralisation est un but stratégique du pays, puisque sans ce faire les textes législatifs et réglementaires seront vides de sens !

### **3.2.2. La décentralisation en Syrie et ses contraintes**

La décentralisation est une pratique de la «démocratie» locale. En Syrie, la recherche constante de l'intégration nationale et le contexte politique du pays (dès les années 1960) «s'opposent» au principe de l'autonomie locale imposée par la décentralisation administrative. La concentration des autorités à Damas traduit toujours la domination du pouvoir sur le pays.

Les élections municipales (le libre choix des élus municipaux), l'autonomie vis-à-vis des autorités centrales (le pouvoir) et l'autonomie financière seraient les signes de la bonne application des lois sur l'administration locale, donc de la réussite de cette démarche décentralisée.

#### **3.2.2.1. Les lois et les élections municipales**

Nous allons étudier la modalité de cette pratique (les élections municipales) d'après les deux lois sur l'administration locale en Syrie.

##### **3.2.2.1.1. *La loi de 1971 et les élections municipales***

Durant 40 ans, la loi de 1971 a été mise en pratique de façon progressive. Pour expliquer ce point, nous allons retracer les étapes de d'application de cette loi.

Khalid Issa avait publié un article intitulé « la décentralisation en Syrie et la loi de l'administration locale», le **2/2/1982** dans un journal officiel syrien, dont le sujet était l'application de la loi de l'administration locale de 1971<sup>367</sup>.

Les conseils des provinces étaient élus, deux fois (1972 et 1976), en appliquant la loi de 1971, Il remarquait que « en dépit de l'application de la loi au niveau des muhafaza, les conseils des muhafazas n'exercent plus leurs compétences mentionnées dans la lois. Les autorités centrales assurent toujours, directement ou indirectement par leurs administrations provinciales, toutes les services publics» (Issa, 1982 : ?). Pour l'auteur, «le manque d'un cadre technique capable de mettre en application la loi» expliquait ce retard. Le niveau d'étude des membres des conseils des provinces avait clairement traduit ce dernier phénomène (Tableau 38).

Niveau Année	Niveau d'étude primaire et moins %	Jusqu'au niveau d'étude secondaire %	Plus de niveau d'étude secondaire %	Nombre total (personne)
1972	53,57	20,5	25,93	644
1976	52	17,44	30,52	711

Tableau (38) : Niveau d'étude des élus d'après élections locales (1972,1976)<sup>368</sup>

Le tableau précédent reflète le manque de «compétences» chez les élus (la majorité d'entre eux ne semble pas capable d'interpréter et d'appliquer les bonnes décisions).

De plus, Khalid Kameil, ministre-adjoint de l'administration locale explique que « les élections municipales, prévues en 1980, étaient reportées en cause de la situation de crise dans le Pays<sup>369</sup> ».

Pour l'ensemble des élections selon l'ancienne loi, nous présentons le tableau (39), indiquant les dates repères.

<sup>367</sup> L'article est consultable «en arabe» via, « <http://gilgamish.org/printarticle.php?id=3412> »

<sup>368</sup> Source statistique : (Issa, 1982).

<sup>369</sup> Khalid Kameil, le ministre-adjoint de l'administration locale, interview publiée dans le journal officiel (Al-Thawra), le 16/11/2013.

Année	Conseil des provinces	Conseil des villes	Conseil des bourgs	Conseil des villages
<b>1972</b>	Oui	Non	Non	Non
1976	Oui	Non	Non	Non
<b>1983</b>	Oui	Oui	Oui	Non
1987	Oui	Oui	Oui	Non
1991	Oui	Oui	Oui	Non
1995	Oui	Oui	Oui	Non
1999	Oui	Oui	Oui	Non
<b>2003</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
2007	Oui	Oui	Oui	Oui
Tableau (39) : Les sessions électoral des conseils administratifs en Syrie (selon la loi de 1971) <sup>370</sup>				

D'après ce tableau, les élections au niveau des villes et des bourgs datent de 1983, alors que l'application totale du principe d'élection au niveau plus local (niveau de l'unité de base : le village) a été tardivement mise en œuvre (en 2003, soit plus de quarante ans après la promulgation de la loi). Et si nous pouvons accepter que les élections municipales soient reportées sous l'influence de la crise qui a secoué le pays au début des années 1980, comment expliquer le retard incompréhensible à élire les conseils au niveau de l'unité administrative de base (village) ?

### 3.2.2.1.2. *La nouvelle loi (107/2011) et l'élection de 2011*

L'élection municipale de 2011 est la première après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Une lecture de cette élection, à travers de quelques sources, est très utile pour comprendre les nouvelles modalités d'élection.

**Le 12/12/2011**, soit trois mois et demi après la promulgation de la nouvelle loi, se sont déroulées des élections municipales en Syrie pour élire les conseils locaux des nouvelles collectivités territoriales. Le ministre-adjoint de l'administration locale explique que «*selon la nouvelle loi, le nombre des unités administratives dans le pays est de 14 provinces, 156 villes, 503 bourgs et 700 municipalités*<sup>371</sup> ».

<sup>370</sup>Source statistique : (Issa, 1982).

<sup>371</sup>Voir : (Kameil, 2913).

De son côté, Khalaf al-Azzawi, le président du Haut Comité des Elections, annonce que «42889 candidats se sont présentés pour briguer l'un des 17629 sièges disponibles<sup>372</sup>». Ces élections ont eu lieu sous le contrôle de l'autorité judiciaire avec un suivi des médias.

Ce qui attire notre attention c'est l'absence de listes complètes, soutenues par le Front National Progressiste. En effet, le F.N.P possédaient, à travers l'histoire des élections en Syrie, ses propres listes dans lesquelles les différents partis du Front nomment leurs candidats (les futurs élus) aux élections. Cette fois, les élections se sont passées sur le principe de coalition électorale, ce qui constitue un nouveau phénomène en Syrie.

En dépit d'un semblant de «démocratie », nous avons constaté, à travers un questionnaire que nous avons pu réaliser en 2014<sup>373</sup>, soit trois ans après les élections, plusieurs faits (pour plus de détails : voir Annexe 6) :

- a) 63% des individus questionnés ont déjà eu l'occasion de participer aux élections municipales, alors que 80% d'entre eux ont participé aux élections de 2012 ; ce qui traduit une participation quasi permanente aux élections.
- b) La majorité des électeurs en 2012 (73,75 %) avait en fait participé sous l'influence de différents acteurs (le Parti, les notables locaux, les groupes d'influence, etc.) sans avoir une pleine conscience du principe des élections. En effet, ce résultat laisse penser au véritable mode de fonctionnement de la société syrienne, après des décennies d'intégration nationale et de nationalisme arabe.
- c) Seulement 20% avaient l'impression que les élections se sont déroulées de façon « démocratique », alors que la réponse incompréhensible (je ne sais pas) était majoritaire (47,5%) : Cela signifie sans doute qu'ils n'ont pas d'assurance que c'est le cas !
- d) La majorité des candidats ne représentaient pas suffisamment la société locale (c'était l'avis de 72,5%), alors que ce pourcentage a augmenté quand nous avons posé la même question concernant les élus (80%).

---

<sup>372</sup>Conférence public de Khalaf al-Azzawi pour annoncer les résultats des élections municipales

<sup>373</sup> Nous avons posé 18 questions dont : 5 questions personnelles, 6 questions concernent le déroulement des élections en général, 5 questions concernent le conseil élu). Le nombre d'individus questionnés étaient de 100 personnes. Ce questionnaire a été diffusé grâce à l'aide des personnes sur terrain.

Dans cette optique, le conseil local exprime-t-il vraiment les aspirations de la société locale ?

- e) Le caractère général de ces élections était l'absence d'un programme électoral des candidats. Seulement 20% des élus ont été choisis pour leurs compétences personnelles, alors que la majorité s'appuyait sur les relations personnelles et les rapports se rattachant aux acteurs locaux.
- f) Seulement 8,75% des électeurs en 2012 disent qu'ils sont satisfaits de la performance de leurs conseils, alors que 20% l'avait qualifiée «mal». La majorité avait répondu de façon incompréhensible (41,25%). Pourtant, la majorité de réponses assure la réélection du même conseil lors de la prochaine élection (78,57%) !.

En fait, les résultats que nous avons obtenus peuvent construire une image de la véritable situation des lois de l'administration locale en Syrie, et ainsi du mode de fonctionnement de la société.

L'absence des programmes électoraux sur lesquels les élus seront jugés était remarquable. Nous avons aussi constaté la présence de différents « groupes traditionnels d'influence » et que le déroulement de ces élections n'était pas caractérisé par des critères modernes. En fait, nous avons l'impression que les syriens ne sont pas intéressés par l'idée de l'élection municipale, ce qui s'explique en partie par la forte influence des groupes traditionnels structurant la société. Ainsi, nous pensons qu'une élection municipale ne pourra pas être totalement aboutie sans une véritable évolution des représentations de la démocratie au sein de la société.

### **3.2.2.2. L'intervention de l'autorité centrale**

Alors que la nouvelle loi insiste, comme celle de 1971, sur la décentralisation comme le principal objet, nous constatons l'intervention de l'autorité centrale (par exemple, l'article 150 donnant au ministre de l'administration locale le droit de modifier les domaines de dépenses des collectivités locales). Pour en voir le cœur net, il suffit de montrer d'autres exemples :

- l'article 9, les villes, les bourgs et les municipalités **sont créés** par l'autorité centrale,

- L'article 26, les règlements intérieurs des collectivités **doivent être promulgués par le ministre** de l'administration locale,
- Article 106/11, les congés des présidents des conseils provinciaux **sont soumis à l'accord du ministre**, et l'accord du gouverneur pour les présidents des autres conseils locaux,
- Article 122, le président de la République a le droit de **dissoudre tous les conseils locaux**.

La loi de 1971 a décidé la création, au sein de chaque district, d'un comité administratif, avec de nombreuses compétences. Ce comité a pour objectif de coordonner et transférer les besoins locaux au conseil de la province (niveau supérieur, un rôle intermédiaire avec les autres niveaux d'autorités). Mais quelle est l'utilité de ce comité, dans la mesure où chaque conseil local peut directement communiquer ses besoins au niveau supérieur ? Cette fonction «supplémentaire» du directeur du district lui permet ainsi de maintenir une certaine tutelle latente sur les collectivités territoriales. Cette dernière situation ne se justifie que par la volonté de pouvoir de maintenir son contrôle sur la population locale.

Au niveau de la province, le gouverneur est nommé par un décret présidentiel, donc n'est pas élu, (article 39). Ainsi, il représente l'autorité centrale (article 41), et préside l'exécutif de sa province (article 29/1), et il joue le rôle de médiateur entre les différents ministères et l'exécutif de la province. De plus, tous les fonctionnaires de l'administration et les employés du secteur public sont soumis aux décisions du gouverneur. Du fait, compte tenu de son statut comme représentant du président de la République, le gouverneur joue un rôle clé dans la vie quotidienne et doit participer et veiller à appliquer les principes de la loi sur l'administration locale en Syrie.

En somme, l'intervention des autorités centrales, voire le pouvoir, est évident, mettant en question le principe de la loi sur la décentralisation administrative dont la pierre de touche est la véritable autonomie des collectivités locales.

### **3.2.2.3. Les financements des collectivités territoriales**

L'autonomie financière est un préalable important dans l'application de la décentralisation administrative. Selon l'ancienne loi d'administration locale en Syrie(1971), les ressources des unités administratives étaient définies comme suit (d'après Jean-Christophe Canler) :

- Donations de l'Etat décidées dans le budget,
- Les impôts et taxes locales (bien que ce n'est pas l'unité administrative qui peut imposer et lever les impôts locaux, et qui sont déterminés par l'Etat. Cependant, *«parfois la loi définit une fourchette pour certaines taxes et laisse aux collectivités le choix du montant imposé»* (Canler et Edris, s.d :11)
- Les pourcentages qui s'ajoutent sur les impôts et les taxes nationaux au profit des unités administratives,
- Les dons, les octrois, les testaments,
- Revenus des baux et de la gestion du domaine public,
- Amendes provenant des infractions aux règlements relatifs aux affaires de compétence locale,
- L'emprunt,
- Il existe aussi un moyen de financement important, mais dont la réglementation manque de clarté appelé « contribution ». Il s'agit de paiement par la population bénéficiaire d'un projet d'une partie ou de tout le coût du projet (réseau routier, réseau d'eau potable ou usée à l'intérieur des municipalités). Cette contribution prend souvent un caractère obligatoire et la répartition des coûts sur les bénéficiaires demeure critiquable.

Nous avons constaté que les ressources des unités administratives dépendaient de l'Etat et que les impôts locaux sont «imposés» par des lois au niveau de l'Etat. Seules quelques villes (20 villes dont 13 sont des chefs-lieux des gouvernorats) possédaient un budget indépendant en 2008(Canler et Edris, s.d :13)

La nouvelle loi sur l'administration locale (2011) autorise les collectivités territoriales de créer des sociétés et de participer aux entreprises publiques et/ou privées. A la recherche de l'autonomie financière, cette possibilité d'investissement, dans le cadre des lois, va permettre aux collectivités territoriales d'augmenter leurs recettes. Toutefois, la question de l'autonomie financière reste toujours d'actualité, surtout pour les collectivités territoriales de niveau inférieur.

**En définitive**, les obstacles face à la décentralisation sont nombreux :

- La nature centralisatrice du pouvoir en Syrie qui met en doute sa capacité de suivre le principe de la décentralisation administrative (la «démocratie» locale). Aussi, ce pouvoir, poussé par une volonté constante de maintenir l'unité du territoire national, s'efforce d'assurer sa domination,
- La question de l'autonomie financière des unités administratives,
- Le manque d'un cadre technique capable de conduire au mieux les démarches décentralisées.

Sans compter les acteurs «locaux» qui jouent des «rôles» en faveur du pouvoir central. En effet, ce dernier a pu tisser « des relations fortes » avec ces acteurs (élites religieuses, élites sociales, groupes d'influence...etc) ce qui lui permet de maintenir son contrôle au niveau local.

### **3.3. Les différents acteurs dans la société locale**

Comme dans tous les pays du monde, il existe en Syrie plusieurs acteurs qui peuvent plus ou moins influencer la société locale. Il est donc intéressant de regarder de plus près ces acteurs dont le pays se dispose pour garantir un certain fonctionnement.

Nous allons commencer par définir « l'acteur », Larousse propose que l'acteur soit une *«personne qui participe activement à une entreprise, qui joue un rôle effectif dans une affaire, dans un événement* <sup>374</sup>». Dans ce sens, l'agent de l'Etat est un acteur. L'acteur est, d'après le Petit Robert, aussi *« une personne qui prend une part active, joue un rôle important»* (Tesson, 1996 : 4).

De son côté, Frédéric Tesson, qui aborde la question d'acteur public, écrit que l'acteur public *«exerce un pouvoir de décision et, par ses discours et ses actions concrètes dans le cadre de sa fonction, il façonne l'espace et organise la société»* (Ibid.). Aussi, P.Grémion définit le notable comme *« un homme qui tire parti de la bureaucratie, de ses contradictions, de ses lenteurs, des réactions diversifiées des ses membres, qui sait exploiter au mieux leurs luttes internes et jouer les organisations les unes contre les autres, doser ses interventions pour assurer la défense du groupe, de l'institution ou de la collectivité qu'il représente. En échange, il légitime l'action de l'Etat par l'action de coordination latente qu'il accomplit»* (Grémion, 1976 :255), dans cette optique, le notable est évidemment un acteur. Nous allons

---

<sup>374</sup> [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/acteur\\_actrice/885](http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/acteur_actrice/885)

prendre en compte l'acteur «*qui prend des risques, qui organise le changement*» (Tesson, 1996 : 4), c'est donc un animateur et organisateur de l'espace et de la société.

En Syrie les pouvoirs de décision est déléguée aux organisations déconcentrées qui sont représentées par **des agents de l'Etat**. Dans notre cas, le gouverneur de la province est «*d'une part, (...) le dépositaire de l'autorité de l'État sur le territoire dont il est en charge (sécurité et sûreté publiques), de l'autre part, (...) président du Conseil provincial élu. Pour cette raison, la muhafaza (province) possède la personnalité morale*» (Canler et Edris, s.d : 8). L'agent de l'Etat a beaucoup de responsabilités, puisqu'il organise les rapports entre l'autorité centrale et la population locale. Aussi, Il devrait être l'arbitre entre les populations, et exécute les lois sur le territoire dont il est en charge. Dans ce sens, nous pouvons aller loin en nous appuyant sur les idées de F.Tesson pour considérées cet agent de l'Etat<sup>375</sup> «*la figure archétypale du garant du territoire, la référence de la totalité territoriale de l'entité administrative et politique sur laquelle il exerce sa fonction*» (Tesson, 2002 : 199).

Et pour comprendre le rôle joué par les différents acteurs en Syrie, le contexte politique du pays peut dégager des éléments explicatifs concernant le dispositif des acteurs en Syrie

Avant l'arrivée d'al-Baath au pouvoir en 1963, les collectivités territoriales (les municipalités) avaient eu une certaine autonomie liée aux statuts personnels de leurs membres. Ces derniers possédaient «*une aisance économique et des moyens de contrôle de la population par le biais communautaire notamment*» (Balanche, 2008b : 169), ce qui leur conférait la capacité de s'imposer comme des relais indispensables au niveau local.

Dès 1963, l'arrivée d'al-Baath au pouvoir a engendré une véritable rupture dans les structures politico-administratives et éco-sociales du pays. Le nouveau pouvoir, ayant conscience de l'importance des collectivités territoriales comme un outil d'encadrement, a écarté l'oligarchie citadine et a renforcé le contrôle sur ces collectivités. Dans ce sens, nous constatons «*la suppression*» de la classe politique traditionnelle<sup>376</sup> qui aurait dû jouer le rôle d'intermédiaire entre le sommet (le pouvoir) et les bases (la population). La création d'une nouvelle «*classe intermédiaire*» fidèle au nouveau pouvoir était une priorité ; Et pour y parvenir, il était, comme dans le cas français, en effet nécessaire «*d'éroder (doucement) les positions de la classe politique qui avait assuré le fonctionnement du régime précédent*»

---

<sup>375</sup> Les directeurs des Districts et les Cantons, comme nous l'avons montré, sont aussi des agents de l'Etat.

<sup>376</sup> Dans le cas français, P.Grémon écrit «*dans son projet partisan cherchant à mobiliser la société civile, la Ve République s'est heurté à une classe politique en place qu'il était nécessaire d'écarter des responsabilités si elle voulait asseoir les bases d'un parti à vocation majoritaire* ». Voir : (Grémion, 1978 : 257).

(Grémion, 1976 :257). En Syrie, ce passage s'était, au contraire, radicalement fait, et la poste de maire était exclusivement consacrée aux baathistes.

D'après la loi de l'administration locale 1971, les membres des conseils locaux étaient élus par la population et possédaient plusieurs compétences leur permettant de devenir de véritables acteurs au niveau de son territoire. Par conséquent, ils étaient censés jouer un rôle clé qui façonne son espace légitime et participe au développement de sa société. En fait, la bonne application des principes de la décentralisation administrative devait dû renforcer cette prise de conscience de la responsabilité de l'élu vis-à-vis de ses électeurs. C'est donc dans cette optique que l'administration locale était devenue l'un des domaines privilégiés du pouvoir pour construire une nouvelle classe intermédiaire chargée de serrer les liens avec la société locale. La nouvelle bureaucratie syrienne en a tiré profit et les présidents des conseils locaux ont utilisé pragmatiquement les ressources de leurs collectivités pour embaucher les membres de leurs familles et pour s'émerger comme des notables au niveau régional. En fait, si le pouvoir ferme les yeux face au phénomène du népotisme, la création d'un « pouvoir local », qui pourrait menacer son autorité, est répréhensible à ses yeux.

Dans tous les cas, l'Etat s'assume toujours le rôle d'acteur « quai unique » dans tous les domaines. Ainsi, le marché de travail étatique est favorable pour la majorité de la population, puisqu'il assure une fonction stable à l'inverse du secteur privé qui propose parfois de salaires plus avantageux que le secteur public.

Au niveau local, dans une province par exemple, il semble émerger plusieurs acteurs : les agents de l'Etat et la nouvelle bourgeoisie sans oublier « la résurrection » des anciens notables. En fait, les rapports de force entre ces acteurs ne sont pas assez clairs.

Les agents de l'Etat et la nouvelle bourgeoisie assument la capacité d'influence en s'appuyant sur le pouvoir central, ils en sont tout à fait dépendants. Ainsi, la société locale est, de par les lois de l'Etat et par les réseaux clientélistes, soumise à l'influence de ces acteurs.

Dans ce jeu d'influences, le pouvoir central pouvait favoriser certaine(s) élite(s) locale(s), dans un intérêt collectif, afin de maintenir un contrôle constant sur la société locale. La longévité et la fiabilité de telles alliances est incertaine, puisqu'elle est essentiellement basée sur le principe du clientélisme. Dans ce mode de fonctionnement où il n'existe que le principe de bénéfices, les intérêts des populations locales sont quasiment marginalisés. Cependant, il est vain de nier l'influence croissante de certains notables « socioculturels » qui, par la représentativité qu'elle possède au sein de la société locale, peuvent avoir un poids incontournable. Ces deniers notables ont été violemment écartés de la vie politique au cours

des années 1960, leur retour à la scène éco-politique s'est progressivement fait au fur et mesure des réformes que connaît le pays. Au fil des années, ils sont devenus de plus en plus influents en occupant, surtout à partir des années 1990, des postes éco-politiques (l'assemblée du peuple, les chambres de commerce et d'industrie, etc). Le pouvoir se trouve obligé de s'appuyer sur ces notables «traditionnels», puisqu'ils disposent «*d'un capital social qui le(les) place au centre des réseaux de sociabilité*» (Balanche, 2008b : 180). En fait, le manque d'une forte sociabilité est un caractère général des maires « baathistes » qui, de la part de leur appartenance politique, s'imposaient au niveau local. Dans tous les cas, l'encadrement de la « ressuscitation » de l'ancienne classe notabiliaire constitue un véritable défi pour le pouvoir politique.

L'acteur public, dans le sens proposé par F.Tesson, si on le réduit à l' élu local, n'a pas tout à fait de rôle dans le système syrien actuel, nous constatons que les élus locaux sont forcément soumis aux autorités centrales, qui s'efforcent de les rendre incapables de gérer efficacement leur territoire. Par conséquent, ils ne parviennent pas à jouer un véritable rôle au niveau local, «*le système administratif syrien est conçu pour que ces présidents de conseil municipaux ne puissent pas accéder à la notabilité et demeurent des instruments de l'appareil d'État*» (Ibid.).

Le bon fonctionnement des collectivités territoriales exige qu'elles soient tout à fait autonomes. L'intervention des autres collectivités (niveau supérieur) et des autorités centrales met en question la capacité de l'unité concernée à suivre la mise en œuvre de leurs plans de développement et donc à répondre aux intérêts de ses électeurs (la population locale).

#### **4. L'influence administrative sur l'étalement urbain dans l'ensemble de l'agglomération damascène**

Nous tenterons de comprendre comment le facteur administratif a pu jouer un rôle important dans l'étalement urbain, en nous appuyant sur deux idées :

- la première concerne la carence administrative,
- et la deuxième est liée à une «volonté politique».

## 4.1. Les carences administratives

Le principe de l'administration locale s'appuie sur le transfert du pouvoir de décisions, par l'autorité centrale, au niveau local (les collectivités territoriales). Mais, comme nous l'avons constaté, le véritable intérêt de l'ancienne loi sur l'administration locale de 1971 était d'attribuer un aspect démocratique à ce nouveau mode d'encadrement de la population (les collectivités territoriales). Le mode de fonctionnement de ces institutions locales montre des collectivités territoriales qui sont renoncés/« privées » de leurs responsabilités dont l'administration de leurs territoires légitimes est primordiale. La question des plans d'urbanisme est ainsi pertinente, puisque ils ont pour objet d'orienter et de contrôler l'éventuelle extension urbaine.

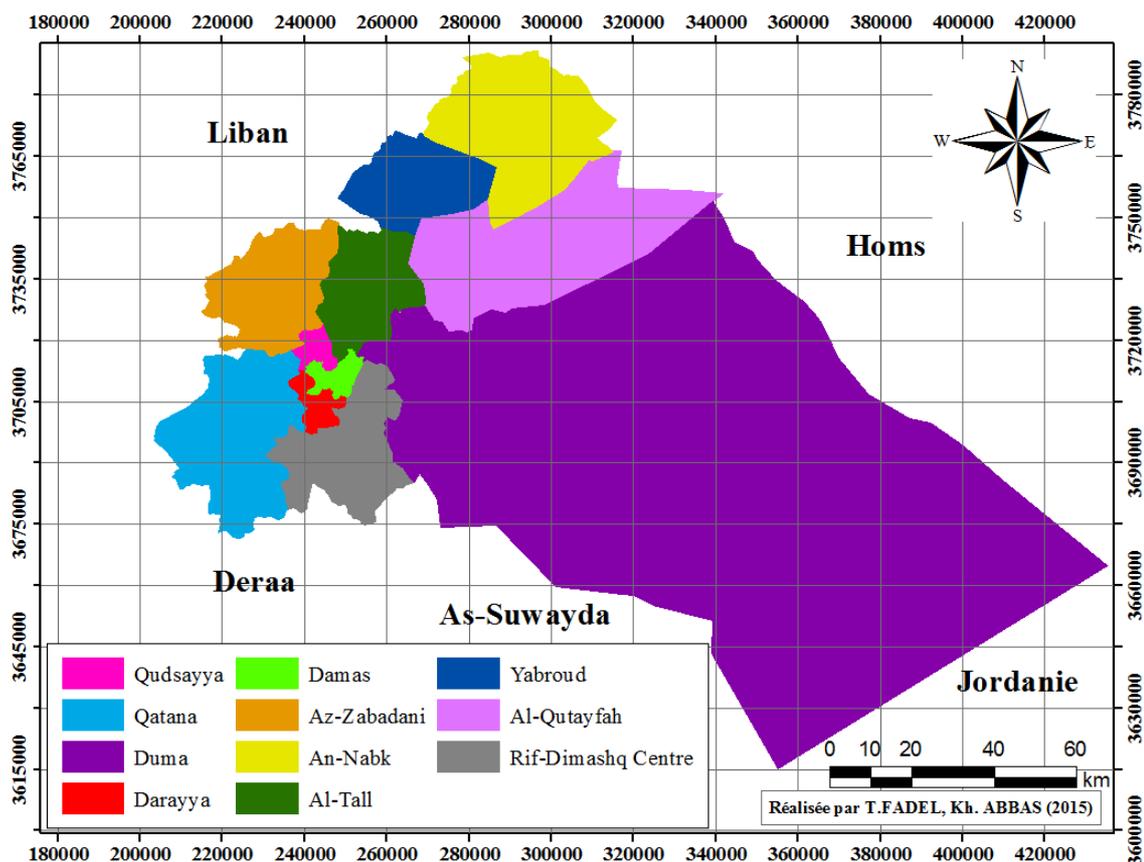
### 4.1.1. Problème de base : les limites administratives (Damas, Damas-Campagne)

Nous entendons beaucoup parler de : Damas, l'agglomération Damascène, la Grande Damas, la province de Damas et la province de Damas-Campagne (Rif-Dimashq)<sup>377</sup>. En effet, le principal problème dans cette région (« gérée » par les deux provinces) est l'absence, en réalité, de véritables limites entre les deux provinces.

En 1970, la vaste région Damascène a été divisée en deux provinces (carte 11), comme l'explique F.Balanche « *En fait, dès 1970, le régime ba'athiste décida de séparer la ville de Damas de son vaste mohafaza, en créant deux mohafaza-s : Damas-ville et Damas-campagne* » (Balanche, 2006a : 96).

---

<sup>377</sup> Nous utilisons dans cette thèse « l'agglomération damascène » pour décrire la ville de Damas et les villes limitrophes.



Carte (11) : Région Damascène (Damas, Damas-Campagne par District «mantiqah»)

L'intérêt du nouveau pouvoir était évident. La ville de Damas, surtout la bourgeoisie traditionnelle, était privée de ses réserves à la fois foncières (limitant la possibilité d'extension urbaine de Damas sur son propre territoire) et agricoles (diminuant les propriétés agricoles par la réforme agraire). De plus, la création d'une nouvelle province permettait au pouvoir de gagner l'allégeance des ruraux de Damas-Campagne en favorisant l'émergence d'une nouvelle caste politico-administrative au niveau de la région damascène. Au fil des années, de nouveaux problèmes étaient parvenus en influençant la région, « avec la croissance urbaine de ces dernières décennies, l'opposition entre les deux administrations provinciales qui ont en charge l'agglomération de Damas n'a fait que croître, compliquant nettement la gestion urbaine » (Balanche, 2008b : 171). Dans la région damascène, il nous semble que l'appareil administratif est, pour plusieurs raisons, incapable d'accompagner l'extension tentaculaire de Damas et dans sa région. Cette extension s'effectue en l'absence quasi-totale d'une mise en perspective de l'ensemble des facteurs associés que nous connaissons dans la situation actuelle.

Pendant plusieurs décennies, le monopole de l'Etat régnait aussi la scène administrative en grippant toutes les tentatives de coopération internationale dans ce domaine. Dès les années 2000, les changements en Syrie ont engendré de nouvelles inspirations, et les gouvernements syriens ont encouragé, traduisant une volonté politique, la coopération avec les institutions et organisations internationales. Plusieurs projets ont été lancés en partenariat avec des coopérateurs internationaux, comme celui de la Modernisation de l'Administration Municipale (M.A.M) en 2005 (financée par le ministère de l'administration locale syrien et l'Union Européenne, dont l'objectif était « *d'améliorer la qualité de vie de la population, ainsi que la qualité et l'efficacité de la gouvernance locale des centres urbains* » (Chakar, 2010 :22). Le projet s'est intéressé aux six «municipalités»<sup>378</sup> les plus grandes pour moderniser leurs gestions, « *il ne compte aucunement modifier leur statut et procéder à une véritable décentralisation administrative* » (Balanche, 2008b : 186). En fait, la modernisation de la gestion des collectivités territoriales était censée résoudre les problèmes de coordination entre les différentes unités, dont le problème des limites administratives est essentiel (comme le cas de Damas et Damas-Campagne)<sup>379</sup>.

Dans les années 2000, une autre coopération, entre la Commission de Planning et Coopération Internationale Syrienne (C.P.C.I) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D), a réalisé une étude intitulée «la Syrie à l'horizon de 2025»<sup>380</sup>, faisant apparaître, pour la première fois en Syrie, la notion de «*métropole*».

Dans un processus de régionalisation au niveau du pays, l'étude a mis en perspective la création d'une «unité administrative» plus vaste que celles préexistantes (les gouvernorats de Damas et Damas-Campagne). En divisant le Pays en cinq régions «*Ilkim*», la région Nord<sup>381</sup> serait dominée par Damas pour constituer<sup>382</sup> :

<sup>378</sup>En adoptant le sens du projet syro-Européenne(MAM).

<sup>379</sup>Il existait aussi d'autres coopérations internationales comme :

- *les études de JIKA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) qui réalisait des études au niveau de la Syrie, au niveau de la Damas puis au niveau d'un quartier damascène. (dans les années 2000)*
- « *La coopération allemande au développement technique GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) est la plus ancienne, mais aussi la plus présente à Alep. Elle a démarré en 1994, l'objectif de départ était la réhabilitation de la vieille ville inscrite au patrimoine de l'UNESCO, depuis 1986. À partir de 2007 les champs d'action de GTZ se sont élargis avec l'élaboration et le suivi du projet CDS « Aleppo City Développement Strategy 2010-2016 » en coopération avec le conseil local d'Alep et Cities Alliance. Dans ce projet la GTZ aborde certains sujets d'urbanisme et de développement urbain, comme la gestion des quartiers informels, un défi majeur, au cœur de la ville d'Alep* ». Voir : (Chakar, 2010 :22).

<sup>380</sup>(Gouvernement syrien, Commission de Planning et Coopération Internationale, 2007).

<sup>381</sup>Damas, Damas-Campagne, Deraa, Quneitra et As-Suwayda.

- la grande Damas : un polygone urbain (soit d'un seul tenant, soit en réseaux), dont la surface totale est de 600 km<sup>2</sup>. Cette «grande Damas» résulte de l'intégration de l'actuelle ville de Damas et les villes, bourgs, villages et les quartiers informels limitrophes, (donc, elle correspond au territoire damascène que nous étudions dans cette thèse)
- la métropole damascène : un espace circulaire de rayon de 30 km, à partir de l'actuel centre de Damas, dont la surface totale est 2 800 km<sup>2</sup>. Cet espace «métropolitain» englobe la grande Damas et d'autres espaces qualifiés de «semi-ruraux» (2 600km<sup>2</sup>). Ces derniers constituent actuellement «les banlieues<sup>383</sup>», [dans notre sens : ce sont plutôt des espaces périurbains, puisque les nouvelles extensions urbaines, que nous avons déjà présenté (chapitre économique), s'effectuent dans ces espaces], qui seront liées à la grande Damas, sans en faire intégralement partie.
- Le reste de la région : les espaces qui se trouvent au-delà de la métropole damascène.

Cette étude, qui introduit de nouvelles notions (métropole, semi-rural, grand-Damas, réseaux urbains), constitue une étape importante pour résoudre plusieurs problèmes dont les limites géographiques (Damas/Damas-Campagne). Cette étude constitue une initiative intéressante et il sera utile de mesurer son aboutissement par la mise en œuvre de ces principes.

La création d'une entité administrative, comme la grande Damas dans les limites prévues, constitue une solution raisonnable en intégrant les différents types urbaines (planifiées, quartiers informels, etc) dans une seule entité administrative.

#### **4.1.2. Les plans d'urbanisme : problème de coordination entre les collectivités territoriales**

Le plan local d'urbanisme, qui est normalement une compétence transférée à la collectivité, constitue la pierre angulaire de l'extension urbaine de chaque unité. Ces plans doivent, en théorie, être harmonisés par un plan global au niveau du gouvernorat. Mais l'état

---

<sup>382</sup>Voir : (Gouvernement syrien, Commission de Planning et Coopération Internationale, 2007: 232-233).

<sup>383</sup>Voir : (Gouvernement syrien, Commission de Planning et Coopération Internationale, 2007: 232).

des lieux reflète une extension anarchique au détriment des espaces agricoles, alors que les politiques officielles favorisent, *à priori*, la préservation de ces espaces.

En 1936, la ville de Damas s'est dotée de son premier plan directeur (plan Danger-Ecochard), puis au cours des années 1950, la force du développement économique et l'extension urbaine que connaît la ville, une tentative d'aménagement a vu le jour par une société autrichienne<sup>384</sup>.

Dans les années 1960, l'urbaniste français Michel Ecochard a été appelé pour établir un plan directeur de Damas « *les architectes M. Ecochard et G.Banshoya, sollicités pour dessiner un plan d'aménagement, prévoyaient l'extension urbaine sur une vingtaine de kilomètres en piémont, au-dessus de la zone d'irrigation pour préserver autant que possible l'oasis*» (Bianquis et Fantino, 2007 : 125). Ce plan était conçu pour la période allant jusqu'en 1985.

L'extension urbaine de Damas était forte et de nombreuses modifications ont été apportées au plan Ecochard-Banshoya, mais aucun nouveau plan (qui prenne en compte l'urbanisation actuelle et prévoit l'extension future de Damas) n'a été véritablement proposé. L'extension urbaine de Damas s'effectue, administrativement, sur le territoire de Damas-campagne, ainsi la distinction administrative (Damas/Damas-Campagne) n'a plus de sens !

En 1992<sup>385</sup>, la Société d'Etudes Publique a été appelée à proposer un nouveau plan d'urbanisme pour Damas. En 1998, les études étaient terminées, mais le plan n'est pas encore adopté par les autorités concernées. En effet, l'extension périphérique de Damas est devenue un fait, d'où en découlent les problèmes.

Des plans d'urbanisme des villes périphériques (Damas-campagne) sont déjà adoptés depuis l'an 2000, alors que, au niveau de la province, la province de Damas-Campagne est en retard dans ce domaine, « *les villes de banlieue ont quasiment toutes renouvelé leurs plans directeurs depuis 2000. Le Gouvernorat de Rif Damas (GRD) a entamé l'étude d'un schéma directeur régional, qui inclut la périphérie de la capitale. Ces études et projets sont lancés presque simultanément sur des territoires qui se recoupent, nécessitant un travail de*

---

<sup>384</sup>Voir : (Abdin et Al Dajani, 2009 : 8)

<sup>385</sup>Voir : (Abdin et Al Dajani, 2009 : 10)

*coordination et d'articulation. En particulier, les études des schémas directeurs de Damas et Rif Damas se superposent sur la banlieue de Damas»* (Clerc, 2011 : 180) Donc, les banlieues de Damas constituent «un territoire partagé» entre différentes collectivités territoriales (celle de Damas et celles de Damas-Campagne). Dans un contexte complexe, comment expliquer l'absence d'un plan d'urbanisme de Damas et l'élaboration retardée de celui de Damas-Campagne ?

Hussam Safadi<sup>386</sup> explique que, au niveau de Damas et de Damas-Campagne, les perspectives et les objectifs sont contradictoires, et que *«la province de Damas-Campagne s'oppose à toute modification proposée des limites administratives de Damas au détriment de son territoire»* (Safadi, 2009, s.n). De son côté, F.Balanche remarque que *«la rivalité ou plutôt la mésentente entre les deux muhafaza-s (provinces) qui se partagent l'agglomération de Damas ralentit également les projets d'infrastructures et surtout l'adoption d'un schéma directeur pour le « Grand Damas »»* (Balanche, 2006b, 16). A ce stade, nous partageons l'idée de P.Grémion qui parle des conflits administratifs qui apparaissent au sein de l'administration dont les facteurs sont *« rivalité de corps, jalousies personnelles, stratégie de protection des strates, manifestation d'autoritarisme, comportement de prestige »* (Grémion, 1976 : 330). L'absence d'une véritable coordination entre ces deux entités administratives empêche, voire paralyse, les travaux à vocation collective.

#### Etapas d'élaboration d'un plan d'urbanisme

Entre l'intervention « déterminante » des autorités centrales et les principes d'administration locale, comment les collectivités territoriales pourraient élaborer leurs plans d'urbanisme ?

L'élaboration des plans d'urbanisme est un travail rigoureux et les problèmes qui entravent les démarches sont nombreux. En théorie, c'est au niveau local que le plan d'une collectivité locale devrait être élaboré. De fait, de nombreuses concertations et discours publics doivent être organisés pour prendre en compte les différents avis, les points d'oppositions de la population locale.

---

<sup>386</sup>Ex-ministre de logement et des équipements.

D'après la loi, il est possible de contester le plan d'urbanisme (le délai légal de contestation s'élève à 30 jours après l'affichage officiel du plan). La collectivité territoriale quant à elle doit transmettre toutes les contestations à la Direction des Services Technique de la province, qui élabore, pendant les 60 jours suivant la période légale de contestation, des dossiers complets concernant ces contestations. A ce moment là, le gouverneur crée un Comité Technique au niveau de la province pour étudier ces dossiers (La présence de l'unité administrative concernée est très marginale).

Le décret législatif 5/1982 (amendé par la loi 41/ 2002) précise que ce Comité Technique est formé et présidé par le gouverneur, il est constitué par plusieurs membres :

- le membre du bureau exécutif du gouvernorat concerné,
- le directeur des services techniques,
- le directeur des antiquités,
- le responsable de l'urbanisme aux services techniques,
- deux ingénieurs-experts dans le domaine de la planification des villes, (nommés par le ministre de logements et des équipements),
- ingénieur-expert dans le domaine de la planification des villes et un expert de cadastre (désignés par le gouverneur)
- et enfin le président du conseil local concerné.

Aussi, d'autres représentants des autorités centrales peuvent être appelés à se présenter aux réunions du comité, avec le droit de vote (alors que le membre chargé des services techniques de la collectivité concerné peut participer sans avoir le droit de vote).

La présence du président du comité (le gouverneur), les deux membres nommés par le ministre du logement et des équipements et la moitié des membres sont indispensable pour que les décisions prises soient légitimes. Ces décisions sont prises à la majorité et ensuite sont communiquées au ministre du logement et des équipements pour prendre la décision

définitive. Cette décision est communiquée au comité technique du gouvernorat afin d'être approuvée.

Pour la ville de Damas (la ville-province), les plans d'urbanisme doivent être communiqués au ministre des logements et des équipements sous 15 jours après la décision du Conseil Technique de la province, et le ministre n'a pas le droit à contester cette décision.

A ce stade, nous pouvons dégager plusieurs interrogations : comment justifier la présence des représentants du ministère des logements ? La population locale possédait le droit de contester le plan initial, mais jamais le plan définitif. La majorité dans le comité était assurée, sans prendre en compte le président du conseil local concerné dont l'absence n'affectait pas les décisions prises. Pourquoi le membre des services technique de l'unité administrative concernée n'avait pas le droit de vote, alors que les agents des autorités centrales l'avaient ? Pourquoi l'unité administrative concernée était-elle marginalisée (1 membre parmi les 10 membres du comité) ?

Si la collectivité territoriale élabore son plan d'urbanisme (version initiale), sera-t-elle capable de le maintenir ou de défendre les intérêts des populations locales lors de l'approbation du plan définitif ? En effet, le Comité Technique, qui est mis en place au niveau de la province, a la possibilité d'intervenir sur le document juste avant son approbation. Ce mode de fonctionnement traduit une forte centralisation en matière d'urbanisme, qui ne laisse pas la place à une véritable concertation locale. Par conséquent, ces plans n'expriment pas la réalité du terrain et chaque collectivité est considérée comme une « île isolée ». De ce fait, les résultats se traduisent par le disfonctionnement total des plans partiels et par l'incapacité d'élaborer un schéma directeur<sup>387</sup> de la région Damascène. En l'absence d'un schéma directeur, l'extension urbaine de l'ensemble de l'agglomération Damascène s'est poursuivie.

## **4.2. L'influence politique sur l'étalement urbain.**

Y-a-t-il vraiment un intérêt politique de l'étalement urbain que connaît la région damascène ? La question semble contradictoire, puisque l'Etat devrait organiser et contrôler

---

<sup>387</sup> Nous avons toujours un problème de notions. En Syrie, on utilise par exemple « planification régionale » au lieu d'aménagement du territoire. Nous avons utilisé « plan d'urbanisme » alors que la notion se traduit en français par « plan d'organisation ». Nous adoptons donc « plan d'urbanisme » au niveau des collectivités territoriales et schéma directeur au niveau de la région damascène.

l'extension urbaine, surtout celle qui pose des problèmes. En réalité, nous avons constaté plusieurs facteurs, dont la faiblesse de l'appareil administratif, qui engendrent une forte extension urbaine dans l'ensemble de la région. L'extension anarchique, dont les quartiers informels constituent le paroxysme, était mise à profit par l'Etat qui en tire plusieurs «bénéfices». F.Balanche explique que *«l'aménagement du territoire était une nécessité dans des pays où les déséquilibres sociaux étaient criants, mais aussi que la mise en place de cette politique permettait la construction d'un système de contrôle social très efficace»* (Balanche, 2005d : 1) En l'absence d'une politique d'aménagement du territoire, comment construire un tel système de contrôle social ?

Nous proposons que l'administration syrienne s'appuie sur le principe du « laisser faire » tout en créant des canaux alternatifs. En d'autre terme, dans la période de crise économique où l'Etat n'est pas davantage en mesure de fournir tous les besoins des populations, c'est n'est étonnant de voir émerger des marchés parallèles, comme l'a déjà expliqué F.Balanche *« les pénuries chroniques de produits de consommation en Syrie ont donné lieu à une intense contrebande avec le Liban et expliquent le développement de zones commerciales à la frontière syro-libanaise»* (Balanche, 2005e:9). Parallèlement à l'émergence de Damas, comme métropole « dominante » en Syrie, les syriens et les autres migrants se sont installés dans la région Damascène. La question du logement s'est posé de façon urgente, alors que la politique de la période de crise économique des années 1980 avait annoncé le retrait progressif de l'Etat du secteur des logements en favorisant d'autres solutions, *«dans les années 1980 et 1990, le gouvernement a réduit progressivement son intervention sociale dans ce secteur et favorisé l'investissement privé»* [Gouvernement Syrie, 2006 cité par (Clerc, 2011 : 176)]

Nous avons déjà abordé la question de logements concernant tous les damascènes, surtout les ménages à faibles revenus. Pour ces deniers, les quartiers informels constituait une alternative raisonnables, mais « en consommant » les espaces agricoles de la Ghouta. Dans cette optique, nous pouvons considérer que l'Etat réponde, par l'expansion des quartiers informels, pragmatiquement à la pression de la demande croissante en matière de logements à prix raisonnable. Au fil des années, ces quartiers sont devenus un fait incontournable, mais aussi un vrai défi pour les autorités. Dans tous les cas, l'extension spectaculaire de ces quartiers n'échappe sûrement aux «yeux de l'Etat» qui n'a pas mis en place un système de

contrôle de l'étalement urbain dans la région damascène. Il a préféré le gérer de manière pragmatique du fait des intérêts qu'il pouvait y trouver. Au final, cette posture a conduit l'Etat à devenir «l'organisateur» de cet étalement.

Actuellement, la régularisation de ces quartiers leur offre beaucoup de services et c'est devenu une priorité pour la population de ce type de quartier. A ce stade, nous comprenons que le pouvoir met en profit la question des quartiers informels, en favorisant ses réseaux clientélistes dans ces quartiers : le pouvoir utilise donc pragmatiquement la régularisation de ces quartiers, *«la viabilisation d'un quartier informel et sa reconnaissance officielle constituent ensuite pour le régime des armes pour obtenir l'allégeance de sa population»*. (Balanche, 2005b : 5). De fait que la démarche décentralisée a été minée et que les collectivités locales ont été instrumentalisées par le pouvoir, la population de ces quartiers était obligée de détourner les institutions locales (les collectivités) en établissant d'autres liens avec le pouvoir pour équiper leurs quartiers par les services élémentaires indispensables à une vie digne. Dans ce contexte, les opportunistes s'invitent et influencent, de la part de leurs réseaux, les décisions prévues pour répondre aux attentes des habitants de ces quartiers. P.Grémion écrit : *«...la société est constituée par des « groupes de pressions » organisés sur une base économique (...) ou idéologiques (...) qui interviennent pour bloquer des décisions, neutraliser des arbitrages et faire prévaloir leurs intérêts auprès des pouvoirs publics »* (Grémion, 1976 : 330). Ces groupes, qui s'organisent en réseaux, se mobilisent donc pour attirer davantage des bénéfiques.

L'absence d'une véritable intervention des élus locaux (qui font parfois partie d'un réseau des opportunistes) va aggraver la situation et la population peut aller plus loin dans une logique que nous l'avons appelé le clientélisme bureaucratique où les différents réseaux d'opportunistes sont coopérés pour des bénéfiques réciproques. Ainsi, les quartiers informels présentent pour la bureaucratie locale l'occasion de s'enrichir, *«le fait que le sol autour de la ville soit considéré comme du foncier agricole privé, s'est révélé être un obstacle à la construction et à la production immobilière, notamment publiques. En conséquence, se sont alors constitués des réseaux d'acteurs privés, ou des systèmes combinant acteurs institutionnels et promoteurs privés, chacun avec ses stratégies et ses moyens propres, pour profiter de cette situation et contribuer à l'extension des quartiers non réglementaires»*

(Wazzan, 2012, 100). Cette nouvelle brgeoise bureaucratique se trouve donc en partenariat avec les promoteurs fonciers en attirant des bénéfices.

L'intérêt du pouvoir est multiple :

- Répondre à la demande croissante en matière des logements « à prix raisonnable »,
- Gagner l'allégeance des habitantes des quartiers informels,
- Assurer à ses clientèles bureaucratiques des ressources supplémentaires en complément de leurs faibles salaires.

## Conclusion

Nous avons analysé le phénomène de la centralisation politico-administrative en Syrie, et nous avons constaté qu'il s'inscrivait dans un contexte général de contrôle politique. Le nouveau régime, qui est arrivé au pouvoir en 1970, essayait à travers sa politique de centralisation d'assurer «l'intégration nationale» du territoire syrien, mais ainsi de maintenir son contrôle sur le pays.

Ensuite, nous avons présenté l'administration locale en tant qu'« outil de contrôle», en construisant une «base sociale» sur des bases clientélistes.

Les lois d'administration locale en Syrie sont théoriquement encourageantes, permettant aux différentes unités administratives d'élaborer leurs plans d'urbanisme et de gérer les affaires quotidiennes de la population locale. Mais, la réalité est contradictoire, et l'intervention des autorités centrales est décisive, sans prendre en compte les intérêts locaux. Aussi, il reste la question financière des collectivités territoriales, dépendant principalement de *l'Etat (aucune autonomie financière)*.

L'absence d'un véritable schéma directeur cohérent entre les deux provinces de la région Damascène, organisant l'extension urbaine et préservant les espaces menacés (la Ghouta), est expliquée par leur rivalité. L'absence d'une véritable coordination entre ces deux collectivités territoriales bloque plusieurs travaux à vocation collective.

De nos jours, l'étalement urbain de l'ensemble de l'agglomération damascène est un fait et un défi pour les autorités. Les carences administratives peuvent justifier cet étalement,

mais nous ne pouvons dire que l'émergence des quartiers informels s'est faite «en échappant» aux autorités.

Le pragmatisme du pouvoir à Damas a «tiré profit» de l'existence de ces quartiers informels. D'une part, il cherche à gagner l'allégeance de leurs habitants qui sont toujours sous la menace de *la régularisation*, et d'autre part, la bureaucratie locale peut trouver des sources supplémentaires pour augmenter son salaire (*la corruption administrative*).

L'Étalement urbain dans l'agglomération Damascène est un **problème chronique**, aggravé considérablement par l'incapacité de l'administration locale du fait de sa complexité (*le contrôle permanent de l'Etat sur les décisions locales*)

**CHAPITRE (4) : L'INFLUENCE DE L'HERITAGE  
HISTORIQUE SUR LA SOCIETE ET LA « FABRICATION DES  
TERRITOIRES»**

## Introduction

Dans la péninsule arabe (le fief de l'Islam), la tribu était la seule constitution politique qui regroupe les individus, les sentiments tribaux ont ainsi été fortement présents et influençaient la vie<sup>388</sup>. Dans le même sens, le tribalisme se matérialise par l'alliance soudée de plusieurs tribus dans un mode de fonctionnement où la masse d'individus fait place à la dominance. La cohabitation entre différents groupements tribaux évoquait, à travers l'histoire, plusieurs conflits. Les relations tribales se caractérisent par la tendance et l'envie de défendre les membres de sa propre tribu, quelle que soit la situation (juste ou injuste). Ainsi, la tribu constitue toujours la base de la société tribale.

Les sociétés moyennes-orientales sont influencées par des traditions séculaires. Le tribalisme « traditionnel » est encore vivace, mais il change, sous l'influence confessionnelle, de visage, poussant au fanatisme<sup>389</sup>. Ce dernier est l'expression d'une personnalité repliée sur soi et qui refuse les droits légitimes des autres<sup>390</sup>, ce qui aboutit à l'extrémisme (un constat remarquable dans les sociétés les plus traditionnelles où les nouvelles générations sont de plus en plus imprégnées par le refus des autres et où la culture du dialogue et de la critique est quasiment absente). Dans de telles conditions, l'individu se rallie au plus fort à son clan, voire à sa confession, ce qui engendre le problème de « double loyauté<sup>391</sup> »<sup>392</sup>. Ainsi, la tribu représente une microsociété au niveau local qui exerce une certaine « souveraineté » à travers un territoire déterminé. Là, il n'y a pas qu'une seule autorité légitime : celle de la tribu ou de la confession (la microsociété), et l'identité personnelle des individus sera ainsi soumise aux plusieurs facteurs contradictoires (l'appartenance à la nation « la société » et l'appartenance tribale, voire confessionnelle « la microsociété »).

Dans le cas syrien, Fabrice Balanche écrit que : *« la bourgeoisie sunnite, qui conserve le pouvoir économique, n'investit pas dans les territoires alaouite et druze »* (Balanche,

---

<sup>388</sup>Voir : (Qassem, 2005 : 36).

<sup>389</sup>Qui se définit selon le Larousse, comme « Dévouement absolu et exclusif à une cause qui pousse à l'intolérance religieuse ou politique et conduit à des actes de violence. ». Voir : Larousse, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fanatisme/32811>

<sup>390</sup>Voir : (Qassem, 2005 : 36).

<sup>391</sup>« Pour la masse arabe sunnite, la loyauté va plutôt à l'Etat idéal qu'à l'Etat réel ». Comme l'écrit Michel Seurat en s'insérant de Maxime Rodinson. Voir : (Seurat, 1980 : 89)

<sup>392</sup>Aussi, pour comprendre cette contradiction entre l'Etat idéal et l'Etat réel, l'arabisme est considéré comme une idéologie « importée » qui correspond à l'idée de l'Etat réel, alors que « une certaine nostalgie de l'empire Ottoman ne craint plus de s'affirmer, qui voit en celui-ci l'ultime représentant de l'Etat islamique (l'Etat idéal) ». Voir : (Seurat, 1980 : 89)

2008a : 1). Cette attitude affecte le développement économique du pays et l'Etat se trouve dans l'obligation d'investir dans les régions moins développées. Mais au-delà de cet aspect économique, ce phénomène traduit-il le mécontentement de la majorité confessionnelle en Syrie à l'égard des autres confessions ? Sans parler d'une catégorisation financière affirmée dans la région damascène, nous constatons aussi une catégorisation socioculturelle, voire confessionnelle, dont la traduction spatiale est très importante. En fait, le territoire damascène est influencé par des contradictions confessionnelles qui affectent les efforts étatiques visant à l'aménager.

Au cours des années 1960, l'arrivée au pouvoir d'Al-Baath, dont l'idéologie s'oppose aux forces traditionnelles, a perturbé les structures sociales et économiques en Syrie. Alors que «l'Etat baathiste» s'est efforcé d'imposer l'intégration nationale (tout en essayant de supprimer les clivages confessionnels<sup>393</sup>), la société syrienne semble de plus en plus se soumettre à l'influence confessionnelle, renforçant le morcellement spatiale. Cette contradiction s'explique par le fanatisme confessionnelle qui considère l'émergence des minorités et des ruraux, jusqu'à marginalisés, comme menace, sans parler des pratiques du pouvoir en place. L'ensemble de ces éléments affecte la société syrienne et les relations interconfessionnelles. Ainsi, le problème devient plus compliqué quand les différentes confessions sont « obligées » d'investir le même territoire, dont le résultat est un «territoire hétérogène»!

Dans cette partie du travail, nous allons analyser les facteurs de fragmentation dans les sociétés islamiques, dont la société syrienne contemporaine. Et donc comment ces bases et ces notions ségrégatives ont fabriqué le territoire de Damas.

---

<sup>393</sup>En fait, l'idée de l'Etat implique que son territoire soit uni et soumis aux lois étatiques, d'où cette contradiction entre «les territoires confessionnels» et l'Etat souverain.

# 1. La société Syrienne et l'héritage historique : les fondements de construction

En Syrie, se mélangent plusieurs civilisations, religions et différentes idéologies politiques. Aussi, le pays a connu de nombreuses vagues d'invasions ce qui caractérise son histoire. Il est donc évident que l'héritage historique influence la culture et l'identité de la population.

Nous allons aborder le domaine historique du pays, ce qui va nous pousser à nous plonger, dans la mesure du possible, dans l'histoire islamique pour expliquer l'image actuelle de la région damascène.

## 1.1. De l'Islam religion à l'Islam Etat

Les premiers signes du morcellement de la société musulmane se datent du jour de la mort du prophète (à Médine en 644 après J-C), s'agissant de la question de la succession. D'après les sources sunnites, le prophète n'a pas choisi son successeur<sup>394</sup>, alors que les Shiites croient que le prophète avait déjà choisi son gendre Ali<sup>395</sup>.

Historiquement, les compagnons mecquois (appartenant au même groupement tribal), se sont fermement opposés aux autres compagnons, imposant le compagnon mecquois (Abû Baker) comme successeur. Cet événement montre deux niveaux de tribalisme :

- l'appartenance locale « clanique » entre Abû Baker et Ali (la même tribu mecquoise, voir schéma 8),
- et l'appartenance régional « tribale » entre Quraych (tribu mecquoise) et les Ansâr (les tribus de Médine).

Il semble que la période prophétique n'est pas parvenue à consolider les liens entre les différentes tribus au sein de la nouvelle société, restant fragile. Après la mort du Muhamed, plusieurs tribus, qui étaient déjà unifiées autour de lui dans une alliance en formant un « Etat », « *brisèrent leur allégeance à son successeur, Abû Bakr, et cherchèrent à renégocier des pactes de non-agression, tels qu'ils se pratiquaient auparavant. C'était faire vaciller les fondements du jeune Etat et le mettre en danger (...)* Abû Bakr ramena les tribus rebelles sous

---

<sup>394</sup>Voir :(El-Tabari, s.d : 485-489).

<sup>395</sup>Voir :(El-Wardani, 1999 :20).

son autorité, par la force... » (Mervin, 2001 :28-29). L'Etat de l'Islam était, après la mort de son fondateur, soumis à une menace existentielle, traduisant le passage difficile de la société des tribus à un véritable Etat.

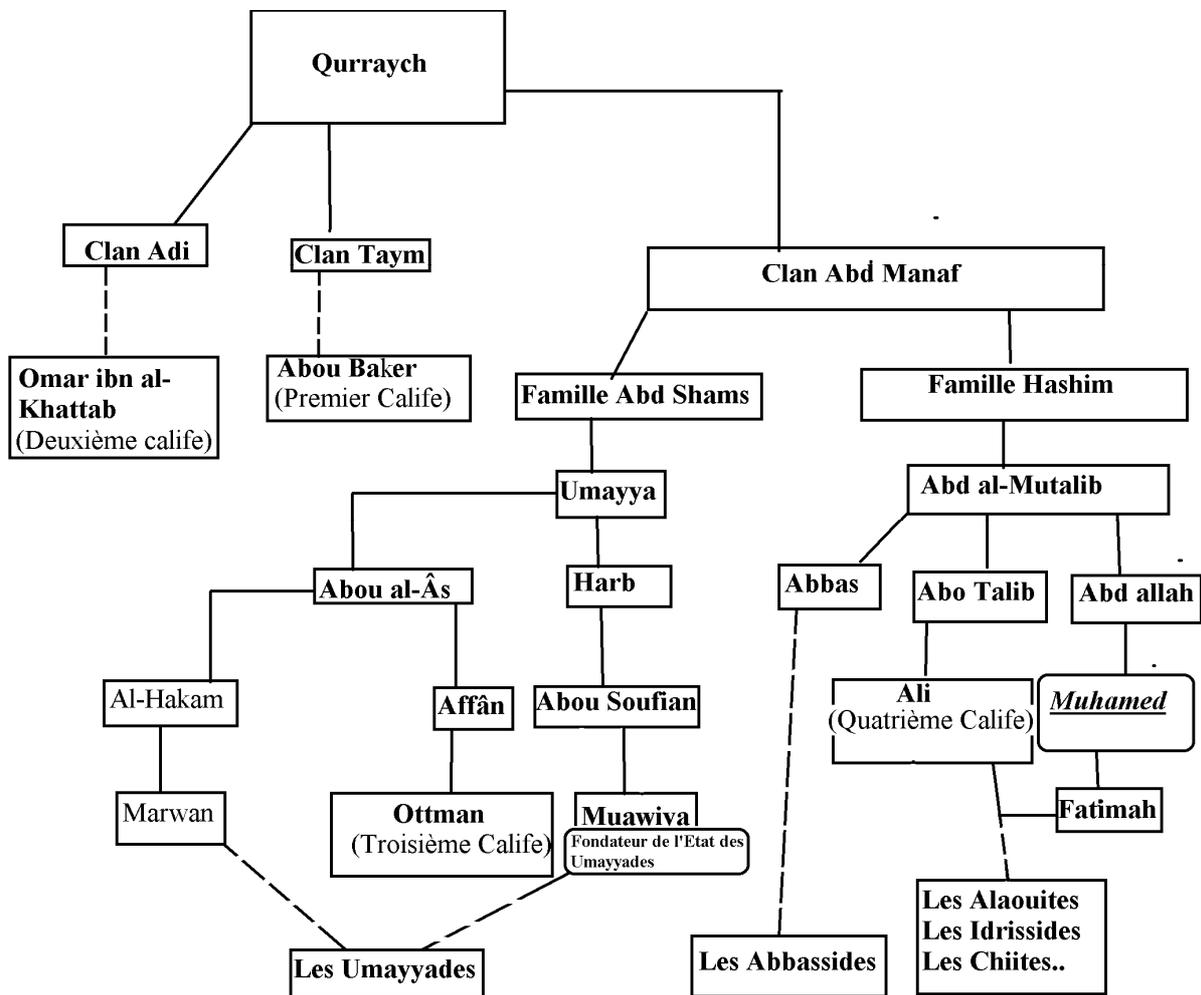


Schéma (8) : Principaux clans de la Mecque.

Elaboré par T.FADEL

### 1.1.1. Les Umayyades et le pouvoir de discrimination

Au début du règne de Mu'awiya, le plan politique met en évidence trois «partis» islamiques : les fidèles d'Ali, les fidèles de Mu'awiya et les Kharijites. En 683 après J.C, L'armée du Calife Yazèid (le fils de Mu'awiya) a décapité Al Husayn (le fils d'Ali) dont la tête a été envoyée à Damas (la capitale)<sup>396</sup>. Dans ce contexte, la parole de Jaafar (l'un des Imams chiïtes) peut mieux expliquer ce conflit sanglant et chronique : « nous (la famille

<sup>396</sup>Voir :(El-Tabari, s.d : 991).

*Hâchim) et la famille Umayyade sont des ennemis sur des bases religieuses. Nous disons : le dieu dit la vérité et ils disent l'inverse, Abou Sofiane s'est opposé au prophète, Mu'awiya s'est opposé à Ali et Yazèid s'est opposé à Al Husayn.....»* (El-Kourani, 2006 :7). L'animosité entre ces deux clans va affecter l'histoire islamique jusqu'à nos jours.

L'ère Umayyade a été marquée par la diffusion des persécutions des différents groupes confessionnels (surtout les Chiïtes)<sup>397</sup>, par la discrimination raciale contre les Mawali (les nouveaux convertis non arabes) et par des conflits (encouragés par le pouvoir Umayyade) entre les grandes tribus Arabe (les conflits entre les Modariestes et les Quahtaniestes)<sup>398</sup>. Par conséquent, l'Etat des Umayyades a été affaibli, surtout avec l'émergence de l'opposition des Abbassides.

Les Mawali d'origine perse ont joué un rôle clé dans le mouvement Abbasside. La politique de gouvernance des nouvelles provinces de l'Etat (surtout le territoire de ces Mawali issu de l'empire perse) engendrait une situation en faveur des Abbassides. Aussi, les Abbassides ont utilisé de façon pragmatique les liens familiaux avec le prophète pour revendiquer (avec leurs proches : les Alaouites) une vengeance envers les Umayyades (la décapitation d'Al Husayn)<sup>399</sup> pour construire en légitimité leur mouvement d'opposition. L'ensemble de ces facteurs a contribué à l'effondrement de l'empire Umayyade.

### **1.1.2. Les Abbassides et l'intervention des Mawali**

L'époque Abbasside montre autre dimension de développement de l'Islam. C'est là, au sein de cet Etat que le monde islamique a connu les grandes divergences et que les écoles juridiques ont commencé véritablement à se constituer. Ainsi, nous distinguons trois périodes :

- La période de la force (jusqu'à la fin du règne de Haroun ar-Rachîd 809 après J-C)

---

<sup>397</sup>A ce stade « Abou Salma Al Ansari a expliqué : à l'époque des Umayyades, on ne peut pas trouver des gens qui apportent des nommes comme Ali, Hasan ou Husayn (les imams chiïtes). Voir : (Abdulhamid, s.d :30).

<sup>398</sup>Voir : (El-Saïd Habib, 2002 :155-161).

<sup>399</sup>En fait les Abbassides ont profité des sentiments religieux des Loyalistes, car ces dernières sont très liées à la famille du prophète (les Alaouites)

- la période Perse (l'Etat était soumis à l'influence des perses, comme explique Hadi el-Alawi<sup>400</sup>, alors qu'elle est appelée «l'Etat de perses», selon Nabilah Muhamed<sup>401</sup>).
- la période Turquie (l'état des Turcs selon N.Muhamed<sup>402</sup>).

Au fil des années, les Mawali (les musulmans «non-arabes») se sont de plus en plus intégrés dans la société musulmane, et les Abbasides leur ont confié plusieurs postes clés au sein de l'Etat. Ainsi, la nouvelle situation s'est accompagnée de l'émergence de la dimension ethnique sur la scène islamique.

L'assassinat du calife Al-Mutawakkil en 861 après J-C a tourné la page glorieuse des Abbasides, annonçant la période de faiblesse. Cette dernière s'est caractérisée par la domination des commandants de l'Armée<sup>403</sup> et l'indépendance de plusieurs provinces, créant de nouveaux états<sup>404</sup> (le Caire était devenu le centre de Calife fatimide). Aussi, la capitale (Bagdad) a été occupée par les Mongols, ce qui est considéré comme la véritable fin de l'Etat Abbaside, « *l'occupation de Bagdad par les Mongols a eu des conséquences très sérieuses, affectant le plan politique et le mouvement de civilisation. D'une part l'état de Calife est fini et son éclatement est devenu un fait, d'autre part, le rôle de Bagdad en tant que centre régional de sciences et civilisation est également fini* » (Muhamed, 1993 :8).

En effet, les Califes de cette période n'ont pu gouverner ni appliquer les lois<sup>405</sup>, et en l'absence d'un territoire déterminé, à travers lequel le peuple est soumis aux mêmes lois, nous ne pouvons pas parler d'un Etat.

## 1.2. Les courants de l'Islam et l'intervention politique

Sabrina Mervin explique que « *Après l'âge d'or<sup>406</sup>, en effet, l'Islam a peu à peu été soumis aux dégradations et aux déviations, les musulmans ont été la proie des dissensions et des divisions. Le discours des militants de l'Islam d'aujourd'hui s'ancre encore dans ces représentations* » (Mervin, 2001 :13). Le principe même de l'unité de la nation islamique, qui

<sup>400</sup>Voir : (El-Alawi, L-ALAWI, 1999 :85).

<sup>401</sup>Voir : (Muhamed, 1993 :7).

<sup>402</sup>Voir : (Muhamed, 1993 :8).

<sup>403</sup>Le Calife Al Mutawakil s'appuie sur les turcs pour contrôler l'état et c'est eux qui l'ont assassiné.

<sup>404</sup>Par exemple la domination de la famille Bouïah puis les Turcs seldjoukides....etc a partir du 4<sup>e</sup> siècle a/h. nous mentionnons que le calendrier islamique commence en 622 après J-C.

<sup>405</sup>Cela évoque la question concernant l'existence d'un véritable état à l'époque.

<sup>406</sup>« *Les compagnons du prophète et les deux générations de musulmans qui suivirent* », d'après S.Mervin.

a été imposé dans les époques précédentes, s'est progressivement dégradé avec l'intervention des Mawali et l'émergence des différentes écoles juridiques à l'époque Abbasside.

En fait, les califes Abbassides ont été présentés, par les écrivains, de façon plus sacrée par rapport aux califes Umayyades<sup>407</sup>. Ce semblant religieux de pouvoir affectait la société islamique.

### 1.2.1. L'émergence des écoles juridiques islamiques

Les différentes écoles juridiques (les courants Sunnites, les courants Chiites et les courants Kharidjites, voir schéma 9) sont apparues, pendant la période abbaside, tout en évoquant la parole du prophète, comme l'a mentionné Abdulwaheid Al-Ansari<sup>408</sup> « *Après moi, ma nation se divisera en 73 sectes, une secte est survivante et les autres sont en enfer*<sup>409</sup> ». Aussi, cette idée, la secte survivante, est une problématique et constitue un point de divergence dans la société islamique.

En fait, la politique influençait fortement la diffusion d'une certaine école à l'égard des autres. Le chiisme et le Kharidjisme se sont historiquement opposés au pouvoir politique dominant, alors que le Sunnisme semble, pour plusieurs auteurs<sup>410</sup>, le porteur et le législateur de ce pouvoir.

En prenant l'exemple d'Abou Hanifah<sup>411</sup> (fondateur du Hanafisme, voir schéma 9), il a soutenu les Alaouites lors de leur révolution à Médine, mais ses successeurs ont fait partie du pouvoir. Abou Youssef (l'un de ses successeurs) est devenu le grand juriste de l'état Abbasside. En fait, la concurrence entre ces deux confessions<sup>412</sup> (le Malikisme et le Hanafisme) était sévère. L'attribution de ce poste (le grand juriste) aux Hanafites favorisait leur situation, sans parler de l'intervention du pouvoir Abbasside.

---

<sup>407</sup>Voir : (Muhamed, 1993 :127-128).

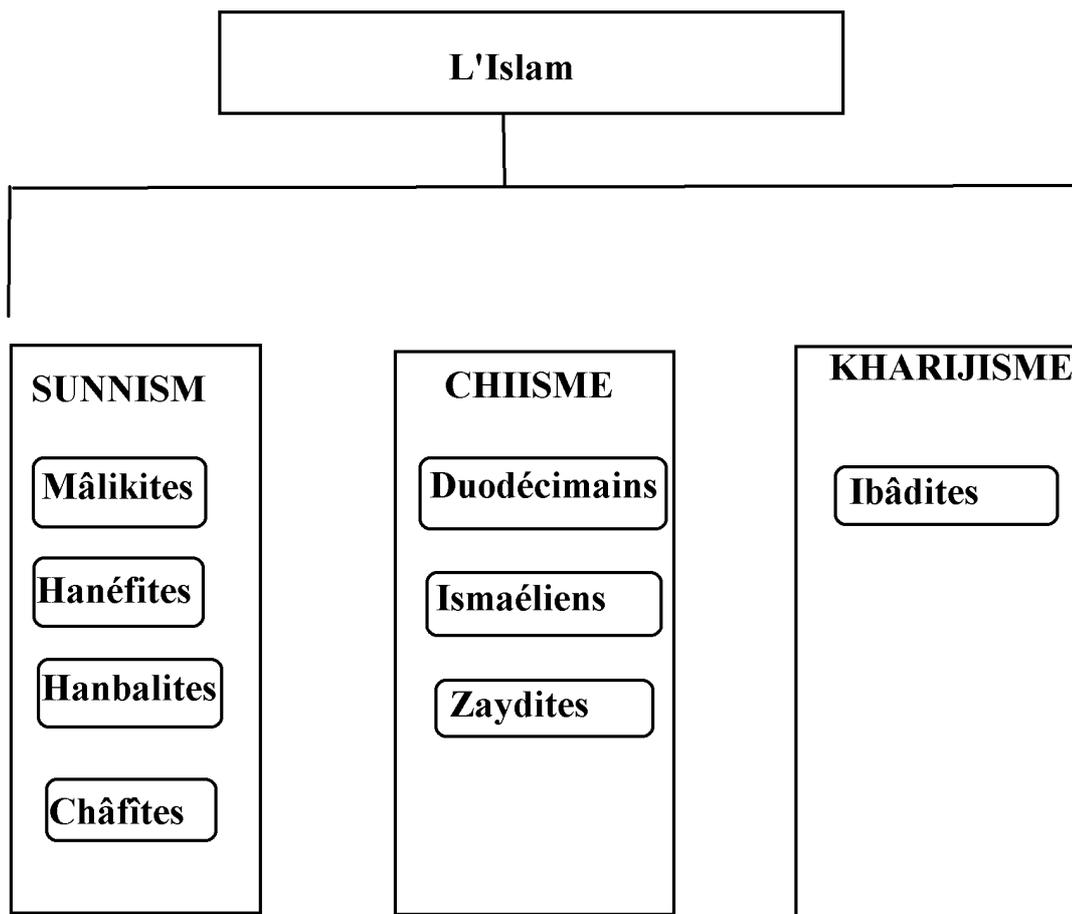
<sup>408</sup>Une autre version dit « *Les Juifs se sont divisés en soixante-et-onze fractions et les Chrétiens se sont divisés en soixante-douze fractions. Et ma communauté se divisera en soixante-treize fractions, toutes iront en Enfer à l'exception d'une seule.* » Ils dirent [les compagnons] : « *Qui sont-ils O Messenger d'Allâh ?* » Il dit : « *Ce sur quoi nous sommes mes compagnons et moi-même aujourd'hui* ». Et dans une autre version : « *Ils sont la Djamâ'ah [Communauté].* » voir : <http://manhajulhaqq.com/spip.php?article225>.

<sup>409</sup>El-Ansari, 1973 :36).

<sup>410</sup>C'est évident que la majorité d'entre eux est issu d'autres confessions, mais il existe aussi plusieurs Sunnites (comme Saïd EL-QUIMANI et Faraj FOUDAH...etc)

<sup>411</sup>Abou Hanifah est le fondateur du Hanafisme (la première école juridique Sunnite, il est Loyaliste)

<sup>412</sup>Le Hanafisme et le Malikisme sont les deux premières écoles juridiques Sunnites, le Chafiisme et le Hanbalisme ont été ultérieurement fondées)



*Schéma (9) : Principaux courants de l'Islam.*

Élaboré par T.FADEL, selon S.MERVIN

### 1.2.2. Les divergences idéologiques Sunnisme-Chiisme

Pour mieux comprendre les dissensions dans Islam, il sera indispensable de présenter quelques événements historiques.

La création du Chiisme reste confuse, nous constatons plusieurs dates possibles :

- pour certains c'est le jour de la mort du prophète (633 après J-C),
- pour d'autres elle est datée de l'assassinat d'Uthman (656 après J-C),
- d'autres encore proposent le jour d'assassinat d'Ali (661 après J-C),
- enfin, certains évoquent le jour d'assassinat d'Al Husayn (le fils d'Ali, 680 après J-C à Kerbala en Iraq).

Comme nous l'avons déjà montré, le Chiisme considère que le quatrième Calife (Ali, le gendre du prophète) est le successeur légitime du prophète et qu'il a été choisi par le Dieu<sup>413</sup>. Cette légitimité divine s'est formulée par l'idée de l'Imamat, qui s'explique par la nécessité d'un guide.

A ce stade, la divergence entre les deux grandes écoles islamiques s'explique principalement par deux points : l'idée de l'Imamat et la question de Compagnons de Muhamed.

### **1.2.2.1. L'idée de l'Imamat**

Cette idée développe un sujet épineux, car pour le Chiisme, elle constitue une autre vision de l'Islam, «Aux quatre principes de l'Islam, les Chiites ajoutent un cinquième, celle de l'imamat. L'imamat est, comme la prophétie, une fonction divine» (El-Ghitâ, 1990 :134). La fonction d'Imamat est donc très importante et principale dans la pensée du chiisme.

Par contre, le Sunnisme croit que cette fonction n'est jamais une fonction divine puisque le prophète n'a pas choisi son successeur.

En fait, la remise en question d'Imamat est capitale et étant à l'origine de ce conflit. L'origine divine de l'Imamat, pour le Sunnisme, est héritée des Mages, mettant en doute les principes du Chiisme, comme explique Abdullah el-Tambaki<sup>414</sup>.

### **1.2.2.2. Les «compagnons» de Muhamed**

Un autre point de divergence fondamental est l'importance des Compagnons du prophète<sup>415</sup>.

Le Sunnisme croit que tous les Compagnons sont justes, impartiaux et raisonnables et il leur attribue une image presque sainte. Pour les Sunnites, il est strictement interdit de les critiquer comme l'explique Saleh Al-Wardani<sup>416</sup>. De leur côté, les Chiites croient aussi à l'existence de telle théorie, mais en s'appuyant sur des bases plus précises dont la fidélité à

---

<sup>413</sup>Voir : (El-Samaoui, s.d :13-14).

<sup>414</sup> Voir :(El-Tambaki, 1981 :5).

<sup>415</sup>Le concept de l'accompagnement, selon l'école juridique Sunnite est très vague puisque, chaque personne qui a vu ou a entendu ou a parlé un seul mot avec le prophète est considéré « compagnon ».

<sup>416</sup> Voir : (El-Wardani, 1996 :34-37).

Ali est plus déterminante<sup>417</sup>. Une grande attention était accordée par les deux confessions à soutenir leurs argumentations, soit par les polémiques soit par la force.

### **1.2.3. L’histoire confessionnelle islamique : une histoire de troubles.**

A la suite de la diffusion des écoles juridiques pendant la période abbaside, la société a connu plusieurs rivalités et conflits, comme ceux au sein de la société Sunnite : l’école de parole (hadîth du prophète de l’Islam) et l’école de raisonnement par l’analogie<sup>418</sup> (schéma 10). De plus, la politique de l’Etat était soumise aux influences religieuses, ce qui aurait pu aller jusqu’à la ségrégation religion, se caractérisant par la distinction vestimentaire et même par l’affichage de certains signes sur les résidences des autres congrégations religieuses<sup>419</sup>.

Au cours du dixième siècle après J-C (le quatrième siècle selon le calendrier hégirien), le Chiisme s’est fortement diffusé et plusieurs Etats Chiites ont été créés en Irak, en Iran, en Syrie (les Buyides et les Hamdanides<sup>420</sup>) et en Afrique du Nord (les Fatimides et les Idrisides). L’émergence de ces Etats a changé les faits, et les Chiites ont commencé à persécuter les Sunnites et à imposer aussi leurs principes aux autres communautés.

Ce fanatisme confessionnel n’est pas un phénomène individuel et isolé, il témoigne de la complexité relationnelle interconfessionnelle. L’histoire islamique s’est constituée par des troubles, non seulement au niveau des différents groupes confessionnels mais aussi au niveau des sectes qui en sont issues.

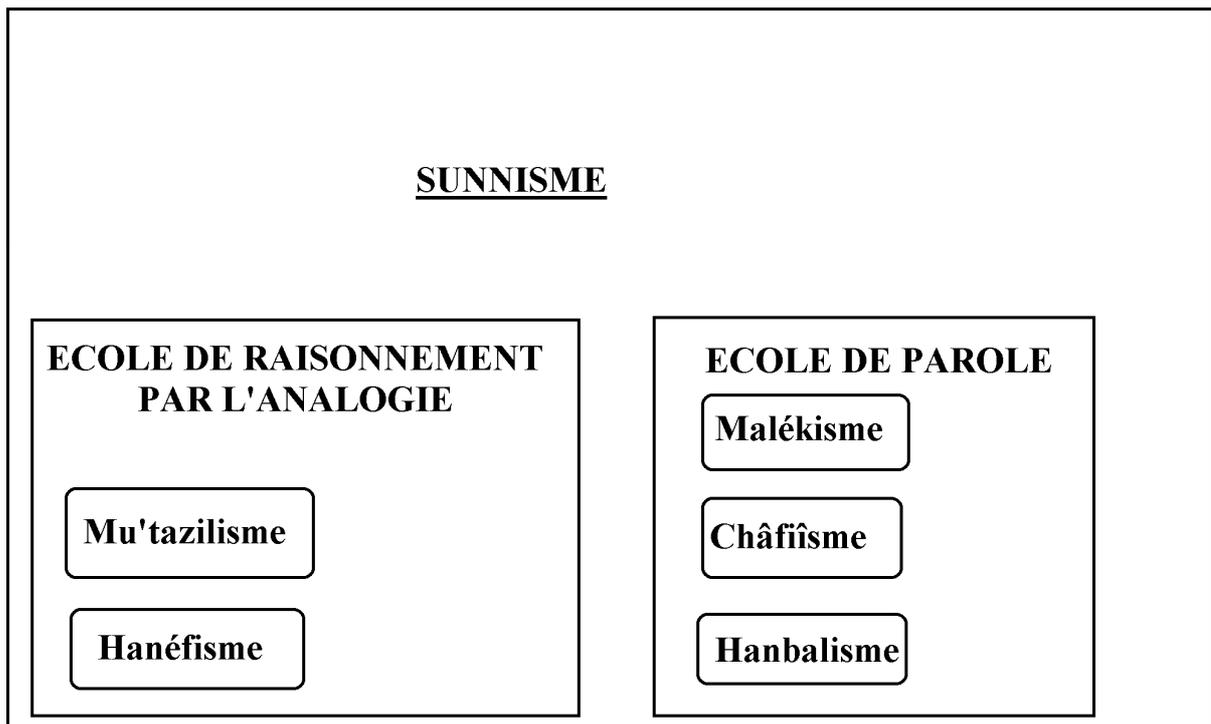
---

<sup>417</sup>De fait qu’Ali est le Calife légitime du prophète et qu’il est le représentant de vrai Islam (selon le pensé chiite)

<sup>418</sup>L’école de parole s’appuie sur la parole du prophète (le Hadithe).

<sup>419</sup>Al-Mutawakkil, calife abbaside qui régna de 847 à 861 après J-c, a demandé aux Chrétiens de se vêtir des certaines vêtements (uniformes) afin de les distinguer. Aussi, Il leur a demandé de mettre certains signes sur les portes de leurs maisons

<sup>420</sup>Voir : (Adwan, 1981).



*Schéma (10) : Principaux courants du Sunnisme pendant l'époque Abbaside.  
Élaboré par T.FADEL.*

### **1.3. Evolution des sentiments ségrégatifs**

A travers l'évolution de l'Islam, le tribalisme traditionnel s'est transformé en fanatisme confessionnel. La notion même de la nation musulmane, si nous pouvons en parler, se trouve de plus en plus « mise en doute », ce qui s'explique, sans parler des différences dogmatiques entre les musulmans, par une identification confessionnelle renforcée.

La dynastie Umayyade s'appuyait sur le tribalisme en favorisant la situation des arabes. Ce pouvoir n'avait pas de contexte confessionnel, au sens propre, c'est-à-dire que son attention était entièrement consacrée à garder la stabilité de l'Etat, tout en gardant le libre arbitre de la société islamique.

L'islamisation massive des « Mawali », quelque soit l'origine (Perse, Turc ou les Berbères), ont forcément influencé la société islamique. La politique de discrimination adopté par les Umayyades avait empêché ces nouveaux musulmans (soi-disant : non-arabes) de jouer de véritable rôle dans la vie politique.

L'émergence des écoles juridiques pouvait donner une image ambitieuse de la liberté de choix. Pourtant, l'intervention politique était décisive à travers les différents Califes

fanatiques, en matière confessionnelle. C'est dans la période Abbaside que nous constatons l'évolution du principe de loyauté. Les appartenances confessionnelles ont joué un rôle déterminant et la tribu n'avait pas une grande influence sur ce principe. Les individus ont été tout à fait imprégnés des dogmes confessionnels, les événements de cette période ont aussi valorisé l'émergence de l'identité confessionnelle de l'individu.

Les enjeux des politiques confessionnelles se sont traduits par l'évolution des tensions dans la société, et donc des déchirements convulsifs qui vont parcourir le territoire « islamique ». Les différentes confessions ont commencé à se regrouper, dans une territorialité sans précédent, dans des quartiers et des villes de plus en plus homogène sur le plan confessionnel (par exemple : Al Najaf, Kerbala et Al Hela en Irak qui étaient considérées des villes Chiïtes et le quartier d'Al Karkh à Bagdad comme Quartier Chiïte....etc).

La distinction entre les confessions se manifeste aussi par ses écoles, ses mosquées, ses traditions et même au niveau vestimentaire. Tout cela a abouti à une situation critique dans la société islamique en général. Au fil des années, le repli sur soi et le manque de dialogue avec les autres renforcent le fanatisme confessionnel et donc l'antagonisme fratricide entre les différentes confessions islamiques, ce qui va marquer l'évolution spatiale de la ville du monde arabo-islamique.

## **2. La société syrienne contemporaine**

Depuis des années, la crise actuelle en Syrie, qui marque brutalement la vie quotidienne des Syriens, déstabilise ce pays, ainsi que le Moyen-Orient. Et si nous regardons les zones d'influence, même dans la périphérie des grandes villes, nous observons l'évolution d'un conflit interconfessionnel, d'où la complexité de cette crise multi-scalaire.

De nos jours, le pays est morcelé en «territoires», expliquant les frontières bien enracinées dans la société syrienne, et la périphérie Damascène reflète ce fait. A l'origine, la culture officielle de l'Etat syrien est laïque, ce qui aurait dû unifier tous les Syriens. Or, nous remarquons que la personnalité de l'individu s'est constituée non seulement par l'éducation étatique, mais aussi par l'héritage historique ; d'où la dualité dans l'esprit de l'individu.

Cette partie du travail vise à expliquer ce morcellement territorial de la périphérie damascène.

## 2.1. L'héritage de l'empire Ottoman et la période mandataire

Au nom de l'Islam, les Ottomans dominaient un vaste territoire qui était déjà sous l'influence islamique, ils ont essayé de s'étendre vers l'Europe. En pratiquant le Sunnisme, les Ottomans s'imposaient contre les Safavides, Chiites (issus de l'Iran actuel). Au cours de cette époque, Damas s'efforçait d'affirmer une identité religieuse (comme un point de rassemblement des pèlerins musulmans avant d'entrer dans le désert pour arriver à la Mecque).

Durant le mandat français, l'urbanisme français a eu une influence sur la ville de Damas (Plan directeur de Michel Ecochard dans les années 1930). Pourtant, le pays était divisé en plusieurs entités sur des bases confessionnelles, et aussi plusieurs parties de la Syrie ont été cédées aux autres pays.

### 2.1.1. L'héritage de l'empire Ottoman

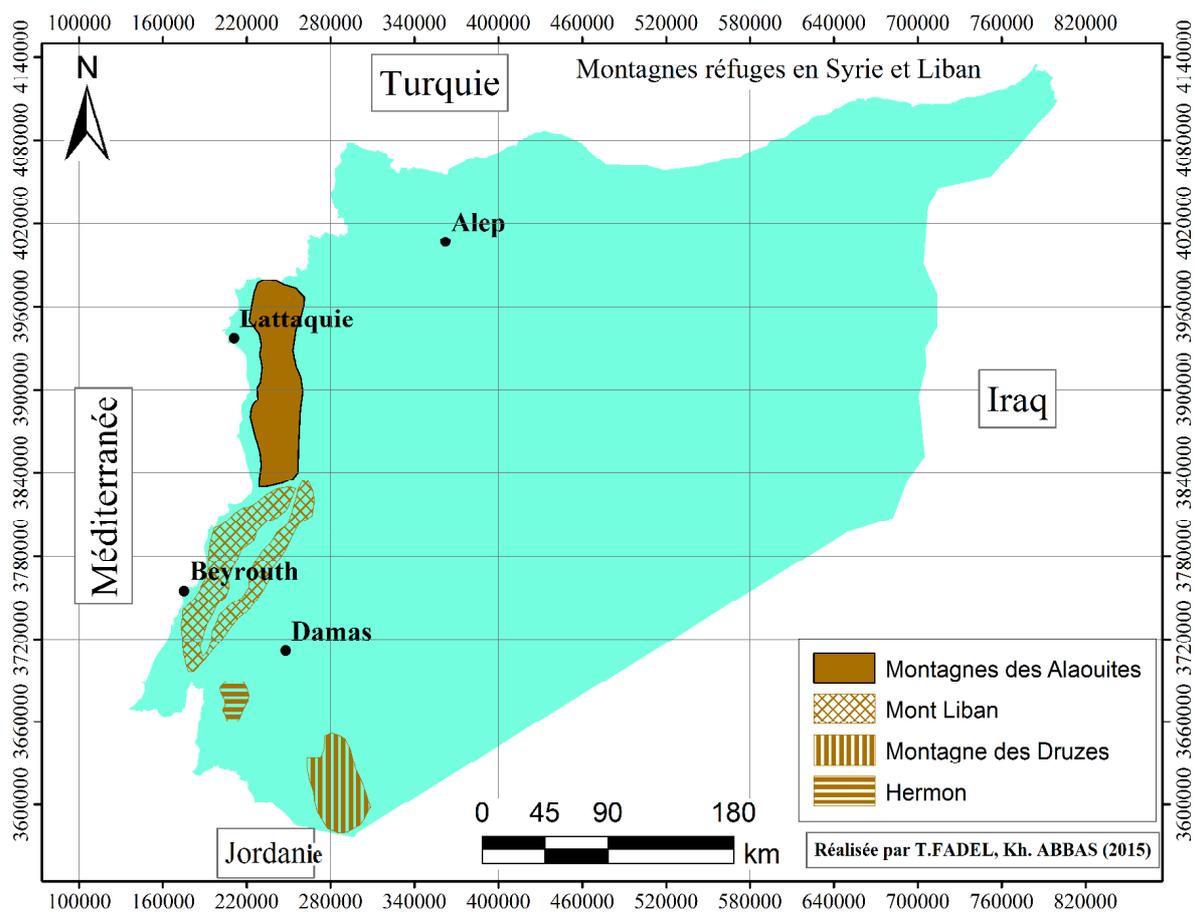
Durant quatre siècles (de 1516 à 1918), le Bilâd al-Châm (la Syrie, le Liban, la Jordanie, Palestine et Israël) constituait une partie de l'empire Ottoman en représentant une mosaïque confessionnelle dont les Sunnites sont majoritaires. Les minorités islamiques, surtout les Alaouites et les Druzes, se sont installées dans les montagnes «refuges», *«les Chrétiens, composés essentiellement de Grecs catholiques et de Grecs orthodoxes, forment environ 13% de la population de l'hinterland, et les juifs, tous citadins, à peine 1%. Les minorités musulmanes enfin, Nusâîri ou Druzes, installés plus particulièrement dans les montagnes, le Djebel Alaouite pour les premiers, le Haurân pour les seconds, n'atteignent pas, avec les Chiites des villes, 10%»* (Pascual, 1980 :33) (Carte 12).

En fait, les Ottomans n'ont pas échappé aux influences religieuses qui dominent la société musulmane. Ainsi, le pouvoir Ottoman s'est appuyé sur le fanatisme confessionnel, le Sunnisme comme dogme officiel de l'état, en empêchant les autres confessions d'accéder aux hauts postes<sup>421</sup>. Afin de contrôler la province de Syrie, ils engageaient une série d'opérations comme : encourager les tensions internes, jouer sur les divisions tribales et/ou la force militaire<sup>422</sup>.

---

<sup>421</sup>«Ce qui gouverne les musulmans doit être musulman Sunnite (.....) seuls les musulmans peuvent intervenir dans les décisions stratégiques de l'état Ottoman promulguées par les catégories dirigeantes(...) les autres non-musulmans doivent se soumettre à ces lois».voir :((El-Saïd Habib, 2002 :317).

<sup>422</sup>Voir : (Pascual, 1980 :43).



**Carte(12) : Montagnes Refuges au Moyen-Orient**

A l'issu de troubles internes (entre les Druzes et les Maronites, dans les années 1860), les puissances européennes ont obligé l'empire Ottoman à assurer, sous leur égide, l'autonomie du Mont-Liban<sup>423</sup>.

En définitive, les Ottomans ont adopté une politique confessionnelle, comme la majorité de leurs prédécesseurs. Le pouvoir s'appuyait sur la majorité confessionnelle pour assurer la stabilité politique tout en laissant les minorités islamiques marginalisées et éloignées dans les montages refuges. Dans les villes (comme Damas), les communautés religieuses (musulmane, chrétienne et juive) se sont regroupées dans leurs propres quartiers en fragmentant la société urbaine.

### **2.1.2. Le mandat français en Syrie**

En 1918, les français se sont installés dans la région côtière de Syrie, et, deux ans plus tard, ils ont pénétré dans la ville de Damas. En fait, le Moyen-Orient a été, d'après les accords

<sup>423</sup>Voir : (Pascual, 1980 :43).

Sykes-Picot en 1916, partagé entre les grandes puissances (la France et le Grande-Bretagne) (carte 13). Une fois la guerre finie, ces accords ont été mis en œuvre.

En fait, l'intervention européenne a été justifiée par le principe du Mandat. Cette conception était « *née des principes Wilsoniens dont l'écho apparaît encore dans l'article 22 de la Société des Nations qui l'organisa : certaines communautés qui appartenaient jadis à l'empire ottoman avaient atteint un stade de développement qui leur permettait d'aspirer à une complète autonomie, après une phase provisoire pendant laquelle elles seraient placées sous la tutelle des nations plus avancées qui leur donneraient avis et aide. Les vœux de ces communautés devaient être pris en considération pour le choix des mandataires* » (Raymond, 1980 :68). Pour la Syrie, la France (le pouvoir mandataire) devrait, dans un délai de trois ans, « *mettre au point une loi organique pour la Syrie et le Liban et assurer leur développement progressif vers l'indépendance(...) elle devrait veiller à ce qu'aucune part des territoires de la Syrie et du Liban ne soit aliénée ou placée sous le contrôle d'une puissance étrangère; elle devrait s'assurer que des garanties soient accordées pour le statut personnel, et le droit religieux des individus(.....) Mission par essence temporaire, le mandat aurait dû exclure l'intervention directe du mandataire dans les affaires intérieures des pays concernés* » (Raymond, 1980 :68).

Le mandat a eu donc une légitimité internationale, mais nous constatons plusieurs contradictions entre les objectifs annoncés et la politique pratiquée :

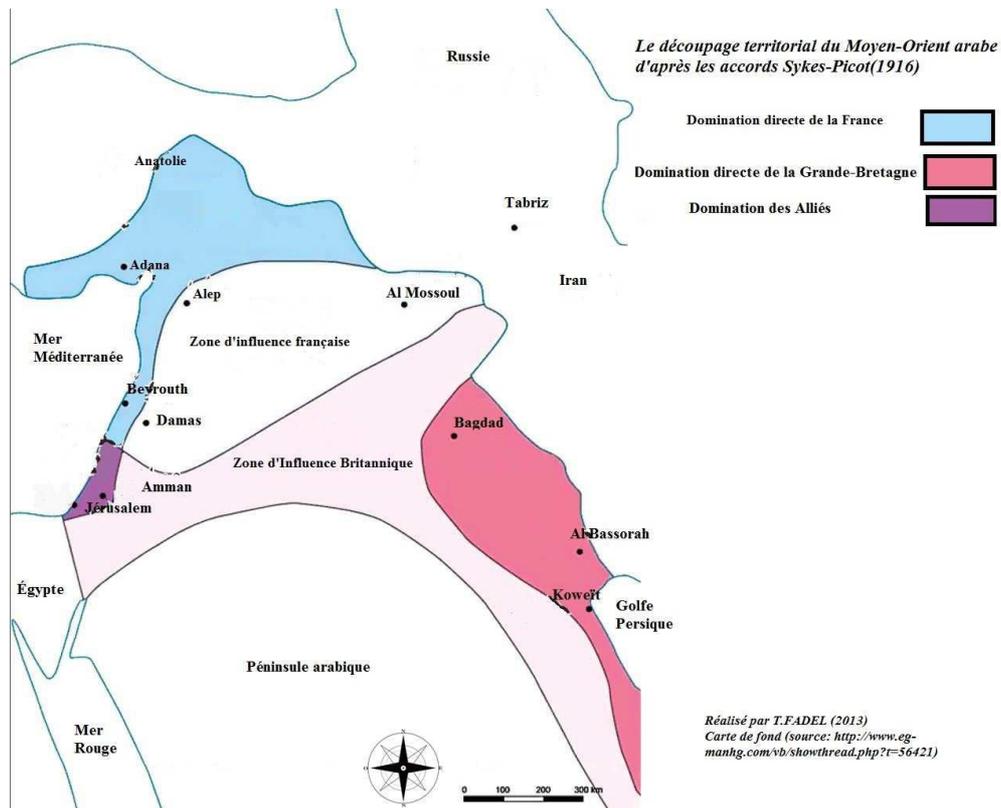
- Les pays concernés n'ont pas fait le choix des mandataires<sup>424</sup>,
- Les problèmes issus de la division confessionnelle n'ont pas assuré le développement équilibré du pays après l'indépendance,
- Le pouvoir mandataire n'a pas respecté, vu les événements historiques, l'unité de la Syrie (le Sandjak d'Alexandrette a été cédé à la Turquie en 1939)

En fait, l'intervention européenne date des années 1860, les débats en France ont soutenu l'intervention française au «Levant», « *en France, une vaste courant d'opinion soutenu par l'église catholique, des groupements coloniaux d'extrême droite, tel le Comité Duplex, divers groupes de pression industriels, en particulier les Soyeux lyonnais qui avaient*

---

<sup>424</sup> Les principes Wilsoniens ont été promulgués en 1918, alors que les accords Sykes-Picot, qui avait divisé la région, se date de l'année 1916, ce qui pousse à penser que l'intervention européen était déjà planifiée.

au Levant de gros intérêts commerciaux, les chambres de commerce de Marseille et de Lyon, passaient le gouvernement d'élargir et d'asseoir solidement son influence en Syrie» (DeGeorge, 1994 :157). L'intention était économique, coloniale et, pour certains, religieuse. Ces «lobbys» ont fortement poussé le gouvernement à intervenir au Levant.



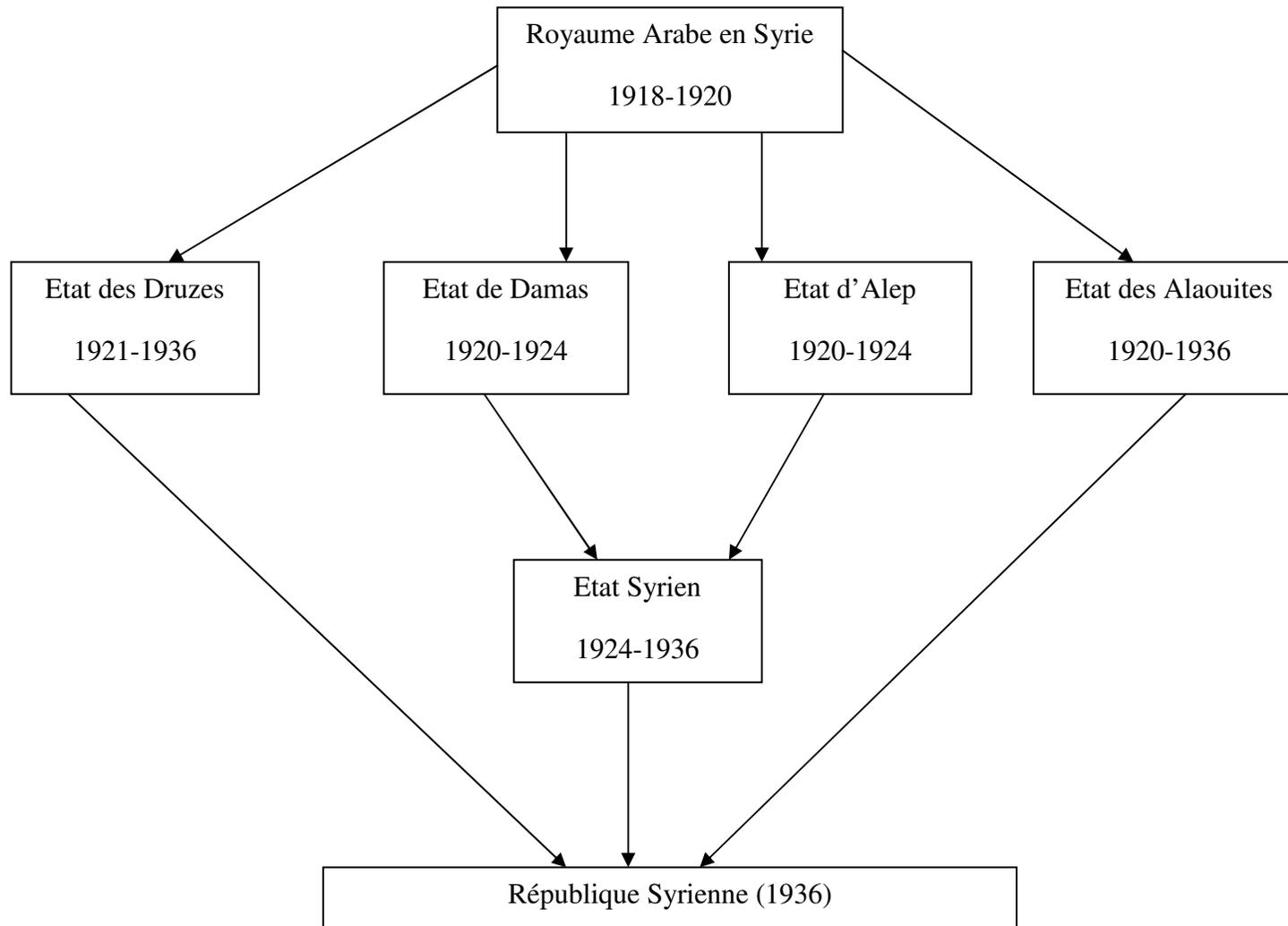
**Carte (13) : Découpage territorial du Moyen-Orient d'après les accords Sykes-Picot**

La France a annoncé une politique de protection des minorités, dont le résultat était la division de la Syrie en plusieurs entités fondées sur des bases confessionnelles<sup>425</sup>, tout en s'appuyant aussi sur des notables locales (qui sont généralement issues de la bourgeoisie citadine ou rurale). Pourtant, de telles collaborations ont eu des effets négatifs sur les structures communautaires et les relations entre les différentes confessions. (Carte 14). Le but

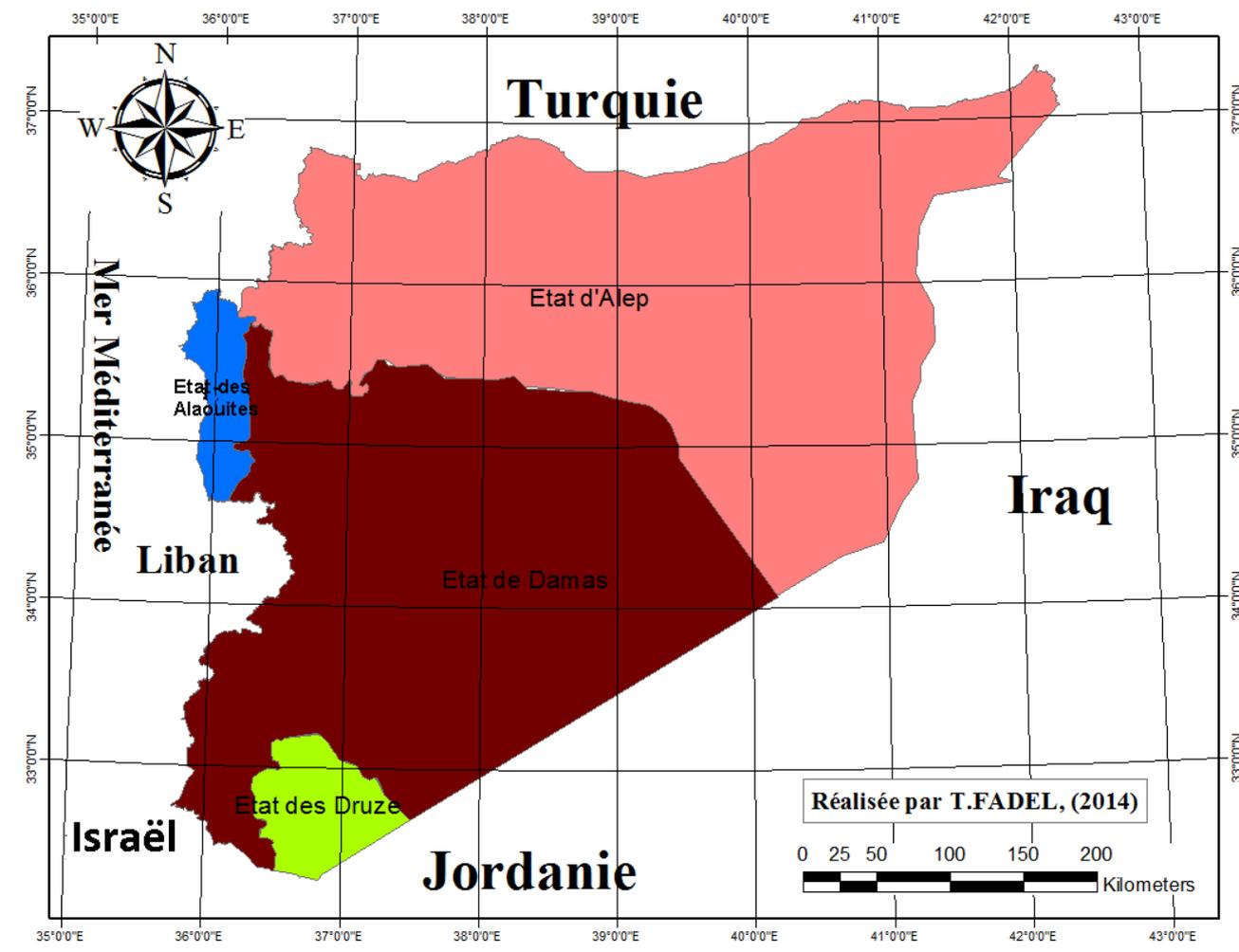
<sup>425</sup> «Soucieuse d'enrayer les inspirations unitaires dans lesquelles elle ne cessera de voir la pire menace contre son autorité, la France procédera, sous couvert d'une politique de défense des minorités et en contradiction avec l'esprit du mandat, à un morcellement du Pays». Voir : (DeGeorge, 1994 :162).

essentiel de cette politique était d'assurer la stabilité du pays et d'affronter les «sentiments d'unité» en Syrie.

En 1920, la Syrie a été divisée en 3 entités (Etat de Damas, Etat d'Alep et l'Etat des Alaouites), puis en 1921, un Etat pour les Druzes a été créé. Une tentative d'unité s'est produite en 1924 par la création de l'Etat syrien (Damas, Alep), et en 1936, toutes ces entités ont été regroupées pour créer la République Syrienne (schéma 11).



*Schéma (11) : Evolution de la division de la Syrie durant la période mandataire (1920-1946)*  
(Élaboré par T.Fadel, 2015)



Carte (14) : Syrie mandataire et les Etats éphémères

En définitive, la division confessionnelle a affecté l'intégration nationale du pays, renforçant les sentiments régionaux. Cette posture a conduit l'Etat, surtout après l'installation d'Al-Baath au pouvoir, à « imposer » comme une priorité l'intégration nationale.

## 2.2. La Syrie indépendante : vers la construction d'une nouvelle société ?

La Syrie actuelle est née officiellement en 1946, l'arrivée d'al-Baath<sup>426</sup> au pouvoir en 1963 a mis un terme à l'instabilité politique qui régnait dans les années 1950. Au nom de « l'arabisme »<sup>427</sup> et les droits des paysans et des ouvriers<sup>428</sup>, le Parti d'Al-Baath est devenu, au

<sup>426</sup>Olivier Carré explique que « le Ba'th signifie « résurgence, réveil, résurrection ». C'est un mouvement idéologique au sens où il représente à la fois un ensemble d'idées et de souhaits pour un avenir proche et durable, et un ensemble d'organisations et de groupements inspirés par ces idéaux et les inspirant et les ajustant ». Voir : Carre, 1980 : 185).

<sup>427</sup> « Les arabes constituent une nation qui a le droit naturel de vivre dans un Etat à elle et libre d'orienter ses destinées ». Voir : (Carre, 1980 : 207).

fil des années, « *le relais unique entre l'Etat et la population* » comme l'explique G.Degeorge.

En fait, les réalités socio-économiques n'étaient pas encourageantes, puisque la société syrienne est soumise aux traditions forgées durant des siècles. L'hétérogénéité de cette société constitue ainsi un facteur déterminant. Catherine Kaminsky et Simon Kruk écrivent « *la société syrienne se divise en un certain nombre de groupes dont chacun s'exprime à travers une solidarité et un héritage commun. La conscience d'appartenir à la nationalité syrienne est peu développée en conséquence de l'attachement beaucoup plus fort des syriens pour leur région de naissance ou d'habitation, leur communauté ethnique et religieuse* » (Kaminsky et Kruk, 1987 :12). C'est donc dans ce contexte compliqué que le parti d'Al-Baath a essayé d'imposer son idéologie et de remodeler la société syrienne.

### **2.2.1. L'instabilité de la période post-indépendance**

Après le retrait des Français, le pouvoir a resté entre les mains de l'ancienne oligarchie (des grandes commerçants, riches propriétaires terriens...etc.), face à laquelle la nouvelle génération, « *Porteuse de nouveaux messages politiques et organisée en partis modernes* » (Picard, 1980 :144), s'est engagée dans le combat pour une nouvelle Syrie. Ceci était, pour la première fois comme nous le pouvons considérer, une rivalité idéologique entre les « *conservateurs* » et « *progressistes* » (...) *il aboutira au triomphe du «panarabisme» populiste et du socialisme arabe défendus par la nouvelle génération* » (Ibid.).

Parallèlement, l'armée est progressivement devenue un acteur à part entière dans la vie politique<sup>429</sup>, ce qui s'est manifesté par plusieurs coups d'Etat durant les années 1949-1954. Ensuite, les partis conservateurs sont revenus au pouvoir en le monopolisant jusqu'à 1958. Monopoliser

Tout au long de cette période, les membres de l'assemblée nationale ont dû représenter leur région d'origine, c'est-à-dire : un homme politique aleppin ne peut se présenter pour un siège parlementaire consacré à Damas (même qu'il est né et vit à Damas), comme l'explique Elisabeth Picard « *la loi électorale favorise d'ailleurs le compartimentage régional du pays* »

---

<sup>428</sup> « **Le parti** Ba'ath Arabe est socialiste. Il considère que la richesse économique du pays est propriété de la nation. **La répartition** actuelle des richesses dans le pays n'est pas juste, et pour cela doit être reconsidérée et redistribuée équitablement entre les citoyens. **Tous les citoyens** sont égaux en valeur humaine, et pour cette raison le Parti interdit l'exploitation du travail des autres». Voir : (Carre, 1980 :211).

<sup>429</sup> « *Dès la fin du mandat, une des premières mesures des régimes des notables fut la réduction des forces militaires* ». Voir : (Degeorge, 1994 :178).

(Picard, 1980 :145). Cette «régionalisation électorale» s'est accompagnée d'une forte rivalité entre les grandes villes de pays (Alep, Homs et Hama étaient représentées par le parti du peuple, alors que Damas et sa région étaient sous l'influence du parti national).

En dépit de la rivalité éco-politique, les grandes villes syriennes ont constitué un axe urbain dominant en représentant la majorité sunnite, alors que les autres villes sous influences des minorités confessionnelles, étaient marginalisées d'où leurs déséquilibres importants puisque « *les inégalités économiques conduisirent à des déséquilibres politiques et sociaux*», (Balanche, 2005c :1). Pourtant, les relations entre les syriens se sont fondées *a priori* sur des affinités politiques personnelles.

## **2.2.2. La Syrie sous le règne d'al Assad : L'état uni et les faits communautaires**

Au début des années 1970, l'arrivée de Hafez al-Assad au pouvoir, après «le mouvement de redressement», a mis la fin de plusieurs conflits internes au sein d'al-Baath. Le pouvoir du président al-Assad reposait essentiellement sur l'armée et le parti. Il a pu, à travers plusieurs mesures, assurer la fidélité de l'armée, malgré « *plusieurs tentatives de complot menées par des officiers alaouites et des membres baasistes de Lattaquié restés fidèles à (son ancien adversaire) Salah Jedd* » (Kaminsky et Kruk, 1987 :69). Aussi, en s'appuyant sur son parti, le président syrien a réussi à renforcer son règne. Mais, en dépit de ces succès, al-Assad a dû affronter de multiples foyers d'oppositions pour lesquels, surtout pour les plus fanatiques, le nouveau pouvoir représente les minorités confessionnelles en Syrie.

### **2.2.2.1. Les minorités au pouvoir**

Dans une société à majorité Sunnite, l'arrivée d'un président, issu d'une minorité isolée, marginalisée et qualifiée de secte hétérodoxe, était étrange à l'époque. En fait, à l'image du président, les nouveaux dirigeants étaient essentiellement issus de la petite bourgeoisie rurale et des minorités religieuses. Tout cela, n'a pas posé un vrai problème tant pour la majorité de la population, qui était, à l'époque, en faveur des nouveaux partis (soi-disant : progressistes) que pour ces dirigeants qui étaient « *véritablement animés par des idéaux socialistes et nationalistes qui leur permettaient de transcender leur appartenance communautaire* » (Balanche, 2005a :4).

Pourtant, l'origine rurale et minoritaire du président était remise en question à plusieurs reprises, *«la question de l'appartenance confessionnelle du Chef de l'Etat se retrouve posée, et de manière violente, à l'occasion du vote de la constitution dite «permanente» du 1<sup>er</sup> février 1973. A la fin du même mois, des émeutes éclatent à Hama, le bastion traditionaliste sunnite, et gagent rapidement Homs, Alep et le quartier du Mîdân à Damas»* (Seurat, 1980 : 93). De fait, il semble qu'Al-Baath n'a pas tout à fait pu «supprimer» les sentiments confessionnels, et donc appliquer l'esprit de laïcité de l'Etat, bien qu'il soit instauré dans les lois.

#### **2.2.2.2. Les problématiques de la domination des minorités**

Dès l'accès d'Al Baath au pouvoir, l'arrivée des minorités dans les grandes villes s'est faite principalement dans les périphéries, surtout Damas. Ainsi, les catégories traditionnelles (restant encore sous influence confessionnelle) étaient méfiantes envers les nouveaux faits, comme l'entrée massive des minorités dans l'armée et les autres services de l'Etat. En fait, l'ascension des minorités était considérée, pour les fanatiques sunnites comme une défaite, *« l'instauration du nouveau régime consacra dans l'ensemble l'ascension d'une nouvelle élite politique issue du monde rural ou des communautés traditionnellement défavorisées, en priorité les alaouites, mais aussi les druzes, les chiïtes, les ismaéliens et les chrétiens. Revanche de la campagne sur la ville et des minoritaires sur les sunnites»* (Degeorge, 1994 :187). Il ne s'agissait pas d'un exode rural «traditionnel» comme dans la plupart des pays, puisqu'il était caractérisé par « une invasion» des villes par des ruraux et des minorités déracinées, voire «étrangers». La dimension socio-confessionnelle s'impose même pour interpréter les mouvements migratoires internes.

Les symptômes de la tension interconfessionnelle n'étaient pas trop dissimulés, les fanatiques confessionnels ont pris le relais. C'est en 1965, une vague de manifestations dirigées par les islamistes ont été enflammée à Hama au centre du pays. Quelques années plus tard, au cours des années 1970, le pays s'est retrouvé brutalement bouleversé par ce «conflit confessionnel», *« le régime syrien se vit confronté à une vague d'opposition d'une violence sans précédent(...) le 16 juin 1979, quatre-vingt-trois cadets de l'école d'artillerie d'Alep, tous de confession alaouite étaient froidement massacrés»* (Degeorge, 1994 :191). Pendant plusieurs années, le pouvoir s'est efforcé de rétablir la paix dans le pays. Les événements des années 1970-1980 s'enracinent dans les mémoires de la population, affectant ainsi la société syrienne.

Les opposants, islamistes en majorité, ont justifié cette vague de violences par : le manque de démocratie, l'intervention de l'armée et des services de renseignement dans la vie civile, la corruption bureaucratique et la diffusion de la pauvreté. Dans tous les cas, il sera vain d'isoler cette vague de violences de l'émergence du fanatisme religieux dans la région. En fait, la révolution Chiite en Iran et l'intervention militaire syrienne au Liban, au profit des chrétiens (les maronites<sup>430</sup>) donnaient les prétextes pour lesquelles ce fanatisme a été réactivé. A tel point que des slogans comme : « *nous vous avons accepté en tant qu'Alaouite en Syrie, mais nous ne vous acceptons en que Maronite au Liban*<sup>431</sup> », ont été adressés au président syrien, mettant en doute sa légitimité personnelle. Les postulats religieux et confessionnels sont susceptibles d'expliquer les tensions en Syrie.

### **2.2.3. Les confessions religieuses et l'organisation territoriale**

A l'image de la région, la Syrie représente une mosaïque ethno-confessionnelle, cette dernière se compose « *de populations différenciées et isolées pour des raisons historiques, culturelles, religieuses ou familiales*<sup>432</sup> » (Dupret-Schepens, 2007 : 215). Alors que la diversité socioculturelle devrait être un facteur enrichissant de la Syrie, l'isolement basé sur certaines critères, en particulier : confessionnelle, s'oppose naturellement au développement du pays.

#### **2.2.3.1. La(les) population(s) de la société : les syriens et l'intégration imposée**

L'interrogation semble excessive et il est frappant de l'aborder, mais la curiosité scientifique nous pousse au-delà d'une question traditionnelle qui porte sur la société syrienne et ses composantes.

La Syrie est un pays multiethnique et multiconfessionnel. Sur le plan ethnique, la majorité est constituée par les Arabes, il y a ainsi, Kurdes, Arméniens et Tcherkesses. Sur le plan confessionnel, nous trouvons les Musulmans (Sunnites, Alaouites, Druzes, Chiites duodécimains, Ismaïliens) et toute la diversité de la chrétienté.

L'effet religieux est fort, à tel point qu'un homme d'une quarantaine d'années a expliqué à Julia Gonnella que « *Mon cheikh*<sup>433</sup> *connaît toujours mes pensées intimes et il sait*

---

<sup>430</sup> Les fondamentalistes musulmans ont interprété cette intervention comme une alliance entre alaouites et chrétien contre l'islam. Voir : (Degeorge, 1994 : 190).

<sup>431</sup> Voir : (Seale, 2007 :433-468).

<sup>432</sup> (Dupret-Schepens, 2007 : 215).

<sup>433</sup> Le savant musulman (un homme respecté grâce à ses connaissances religieuses)

*toujours ce qui bon pour moi*» (Gonnella, 2007 : 385). En confiant « sa vie » à son cheikh, l'individu est fortement influencé par sa communauté et soumise à ses us et coutumes.

En Syrie, l'Islam constitue un facteur d'unité de la population. Aussi, l'arrivée au pouvoir du Parti d'Al-Baath a fait émerger l'arabisme comme autre facteur de cette unité. L'«opposition» entre ces deux facteurs aboutit, en réalité, à la «victoire» de la religion, qui, *«semble aujourd'hui gagner autant de crédit que l'arabisme n'en perd»*, (Seurat, 1980 :89).

Au fil des années, la société syrienne «s'islamise», dans la mesure où la population se différencie, conservant et renforçant chacun ses pratiques et ses habitudes quotidiennes, comme la banalisation du voile et des barbes. De même, les territoires communautaires, l'une des deux dimensions où évolue l'individu<sup>434</sup>, sont de plus en plus délimités et discontinus. En fait, les clivages communautaires ne datent pas d'époque contemporaine, ils sont constitutifs de la société syrienne<sup>435</sup>. Nous constatons que l'appartenance communautaire s'exprime, dans une ville côtière (Lattaquié), *«à travers, par exemple, le soutien à l'un ou l'autre des deux clubs de football de la ville : Tishrin, le club des alaouites, ou Hatin, celui des sunnites, dont le seul nom témoigne de l'obédience communautaire»* (Balanche, 2006c :80). C'est donc bien malgré l'interdiction officielle, les individus n'hésitent pas à afficher leur appartenance communautaire.

Prenant l'exemple de la crise économique. L'individu s'appuie sur les réseaux de solidarité primaire<sup>436</sup> qui lui permettent de vivre, comme l'explique F.Balanche<sup>437</sup>. De son côté, Michael F. Davie, qui insiste aussi sur l'importance des réseaux de solidarité primaire, explique que ces réseaux ignorent l'appartenance religieuses de l'individu : *« ces réseaux ne sont pas naturellement d'ordre confessionnel. Ils sont économiques, politiques, ethniques ou militaires, et ignorent l'étiquette religieuse, qui n'est ni rentable ni efficace»* (Davie, 2006 :100). Les deux thèses ne sont pas contradictoires et ce mode de fonctionnement (la dépendance des individus envers ces réseaux) semble se substituer aux institutions sociales et étatiques syriennes.

---

<sup>434</sup>«Dans les Etats, où les structures communautaires demeurent prégnantes, chaque individu évolue dans deux dimensions : le territoire étatique et celui de sa communauté. » voir : (Balanche, 2005a : 1).

<sup>435</sup>Voir : (Balanche, 2005c : 3).

<sup>436</sup>La famille élargie, le clan et la communauté.

<sup>437</sup>Voir :(Balanche, 2005c :4).

En Syrie, la généralisation des réseaux de solidarité (familiaux, ethniques, communautaires...etc) fragilise et fragmente la société. La diversité socio-culturelle est un facteur positif des sociétés développées où les lois organisent les relations entre la population, séparant véritablement les religions de l'Etat et garantissant l'égalité pour tout le monde.

L'image de la société syrienne est celle d'une société dominée par l'antagonisme entre ses communautés, ce qui devient si difficile à maîtriser, mettant en question le principe de la citoyenneté.

### **2.2.3.2. Le territoire Damascène et les effets de l'héritage historique**

F.Balanche explique que *«l'espace est une production finalisée de la société, ce sont les « lois de l'espace » qui sont contingentes à l'organisation sociale et non l'inverse»* (Balanche, 2000 :674), la société impose ses lois, structurant l'espace vécu. La société Damascène qui s'est subdivisée en «sociétés», structure-t-elle son territoire en «territoires» ?

Bien entendu, le territoire damascène est soumis aux effets de l'héritage historique et confessionnel du Pays. Malgré la «laïcité» imposée par l'Etat, la religion est de plus en plus instrumentalisée, comme l'explique Lilian Bucciante-Barakat et Henri Chamussy la situation au Liban (qui est tout à fait comparable à celle de la Syrie) *«les communautés ont un ciment religieux qui empêche toute laïcité et toute société civile influente»* (Bucciante et Chamussy, 2012 : 15). En fait, l'arabisme comme facteur «unificateur» des syriens n'a tout à fait parvenu à supprimer les «clivages» confessionnels (carte 15).

Dans les endroits multiconfessionnels, les différentes communautés cohabitent, mais avec une distinction de plus en plus manifestée, limitant l'interaction et l'établissement de véritables relations entre les populations. F.Balanche explique que *« la tenue vestimentaire des femmes, le regard que l'on vous porte, l'ambiance générale indiquent que vous avez changé de territoire»* (Balanche, 2008a :1), le passage d'un «territoire» à un autre implique une rigoureuse soumission aux lois traditionnelles «des autres»<sup>438</sup>. Dans cette optique, nous

---

<sup>438</sup>Évoquant encore l'exemple de Liban, pendant la guerre civile la capitale du pays, Beyrouth, est devenue un champ de bataille et était divisée en deux parties : Beyrouth l'Est(Chrétienne) et Beyrouth l'Ouest (islamique). Le reste de Liban n'a pas échappé aux effets du conflit, le territoire libanais s'est structuré par des territoires homogènes sur le plan confessionnel.

pouvons reprendre la notion du territoire que nous avons déjà adopté (partie1, chapitre 1<sup>439</sup>) pour souligner l'émergence « des territoires » au sein de la région Damascène.

L'installation massive des minorités dans la région Damascène s'est effectuée de façon sélective «dans et autour» de Damas. Cette sélectivité s'explique par l'existence de camps militaires entourant Damas. De même, des casernes destinées aux militaires avec leurs familles pour y habiter, elles se dispersent dans la périphérie damascène.

De plus, les autres arrivants (les civils) n'ayant pas l'accès aux logements attribués par l'Etat, ont cherché à se loger ailleurs dans les périphéries (celle de Damas et les villes limitrophes).

Dans une société de groupes «*l'appartenance au groupe et l'appartenance au territoire sont inséparables...*» (Vanier, 2010 :18). Dans ce cadre, nous comprenons l'existence de certains territoires (villes), comme Duma (Nord-est de Damas) et Daraya (Sud-ouest de Damas), rigoureux et fermés à l'égard des «nouveaux arrivants». Ces villes à forte identité confessionnelle sont devenues «hostiles» au pouvoir syrien.

En prenant l'exemple de Daraya (une ville limitrophe qui se situe, dans la Ghouta, au sud-ouest de Damas), le caractère rigoureux et confessionnel de la société locale se traduit par l'absence de la Banque Postale, qui s'explique par « *le refus de la population d'épargner l'argent dans ce type de Banques, puisque les traditions religieuse interdisent les intérêts qui en résultent*» (El-Saydaoui, 1999 : 200). Dans cette optique, nous comprenons aussi l'absence des cinémas à Daraya.

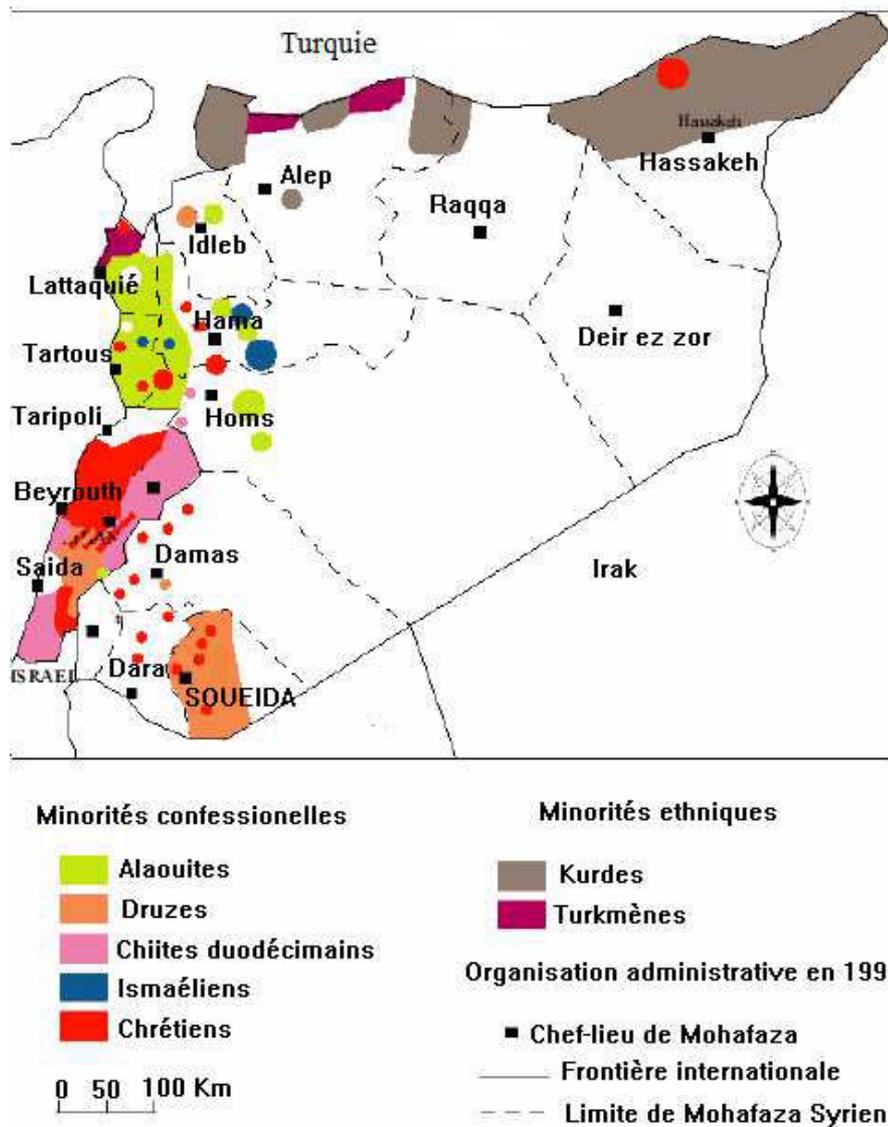
Daraya ne valorise pas la potentialité touristique de la présence d'un mausolée chiite (le tourisme religieux comme dans l'autre banlieue damascène, Sayyida Zaynab), les pèlerins Chiites préfèrent de se loger dans Sayyida Zaynab où leurs pratiques culturelles sont plus acceptées qu'à Daraya.

Autrefois, le phénomène des «quartiers familiaux» à Daraya a renforcé les liens dans ces familles, créant des réseaux locaux de solidarité. Le passage des maisons traditionnelles aux immeubles modernes n'a guère affecté ces réseaux, restant très efficaces. De nos jours, l'existence des nouveaux habitants, arrivant de l'extérieur de la ville, n'a pas bouleversé le

---

<sup>439</sup> « C'est dans ces deux registres : l'appropriation et la constitution (un espace approprié et contrôlé-borné) que se situe notre «territoire» ».

caractère fermé de la ville, «A Daraya, la présence des nouveaux habitants n'engendre pas une ouverture sociale dans la ville, vu les différences entre les habitudes et les traditions socioculturelles des populations» (El-Saydaoui, 1999 : 237).



Réalisé par T.FADEL(2013) d'après la carte des communautés ethniques et confessionnelles des Etats du Levant sous Mandat Français, service géographique de l'armée du Levant.

source, Atlas des minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient  
[http://www.inalco.fr/IMG/pdf/Atlas\\_2.pdf](http://www.inalco.fr/IMG/pdf/Atlas_2.pdf)

**Carte(15) : Répartition communautaire en Syrie**

En réalité, le territoire damascène reflète l'image de sa société. Ainsi, il n'est pas étonnant de constater des «îlots communautaires», structurant le territoire (carte16).

L'installation des camps militaires autour de Damas s'explique par l'importance militaire de la région. Ces zones «spécifiques» se soumettent strictement aux normes militaires.

De même, les villes «mixtes» (sur le plan confessionnel) s'étalent constamment de façon anarchique au détriment des espaces agricoles de la Ghouta. Le principe du «laisser faire» caractérise la politique étatique à l'égard de ces extensions. En fait, le pouvoir syrien s'est efforcé de maintenir sa base sociale, surtout dans la région Damascène où d'éventuelles oppositions constituent un facteur déstabilisant pour l'ensemble de l'Etat.

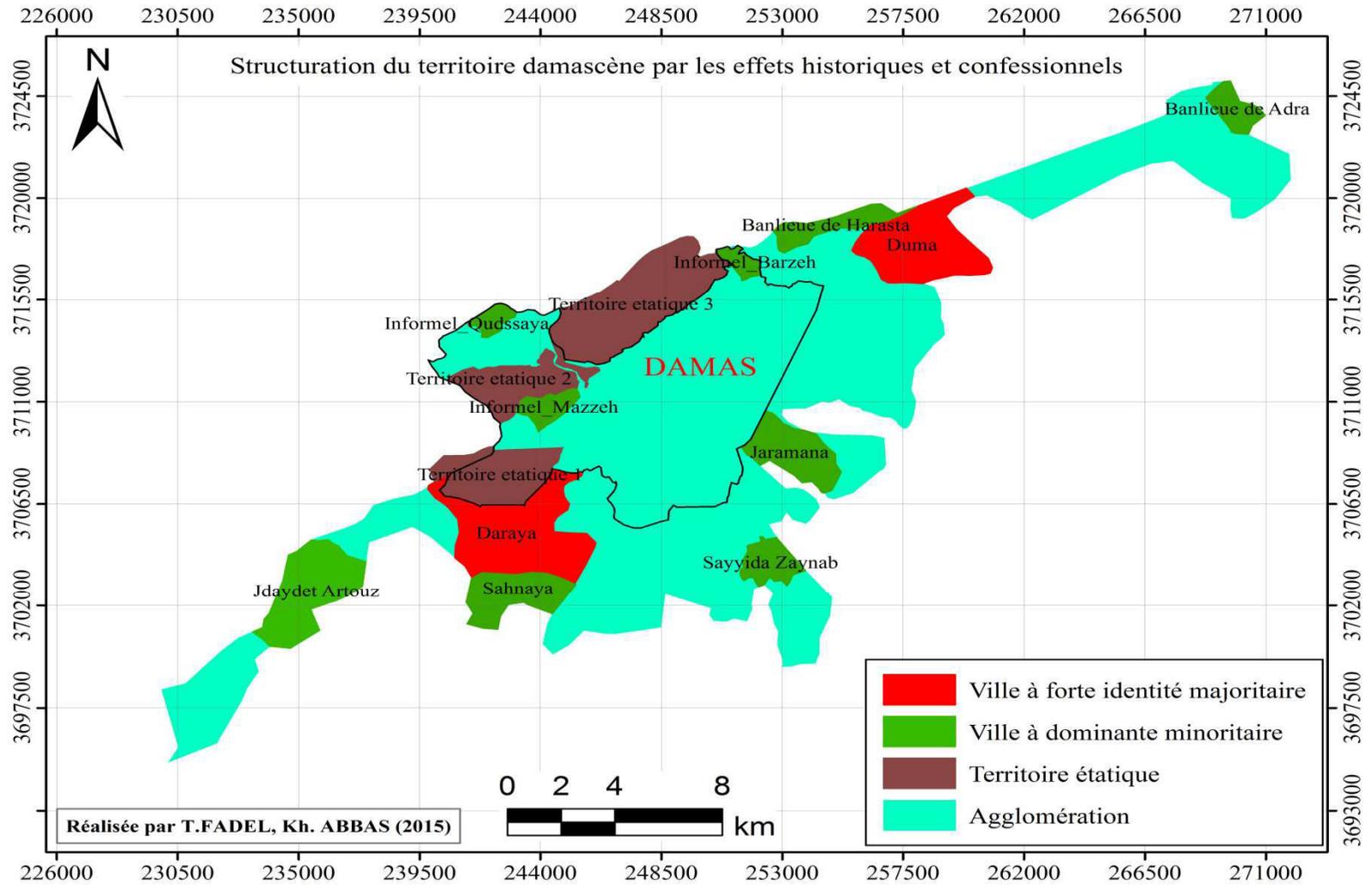
Le déficit de logements (à prix raisonnables) pousse la population à s'engager dans le secteur informel. Le pouvoir a mis à profit cette situation pour que cette population soit soumise aux «réseaux de solidarité», s'appuyant sur des liens étroits préexistant entre cette population et le pouvoir.

Dans les endroits «hostiles» au pouvoir, ce dernier essayait de discipliner les pratiques et l'éducation religieuse de la population, le pouvoir s'est appuyé sur :

- Plusieurs cheikhs (savants) (comme Ahmad Kuftaro, ancien grand mufti de Syrie),
- Une supervision par l'Etat sur la formation des cheikhs diplômés, et nommés par le ministère des affaires religieuses pour officier dans les mosquées<sup>440</sup>.

---

<sup>440</sup>Voir : (Pinto, 2007 :345).



**Carte (16) : Structuration du territoire Damascène (sous les effets historiques et confessionnels)**

En créant ce «type d'Islam» (soi-disant : l'Islam officiel), il semble théoriquement que le pouvoir a réussi à encadrer la société locale. Pour maintenir ce semblant d'alliance, d'autres «réseaux de clientélisme» ont été créés, permettant aux « élites religieuses officielles » d'élargir leurs bases populaires ; le pouvoir a «fermé les yeux» vis-à-vis de ce phénomène.

De plus, la population locale peut perturber les plans d'urbanisme des collectivités territoriales. Pour expliquer cette idée, suivant l'exemple de Daraya, le plan d'urbanisme date de 1980. Dans cette ville, les quartiers informels s'étendent sur 185 hectares (soit 50% de sa surface totale<sup>441</sup>) au détriment des espaces agricoles<sup>442</sup>.

Nous remarquons :

- l'existence de 12 mosquées, qui se dispersent dans tous les quartiers (formels et informels),
- l'absence du complexe sportif (6,4 hectares), qui est prévu dans le plan d'urbanisme de la ville depuis plusieurs années.

En fait, la construction des édifices religieux se fait sans tenir compte du plan d'urbanisme de la ville (au niveau officiel, la municipalité ne s'oppose pas à cette infraction !). De même, le caractère rigoureux, sur le plan confessionnel, de la ville n'est jamais en faveur de la création d'un complexe sportif, favorisant le mélange des genres.

Une fois le plan local d'urbanisme approuvé (au niveau officiel), il sera mis en œuvre en respectant strictement les us et coutumes locales. La microsociété peut, à tout moment, intervenir pour modifier pratiquement les plans locaux d'urbanisme.

---

<sup>441</sup>Voir (El-Saydaoui, 1999 :146).

<sup>442</sup>La population peut mobiliser leurs réseaux de clientélisme pour ne respecte strictement le plan d'urbanisme en vigueur.

## Conclusion

Ainsi, au sein d'un état «laïc», la base communautaire explique la fragmentation territoriale.

La Syrie est un état, géographiquement, uni, affichant une politique en faveur d'arabisme et de l'unité arabe. Mais en fait, le territoire damascène se définit par des territoires plus ou moins ouverts, dépendant des réseaux confessionnels et clientèles.

Le tribalisme «post-Prophète» et Umayyade s'est transformé en fanatisme confessionnel dans la période Abbaside. Ce fanatisme, soutenu politiquement, a affecté la société islamique, puisque le dogme officiel de l'état dépend désormais de la volonté du Calife !

Malgré l'intervention politique qui a eu un rôle déterminant, l'émergence des écoles juridiques a donné l'impression d'une liberté de choix (l'existence des Califes fanatiques a changé totalement cette impression). Dans cette période de l'histoire islamique, nous constatons la création des quartiers confessionnels, ainsi que des villes. (Par exemple : Al Najaf, Kerbala et Al Hela en Irak sont considérées des villes Chiites et le quartier d'Al Karkh à Bagdad est un Quartier Chiite).

En s'appuyant sur la majorité Sunnite, le pouvoir Ottoman a cherché la stabilité du Pays. Il avait joué la division tribale et encouragé les tensions internes pour fragmenter les minorités (Tout en les laissant isolées et éloignées dans les montagnes refuges). La société urbaine était fragmentée par le regroupement de communautés religieuses dans leurs propres quartiers.

La politique mandataire n'a pas échappé aux questions confessionnelles. La gestion de la Syrie s'est appuyée sur la division communautaire et confessionnelle, en créant plusieurs entités communautaires et en favorisant le cloisonnement territorial. La période après l'indépendance a connu pour la première fois l'émergence de divergences politiques, se noyant toutes les limites communautaires.

Pendant le règne d'Hafez al-Assad, la société syrienne a été confrontée à l'accumulation de ces héritages. La politique annoncée avait pour objet d'assurer l'intégration nationale de la population Syrienne et de construire l'Etat planifié d'après les principes du Parti d'Al Baath, le communautarisme était critiqué. En pratique, la politique adoptée

favorisait le clientélisme politique en créant des réseaux de solidarité dans une logique de bénéfice réciproque. Les conséquences spatiales sur la Ghouta traduisent ainsi les effets de telles politiques. Nous constatons un véritable morcellement territorial fondé sur des bases confessionnelles, mais aussi sur une capacité locale d'intervention *a posteriori* sur les plans locaux d'urbanisme.

En fait, la société syrienne est le fruit d'un héritage lourd et les questions que nous avons constatées tout au long de ce chapitre mettent en évidence la situation critique du territoire Damascène reflète ses problématiques historiques, à l'image de la Syrie.

## **CONCLUSIONS GENERALES**

Ce travail de recherche s'est essentiellement porté sur la question d'étalement urbain dans la région damascène en Syrie (qui est évidemment une question d'actualité au niveau mondial). Nous avons organisé cette thèse en deux grandes parties.

*Dans la première partie*, nous avons **d'abord** construit le cadre conceptuel du travail qui porte sur la ville et son extension spatiale. Damas n'a pas échappé aux règles générales de l'évolution spatiale des villes. Il faut souligner l'absence d'une définition précise de certaines notions (comme le périurbain dont le « synonyme syrien » semi-rural est officiellement apparu au cours des années 2000). **Ensuite**, nous nous sommes focalisés sur la ville de Damas et sa région (à travers plusieurs approches concernant sa trajectoire historique, les conditions géographiques et hydro-climatiques au niveau régional), ce qui a permis de mettre en lumière la véritable situation de Damas et de sa région de nos jours.

*La deuxième partie* était divisée en quatre chapitres dans lesquels nous avons analysé les facteurs favorisant l'étalement urbain dans la région de Damas.

Après avoir constitué nos cadres conceptuels et spatiaux, nous avons développé notre hypothèse en expliquant l'étalement urbain dans cette région. Nous avons dégagé plusieurs éléments pour comprendre cet étalement (démographique, économique, politico-administratif et socioculturel).

### **La ville et son extension urbaine**

La «ville» actuelle n'a pas beaucoup de points en commun avec la ville traditionnelle. Les fonctions de la ville (économiques, politiques et administratives) varient selon la population qui devient plus nombreuse, occupant des espaces plus étendue. La vie sociale s'est progressivement fragmentée sous l'influence de plusieurs effets, comme le développement technologique (internet, télécommunication...) et le développement des moyens de transport. Au fil des années, les villes se sont étendues en englobant des vastes territoires qui sont de plus en plus composites. L'extension spatiale des villes modifie ses limites avec les espaces ruraux et agricoles.

En Europe, après la révolution industrielle et pendant des siècles, la ville attirait les ruraux (exode rural), puis, surtout après la deuxième guerre mondiale, les citadins décident (selon leurs budgets et la viabilité de la ville-même) de s'éloigner de la ville, même au cœur des campagnes (exode urbain). L'urbanisation, caractère général de la société industrielle, qui

s'était accompagnée d'une croissance démographique, envahissait les espaces agricoles proches. Le développement des moyens du transport (et la banalisation de l'automobile) favorisait, surtout après la seconde guerre mondiale, l'émergence de nouvelles formes d'urbanisation « dispersée », telles que la rurbanisation, la périurbanisation. Ces deux types d'urbanisation sont similaires, alors que la première prend le pas sur la deuxième, « consommant » les espaces ruraux.

Pour accompagner les nouvelles réalités urbaines, des néologismes sont apparus proposant des cadres conceptuels tout en décrivant ces nouveaux « espaces ». La ville traditionnelle, délimitée administrativement et spatialement, est déjà « émietlée » ; les métropoles, voire les mégalo-poles sont désormais des capitales « dominantes » sur de vastes espaces. Ce sont en fait des centres politico-administratifs, ayant de grande attractivité éco-démographique, s'intégrant aussi dans des réseaux à différentes échelles (locales, régionales, internationales). Dans cette optique, les centres des « villes » perdent aussi de leurs dominations, puisque les espaces urbanisés « périphériques » leur sont de moins en moins dépendants. Toutefois, les centres assurent toujours de multiples fonctions (politiques, administratives, touristiques, économiques...).

**La région Damascène, surtout l'agglomération Damascène et les villes limitrophes de Damas-Campagne,** présentent le terrain sur lequel nous avons réalisé cette thèse.

Nous pouvons utiliser les « critères métropolitaines » pour comprendre Damas : une grande agglomération humaine (environ 1,6 million d'individus en 2004) qui possède des fonctions politico-administratives très importantes et organise son territoire (le rayonnement de son influence dépasse ses limites géographiques pour englober celles de Damas-Campagnes et d'autres gouvernorats syriens, surtout de la région Sud de la Syrie). Par conséquent, Damas peut être qualifiée de métropole nationale (la question de l'importance de Damas au niveau de la région de Moyen-Orient, et donc de la qualifier de métropole régionale, doit être envisagé dans autre étude plus spécifique).

**Nous avons analysé la démographie syrienne et ensuite celle de la région damascène.**

Nous avons constaté que la région Damascène (Damas-ville et Damas-Campagne) concentre une importante population (environ 3 825 000 habitants en 2004) sur le tiers ouest

de son territoire. Cette concentration démographique s'explique, entre autres, par les flux migratoires internes et par les vagues de réfugiés arabes. Au niveau régional, la ville de Damas a attiré la population, mais au fil des années cette population se dirige vers Damas-Campagne, traduisant un tournant démographique. Au cours des années 1990, la population de la province de Damas-Campagne a dépassé celle de Damas (en 2004, Damas-Campagne compte 2 273 000 habitants soit 12,7 % de la population syrienne). De même, nous avons remarqué une croissance urbaine dans Damas-Campagne supérieur à celle de Damas et à celle du Pays.

La surpopulation damascène pousse la population à s'installer dans les villes limitrophes au sein de la province de Damas-Campagne. Ces villes valorisent leurs potentialités pour constituer des «pôles périphériques» en attirant les damascènes, les autres syriens et les réfugiés.

**Aussi**, nous avons abordé le facteur économique. L'économie syrienne est demeurée longtemps sous le monopole de l'Etat (économie sociale dirigée). En fait, le pays a entrepris progressivement une ouverture économique à partir des années 1990. Le véritable tournant économique s'est fait en 2005, avec l'adaptation d'un nouveau credo économique («l'économie sociale de marché») en gardant les principales lignes de l'ancien modèle économique, concernant « la vie quotidienne des Syriens ». Cette ouverture se traduit par une multiplication des projets immobiliers, majoritairement financés par les monarchies pétrolières du Golfe, surtout dans la région Damascène. Une autre dimension de cette ouverture se concrétise par le développement des moyens du transport et la généralisation de l'automobile (ce qui avait déjà commencé au début des années 1990 avec la loi sur l'investissement étrangers n° 10/1991).

Les Damascènes, avec la croissance constante de la population, se trouvent dans une situation délicate, puisque d'une part la majorité ne possède pas les moyens financiers d'avoir un logement construit dans le secteur privé et, d'autre part le secteur étatique est « saturé », n'offrant pas de véritable possibilité. La population « modeste » s'installe massivement dans les quartiers informels (qui s'étendent de façon croissante) qui constituent une alternative raisonnable en matière de logements, mais en « consommant » les terrains agricoles de la Ghouta. L'incapacité du secteur public (et la crise économique des années 1980) continue à aggraver la situation.

Ces deux questions, dans l'hypothèse «traditionnelle», que nous avons évoquée en expliquant l'étalement urbain dans la région Damascène. Par contraste, nous observons que,

- Au niveau démographique, la province d'Alep est plus peuplée que la région Damascène.
- Au niveau économique, Alep constitue un pôle économique au niveau national, du fait qu'elle attire, avec Damas, la majorité des activités économiques. (nous n'avons pas abordé en détail la situation économique d'Alep). La ville possède plusieurs atouts pour évoluer au niveau régional. (l'importance d'Alep au niveau national pourrait constituer le sujet d'autre travail de recherche)

Notre hypothèse s'intéresse à proposer d'autres facteurs « spécifiques », les contextes politico-administratif et socioculturel (confessionnel), pour expliquer l'étalement urbain dans la région damascène.

**Le contexte politico-administratif syrien est un facteur essentiel pour comprendre la situation actuelle de la région damascène, voire du pays.**

Dans les pays à « parti dominant », surtout dans les pays en développement, tout est explicite à travers le contexte politique.

La Syrie, sous le contrôle d'Al-Baath (installé au pouvoir depuis 1963), connaît une forte centralisation politico-administrative, s'inscrivant dans un contexte général de contrôle politique. Le nouveau pouvoir, qui arrive au pouvoir en 1970, essayait à travers sa politique de centralisation d'assurer « l'intégration nationale » du territoire syrien, mais aussi de maintenir son contrôle sur le pays. Cette concentration/centralisation engendre une forte concentration des individus et des activités économiques à Damas et dans sa région.

La loi sur l'administration locale de 1971 a constitué une initiative importante en matière de la *décentralisation administrative* en Syrie, mais utilisée comme outil de contrôle et de propagande, profitant du « clientélisme » pour élargir la « base sociale » du Parti d'Al-Baath.

*Théoriquement*, les lois sur l'administration locale en Syrie sont encourageantes, permettant aux différentes collectivités territoriales d'élaborer leurs plans d'urbanisme et de gérer les affaires quotidiennes de la population locale. *En Pratique*, l'intervention des

autorités centrales est décisive, sans prendre en compte les intérêts locaux. De même, il n'existe pas d'autonomie financière des unités administratives locales, puisqu'elles dépendent principalement de l'Etat. *Donc*, ces deux principes (autonomie administrative et financière) de la décentralisation administrative ne sont pas exercés. Sans compter l'absence de « culture électorale<sup>443</sup> » (tant au niveau de la population qu'au niveau des candidats) et « l'intervention » des acteurs (les élites sociaux et religieux, le pouvoir central...) limitant effectivement le libre choix des candidats par la population. Aussi, l'intervention des autorités centrales dans les plans locaux d'urbanismes ne constituent pas un bon indicateur de l'application de ces lois.

De plus, nous avons constaté une discordance dans l'application des lois et « l'utilisation pragmatique » de l'étalement urbain par le pouvoir central. Il cherche à gagner l'allégeance de leurs habitants qui sont toujours sous la menace de *la régularisation*, et d'autre part, la bureaucratie locale peut trouver des sources supplémentaires pour augmenter son salaire.

#### **Aussi, le facteur socioculturel (confessionnel) joue un rôle clé.**

En fait, la complexité dans le contexte damascène englobe évidemment des questions, dont celle socio-culturelle (confessionnelle).

La Syrie est gouvernée par Al-Baath (parti de nature laïque), même si la constitution du pays insiste sur l'Islam comme religion du Président et comme source principale de la législation. La région damascène accueille des milliers de Syriens, Palestiniens, Irakiens...etc ; l'arrivée massive des minorités dans la région engendre l'émergence de plusieurs nouveaux quartiers. Dans la région, il existe une ségrégation confessionnelle « non-dévoilée » (à chaque confession ses quartiers), sans parler de l'existence des « îlots » confessionnels. Cette configuration spatiale n'est que la concrétisation des mécontentements historiques entre les différents composants de la société islamique.

La société damascène consiste en diversité ethno-confessionnelle dont les composants cohabitent dans un «semblant» d'unité nationale (L'Islam et l'Arabisme étaient considérés comme facteurs unificateurs des syriens). Le fort régime politique impose ses lois, mais il

---

<sup>443</sup> Comme l'existence de projets du travail des candidats et des réunions ou des débats publics pour en discuter.

laisse aussi une marge de «liberté», qu'il oriente, pour créer un «Islam officiel» qui peut encadrer les courants islamistes.

L'existence de « l'islam officiel » favorisait l'émergence de nouvelles notables, «acteurs» locaux. Ces derniers ont joué le rôle d'«interlocuteurs» entre le pouvoir central et les populations et sont intervenus pour « répondre » aux besoins de la population. Parfois, ces besoins peuvent aller jusqu'à la demande d'équipement les quartiers informels par des réseaux de services : eau, électricité, etc.

La société Damascène reste soumise aux règles et traditions confessionnelles. L'intégration «spatiale» des nouveaux arrivants (issues des minorités confessionnelles) est très délicate dans la société locale. Ces arrivants étaient «obligés» de se regrouper dans certains quartiers (comme Mazzeh Djabel), voire des villes (comme Jaramana). Certaines villes sont à forte identité confessionnelle, voire territoriale (comme Daryya), constituant des noyaux hostiles au pouvoir et traduisant une forte territorialité.

La mise en œuvre de plan d'urbanisme d'une ville est strictement influencée par sa composition «confessionnelle». Dans certaines villes, des projets comme un complexe sportif, qui favorise la mixité de la population, n'est pas recevable, ainsi que la construction verticale, «posant des problèmes sur la vie privée de la population !»... Donc, l'extension spatiale «horizontale», qui grignote les terrains agricoles, est inévitable !

### **Des problèmes imbriqués**

Après avoir abordé ces quatre questions, nous avons remarqué que les différents éléments sont liés.

La forte influence de la concentration politico-administrative constitue un facteur « attractif » des individus et des activités économiques. Donc, les flux migratoires internes vers Damas s'accélérent en parallèle avec l'émergence de ce phénomène en Syrie. Aussi, l'importance de Damas, comme siège de décisions politiques et administratives, favorise l'installation dans la région en quête d'un travail. De même, les investissements cherchent la proximité du siège de décisions pour faciliter les démarches administratives, mais aussi où existe une consommation en masse des ses produits. La concentration politico-administrative avait donc double effets : démographique et économique.

Le facteur socioculturel est aussi important. Le pouvoir central, dont les dirigeants sont issus des minorités confessionnelles ou de la petite bourgeoisie rurale, cherchait à consolider « sa base sociale », dans la société damascène (sans oublier l'héritage historique qui l'affecte). Les loyalistes ont été appelés massivement à « construire » le nouveau l'appareil bureaucratique de l'Etat dans un contexte de forte centralisation. Les populations de Damas (les arrivants et les Damascènes) se mêlaient dans la vie publique (lieux de travail), mais se séparaient dans la vie privée (lieux de résidences). De ce fait, comment orienter, organiser ou gérer des projets à vocation collective entre les collectivités de nature « confessionnelle » différente.

### **Et quelle avenir pour la région damascène.... !**

Nous souhaitons dégager plusieurs préconisations qui peuvent constituer des graines pour de futures initiatives !

L'Etat devrait, autant que possible, « organiser » les flux migratoires internes. Il est raisonnable que l'individu puisse trouver du travail hors de la région damascène et normalement dans sa province d'origine. Aussi, l'Etat pourrait orienter les chômeurs dans des projets d'Etat au niveau local, même avec des contrats de travail saisonniers (agricole...jusqu'au tourisme). De même, il pourrait valoriser plus largement des bourses d'Etat, visant les nouveaux diplômés pour créer de nouvelles entreprises par le biais d'emprunt d'Etat (à 0 % par exemple). Le secteur privé pourrait être partenaire de tels projets.

En ce qui concerne le problème de logements, des projets résidentiels doivent être envisagés essentiellement loin des terrains agricoles, sur les plateaux de l'Anti-Liban par exemple. Il est aussi possible d'adopter le principe de « densification » avec des immeubles de plusieurs étages ou suivre une politique de « complexe résidentiels » à la française. Il est utile de réactiver le secteur public dans le domaine de construction de logements, mais aussi le secteur coopératif (public et privé) et les coopératives de logements.

Pour résoudre le problème administratif, nous insistons toujours sur l'importance d'une véritable application des lois de l'administration locale. Les autorités centrales pourraient jouer un rôle « coordinateur » entre les différentes collectivités territoriales pour orienter et soutenir véritablement des « projets à vocation collective ». L'absence d'une véritable décentralisation administrative, en se reposant uniquement sur l'Etat ne libère pas l'autonomie administrative des collectivités territoriales. Les conseils locaux (institutions

« élues » par la population) devraient prendre le relais et avoir leur propre autonomie (administrative et financière) de façon à se responsabiliser à tous les niveaux. Dans ce cadre, l'intervention de l'Etat devrait se limiter par un contrôle orienté pour une meilleure cohésion économique de l'ensemble du pays.

L'absence d'un schéma directeur concernant les deux provinces de la région Damascène, organisant l'extension urbaine et préservant les espaces menacés (la Ghouta), reflète un problème administratif chronique. Un conseil administratif suprême devrait donc envisager une vision commune et cohérente de l'urbanisation dans l'ensemble de la région. Ainsi, les deux provinces devraient être complémentaires pour aller dans le même sens.

Il faut toujours souligner l'importance de la société pour mettre en œuvre les solutions proposées. La problématique « confessionnelle » reste donc dominante, puisque sa complexité est diverse et fondamentalement ancrée dans la culture individuelle et transmise d'une génération à la suivante. Les traditions religieuses « figent » la ville, tant sur le plan social que sur le plan spatial. Ainsi, l'urbanisme traditionnel se retrouve confiner, ne s'ouvrant pas à l'idée de la ville ouverte et partagée.

La ville est déjà née du besoin de regroupement, donc l'appartenance confessionnelle des individus doit être considérée comme élément de richesse (le principe de citoyenneté) et non de ségrégation. Nous observons ce « blocage » des mentalités au niveau local (élites confessionnelles), ne créant que des quartiers, voire des villes à forte « identité confessionnelle ». La société damascène est composée de divers éléments, et son évolution devrait suivre le changement des mentalités.

**En ultime conclusion**, les facteurs favorisant l'étalement urbain, dans la région damascène, sont imbriqués, et les conditions géographiques et hydro-climatiques aggravent la situation critique. Cette région était en développement et ses extensions urbaines s'opéraient principalement sur les terres agricoles, ce qui intensifie le problème. En ce sens, le véritable développement de la région Damascène ne peut s'ouvrir que par une extension maîtrisée, vers des terrains proches non-agricoles ou d'aller plus loin dans la région (toujours dans une notion de préserver les terrains agricoles).

## La Ghouta à l'épreuve de la guerre

Cette thèse présente la Ghouta comme un des éléments de la trilogie de l'existence même de la capitale Syrienne. Nous avons insisté sur le fait que cet espace est menacé par une dégradation progressive liée à l'étalement de l'urbanisation, mais au-delà de ce phénomène, nous constatons, après cinq ans de la crise actuelle, que la Ghouta a quasiment perdu les éléments indispensables pour survivre.

Cette thèse s'arrête à la période pré-crise puisqu'il nous a été impossible de réellement «faire du terrain» du fait d'une situation syrienne qui n'a fait que s'aggraver depuis 2011. Il est donc important de mettre en perspective notre terrain (la Ghouta) par rapport à la situation actuelle.

### **La Ghouta avant la crise : un espace existant malgré la menace de l'Étalement urbain**

Après l'Indépendance en 1946, Damas a été officialisée comme capitale de la république syrienne. Après l'arrivée d'Al-Baath au pouvoir en 1963, elle est devenue la capitale d'un Etat très centralisé et le symbole de l'unité nationale, accumulant tous les atouts pour dominer le pays et les villes rivales, particulièrement Alep.

Sur le territoire damascène se mêlent plusieurs facteurs favorisant l'étalement urbain. Damas attire les syriens provinciaux et les étrangers qui l'ont choisie comme refuge. La croissance démographique qui en résulte se traduit par des quartiers résidentiels informels (qui s'étendent principalement sur la Ghouta). L'extension anarchique de ces quartiers n'est aussi que l'un des résultats des prix déraisonnables des logements dans le secteur réglementé. Les collectivités territoriales semblent incapables de répondre efficacement aux attentes des populations et aux extensions menaçant la Ghouta. Le laxisme administratif règne et les administrations « rivales » cherchent *a priori* leurs intérêts personnels, sans prendre en compte le contrôle de l'étalement urbain dans la région. Aussi, l'arrivée des centaines des milliers des syriens provinciaux (minorités et ruraux qui étaient depuis longtemps défavorisés), a fait basculer la société locale. L'extension informelle (sans prendre en compte les plans locaux d'urbanisme) semblait être le prix à payer par le pouvoir pour «gagner» l'allégeance de la population (nouveaux arrivants et les damascènes d'origine).

Malgré la menace qui pesait lourdement, la Ghouta persistait et nous avons toujours pu parler du poumon de Damas et de sa réserve alimentaire.

## **La crise syrienne : quels effets sur la Ghouta ?**

Dans un contexte où la Ghouta se révèle déjà fragile, un «mouvement de contestation» a été déclenché en Syrie en mars 2011. Les territoires touchés par le passage vers l'économie sociale de marché, et qui sont presque homogènes sur le plan confessionnel, constituent le fief de ce mouvement de contestation. Il s'agit en fait des villes, des quartiers et des espaces ruraux, qui connaissent une «explosion» démographique sans vraiment prendre en compte les effets négatifs liés à l'ouverture économique.

Au niveau de la région Damascène, plusieurs villes limitrophes, qui se situent dans la Ghouta, jouent des rôles importants dans la crise actuelle (comme Daraya et Duma). En fait, ces deux villes se caractérisent par une forte identité territoriale, voire confessionnelle et ont aussi des positions stratégiques avec de fortes conséquences :

- D'une part, l'autoroute reliant Damas aux autres régions syriennes (Homs, Alep et la région côtière) traverse le «territoire» de Duma.
- D'autre part, Daraya «contrôle» aussi une autre autoroute importante qui assure la liaison avec plusieurs extensions résidentielles habitées par la bureaucratie administrative et des militaires.

Dès 2011, dans les rues de ces deux villes, des manifestations se sont propagées. Au fil des mois, les différences confessionnelles dans la région damascène s'exprimaient de façon croissante et la coexistence imposée pendant plusieurs décennies a volé en éclat. Les individus se sont regroupés dans des quartiers quasiment homogènes sur le plan confessionnel, et plusieurs villes, comme Daraya et Duma, sont devenue hors de contrôle de l'Etat.

A ce stade, nous pouvons parler d'une transformation de ces espaces perdant son rôle comme réserve alimentaire (en tant qu'espaces agricoles) pour devenir des champs de bataille. Ce passage se traduit par plusieurs effets :

- La destruction massive des terrains agricoles, voire des quartiers tout entiers,
- Les déplacements de la population (les espaces agricoles sont devenus délaissés).

## La destruction directe de l'espace

Les espaces agricoles de la Ghouta sont, avec l'intensité du conflit armée, soumis à une véritable guerre. Dans ces espaces exposés où les obus de mortiers tombent quasiment sans cesse, les activités agricoles ne sont plus possibles. Valérie Clerc écrit qu'à partir de 2012 « un grand nombre de quartiers a fait l'objet de destructions, de bombardements, de combats. Les espaces publics et les infrastructures de base (eau, électricité, santé, éducation) ont été largement détruits et un grand nombre de logements a été partiellement ou complètement détruit, même s'il est encore impossible de le quantifier avec précision (..) Autour de Damas, la Ghouta Est et les quartiers informels du sud et sud-ouest de Damas sont largement atteints<sup>444</sup> ».

La population (particulièrement les jeunes) se trouve obligée soit de s'engager dans le conflit, soit de se déplacer vers d'autres régions, voire hors du pays, ce qui entraîne une pénurie de main d'œuvre dans le secteur agricole. Touché par l'absence des subventions de l'Etat (financière, produits, etc) et par le manque d'eau et d'électricité, le secteur agricole dans la Ghouta se révèle très fragile et quasiment sans aucune rentabilité.

Aussi, l'industrie agroalimentaire a été gravement endommagée : rareté des matières premières, difficultés au niveau de transports des produits, sans parler de la destruction massive des installations de cette industrie. La seule solution envisagée est de fuir les zones de bataille pour s'installer dans d'autres zones plus calmes<sup>445</sup>.

---

<sup>444</sup> CILERC V, (2013), « Les politiques de traitement des quartiers informels en Syrie, quelles perspectives pour une reconstruction ? » Conférence ilasouria.01, Oct 2013, Paris, France. Association Ila Souria, Syrie : reconstructions, immatérielles et matérielles ? Actes du Colloque ilasouria.01, p.65-75.

<sup>445</sup> Dans la région damascène, Le secteur privé industriel a subi d'importants dommages (environ 50,5 Milliards de livres syriennes), source :MOHAMMAD Sh, (2016), « "L'industrie syrienne" entre les problèmes de la réalité et des possibilités de récupération», [ en ligne] 10/02/2016. Disponible en arabe sur <https://7al.net/2016/02/10/%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%B7%D8%A7%D8%B9-%D8%A7%D9%84%D8%B5%D9%86%D8%A7%D8%B9%D9%8A-%D8%A8%D9%8A%D9%86-%D9%85%D8%B4%D9%83%D9%84%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%88%D8%A7%D9%82%D8%B9-%D9%88%D8%A2%D9%81%D8%A7/> [consulté le 31/08/2016].

## Les déplacements de la population

La région damascène constituait un refuge pour des milliers de personnes, les habitants de cette région se sont transformés cette fois-ci en réfugiés<sup>446</sup>. Thanassis Cambanis décrit la situation d'une petite banlieue du sud-est de Damas (Husseiniya) qui « *s'est sortie relativement indemne d'une échauffourée entre rebelles et armée syrienne en 2013* »<sup>447</sup>, la ville était totalement vide et il a fallu attendre deux ans avant que les premières familles y retournent. Au niveau de la région damascène, nous constatons un fort déplacement de la population, d'après Thanassis Cambanis « *Damas compte 436.000 personnes déplacées et sa banlieue plus de 1,2 million* ». Cette nouvelle situation pèse sans doute fortement sur le marché de logements dans la région. La crise actuelle constitue une fortune pour les profiteurs (augmentation des loyers jusqu'à 500 %). La région damascène a connu un développement rapide des constructions non-planifiées (informelles), ce qui reflète un phénomène chronique (le laxisme administratif), mais aussi l'absence de l'État dans les zones rebelles<sup>448</sup>. Dans les zones directement touchés par le conflit (entièrement ou partiellement détruits), le marché immobilier et foncier semble, dans une logique incompréhensible, actif<sup>449</sup>!!

De nos jours, la région damascène est soumise à un conflit impitoyable et la Ghouta en est la principale victime, puisque les lignes de front se dessinent dans cet espace. La population se trouve majoritairement déplacée ou réfugiée. Le réserve alimentaire de la capitale syrienne est gravement touchée et n'est plus capable de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des damascènes. Dans la région damascène, le marché immobilier parallèle (construction informelle) est florissant tout en profitant de la situation de crise.

---

<sup>446</sup> « En cinq ans, le conflit en Syrie a généré 4,8 millions de réfugiés dans les pays voisins, des centaines de milliers d'autres en Europe et 6,6 millions de personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie, où la population d'avant-guerre comptait plus de 20 millions de personnes », selon le site officiel d'UNCHR

<sup>447</sup> CAMBANIS TH, (2016), « Les Syriens déplacés rentreront-ils chez eux un jour? », traduit par Bérengère Viennot, *slate*, [ en ligne] 12.01.2016. Disponible sur <http://www.slate.fr/story/111977/syriens-rentrer-chez-eux> [consulté le 01/09/2016].

<sup>448</sup> Valérie Clerc écrit que « Les habitants ont mis à profit l'actuelle situation de relâchement administratif sur ce point précis pour construire de nouvelles bâtisses et surélévations d'immeubles ». Voir : CLERC V, (2012), « L'habitat des pauvres à Damas : de la crise du logement vide à la recrudescence des quartiers informels », [en ligne] 31/10/2012 · mis à jour 12/5/2015. Disponible sur <http://ifpo.hypotheses.org/4472> [consulté le 31/8/ 2016]

<sup>449</sup> Touchés par la pauvreté ou pour financier sa nouvelle vie ailleurs, les propriétaires (déjà déplacés) vendent leurs propriétés à bas prix. Les acheteurs, quant à eux, semblent se préparer à la période de post-crise.

## BIBLIOGRAPHIE

1) Abbabsa Myriam, Roussel Cyril, Al-Dbiyat Mohammed, 2007, « *Le territoire syrien entre intégration nationale et métropolisation renforcée* », dans Youssef Courbage, Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., et all (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Actes Sud, pp.39-77.

2) Abboud Chaaban, 2007, « *Les quartiers informels de Damas : une ceinture de misère* », dans Youssef Courbage, Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., et all (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Actes Sud, pp.169-176.

3) Aïta Samir, 2007, « *l'économie de la Syrie peut-elle devenir sociale ? vous avez dit : « économie sociale de marché » ?* », dans Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., Youssef Courbage et Mohammed Al-Dbiyat (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Sindbad : Actes Sud, pp.543-578.

4) Allain Rémy, 2004, « *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville* », Paris, Armand Colin, 254.p.

5) Arsenaute Line, 2005, « *Les grandes étapes de la décentralisation en France* », 2005, 8.p.  
Valable sur  
« [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire\\_municipal/veille/decentralisation\\_france.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/decentralisation_france.pdf) »

6) Ascher François, 2010, « *Métapolis ou l'avenir des villes* », 2<sup>e</sup> édition, Paris, Odile Jacob, 345.p.

7) Ascher François, 2009, « *L'âge des métropoles* ». Numéro d'édition. La Tour d'Aigues. Édition de l'Aube, 388.p.

8) Ascher François, 2008, « *les nouveaux compromis urbains, lexique de la ville plurielle* », La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 141.p.

9) Ascher François, Giard Jean, 1975, « *Demain la ville ? Urbanisme et Politique* », Paris, Editions sociales, 254.p.

10) Attfe Natalia, 2005, « *Les grands projets urbains de Damas* », Villes et Territoires du Moyen-Orient, 1 (2005) 11", 11.p.

11) Bailly Antoine, Baumont Catherine, Huriot Jean-Marie, et (alii), 1995, « *Représenter la ville* », Economica, 1995, 110p.

12) Bairoch Paul, 1992, « *L'urbanisation et le développement économique dans les mondes touchés par l'évolution industrielle* », dans Thierry Paquot et Marcel Roncayolo (dir.), « *villes et civilisation urbaine XVIII-XX siècle* ». Paris, Larousse, pp.395-408.

13) Balanche Fabrice, 2012a, « *Une ville sous le contrôle de Bass* », Moyen-Orient, numéro 14, pp. 78-85.

14) Balanche Fabrice, 2012b, « *Atlas du Proche-Orient arabe* », Paris : PUPS et RFI, 133.p.

15) Balanche Fabrice, 2011, « *Le retournement de l'espace syrien* », Moyen-Orient, numéro 12, 7.p.  
Valable sur « [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/84/21/39/PDF/Le\\_retournement\\_de\\_lespace\\_syrien.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/84/21/39/PDF/Le_retournement_de_lespace_syrien.pdf) »

16)Balanche Fabrice, 2010a, « *Le lion de Damas ne fera pas de la Syrie un nouveau tigre économique* », (en espagnol), Revista culturas n°8, Dix ans de Bachar El Assad, Sevilla, 16.p. Valable sur [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/14/21/PDF/Le nouveau lion de Syrie traduction .pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/58/14/21/PDF/Le_nouveau_lion_de_Syrie_traduction_.pdf)

17)Balanche Fabrice, 2010b, « *L'Etat au Proche-Orient arabe entre communautarisme, clientélisme, mondialisation et projet de Grand Moyen Orient* », L'Espace Politique [En ligne], 11 | 2010-2, mis en ligne le 15 novembre 2010, 22.p. Valable sur «URL : <http://espacepolitique.revues.org/1619>» .

18)Balanche Fabrice, 2009a, « *L'habitat illégal dans l'agglomération de Damas et les carences de l'Etat* », Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 49 / 4, 2009, 14.p. Valable sur (<http://rge.revues.org/1980>).

19)Balanche Fabrice, 2009b, « *Clientélisme, communautarisme et fragmentation territoriale en Syrie* », A contrario, 2009/1 n° 11, pp.122-150. <http://www.cairn.info/revue-a-contrario-2009-1-page-122.htm>

20)Balanche Fabrice, 2008a, « *L'optimisation des territoires en Syrie : pouvoir et communautarisme* », Géopoint 2008 : Optimisation de l'espace géographique et satisfactions sociétales, Groupe Dupont - UMR ESPACE 6012 du CNRS – Avignon, 1p. Valable sur <http://www.groupe-dupont.org/ColloqueGeopoint/Geopoint08/documents/resumes/GP08-R-BalancheF.pdf> dernière consultation le 19/03/2013.

21)Balanche Fabrice, 2008b, « *Les municipalités dans la Syrie baathiste : déconcentration administrative et contrôle politique* », Revue Tiers Monde, 2008/1 n° 193, pp. 169-187. Valable sur <http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2008-1-page-169.htm> DOI : « 10.3917/rtm.193.0169 ».

22)Balanche Fabrice, 2006a, « *Damas : chronique d'une pénurie annoncée* », Confluences Méditerranée, 2006/3 (N°58), pp. 91-101. Valable sur <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2006-3-page-91.htm>

23)Balanche Fabrice, 2006b, « *Damas la tentaculaire* », Villes et Territoires du Moyen-Orient (N° 2), 17.p.

24)Balanche Fabrice, 2006c, « *Le cadre alaouite I, Alaouites : une secte au pouvoir* », Outre Terre 2006/1(n°14), 2006, pp.73-96. Valable sur <http://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-1-page-73.htm>

25)Balanche Fabrice, 2005a, « *La prise en compte du facteur communautaire dans l'analyse spatiale : L'Etat, l'espace et les communautés en Syrie* », Géographie et cultures, 52(18), 13.p.

26)Balanche Fabrice, 2005b, « *Damas dans le sillage du Caire* », Urbanisme, 343/4, 8.p. Valable sur « [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/00/74/PDF/Damas dans le sillage du Caire.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/00/74/PDF/Damas_dans_le_sillage_du_Caire.pdf) »

27)Balanche Fabrice, 2005c, « *La fragmentation spatiale en Syrie : un communautarisme rampant* », Revue de l'Economie Méridionale 53, 209-210 / 7, 6p.

28)Balanche Fabrice, 2005d, « *L'aménagement du territoire au sud de la Méditerranée : d'une logique de pouvoir à une logique d'efficacité socio-économique* », publié dans "Forum international de l'Institut de Prospective du Calame : 14 travaux pour la Méditerranée, 9p. Valable sur [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/55/10/PDF/L\\_amenagement du territoire au sud de la Mediterranee.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/06/55/10/PDF/L_amenagement_du_territoire_au_sud_de_la_Mediterranee.pdf)

29)Balanche Fabrice, 2005 e, « *Syrie-Liban : intégration régionale ou dilution ?* », M@ppemonde 79,13p. Consultable via <http://mappemonde.mgm.fr/num7/articles/art05306.html>

30)Balanche Fabrice, 2003, « *Transports et espace syrien* », dans : *Annales de géographie*, t. 112, n°630, pp. 146-166. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_2003\\_num\\_112\\_630\\_896](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_2003_num_112_630_896)

31)Balanche Fabrice, 2000, « *Les alaouites, l'espace et le pouvoir dans la région côtière syrienne : une intégration nationale ambiguë* », thèse de doctorat, Davie Michael (dir), Université François Rabelais-Tours, 2000, 747.p.

32)Bandier Norbert, Dehoux-Fanget Danielle, Grafmeyer Yves, 1979, « *la ville* », Paris, Hatier, 80.p.

33)Barattucci Chiara, 2006, « *Urbanisations dispersées* », traduit de l'italien par Chiara Barattucci avec Anna Rocchi Pullberg et Denis Griesmar, Rennes, Presses Universitaires De Rennes, 317.p.

34)Bauer Gérard, Roux Jean-Michel, 1976, « *La rurbanisation ou la ville éparpillée* ». Paris, Editions Du Seuil, 189.p.

35)Beaujeu –Garnier Jacqueline, 2010, « *Centre* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3ème édition, Paris, PUF, pp.141-142.

36)Benevolo Leonardo, 2000, « *Histoire de la ville* », traduit de l'italien par Catherine Peyer, Marseille, Editions Parenthèses, 509.p.

37)Bianquis Anne-Marie, Fantino Guillaume, 2007, « *la Ghouta de Damas : une oasis en mutation* », dans Youssef Courbage, Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., et all (sous la dir), « *La Syrie au présent* », Arles, Actes Sud, 2007, pp.119-129.

38)Bianquis Anne-Marie, 1995a, « *Transport en commun et Aménagement dans l'agglomération de Damas au XX siècle* », Bulletin d'Etudes Orientales, Tom XLVII, IFEAD, Damas, pp.37-68.

39)Bianquis Anne-Marie, Al –Dbiyat Mohamed, 1995b, « *La population syrienne : un tournant démographique ?* » In : Méditerranée, Tome 81, Dynamiques actuelles de la population dans les pays méditerranéens, 1995, pp. 81-90. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit\\_00258296\\_1995\\_num\\_81\\_1\\_2878](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_00258296_1995_num_81_1_2878)

40)Bianquis Anne-Marie, 1993a, « *Avant-propos* », dans Anne-Marie Bianquis., Elizabeth Picard (dirigé par.), « *Damas : miroir brisé d'un Orient arabe* », Paris, Editions autrement-série Monde HS n° 65, pp.10-15.

41)Bianquis Anne-Marie, 1993b, « *la Ghouta, un paradis entre montagne et steppe* », dans Anne-Marie Bianquis., Elizabeth Picard (dirigé par), « *Damas, Miroir brisé d'un Orient arabe* », Paris : Editions Autrement-Série Monde HS n° 65, pp.18-33.

42)Bianquis Anne-Marie, 1980, « *Damas et la Ghouta* », dans André Raymond (édité par), « *la Syrie d'aujourd'hui* », éditions de CNRS, Paris, 1980, pp.361-384.

43)Bianquis Anne-Marie, 1979, « *Les coopératives agricoles en Syrie : l'exemple de l'oasis de Damas* ». In: *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 54 n°3, pp.289- 303. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca\\_0035-113X\\_1979\\_num\\_54\\_3\\_1261](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113X_1979_num_54_3_1261)

44)Bianquis Thierry, 1993, « *Damas et l'espace syrien à travers l'histoire* », dans Anne-Marie Bianquis, (dirigé par), « *Damas : miroir brisé d'un orient arabe* », Paris, Edition Autrement-Série Monde HS n° 65, pp.60-69.

45)Bitterlin Lucien, 1986, « *Hafez El-Assad : le parcours d'un combattant* », Paris : les éditions du jaguar, «les arabes», 285.p.

- 46)Blanquart Paul, 1998, « *Une histoire de la ville : pour repenser la société* », Nouvelle éd, Paris, Editions la Découverte, 193.p.
- 47)Buccianti -Barakat Lilian, Chamussy Henri, 2012, « *Le Liban, Géographie d'un pays paradoxal* », Paris, Editions Belin, 204.p.
- 48)Canler Jean-Christophe, Edris Youssef, s.d, « *Organisation politico-administrative et politique d'aménagement du territoire en Syrie*», Institut National d'Administration : Damas, 18.p.
- 49)Carre Olivier, 1980, « *le mouvement idéologique ba'ithiste* », dans André Raymond (sous la dir.), « *La Syrie d'aujourd'hui* », Paris : Edition du CNRS, pp.185-219.
- 50)Rollet Catherine, 2010, « *la population du monde*», 2<sup>e</sup> édition, Paris, Petite encyclopédie Larousse, 128.p.
- 51)Cerde Ildefonse, 1979, « *La théorie générale de l'urbanisation* ». Paris : éditions du Seuil, 248.p.
- 52)Chakar Hiba, 2010, « *La faisabilité d'une réorganisation territoriale de la métropole d'Alep : approche politico-administrative en référence au cas du (grand Lyon)* », thèse de doctorat, Dubois-Maury Jocelyne (dir), Université Paris-Est, 215.p.
- 53)Charmes Eric, 2011, « *La ville émietée ; essai sur la clubbisation de la vie urbaine* », 1<sup>ère</sup> édition. Paris : PUF, 288.p.
- 54)Charrier Jean-Bernard, 1988, « *villes et campagnes* », Paris : Masson, Collection géographie, 208.p.
- 55)Chombart De Lauwe Paul-Henry, 2008, « *Périphérie des villes et crise de civilisation* », dans Thierry Paquot (préparée et présentée par.) *Banlieue/ une anthologie*, Lausanne, PPUR, pp.107-119.
- 56)Claval Paul, 2010a, « *Ville* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF, pp. 822-824.
- 57)Claval Paul, 2010b, « *Mégalopole* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3<sup>ème</sup> édition, Paris, PUF, 2010, pp. 463-464.
- 58)Clerc Valéri, 2013a, « *Les quartiers informels à l'épreuve de la crise en Syrie : une inflexion inachevée des politiques d'habitat et d'urbanisme ?* », dans : Barthel P.A. (coord.), Jaglin S. (coord.) « *Quartiers informels d'un monde arabe en transition : réflexions et perspectives pour l'action urbaine* », Paris : AFD, (Conférences et Séminaires - AFD ; 07). pp. 53-62.
- 59)Clerc Valérie, 2013b, « *Les politiques de traitement des quartiers informels en Syrie, quelles perspectives pour une reconstruction ?* », dans colloque ilasouria.01 : « *Syrie : Reconstructions, immatérielles et matérielles ?* », Paris, pp.65-76.
- 60)Clerc Valérie, 2011, « *Développement urbain durable et quartiers informels à Damas : évolution des paradigmes et contradictions des réformes* », dans Barthel P.-A. et Zaki L. (dir.), « *Expérimenter la « ville durable » au sud de la Méditerranée, Chercheurs et professionnels en dialogue* », Paris, Éditions de l'Aube, collection Villes et territoires, pp.175-199.
- 61)Cornand Jocelyne, 1997, « *Nouvelle politique d'ouverture économique et secteur privé industriel en Syrie. Des limites, des recompositions, des ajustements nécessaires* », In : Méditerranée, Tome 87, 3-4-1997. Industries en Méditerranée de la marginalisation à la mondialisation, pp. 99-108. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit\\_0025-8296\\_1997\\_num\\_87\\_3\\_3011](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1997_num_87_3_3011)

- 62)Coulon Alain, 2012, « *l'Ecole de Chicago* », 5è éditions, Paris, PUF, 127.p.
- 63)Courbage Youssef, 1994, « *Évolution démographique et attitudes politiques en Syrie* », dans : « *Population* », 49e année, n°3, pp.725-749.
- 64)Dagoran René, 2013, « *Métropole/Mégalopole* », dans Jacques Levy, Michel Lussault (sous le dir.), « *Dictionnaire de la Géographie et des l'espaces des sociétés* », Paris, Belin, 2013, pp.660-663.
- 65)Davezies Laurent, 2000, « *la ville des économistes* », dans Thierry Paquot, Michel Lussault, Sophie Body-Gendrot (sous la dir.), « *la ville et l'urbain l'état des savoirs* », Paris, éditions la découverte, pp.71-83.
- 66) David Olivier, 2012, « *La population mondiale : répartition, dynamique et mobilité* », 2<sup>e</sup> édition, Paris, Armand Colin, 220.p.
- 67)Davie Michael F, 2006, « *Le cadre Alaouite II, Cellule familiale versus appartenance sectaire* », Outre-Terre, 2006/1(n° 14), pp.97-104. Valable sur « <http://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2006-1-page-97.htm>»
- 68)Degeorge Gérard, 1994, « *Damas : des Ottomans à nos jours* », Paris, Editons l'Harmattan, 303.p.
- 69)Desjardins Xavier, 2007, « *Gouverner la ville diffuse, La planification territoriale à l'épreuve* », Thèse de doctorat ,Beaucire Francis (dir), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2007, 527.p.
- 70)Dessinges Catherine, 1998, « *Synthèse bibliographique : le concept de pouvoir dans les organisations* », D. E. A de sciences de l'information et de la communication, Enssib, 56.p .Valable sur « <http://www.enssib.fr/lairbibliotheque-numerique/documents/1642-le-concept-de-pouvoir-dans-les-organisations.pdf> »
- 71) Dodinet Marianne, Leblanc Jacques, Vallat Jean.-Pierre, Villeneuve François, 1990, « *Le paysage antique en Syrie : l'exemple de Damas* », In : Syria. Tome 67 fascicule 2, pp.339-367.
- 72)Dolle Jean-Paul, 1990, « *Fureurs de ville* », Paris, Figures grasset (sous la dir de B -H .LEVY), 235.p.
- 73)Dorai Mohamed-Kamel, 2009a, « *Le rôle de la Syrie dans l'accueil des réfugiés irakiens depuis 2003 : espace de transit, espace d'installation* », Méditerranée [En ligne], 113 | 2009, pp.139-146. Mis en ligne le 31 décembre 2011. Valable sur «<http://mediterranee.revues.org/index3816.html> »
- 74)Dorai Mohamed-Kamel, 2009b, « *L'exil irakien à Damas. Modes d'insertion urbaine et reconfiguration des réseaux migratoires.* », EchoGéo [En ligne], 8 | 2009, 14p. « Valable sur «URL : <http://echogeo.revues.org/10976>» .
- 75)Droz-Vincent Philippe, 2007, « *L'insertion régionale de la Syrie* », dans Youssef Courbage., Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., et all (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Actes Sud, pp.781-815.
- 76)Dubois-Taine Geneviève, 2007, « *la ville émergente ; résultats de recherches* », Lyon, CERTU-PUCA, 2007, 232.p.
- 77)Dupret-Schepens Catherine, 2007, « *Les populations syriennes sont-elles homogènes ?* », dans Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., Youssef Courbage et Mohammed Al-Dbiyat (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Sindbad : Actes Sud, pp.215-224.

- 78)Dussaud René, 1936, « *Syria* », Volume 17, Numéro 1, pp.95-96.
- 79)El-Zaïm Issam, 1968, « *La réforme agraire en Syrie* », Tiers-Monde, Année 1968, Volume 9, Numéro 34, pp.504-518. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers\\_0040-7356\\_1968\\_num\\_9\\_34\\_2446\\_t1\\_0508\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/tiers_0040-7356_1968_num_9_34_2446_t1_0508_0000_2)
- 80)Erhard Ludwig, 1953, « *l'expansion économique allemande* », traduit en français par Jacques et Elfride Boutin, Paris : éditions Domat, 351.p.
- 81)Fabra Léa Conti, 2009, « *Les réfugiés irakiens en Syrie* », Revue internationale et stratégique, 2009/3 n° 75, pp. 27-36. Valable sur <http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-3-page-27.htm>
- 82)Fadhel Khadija, 2007, « *Un camp de réfugiés Palestiniens en filigrane l'itinéraire de Qassem* », dans Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., Youssef Courbage et Mohammed Al-Dbiyat (sous la dir), *La Syrie au présent : reflets d'une société*, Arles, Sindbad : Actes Sud, pp.235-243.
- 83)George Pierre, 2008a, « *Présent et avenir des « grands ensembles »*. *Un appel à l'étude (de la géographie humaine à la sociologie)* », dans Thierry Paquot (préparée et présentée par.) *Banlieue/ une anthologie*, Lausanne, PPUR, pp.79-97.
- 84)George Pierre, 2008b, « *Introduction à l'étude de la banlieue* », dans Thierry Paquot (préparée et présentée par.) « *Banlieue/ une anthologie* », Lausanne, PPUR, pp. 47-59.
- 85)Gonnella, Julia, 2007, « *Le culte des saints à Alep* », dans Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., Youssef Courbage et Mohammed Al-Dbiyat (sous la dir), « *La Syrie au présent : reflets d'une société* », Arles, Sindbad : Actes Sud, pp.379-387.
- 86)Gravier Jean-François, 1972, « *Paris et le désert Français* », Paris, Flammarion, 284p.
- 87)Grémion Pierre, 1976, « *le Pouvoir périphérique : Bureaucrates et notables dans le système politique français* », Paris : les éditions du Seul, 477.p.
- 88)Guerit Frank, Tesson Frédéric, 1996, « *Discours politique ou renouveau territorial : le réseau de villes Pau-Tarbes-Lourdes* ».dans Géo Di Méo (dir), « *Les territoires du quotidien* ». Paris : L'Harmattan, pp.163-183.
- 89)Halbert Ludvic, 2010, « *L'avantage métropolitain* », Paris : PUF (1<sup>e</sup> éd), 143.p.
- 90)Ibn Khaldoun, 1863a, « *Les prolégomènes* », traduits en Français et commentés par W. Mac Guckin de Slane, **2<sup>ème</sup> partie**, Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, Dans le cadre de la collection : “ Les classiques des sciences sociales ” fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, 376.p.
- 91)Ibn Khaldoun, 1863b, « *Les prolégomènes* », traduits en Français et commentés par W. Mac Guckin de Slane, **1<sup>ème</sup> partie**, Un document produit en version numérique par Pierre Palpant, Dans le cadre de la collection : “ Les classiques des sciences sociales ” fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, 346.p.
- 92)Jaillet Marie-Christine, 2004, « *Les deux acceptions de la question de la périurbanisation* », dans Philippe Tizon (sous la dir). « *Périurbain, péri rural ?* ». Horizons Aquitaines, Pays et Quartiers d'Aquitaine. Bordeaux, pp.57-86.
- 93)Jourdan Gabriel, Riou Dominique, Sanchez Michel, 2008, « *Les grandes zones d'activités économiques et commerciales : des espaces stratégiques pour le renouvellement urbain.* », Les

cahiers de la FNAU, N22 (publication éditée par la Fédération Nationale des Agences d'Urba, 5.p. valable sur [http://hal-auf.archives-ouvertes.fr/docs/00/37/43/45/PDF/Dossier\\_FNAU\\_22.pdf](http://hal-auf.archives-ouvertes.fr/docs/00/37/43/45/PDF/Dossier_FNAU_22.pdf)

94)Kafa Main, 2013, « *l'Habitat informel en Syrie : le cas de Damas* », Thèse de doctorat, Humbert André (dir), Université Lorraine, 296.p.

95)Kaminsky Catherine et Kruk Simon, 1987, « *La Syrie : politiques et stratégies de 1966 à nos jours* », Paris : PUF, 221.p.

96)Laborde Pierre, 2005, « *Les espaces urbains dans le monde* », 2e édition revue et augmenté, Paris, Armand Colin, 239.p.

97)Laborde Jean-Pierre, Traboulsi Myriam, 2002, « *Cartographie automatique des précipitations : application aux précipitations moyenne annuelles du Moyen-Orient* », Publication de l'Association Internationale de Climatologie, Vol.14, pp.296-303.

98)Le Bris Emile, Massiah Gustave, 1996, « *Des villes aux mégapoles* », dans Thierry Paquot (sous la dir.), « *Le monde des villes : panorama urbain de la planète* », Paris, éditions complexe, pp.29-43.

99)Lefebvre Henri, 1992, « *Industrialisation et urbanisation* », dans Thierry Paquot et Marcel Roncayolo (dir.), « *Villes et civilisation urbaine XVIII-XX siècle* ». Paris, Larousse, pp420-435.

100)Le Mestre Renan, Madiot Yves, 2001, « *Aménagement du territoire* », 4 éditions, Paris, Armand Colin, 195.p.

101)Levy Jacques, 2013a, « *Centre/périphérie* », dans Jacques Levy., Michel Lussault (sous le dir.), « *Dictionnaire de la Géographie et des l'espaces des sociétés* », Paris, Belin, pp.165-168.

102)Levy Jacques, 2013b, « *Territoire* », dans Jacques Levy., Michel Lussault (sous le dir.), « *Dictionnaire de la Géographie et des l'espaces des sociétés* », Paris, Belin, pp.995-998.

103)Levy Jacques, 2013c, « *Ville* », dans Jacques Levy., Michel Lussault (sous le dir.), « *Dictionnaire de la Géographie et des l'espaces des sociétés* », Paris, Belin, pp.1078-1081.

104)Louiset Odette, 2011, « *Introduction à la ville* », Paris, Armand Colin, 189.p.

105)Marchand Bernard, 2001, « *La haine de la ville : « Paris et le désert français » de Jean-François Gravier* », In: L'information géographique. Volume 65 n°3, pp. 234-253. Valable sur [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ingeo\\_0020-0093\\_2001\\_num\\_65\\_3\\_2761](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ingeo_0020-0093_2001_num_65_3_2761)

106)Marillot Olivier, 2006, « *Atlas de la Syrie : La démographie de la province de Damas* », Beyrouth et Damas, 27.p.

107)Merlin Pierre, 2010a, « *Territoire* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3ème édition, Paris : PUF, p.770.

108)Merlin Pierre, 2010b, « *Rurbanisation* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3ème édition, Paris : PUF, pp.695-696.

109)Merlin Pierre, 2010c, « *Périurbanisation* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3ème édition, Paris : PUF, pp.551-552.

110)Merlin Pierre, Prats Yves, 2010d, « *Décentralisation Administrative* » dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3<sup>ème</sup> édition, Paris : PUF, p.224-228.

111)Merlin Pierre, 2010 e, «*Aménagement du territoire*», dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), «*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*», 3<sup>ème</sup> édition, Paris : PUF, pp. 42-48.

112)Merlin Pierre, 2010f, «*L'urbanisme*», 9<sup>e</sup> édition mise à jour : 2010, septembre. Paris. PUF éditions Que sais-je?, 126.p.

113)Mervin Sabrina, 2001, «*L'histoire de l'Islam : fondements et doctrines*», Champs Université Flammarion : nouvelle édition, 311.p.

114)Mervin Sabrina, 1996, «*Sayyida Zaynab, Banlieue de Damas ou nouvelle ville sainte chiite ?*», Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale et le monde Turco-Iranien [En ligne], 22 | 1996, 9p. Valable sur « URL : <http://cemoti.revues.org/138>»

115)Metral Françoise, 1980, «*Le monde rural syrien à l'ère des réformes (1958-1978)*», dans André Raymond (sous la dir.), «*La Syrie d'aujourd'hui*», Paris : Edition du CNRS, pp. 297-326.

116)Mutin Georges, 2007, «*le Moyen-Orient ; Peuples et territoire*», Paris : Ellipses, 192.p.

117)Paquot Thierry, 1996, «*L'urbanisation planétaire*», dans Thierry Paquot (sous la dir), «*le monde des villes : panorama urbain de planète*», Bruxelles : Éd. Complexe, [Paris], pp.11-25.

118)Paquot Thierry, 1994, «*Vive la ville !*», Condé-sur-Noireau, Panoramiques-Corlet, 287.p.

119)Paquot Thierry, 1992, «*Introduction*», dans Marcel Roncayolo., Thierry Paquot (sous la dir.), «*Villes et Civilisation urbaine XVIIe-XXe siècle*», Paris : Larousse, pp.11-17.

120)Pascual Jean-Paul, 1980, «*La Syrie à l'époque ottomane (le XIXe siècle)*», dans André Raymond (édité par), «*La Syrie d'aujourd'hui*», Paris : CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Orient arabe Contemporain, pp.31-53.

121)Paud'homme Rémy, 1996, «*Mégavilles : économie et gestion*», dans Thierry Paquot (sous la dir), «*le monde des villes*», Suffolk, éditions complexe, pp.45-77.

122)Paulet Jean-Pierre, 2009, «*Géographie urbaine*», Paris : Armand Colin, 119.p.

123)Peron Valérie, 1995, «*L'agriculture en zone péri-urbaine :l'exemple de Tarbes et de son agglomération*», Université de Pau et des Pays de l'Adour : Département de l'IUP aménagement, 78.p.

124)Picard Elisabeth, 1980, «*La Syrie de 1946 à 1979*», dans André Raymond (édité par.), «*La Syrie d'aujourd'hui*», Paris : Edition du CNRS, pp.143-184.

125)Pincon Michel, Pincon-Cjarlot Monique, 2000, «*la ville des sociologues*», dans Thierry Paquot., Michel Lussault., Sophie Body-Gendrot (sous la dir.), «*la ville et l'urbain l'état des savoirs*», Paris, éditions la découverte, pp.53-61.

126)Pinol Jean-Luc, 2000, «*La ville des historiens*», dans Thierry Paquot., Michel Lussault., Sophie Body-Gendrot (sous la dir.), «*la ville et l'urbain l'état des savoirs*», Paris : éditions la découverte, pp.36-44.

127)Pinto Paulo G, 2007, «*Religions et religiosité en Syrie*», dans Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., Youssef Courbage et Mohammed Al-Dbiyat (sous la dir), «*La Syrie au présent : reflets d'une société*», Arles, Sindbad : Actes Sud, pp.325-458.

128)Pumain Denise, Moriconi-Ebrard François, 1996, «*L'Europe*», dans Thierry Paquot (sous la dir), «*le monde des villes*», Suffolk, éditions complexe, pp.79-100.

129)Rafeq Abdul-Karim, 1993, « *Le mahmal en route pour la Mecque* », dans Anne-Marie Bianquis, (dirigé par), « *Damas : miroir brisé d'un orient arabe* », Paris : Edition Autrement-Série Monde HS n° 65, pp.49-57.

130)Raymond André, 1980a, « *Courte chronologie de la Syrie* », dans André Raymond (édité par.), « *La Syrie d'aujourd'hui* », Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Orient arabe Contemporain, pp.11-12.

131)Raymond André, 1980b, « *La Syrie, du royaume arabe à l'indépendance (1914-1946)* », dans André Raymond (édité par), « *La Syrie d'aujourd'hui* », Paris : Editions CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Orient arabe Contemporain, pp.55-85.

132)Reclus Elisée, 1992, « *L'évolution des villes* ».dans Thierry Paquot et Marcel Roncayolo (dir.), « *Villes et civilisation urbaine* ». Paris, Larousse, pp158-172.

133)Rouleau Bernard, Lapeyronnie Didier, 2010, « *Ségrégation* », dans François Choay., Pierre Merlin (sous la dir.), « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* », 3ème édition, Paris, PUF, pp.718-719.

134)Roussel Cyril, 2009, « *Jeramana, voisine de Damas : le devenir d'une ville réceptacle de réfugiés irakiens* », Revue Géographique de l'Est [En ligne], vol. 49 / 4 I, 2009, 16.p. Valable sur URL : <http://rge.revues.org/2041>

135)Roussel Cyril, 2008, « *L'agriculture dans la montagne druze (Syrie) entre clientélisme, blocages communautaires et libéralisation économique : un développement durable pour le paysan druze ?* », Géo carrefour [En ligne], Vol. 83/3 |2008, pp.213-223. (Mis en ligne le 01/10/2011, consulté le 22/08/2015. Valable sur URL : <http://geocarrefour.revues.org/6917>

136)Roussel Cyril, 2007, « *Villes et bourges en Syrie méridionale : les dynamiques communautaires* », Cahier du Gremamo, pp121-148. Valable sur <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00351706>

137)Sabbagh Carain, 2007, « *Patrimoine et développement urbain durable à Damas* », dans Youssef Courbage, Baudouin Dupret., Zouhair Ghazzal., et all (sous la dir), « *La Syrie au présent* », Arles, Actes Sud, pp141-151.

138)Sanlaville Paul, 1980, « *La personnalité géographique de la Syrie* », dans André Raymond (édité par.), « *La Syrie d'aujourd'hui* », Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, pp15-30.

139)Seurat Michel, 1980, « *les populations, l'Etat et la société* », dans André Raymond (édité par), « *La Syrie d'aujourd'hui* », Paris, CNRS, Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Orient arabe Contemporain, pp.87-141.

140)Sommer Houdeville Thomas, 2009, « *Discours et représentations des réfugiés irakiens en Syrie : quelques éléments d'analyses* », A contrario, 2009/1 n° 11, pp189-207. Valable sur [www.cairn.info/revue-a-contrario-2009-1-page-189.htm](http://www.cairn.info/revue-a-contrario-2009-1-page-189.htm).

141)Tesson Frédéric, 2004, « *Quand le politique parle du territoire, c'est pour le fabriquer : utilité scientifique et vertus pédagogiques de la géographie sociale pour comprendre la relation du politique à l'espace* », Rennes, Colloque Espaces et sociétés aujourd'hui, La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action, 21 et 22 octobre, 10.p.

142)Tesson Frédéric, 2002, « *De la nécessité pour l'acteur public d'entrer dans la "culture réseau" : élus et préfets dans les réseaux de villes* », in « *Préfet et développement local* », ALLINNE

Jean-Pierre. et CARRIER Renaud (dir.), Paris, Dalloz, coll. Thèmes et commentaires, 2002, pp. 199-206.

143)Tesson Frédéric, 1997, « *Les Expériences françaises de réseaux de villes : des dynamiques pour de nouveaux territoires* », In : Flux n°27- 28, pp. 25-40.

144)Tesson Frédéric, 1996, « *Les réseaux de villes en France : Recherche sur le rapport de l'élé local à l'espace* », Thèse de doctorat, Piolle Xavier (dir.), Université de Pau et des Pays de l'Adour, 267.p.

145)Thiberge Claude, 2002, « *La ville en creux* », Paris, éditions du linteau, 2002, 336p.

146)Tizon Philippe, 1996, « *Qu'est -ce que le territoire?* », dans Guy DI Méo (sous la dir.), « Les territoires du quotidien », Paris : L'Harmattan, pp.17-34.

147)Vallat Collet, 2008, « *Ville illégale, ville vivante : l'exception méditerranéenne* », Annale des Mines -Réalité industrielle, vol 1, pp.37-44. Valable sur <http://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2008-1-page-37.htm>

148)Vanier Martin, 2010, « *Le pouvoir des territoires ; essai sur l'interterritorialité* ». 2<sup>e</sup> édition, Paris, Economica, 186.p.

149)Vanier Martin, 2005, « *La relation "ville / campagne" excédée par la périurbanisation* », Cahiers français, la Documentation Française, pp.13-17.

150)Vanier Martin, 2003, « *Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace* », Revue de Géographie Alpine 91, 4, pp.79-89.

151)Vanier Martin, 2002, « *Métropolisation et tiers espace : quelle innovation territoriale ?* », Colloque Recompositions territoriales, confronter et innover. Actes des Rencontres franco-sud-africaines de l'innovation territoriale, 4p.

152)Vignal Leïla, 2006, « *La "nouvelle consommation" et les transformations des paysages urbains à la lumière de l'ouverture économique : l'exemple de Damas* », Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée [En ligne], 115-116 | décembre 2006, pp. 21-41.valable sur <http://remmm.revues.org/3011>

153)Wazzan Kinda, 2012, « *La production de la périphérie Nord de Lattaquié (Syrie). Stratégies d'acteurs et formes produites : mécanismes généraux et application au cas des quartiers non réglementaires de Daatour et Bisnada* », Thèse de doctorat, Signoles Pierre (dir), Université François - Rabelais de Tours, 609P.

154)Weber Maxe, 1982, « *la ville* », traduit de l'allemand par Philippe Fritsch, Paris, Aubier Montaigne, 218.p.

155)Wiel Marc, 2002, « *Ville et automobile* », Numéro d'édition 78, Paris, Descartes et Cie, 140.p.

## **En Arabe**

1. Abdin Yassar, s.d, *أثر الميثولوجيا الدمشقية في نشأة المدينة ونموها ميثودولوجيا في تاريخ قدسية المكان [Damascène, sur l'émergence et la croissance de la ville ; L'histoire de la sainteté du lieu]*, université de Damas (étude non-publiée), 29.p.

2. Abdin Yassar, Al-Dajani Dina, 2009, [الاتجاهات المستقبلية الأفضل لتوسع مدينة دمشق بمساعدة تقنية نظم [GIS] المعلومات الجغرافية] *Analyser les meilleures directions de la future extension de Damas à l'aide de SIG*, Journal des Sciences de l'ingénieur, l'Université de Damas, vol 25/1, 24.p. valable sur <http://www.damascusuniversity.edu.sy/mag/eng/images/stories/djani.pdf>
3. Abdulhamid Saïb, ?, [ابن تيميه...حياته وعفائه] *La biographie d'Ibn Taimeih*, AL Ghadeir : Beyrouth. 441.p
4. Adwan Ahmad, 1981, [الدولة الحمدانية] *état Hamadanide*, l'imprimerie populaire, 350.p.
5. Ayoub Dyaa, 2012, [اللاجئون الفلسطينيون في سورية] les réfugiés palestiniens en Syrie, le droit de retour, No 47/2012, pp.14-15.
6. Barout Jamal, 2010, [سوريا... كيف يصنع القرار في الأنظمة العربية], dans Nivien Mos'ad (édité par .), le processus décisionnel dans les régimes arabes : le Cas Syrien, Beyrouth, centre des études sur l'unité arabe, pp.277-320.
7. Dayiri Iyas, 2007, [مناطق السكن العشوائي في سورية وربطها مع خصائص الاسر والسكان] **Les zones d'habitat informel en Syrie et le rapport avec les caractéristiques des familles et des habitants**, Damas, Bureau Central des Statistiques syrien, 56.p.
8. Drraghi Ibrahim, 2011, [مشكلات اللاجئين وسبل معالجتها] **les problèmes des réfugiés et les solutions proposées**, les réfugiés dans la région ; problèmes et solutions (اللاجئون في المنطقة : العربية : قضاياهم ومعالجتها), Riyad, Université Nayef des sciences de la sécurité, 3-4 /10/2011, 39.p.
9. Dussaud René, 1959, [العرب في سوريا قبل الاسلام] **les arabes en Syrie avant l'Islam**, traduit de la Français par Abd el Hamid el-Dawakhli. Le Caire, le conseil d'impression et d'édition, 163.p.
10. El-Alawi Hadi, 1999, [فصول من تاريخ الاسلام السياسي] **Aspects de l'histoire de l'islam politique**. Centre des recherches et ses études socialistes : Nicosie, 2e édition, 479.p.
11. El-Ansari Abdulwaheid, 1973, [مذاهب ابتدعتها السياسة في الاسلام] **Confessions créées par la politique dans l'Islam**, Al Āla, Beyrouth, 1e édition, 220.p.
12. El-Ghitâ Muhamed âl Kashif, 1990, [أصل الشيعة وأصولها] **L'origine du Chiisme et ses principes**, Dar Al Adwâ : Beyrouth, 1e édition, 295.p.
13. El-Kourani Ali, 2006, [صراع قريش مع النبي وأله] **le conflit entre Quraych et le prophète et sa famille**, Qom, Dar Al-Houda, 96.p.
14. El-Saïd Habib Kamal., [الاقليات و السياسة في الخبرة الاسلاميه من بداية الدوله النبويه حتى نهاية الدوله العثمانية] **Les minorités et la politique dans l'expérience islamique : de la création de l'état prophétique jusqu'à la fin de l'état Ottoman**, Arabia presses : 1<sup>e</sup> édition, le Caire. 510.p. Isbn 977-208-347-7.
15. El-Samaoui Muhamed, s.d, [مؤتمر السقيفة] **la conférence d'Al Saquifa**, s .l, 240.p.
16. El-Saydaoui Ryad, 1999, [التطور العمراني لمدينة داريا خلال النصف الثاني من القرن العشرين ونتائجه] **Le développement urbain de Daryya durant la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle et ses effets éco-sociales**, mémoire de master, Université de Damas, 253.p.
17. El-Tabari Mohammed, s.d, [تاريخ الطبري,,,تاريخ الامم والملوك] **L'histoire d'al-Tabari : histoire des nations et des rois**, vols 1-2, al-Riyad : Internationale maison des idées : www.afkar.ws email : ideashome@afkar.ws , 2163.p.

18. El-Tambaki Abdullah, 1981, [الشيعه الاماميه الاثنا عشريه وموقف أهل السنه منهم] **Le Chiisme Duodécimains auprès l'avis du Sunnisme**, mémoire de master inédit, université d'Um Al Qura : la Mecque, 570.p.
19. El-Wardani Saleh, 1999, [المناظرات بين فقهاء السنه وفقهاء الشيعه] **Débats entre les Sunnites et les Shiites**. Al Hadaf : 1<sup>e</sup> édition, le Caire, 142.p. ISBN : 977-5751-05-5.
20. El-Wardani Saleh, 1996, [أهل السنه...حب الله المختار] **les Sunnites : le peuple préféré de Dieu**, la Caire, Madbouli, 1e édition, 261.p.
21. Fakoush Okbah, 2009, [دراسة تحليليه على السكن العشوائي في جبل دمشق والسكن العشوائي وقاسيون] **Etude analytique de l'habitat informel du Mont de Qassioun**, 54.p.
22. Faraj Al-Saïd, 1999, [حروب محمد علي باشا] **les guerres de Muhammad Ali Pacha**, Al Jamamiz, Al tawakoul imprimerie, 159.p.
23. Fisk Robert, 2005, [ويلات وطن] **les malheurs d'un pays**, 17<sup>e</sup> édition, Beyrouth, société des publications pour l'édition et la distribution, 860.p.
24. Hajjar Joseph, [سورية- بلاد الشام..تجزئه وطن] **la Syrie-Bilâd Al Châm : la division d'un pays**, 1<sup>ère</sup> Edition, Damas, Dar Tlass, 256.p.
25. Hilani Rizkallah, 2011, [الحداثه و التنمية والعولمة والهوية] **la modernité, le développement, la mondialisation et l'identité**, dans le cadre du XXIV colloque « **le développement économique en Syrie** », Association syrienne des sciences économiques, Damas, 17.p. valable sur [http://www.mafhoum.com/syr/articles\\_11/18-hilan.pdf](http://www.mafhoum.com/syr/articles_11/18-hilan.pdf)
26. Ibn Manzûr, 1984, [مختصر تاريخ دمشق] **le résumé de l'histoire de Damas**, vol 1. 1<sup>e</sup> édition. Damas : Dar Al Fikr, 312.p.
27. Issa Khalid, 1982, [اللامركزية في سوريا و قانون الاداره المحليه] **la décentralisation en Syrie et la loi d'administration locale** », un article paru dans le journal officiel «Al-Thawra», valable sur <http://gilgamish.org/printarticle.php?id=3412>
28. Jabbour Saadallah, 2002, [واقع السكن العشوائي في مدينه دمشق و كيفية التعامل معه] **l'habitat informel à Damas : Etat de lieux et comment y faire face**, Damas, Colloque « haut conseil des sciences », 9.p.
29. Kabbani Hiba, 2007, [دراسة التجمعات الحضرية في سورية] **Etude des agglomérations urbaines en Syrie**, Essai inédit, Université de Damas, 26.p.
30. Kassatli Noman, 1982, [الروضه الغناء في دمشق الفيحاء] **le jardin boisé sur la Damas al-faiha**, Beyrouth, 2<sup>e</sup> Edition, Dar Al-Raied Al-Arabi, 162.p.
31. Mahasnah Hussein, 2001, [تاريخ مدينه دمشق خلال الحكم الفاطمي] **l'histoire de Damas sous les Fatimides**, 1<sup>e</sup> éd. Damas : Al Awaïel, 379.p.
32. Muhamed Nabila, 1993, [تاريخ الدوله العباسيه] **l'histoire de l'état Abbasside**, Alexandrie, la maison de la connaissance universitaire, 396.p.
33. Naïs Haïtham, 2008, [التلوث الهوائي الناتج عن السيارات وحركه المرور في دمشق] **La pollution atmosphérique causée par les voitures et le trafic dans la ville de Damas**, dans le cadre de Damas la capitale de la culture arabe, pp 587-617. Valable sur <http://www.reefnet.gov.sy/booksproject/jame3a/2adab/dam/21puloution.pdf>

34. Qassem Raed, 2005, [الارهاب والتعصب عبر التاريخ] **le terrorisme et l'intolérance à travers l'histoire**, version électronique via [www.Kotobarabia.com](http://www.Kotobarabia.com). Adresse : 13 Shaheed Helmy Kamal, Heliopolis, la Caire Egypte, 331.p.
35. Safadi Hussam, 2009, [توسع مدينة دمشق بين أحلام الرؤية الاستراتيجية, تراجيديا الريف المتاحم ووقائع الدراسة] [اليابانية] **l'extension de Damas : entre les perspectives stratégiques et la tragédie de la campagne environnante, les faits issus de l'expérience de l'étude japonaise**. Article paru en Arabe, Valable sur [http://www.syria-news.com/readnews.php?sy\\_seq=91517](http://www.syria-news.com/readnews.php?sy_seq=91517)
36. Seale Patrick, 2007, [الاسد و الصراع على الشرق الاوسط] **Al-Assad et le conflit pour le Proche-Orient**, 10<sup>e</sup> édition, Beyrouth, société des publications pour l'édition et la distribution, 832.p.
37. S'eifan Samir, 2011, [الآثار الاقتصادية للفورة العقارية في سوريا] **le boom immobilier en Syrie et ses effets économiques**, dans le cadre du XXIV colloque « **le développement éco-sociale en Syrie** », Association syrienne des sciences économiques, Damas, 33.p.
38. Wahbi Saleh, 2012, [التطور الزراعي والصناعي في غوطة دمشق وأثره في الحياة الاقتصادية بين القرنين العاشر [و الثامن عشر] **le Développement agricole et industriel dans la Ghouta de Damas et son impact sur La vie économique (entre le dixième et dix-huitième siècle)**, Damas, Université de Damas, Journal d'études historiques vols 117-118, pp.209-242.

### **PRODUCTIONS OFFICIELLES (LOIS, RAPPORTS, ETC...)**

1. **Gouvernement de la Syrie, le Xe plan quinquennal ; chapitre 14 : le secteur du logement en Syrie**, pp.584-604.
2. Gouvernement syrien, commission syrienne de planning et de coopération internationale, s.d, [الهجرة الخارجية السورية] **la migration externe syrienne**, Jamal Barout, (réalisé par.), Damas, 51.p.
3. Gouvernement Syrien, la constitution syrienne de 2012.
4. Gouvernement de la Syrie, Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2011a, [التقرير السنوي] **Deuxième rapport annuel, Damas, Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier**, 63.p.
5. Gouvernement syrien, décret législatif 107/2011b sur la loi d'administration locale, Titre 1/chapitre 1/article 1.
6. Gouvernement de la Syrie, Ministère de l'Habitat et de la Construction, 2010, [التقرير السنوي] **Première rapport annuel, Damas, Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier**, 53.p.
7. Gouvernement syrien (commission syrienne pour les affaires familiales), 2008a, [حالة سكان سورية] **la population de la Syrie : états des lieux**. Premier rapport national, Damas, 321.p.
8. Gouvernement syrien, Loi **58/2008b** relative aux violations de construction, art.1.
9. Gouvernement syrien, Commission de Planning et Coopération Internationale, 2007a, [التقرير] **la Syrie à l'horizon de 2025**, Jamal Barout (principal éditeur), Damas, pp. 232-299.

10. Gouvernement syrien, Bureau Central des Statistiques, 2007b, [توزع السكان الجديد] **La nouvelle répartition démographique**, Damas, 37.p.
11. Gouvernement de la Syrie, Bureau Central des Statistiques BCS, 2007c, [السكان المقيمين غير السوريين وخصائصهم] **les résidents non-syriens et leurs caractéristiques**, Damas, Samir Hasan, Soumaya Saad Eddine, 46.p.
12. Gouvernement de la Syrie, Bureau Central des Statistiques BCS), 2007d, [الهجرة الداخلية في سوريا] **Les migrations internes en Syrie**, Damas, équipe de travail, 34.p.
13. Gouvernement syrien, Bureau Central des statistiques, 2007 e, [دراسة الاسقاطات السكانية 2005-2025] **étude des projections démographiques 2005-2025**, Damas, 89.p.
14. Ministère d'administration Locale en Syrie, Gouvernorat de Damas (en ligne). (2006, Mise à jour ?) Disponible sur < [www.damascus.gov.sy/](http://www.damascus.gov.sy/) > (consulté le 25/11/2014).
15. Loi 96/1974 concernant la création du Ministère du logement et des services publics, valable sur [http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category\\_id=24&lang=ar&lang=ar](http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category_id=24&lang=ar&lang=ar)
16. Gouvernement Syrien, la constitution syrienne de 1973.
17. Gouvernement de la Syrie, l'Etablissement Public de Logement en Syrie, valable sur [http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category\\_id=2&lang=ar&lang=ar](http://www.escan.gov.sy/index.php?page=category&category_id=2&lang=ar&lang=ar)
18. Loi sur les Coopératives de Construction : Gouvernement Syrien, Ministère de justice, Syndicat des Avocats en Syrie, valable sur <http://www.syrianbar.org/index.php?news=156>

### **AUTRES EN ARABE (INTERVIEWS, ETUDES GENERALE)**

19. Etude réalisée par l'agence Palmyra( spécialiste en développement immobilière) , <http://aliqtisadi.com/> , valable via <http://aliqtisadi.com/%D8%A3%D8%B3%D8%B9%D8%A7%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D9%82%D8%A7%D8%B1%D8%A7%D8%AA-%D9%81%D9%8A-%D8%AF%D9%85%D8%B4%D9%82-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D8%AA%D9%81%D8%B5%D9%8A%D9%84-%D8%B3%D8%B9%D8%B1-%D8%A7%D9%84/>
20. Muhamed Hercho. Responsable de la société Hercho. Interview (en arabe) publié le 19/01/2011, valable sur <http://www.syriasteps.com/?d=127&id=61924>
21. Kameil Assaf, le directeur de la S.P.T.D. interview (en Arabe) publié le 19/01/2011, « consultable sur <http://www.syriasteps.com/?d=127&id=61924>
22. Interview avec Farouk Moussalli (en arabe), publié le 12/07/2007. valable sur <http://www.aljaml.com/%D8%A7%D9%84%D8%A3%D8%B2%D9%85%D8%A9%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B1%D9%88%D8%B1%D9%8A%D8%A9%20%D9%81%D9%8A%20%D8%AF%D9%85%D8%B4%D9%82%20%D8%AE%D8%A7%D8%B1%D8%AC%20%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%8A%D8%B7%D8%B1%D8%A9>
23. Interview avec Mofid Habib (en arabe) publié le 24/02/2009 valable sur <http://fannat.com/Magazine.aspx?NewsID=2271>

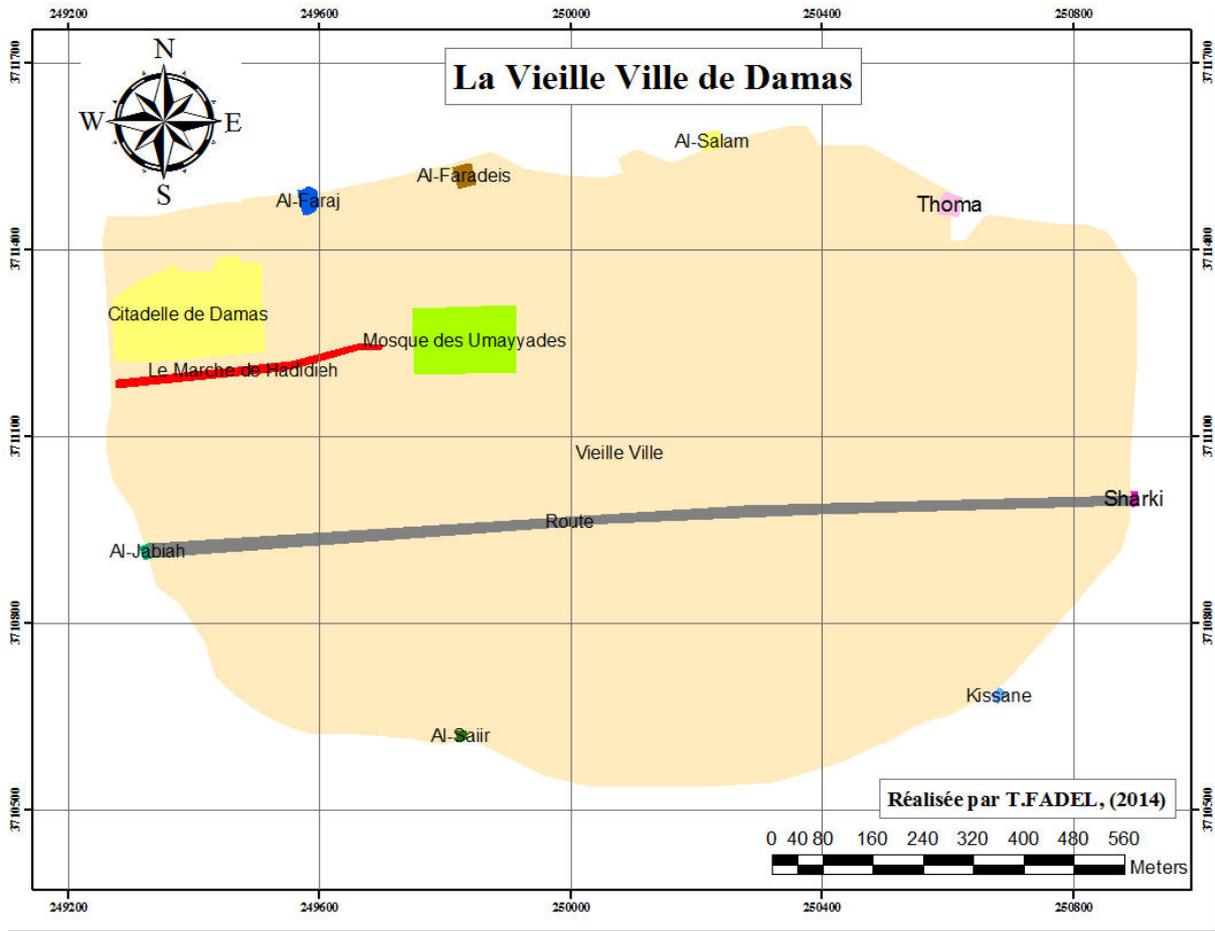
24. Khalid Kameil, le ministre-adjoint de l'administration locale, interview avec le journal officiel (Al-Thawra), le 16/11/2013. valable via [http://thawra.sy/\\_print\\_veiw.asp?FileName=79704631920131116022527](http://thawra.sy/_print_veiw.asp?FileName=79704631920131116022527)
25. Gouvernement syrien (Ministère de l'Administration locale), les déclarations à la presse des *gouverneur d'As-Suwayda* et d'Aleps, le 25 août 2011, consultable « <http://mola.gov.sy/mola/index.php/plans-and-laws/70-%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B4%D8%A7%D8%B7%D8%A7%D8%AA/%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B4%D8%A7%D8%B7%D8%A7%D8%AA/3342-%D8%B3%D9%8A%D8%AD%D9%82%D9%82-%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86-%D9%82%D9%81%D8%B2%D8%A9-%D9%86%D9%88%D8%B9%D9%8A%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D9%85%D8%AC%D8%A7%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%AF%D8%A7%D8%B1%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AD%D9%84%D9%8A%D8%A9> »
26. Déclaration du ministre de l'administration locale, le 27 avril 2014, consultable « <http://syriahomenews.com/news.php?id=11547> »
27. Conférence public de Khalaf al-Azzawi pour annoncer les résultats des élections municipales, consultable « [http://fedaa.alwehda.gov.sy/\\_archive.asp?FileName=56932880420111224151858](http://fedaa.alwehda.gov.sy/_archive.asp?FileName=56932880420111224151858) (version en cache) »

## **AUTRES**

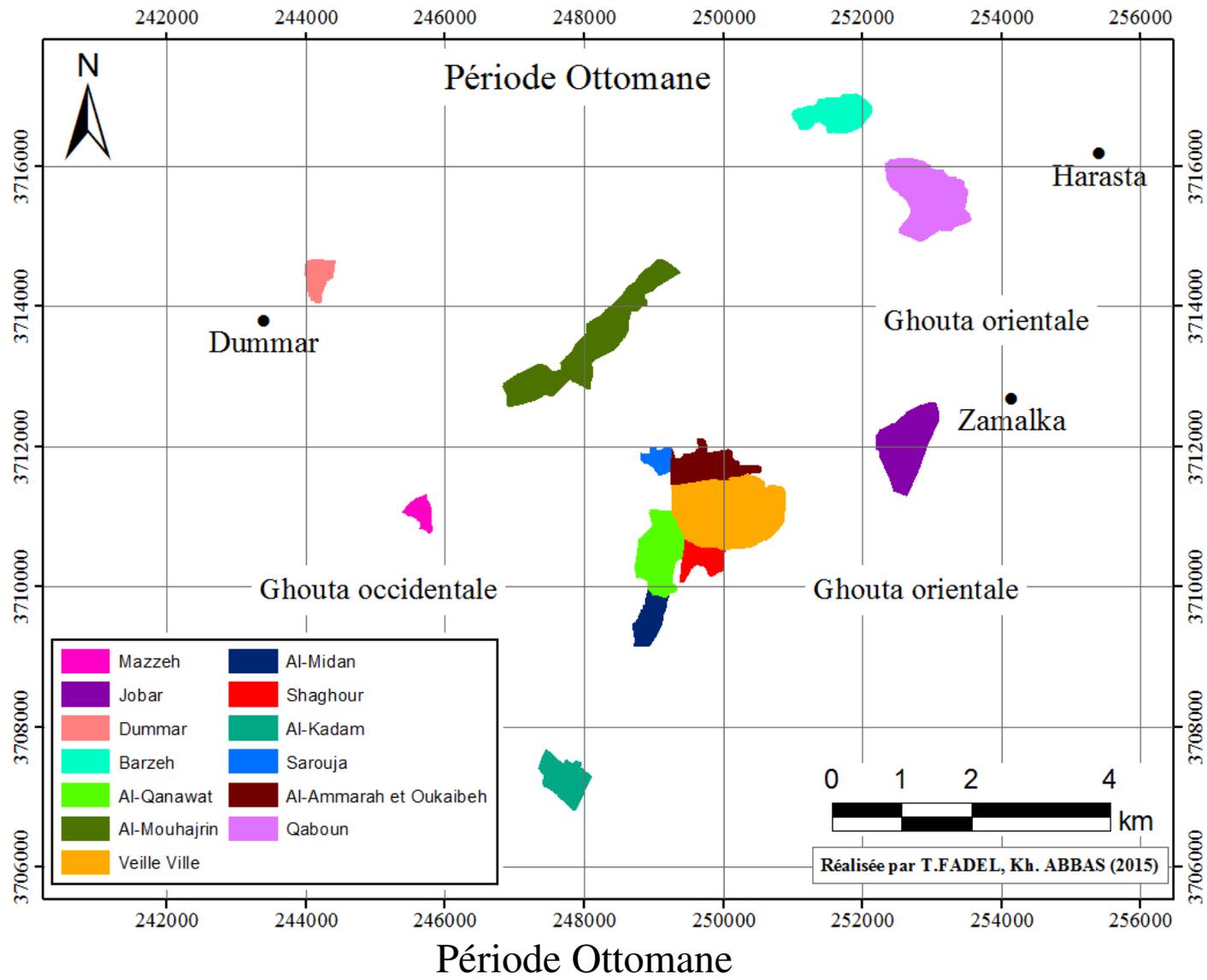
28. UNESCO. (**en ligne**). (1994, Mise à jours le 15 /02/2007) valable sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/20> (consulté le 25/11/2014).
29. Nation Unis, UNRWA, Palestine Refugees [En ligne], <http://www.unrwa.org/palestine-refugees>. (dernière consultation le 07/06/2015).
30. Gouvernement Français, Institut National d'Etude Démographique, consultable via <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/tous-les-pays-du-monde/>
31. Gouvernement Français, Direction Générale de Collectivités locales, <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/structures-territoriales>.
32. Gouvernement Français, 1992, « La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ». Valable sur <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078688>
33. Institut Nationale des Statistiques et des Études Économiques, INSEE.
34. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ville/82000?q=ville#81034>
35. La constitution syrienne 1973, Titre premier. Chapitre 4, Article 49. Valable sur <http://mjp.univ-perp.fr/constit/sy1973.htm>
36. DAGGE, John., « Accueil des réfugiés irakiens en Syrie », dans UN volontaires, [En ligne], <http://www.unv.org/fr/perspectives/doc/accueil-des-refugies-irakiens.html> (dernière consultation 9/6/2015)
37. Smith Angela, 2012, [Syria Migration Profile] **Syrie: le profil migratoire**, le Caire, The American University of Cario : School of Global Affairs and Public Policy, Center for Migration and Refugee Studies, 10p

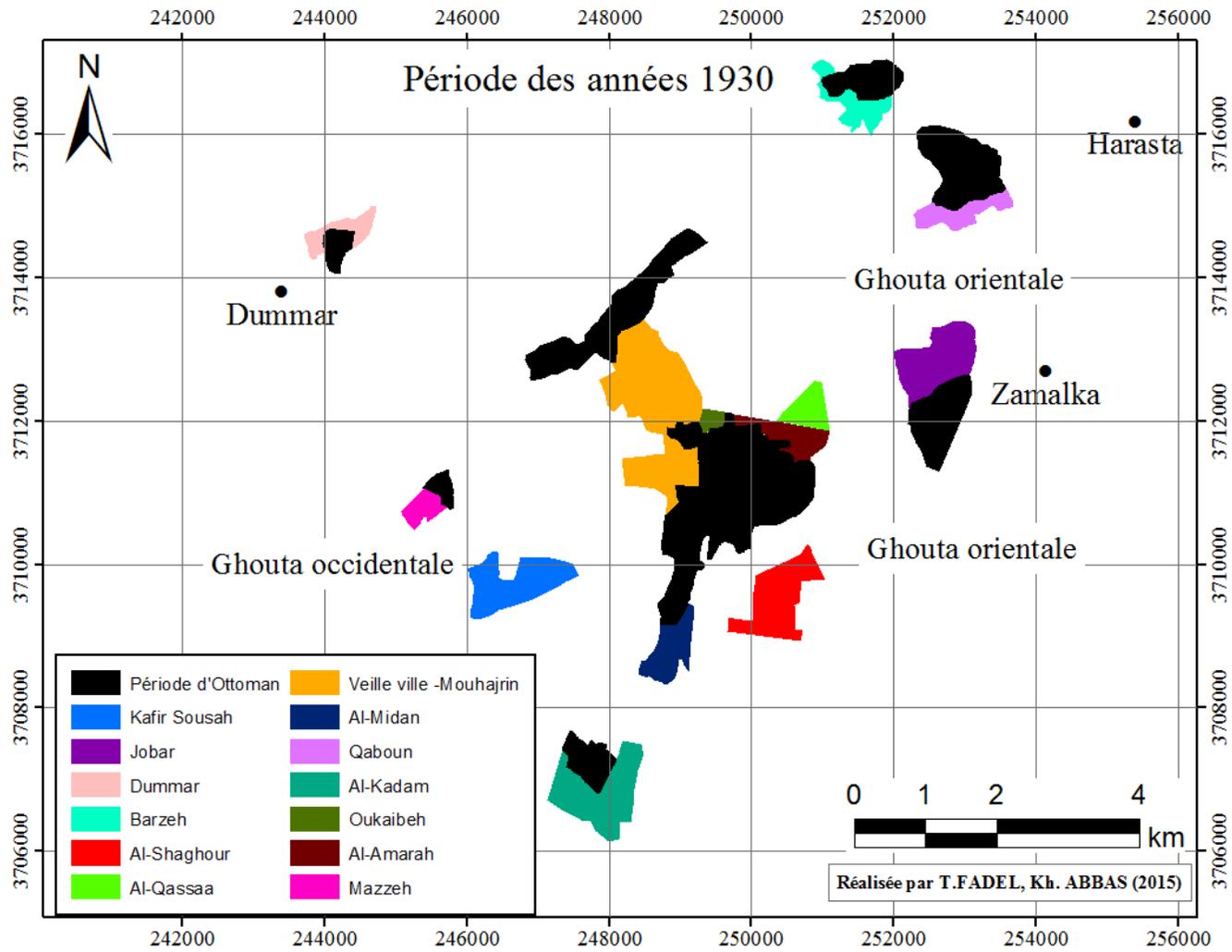
## **Annexes**

# Annexe (1) : Vieille ville de Damas

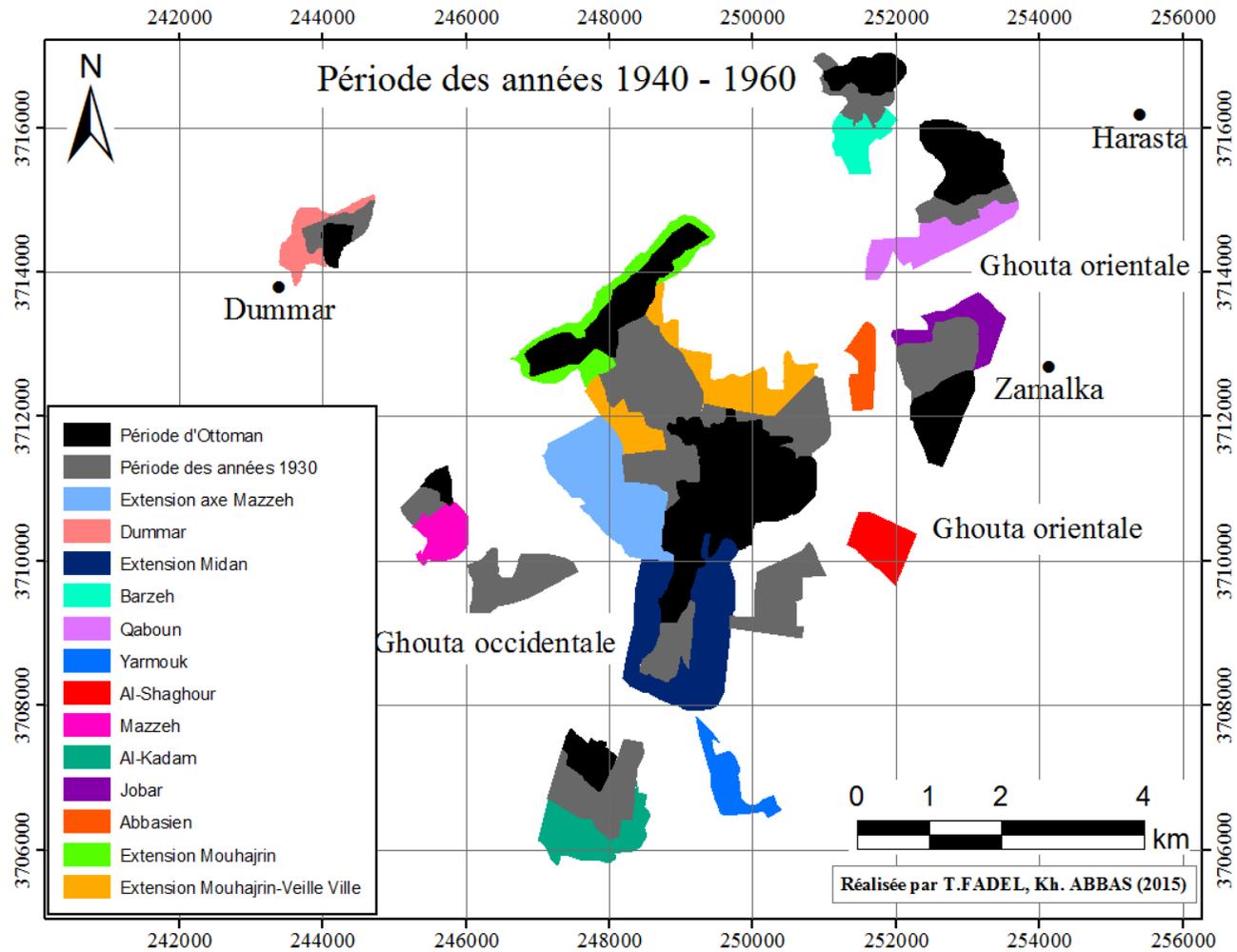


## **Annexe (2) : extension urbaine de Damas**

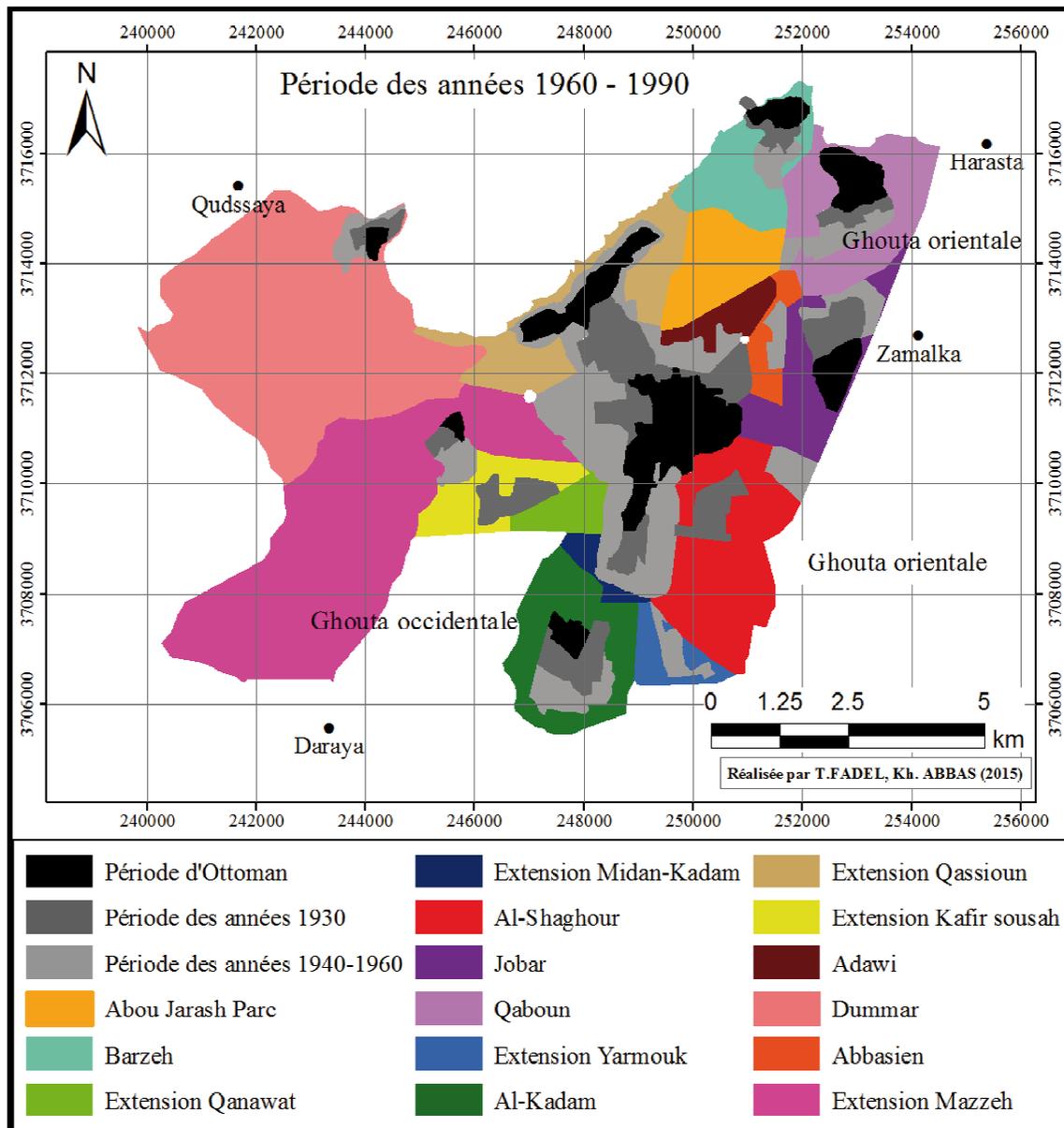




Les années 1930

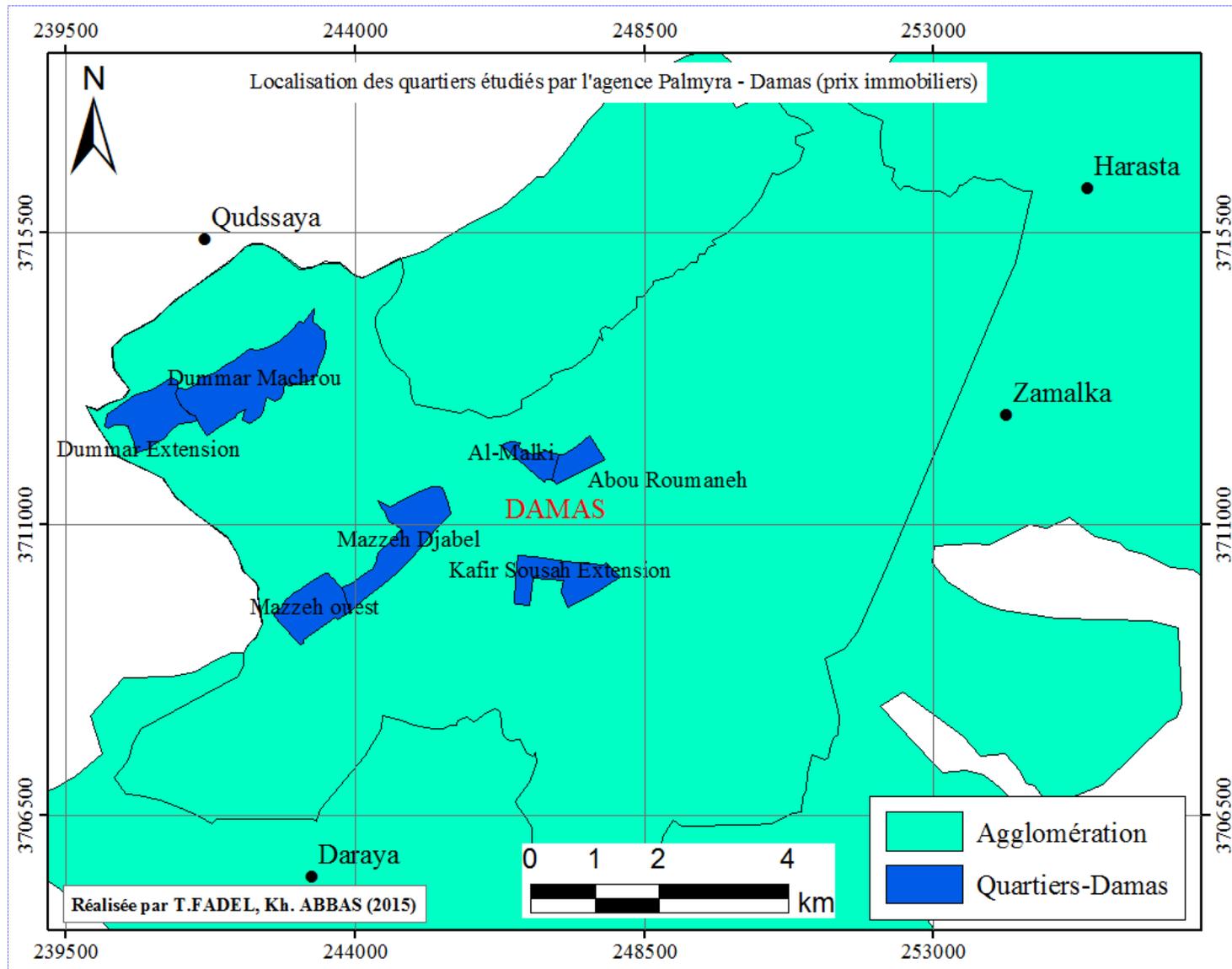


La Période (1940-1960)

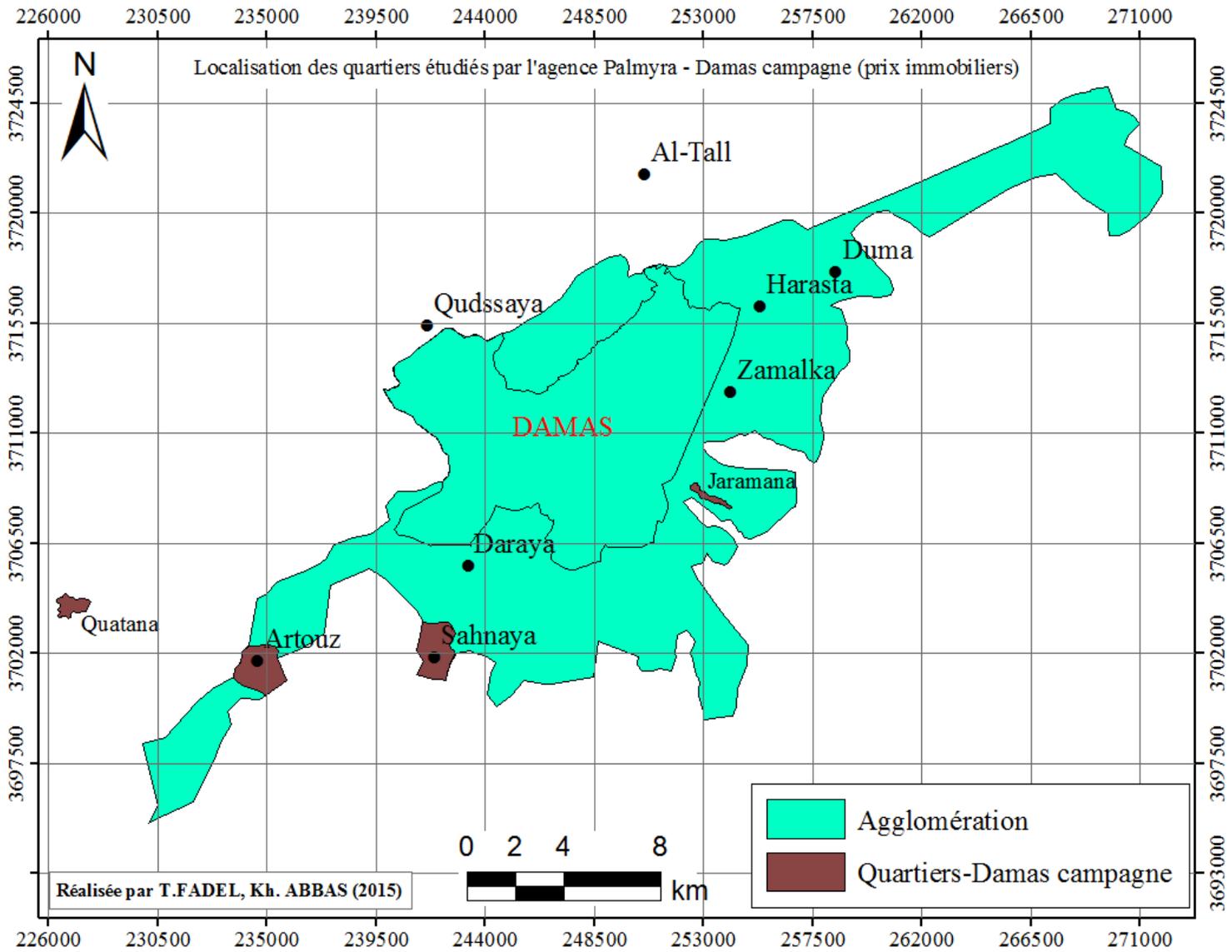


Période 1960-1990

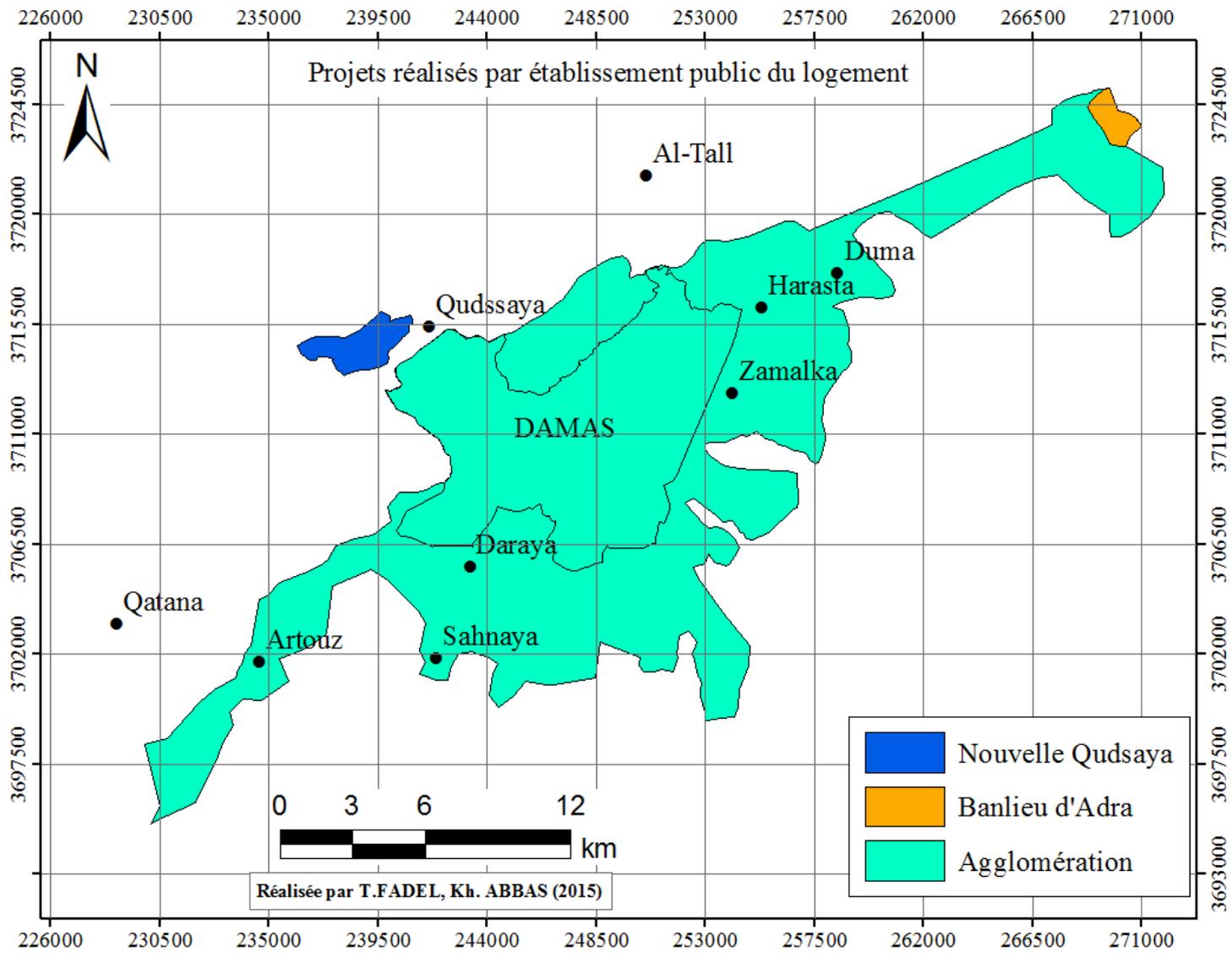
**Annexe (3) : Les prix immobiliers dans la région damascène et la localisation des quartiers étudiés  
par l'agence Palmyra**



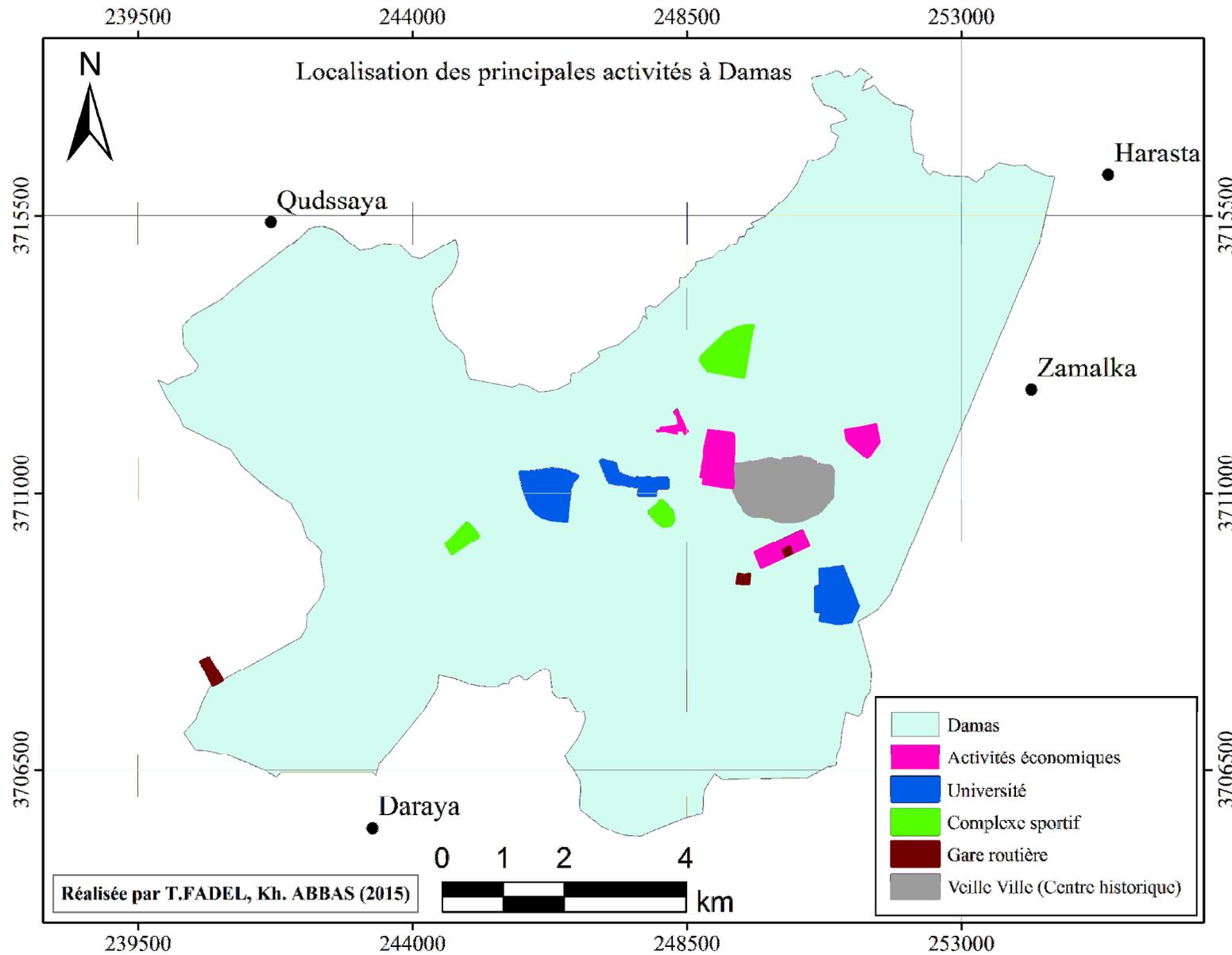
Prix immobilier (ville de Damas)



Prix immobilier (Damas-Campagne)



**Annexe (4) :**  
**Exemples des**  
**projets réalisés par**  
**l'Etablissement**  
**Public de Logement**  
**(E.P.L)**



**Annexe (5) :**  
**La centralité**  
**damascène**

## **Annexe (6) : Questionnaire concernant les élections municipales 2011**

### **Les questions**

#### ✓ Partie personnelle

- 1) Votre âge.
- 2) Votre Sexe.
- 3) Catégorie socioprofessionnelle.
- 4) Lieu de résidence.
- 5) La composition familiale.

#### ✓ Concernant les élections

- 6) Avez-vous déjà participé aux élections locales ? (oui, non)
- 7) Avez-vous participé aux dernières élections locales ? (oui, non)
- 8) Pour quelles motivations participez-vous à ces élections (c'est un droit et un devoir, j'avais participé comme tout le monde)
- 9) Les processus des élections, pensez-vous qu'ils étaient démocratiques ? (oui, non, je ne sais pas)
- 10) Croyez-vous que les candidats aient représenté toute la société locale de la municipalité ? (oui, non)
- 11) Pensez-vous que le conseil municipal, en général, s'engage à vous assurer les services attendus ? (oui, non, peut-être)

#### ✓ Concernant les membres élus (l'actuel conseil)

- 12) Avez-vous l'impression que le conseil actuel représente toutes les catégories de la société locale de la municipalité ? (oui, non)
- 13) Comment avez-vous pris la connaissance des candidats ? (leurs projets de travail, autres)
- 14) Avez-vous élu une liste complète « une groupe solidaire de candidats » ? (oui, non)
- 15) Sur quelles points avez-vous appuyé pour choisir vos représentants (relations personnelles, expériences et compétence, autres).
- 16) Après 3 ans de travail, comment évaluez-vous la performance de ce conseil ? (bien, pas mal, mal, je ne sais pas)

#### ✓ Concernant les prochaines élections

17) Allez-vous participer aux prochaines élections ? (oui, non, je ne sais pas)

18) Vous allez vous présenter (comme candidat) aux prochaines élections (oui, non)

Si non, Allez-vous réélire le même conseil ?

### Les résultats

Q1

18-35 ans	36-58	Plus de 58 ans
54	36	10

Q2

Femme	Homme
44	56

Q3

Faible Niveau	Moyen niveau	Haut niveau
22	48	30

Q4

Sur le territoire municipal	Hors du territoire municipal
95	05

Q5

Couple (sans enfants)	Couple (avec 2-3 enfants)	+ 3 enfants
20	61	19

Q6

Oui(%)	Non(%)
63	37

Q7

Oui (%)	Non (%)
80	20

**Désormais, il reste 80 questionnés.**

Q8

Droit et Devoir (%)	Autres (%)
26,25	73,75

Q9

Oui (%)	Non(%)	Je ne sais pas (%)
20	32,5	47,5

Q10

Oui(%)	Non(%)
27,5	72,5

Q11

Oui(%)	Non(%)	Je ne sais pas(%)
10	81,25	8,75

Q12

Oui(%)	Non(%)
20	80

Q13

Programme de travail(%)	Autres(%)
2,5	97,5

Q14

Oui(%)	Non(%)
77,5	22,5

Q15

Relations personnelles (%)	Expériences et Compétences(%)	Autres(%)
41,25	20	38,75

Q16

Bien(%)	Moyen(%)	Mal(%)	Je ne sais pas(%)
8,75	30	20	41,25

Q17

Oui(%)	Non(%)	Je ne sais pas(%)
40	7,5	52,5

Q18

Oui(%)	Non(%)
12,5%	87,5%

**70 personnes ont répondu (non)**

SI NON

Oui (55 personnes)	Non (15 personnes)
78,57 %	21,43%

## SIGLES ET ABREVIATIONS

Après J-C : après Jésus Christ

A.S.I : Agence Syrienne de l'Investissement.

C.C : Coopératives de Construction (en Syrie).

C.G.D.I.I : le Conseil Général du Développement et de l'Investissement Immobilier (en Syrie).

C.N.C.R : Conseil National du Commandement Révolutionnaire. (En Syrie dans les années 1960)

C.M : Conseil des Ministres.

C.N.P : Conseil National du Parti (d'Al-Baath)

C.P : Conseil Présidentiel. (En Syrie dans les années 1960).

C.P.C.I : Commission de **P**lanning et **C**oopération **I**nternationale en Syrie.

E.M.L : Établissement Militaire de Logement (en Syrie).

E.P.L : Établissement Public de Logement (en Syrie).

F.M.I : Le Fonds monétaire international.

FNP : Front National Progressiste.

GATT : Le General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

JICA : Agence Japonaise de Coopération International.

LS : Livre syrienne.

M.A.M : programme de la Modernisation de l'Administration Municipale (en partenariat avec UE).

O.P.E.P : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

P.I.B : Produit Intérieur Brut.

P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement.

R.N.B : Le Revenu National Brut par habitant.

S.P.T.D : la Société Publique de Transport à Damas.

## GLOSSAIRE

- **Abou Hanifah**, Abû Hanîfa, Nu'mân ibn Thâbit ibn Zûta ibn Marzubân(Koufa 699- Bagdad 767) : il fut un célèbre juriste musulman et fondateur de l'école hanafite de droit musulman. On le désigne parfois sous le nom de « plus grand imâm ».
- **Abû Baker**, Abou Bakr As-Siddiq (la Mecque 573- Médine 634) : est un compagnon du prophète Mahomet, devenu ensuite dirigeant religieux, politique et militaire. Il fut le successeur du prophète Muhammad et premier calife de l'islam.
- **Agence Palmyra** : Palmyra-SODIC est une société de développement immobilier syrien formé en 2010 (en partenariat entre Palmyre, immobilier bras de développement de MAS, et SODIC, l'un des principaux promoteurs immobiliers de l'Egypte).
- **Al-Baath (Al-Ba'th)** : d'après Olivier Carré : signifie « résurgence, réveil, résurrection ». c'est un mouvement idéologique au sens où il représente à la fois un ensemble d'idées et de souhaits pour un avenir proche et durable, et un ensemble d'organisation et de groupements inspirés par ces idéaux et les inspirant et les ajustant. La grande idée, en l'occurrence, est la résurrection arabe, ressentie comme une rupture- une révolution-par rapport au passé arabe récent et moins récent.
- **Al-Mutawakkil**, Ja'far al-Mutawakkil ben al-Mu`atasim bi-llâh ben Hârûn ar-Rachîd1 ou Ja'far al-Mutawakkil surnommé Al-Mutawakkil (821- 861) : il est né d'une esclave nommée Chajâ'a. Dixième calife abbasside, il succéda à son frère Al-Wathiq en 847. Il est assassiné par un soldat turc aux ordres de son fils, al-Muntasir, à Al-Ja'fariyya où il est enterré.
- **Ali**, Abû al-Ḥasan 'Alī ibn Abī Ṭālib (la Mecque 599 – Koufa 661) : est le fils d'Abû Tâlib, oncle du prophète de l'islam Mahomet. Il a été à la fois le protégé, le cousin, le disciple et le gendre de Mahomet. Il a été le quatrième calife de l'islam, et a été le premier imam pour les chiites et l'ascendant du reste des imams.
- **Ansâr** : les compagnons du prophète originaires de Yathrib (Médine), pour les distinguer des muhâjirûn mecquois s'étant expatriés de la Mecque pour rejoindre Mahomet.
- **Cheikh** (maître, vieillard, sage) : est, chez les musulmans, un homme respecté en raison de son grand âge et surtout de ses connaissances scientifiques et/ou religieuses (c'est-à-dire la connaissance du Coran et de la sunna).
- **Chiisme**, shî'isme : constitue l'une des trois principales branches de l'islam avec le sunnisme et le kharidjisme. « Les chiites sont les partisans de Ali. Ils sont appelés « les chiites de Ali » après la vie du Prophète et sont connus comme les partisans de Ali et croient en son Imamât. »
- **Etat Uni** (1958-1961) : une tentative unitaire entre la Syrie et l'Egypte.
- **Gamal Abdel Nasser**, traditionnellement transcrit Gamal 'abd an-Naṣr par les arabisants (1918 Alexandrie-1970 le Caire) : est un homme d'État égyptien. il fut le deuxième président de l'Égypte après Mohammed Naguib (de 1956 à sa mort). Après une carrière militaire, il organisa en 1952 le renversement de la monarchie et accéda au pouvoir. Il est à l'origine de l'idéologie nassérienne.
- **Hafez al-Assad** (Lattaquié 19396-Damas 2000) : est un militaire et homme politique syrien. Après son accession au pouvoir en 1970, il est président de la République jusqu'à sa mort.

- **Ibn al-Muqaffa**, Abdallah Ibn al-Muqaffa : (724 Gour « actuelle Firuzabad » -759 Bagdad), un penseur zoroastrien d'origine persane qui s'est converti à l'Islam et avait écrit plusieurs livres (le livre de "Kalila et Dimna", etc.).
- **Ibn Khaldoun**, 'abd al-Rahman (Tunis 1332- le Caire 1406) : historien et sociologue arabe. Dictionnaire encyclopédique Larousse, 6<sup>e</sup> édition, Paris, librairie Larousse, 1979, P. 702.)
- **Ibn Manzûr** (1232-1311) est un encyclopédiste et écrivain dans la littérature arabe ; il a écrit plus de 16 livres d'encyclopédie et plusieurs d'autres livres. Au titre d'exemple : le dictionnaire la langue des Arabes, le résumé de l'histoire de Damas, le résumé de l'histoire de Bagdad, le résumé du livre l'animale...etc.
- **La Ghouta** ou Ghûta : Le mot arabe ghouta signifie simplement oasis. elle désigne les terres cultivées qui entourent Damas (Syrie) et qui constituent une oasis dans le désert de Syrie. L'eau qui irrigue cette oasis vient principalement du Barada, une rivière qui descend de l'Anti-Liban dans une gorge étroite.
- **Les Vanguardes d'Al Baath** : « L'Organisation Baath Vanguardes est l'un des nombreux fruits du Mouvement de redressement et un don accordé par notre père, le grand chef «Hafez Assad » pour les enfants de notre pays. L'Organisation s'est établie au cours d'une courte période de temps pour répondre à la confiance du parti et le grand chef pour faire face aux responsabilités et les tâches de plus en plus importantes dans la pédagogie des enfants ».
- **Mawali**, Mawâli : est un qualificatif s'appliquant aux nouveaux convertis non arabes du début de l'islam. Ces nouveaux convertis, souvent d'anciens esclaves affranchis par leur conversion à l'islam, restaient attachés à leur ancien maître arabe par un lien de dépendance appelé walâ'. Ils étaient considérés comme des citoyens de seconde zone, bien qu'ils aient en principe les mêmes droits que les autres musulmans. En particulier, ils restaient soumis à l'impôt personnel (jiz'ya) comme les non-musulmans (dhimmî). Avec l'extension de l'empire omeyyade, les Arabes sont devenus de plus en plus minoritaires dans la société musulmane de sorte que ces nouveaux convertis ont progressivement pu accéder à toutes les fonctions publiques.
- **Muhafaza** : subdivision territoriale de la République Arabe Syrienne, (l'équivalent de la province).
- **Mutasarrifa** : nouvelle subdivision territoriale de la « Wilaya » selon la politique de modernisation de l'empire ottomane après la retraite égyptienne (les Tanzimat en 1839).
- **Mu'awiya**, Mu'āwiya Ier, Muawiya ou 'Abū 'Abd Ar-Raḥmān Mu'āwiya ibn 'Abī Sufyān (La Mecque 602- Damas 680) : est le premier calife omeyyade. Il est le fils de 'Abū Sufyān ibn Ḥarb, l'un des plus farouches adversaires du prophète de l'islam, Mahomet, devenu par la suite un de ses compagnons après sa conversion. Mu'āwiya, qui se convertit à l'islam avec sa famille lors de la conquête de La Mecque en 630, devient scribe du Prophète et combat aux côtés des musulmans. Sous 'Uṭmān ibn 'Affān, Mu'āwiya est nommé gouverneur de Syrie, avant d'être relevé de ce poste par Ali ibn Abi Talib, successeur de 'Uṭmān, déclenchant la Première Fitna.
- **Pashalik** : subdivision territoriale pendant l'occupation égyptienne de la Syrie (1831-1940).
- **Omar ibn al-Khattâb** : (579-644) est un compagnon et ami proche de Muhammad, le prophète de l'islam, et faisait partie du clan des Banu `Adi de la tribu Quraych. Il était le deuxième des « califes bien guidés » (rashidun).

- **Quraych**, Quraysh : les Quraychites, Qoraychites, Quoriches ou Koraïchites sont les descendants de Quraysh, le terme signifie littéralement en arabe « petit requin », un assez lointain ancêtre appelé aussi Fihir. Ils appartiennent au groupe des Arabes adnanites qui se disaient descendants d'Adnan et par lui d'Ismaël. Six générations après Quraysh, Qusay parvient à les fédérer et à prendre à la tribu qahtani des Khuza'a - selon la tradition grâce à une alliance matrimoniale - le contrôle de la Mecque, de ses puits et du pèlerinage autour de la Kaaba.
- **Salah Jedid** (Lattaquié 1926 – Damas 1993) est un général et un homme politique syrien, une des figures du parti « Al-Baath ». Il a été chef du gouvernement syrien de 1966 à 1970.
- **Sunnisme** : est un courant religieux majoritaire de l'islam. Les sunnites s'accordent sur trois sources de référence principales : le Coran, livre révélé au prophète de l'islam Mahomet ; les hadiths, qui sont les cas non directement évoqués dans le Coran ; puis le consensus des experts musulmans et la déduction juridique (qiyâs). Le sunnisme possède plusieurs écoles juridiques (madhhab), ayant toutes les mêmes croyances. Les quatre principales écoles étant le hanafisme, le malékisme, le chaféisme et le hanbalisme. Chaque courant se réclame plus ou moins d'une école.
- **Umayyades**, Omeyyades : dynastie de califes arabes qui a régné sur l'ensemble de l'Empire musulman (califat omeyyade, 661-750), depuis sa capitale Damas (aujourd'hui en Syrie). Les Omeyyades appartiennent à l'ancienne oligarchie de La Mecque, qui a obtenu le pouvoir avec la nomination du troisième calife, Uthman ibn Affan, le seul membre de cette aristocratie à avoir rallié Mahomet au début de sa prédication. À la suite de l'assassinat d'Uthman en juin 656 par des mutins de l'armée d'Égypte, la famille des Umayyada accuse, pour conserver le pouvoir, le quatrième calife Ali de complicité dans ce meurtre. En 661, Ali est assassiné par un kharidjite. Son fils Hasan renonce à ses droits au profit de Muawiya, qui étend alors son pouvoir sur tout l'Empire et fonde la dynastie des Omeyyades.
- **Union des jeunesses révolutionnaires** : est une démarche de formation et d'éducation, un travail et une science, un art et une créativité, un esprit collectif et une action collective (.....) Et d'autres concepts et valeurs.
- **Wahb Ibn Monabih** : (654-732) est un traditionaliste musulman de Dhimar en Yémen actuel, il était Historien du 1er siècle de l'Islam. - Son œuvre décrit l'histoire des rois de l'histoire ancienne et des prophètes. Il était aussi également une source de la culture religieuse juive et chrétienne.
- **Wilaya** : subdivision territoriale à l'époque Ottomane (jusqu'en 1831). Chaque « wilaya » était subdivisée en plusieurs « sandjak » (l'équivalent de la province).

***Note importante** : les informations de ce glossaire est issues de plusieurs sites sur l'internet (comme par exemple : <https://fr.wikipedia.org>, <http://www.larousse.fr/>, <http://islamstory.com/ar/>, etc.). Cependant, ces informations ont été vérifiées d'après plusieurs sources*

## TABLE DES CARTES

Carte (1) : Syrie et la région Damascène .....	17
Carte (2) : Carte physique de la Syrie .....	65
Carte(3) : Composants physiques de l'agglomération damascène .....	67
Carte (4) : Répartition des précipitations moyennes annuelles en Syrie et au Liban (1960-1961 à 1989-1990).....	68
Carte(5) : Quartiers de Damas.....	73
Carte (6) : Extension urbaine de Damas (des Ottomans à nos jours) .....	75
Carte(7) : Répartition des quartiers informels, d'après O.Fakoush, (2009).....	79
Carte (8) : Camps de réfugiés palestiniens dans l'agglomération Damascène .....	114
Carte (9) : Zones à développement immobilier dans la région damascène.....	143
Carte (10) : Syrie des provinces.....	186
Carte (11) : Région Damascène (Damas, Damas-Campagne par District «mantiqah») .....	210
Carte(12) : Montagnes Refuges au Moyen-Orient.....	235
Carte (13) : Découpage territorial du Moyen-Orient d'après les accords Sykes-Picot .....	237
Carte (14) : Syrie mandataire et les Etats éphémères.....	240
Carte(15) : Répartition communautaire en Syrie .....	248
Carte (16) : Structuration du territoire Damascène (sous les effets historiques et confessionnels)..	250

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau (1) : La production et les besoins en eau de l'agglomération de Damas (1995-2040).....	70
Tableau (2) : Occupation des sols (la région damascène) en milliers d'hectares. ....	81
Tableau (3) : Evolution de l'occupation des sols dans la région Damascène (1985-2010) .....	82
Tableau (4) : Évolution démographique en Syrie (1960-2004) et les taux d'accroissement annuels...	91
Tableau (5) : Taux de natalité, mortalité et la croissance naturelle en Syrie (‰) .....	92
Tableau (6) : Taux de migration à destination des pays du Golfe pendant la période (1960-1994).....	95
Tableau (7) : Répartition de la population par région (1960 et 2004) .....	97
Tableau (8) : Répartition de la population par région (1994 et 2004) .....	98
Tableau (9) : Evolution de la population urbaine en Syrie (entre 1950 et 2007).....	99
Tableau (10) : Taux annuel d'accroissement de la population totale/urbaine .....	99
Tableau (13) : Pourcentage de la population totale (Damas et Damas-Campagne)/population syrienne totale .....	103
Tableau (14) : Pourcentage de la population Urbaine et Rurale (Damas et Damas-Campagne)/Population totale (Urbaine et Rurale)(%).....	103
Tableau(15) : la croissance démographique (Damas, Damas-Campagne) et la croissance nationale (1960-2004).....	105
Tableau (16) : Solde migratoire en Syrie d'après les recensements (1994,2004).....	107
Tableau (17) : Les différences entre les chiffres issus des recensements et ceux de l'état-civil (en personne) .....	108
Tableau (18) : les camps de réfugiés palestiniens en Syrie.....	112
Tableau (19) : Evolution des réfugiés irakiens en Syrie (2005-2011) .....	115
Tableau (20) : PIB syrien total par les activités économiques.....	127
et la représentation de chaque secteur économique (%)......	127
Tableau (21) : Effectifs syriens par secteur (en milliers personnes) et le pourcentage (2002 et 2010) .....	129
Tableau (22) : Les quatre booms immobiliers en Syrie .....	134
Tableau (23) : Prix de m <sup>2</sup> en mille livre syrien (Damas et ses banlieues), source Palmyra .....	135
Tableau (24) : Variation de prix d'un logement de 100 m <sup>2</sup> (région damascène) en 2010. ....	136
Tableau (25) : Evolution des prix de logements à Damas .....	137
Tableau (26) : Évolution des prix moyens des bureaux à Damas-ville (en millier de livres syriennes)137	
Tableau (27) : Evolution du RNB par habitant (2005-2010) (en Livres syriennes) .....	138
Tableau (28) : Les régions de développement Immobilier en Syrie, d'après CGDII .....	139
Tableau(29) : Les zones de développement immobilier dans la région Damascène .....	140

Tableau (30) : Répartition géographique des entreprises de développement immobilier privées et étrangères .....	144
en Syrie .....	144
Tableau(31) : Les entreprises mixtes (privée syrienne+investissements étrangers) .....	145
Tableau (32) : Projets immobiliers dans la région Damascène financés par les investissements étrangers .....	146
Tableau (33) : Chronologie de l'ouverture des premiers magasins .....	150
Tableau (34) : Localisation des boutiques des marques Benetton, Stefanel et Naf-Naf en Syrie.....	150
Tableau (35) : Evolution des véhicules dans la région damascène .....	154
Tableau (36) : Evolution des véhicules dans la région damascène (2005-2006) .....	156
Tableau (37) : Importance d'Alep et Damas jusqu'à 1920 .....	170
Tableau (38) : Niveau d'étude des élus d'après élections locales (1972,1976).....	199
Tableau (39) : Les sessions électoral des conseils administratifs en Syrie (selon la loi de 1971) .....	200

## **TABLE DES GRAPHIQUES**

Graphique (1) : Population syrienne (habitants).....	91
Graphique (2) : Taux d'accroissement annuels en Syrie (1960-2004) .....	92
Graphique (3) : Taux de natalité, mortalité et d'accroissement naturel en Syrie (%).....	93
Graphique (4) : Population Syrienne par gouvernorat (2004) .....	98
Graphique (5) : Les réfugiés palestiniens par camp (en mars 2011).....	112
Graphique (6) : Répartition des réfugiés palestiniens en Syrie, dans les camps, par région .....	113
Graphique (7) :L'économie Syrienne par secteur.....	128

## TABLE DES SCHEMAS

Schéma (1) : Les démarches administratives pour un promoteur immobilier (Zone à développement immobilier).....	141
Schéma(2) : Système d'encadrement en Syrie.....	176
Schéma (3) : Organisation des rapports de pouvoir en Syrie (à partir des années 1970) .....	184
Schéma (4) : Organisations territoriales en Syrie (loi d'administration locale de 1971) .....	188
Schéma (5) : Interaction complexe des organisations territoriales en Syrie..... (Loi d'administration locale de 1971).....	189
Schéma (6) : Organisation territoriale en Syrie (loi d'administration locale de 2011).....	194
Schéma (7) : Interaction simplifiée des organisations territoriales en Syrie (loi d'administration locale de 2011).....	195
Schéma (8) : Principaux clans de la Mecque. ....	225
Schéma (9) : Principaux courants de l'Islam.....	229
Schéma (10) : Principaux courants du Sunnisme pendant l'époque Abbaside.....	232
Schéma (11) : Evolution de la division de la Syrie durant la période mandataire (1920-1946).....	239

## TABLES DES MATIERS

INTRODUCTION GENERALE .....	12
PREMIERE PARTIE.....	21
CHAPITRE (1) : DESSINER LA VILLE ET LA QUESTION DE SON EXTENSION.....	22
Introduction.....	23
1 La ville, objet d'analyse ou une problématique.....	24
1.1. La ville, la mise en discussion d'un concept complexe .....	24
1.1.1 Approche de l'image de la ville .....	25
1.1.1.1 Plusieurs critères pour définir la ville.....	25
1.1.1.2 Les fonctions de la ville .....	27
1.1.2 La ville, conditions de création et de développement.....	28
1.1.2.1 Création de la ville.....	28
1.1.2.2 Développement de la ville.....	29
1.1.2.2.1 Tracer le développement de la ville de Damas .....	30
1.1.2.2.2 La ville européenne .....	31
1.2 À l'ère des métapoles, quel est l'avenir pour la ville ?.....	33
1.2.1 Un centre ou des «centres», vers une nouvelle centralité. ....	33
1.2.1.1 Définir le Centre .....	34
1.2.1.2 Dilution de centre ! .....	34
1.2.2 Le passage de la ville à l'urbanisation dispersée.....	36
1.2.2.1 La ville industrielle.....	38
1.2.2.2 La métropole .....	39
1.2.2.3 Les autres formes urbaines .....	40
2 Remise en question de l'évolution spatiale de la ville.....	42
2.1 Le périurbain, objet de controverse.....	43
2.1.1 Le périurbain et ses problématiques.....	46
2.1.2 La dualité (ville-campagne) .....	48

2.2	La rurbanisation, une autre forme de consommation de l'espace.....	49
	Conclusion .....	50
	CHAPITRE (2) : DAMAS, VILLE EN ÉVOLUTION PERMANENTE .....	53
	Introduction.....	54
1	Les racines de Damas et sa trajectoire à travers l'histoire .....	55
1.1.	Origine de Damas .....	56
1.2.	La ville sous le règne islamique, de la conquête islamique au début de l'Etat Ottoman. ....	57
1.2.1.	L'Etat des Umayyades .....	58
1.2.2.	L'Etat des Abbassides .....	58
1.3.	De Damas «Ottomane» à la renaissance d'une capitale nationale du 20 <sup>e</sup> siècle .....	59
1.3.1.	Damas «Ottomane» .....	59
1.3.2.	L'intervention Egyptienne et la fin de l'Etat des Ottomans .....	60
1.3.3.	Le mandat Français.....	61
1.3.4.	La Syrie après l'indépendance.....	62
2.	Approche géographique de Damas et les impacts hydro-climatiques sur la ville.....	64
2.1.	La situation géographique de Damas : un facteur qui favorise l'extension actuelle de la ville.	64
2.2.	Les conditions climatiques jouent un rôle déterminant .....	67
2.3.	Le problème de l'eau : de la carence à la rareté .....	69
3.	Anciennement ville de jasmin, Damas devient la ville tentaculaire .....	71
3.1.	Une forte extension urbaine .....	72
3.2.	L'expansion de l'Habitat informel : le prix à payer pour construire une métropole dominante .....	76
3.3.	La Ghouta, une oasis en mutation .....	80
	Conclusion .....	86
	DEUXIEME PARTIE .....	87
	CHAPITRE (1) : LE FACTEUR DEMOGRAPHIQUE ET L'ETALEMENT URBAIN DANS L'AGGLOMERATION .....	88

Introduction.....	89
1. La démographie syrienne : croissance démographique et répartition contrastée .....	90
1.1. Une croissance démographique.....	90
1.2. Répartition démographique contrastée.....	96
1.2.1. Forte polarisation démographique .....	96
1.2.2. Tournant démographique lent.....	99
2. La démographie Damascène.....	100
2.1. Croissance démographique de la région.....	100
2.2. Répartition inversée de la population.....	103
2.3. Les facteurs favorisant la croissance démographique Damascène .....	106
2.3.1. Les flux migratoires internes .....	106
2.3.2. Les flux des réfugiés «arabes» .....	109
2.3.2.1. Les réfugiés palestiniens .....	110
2.3.2.1.1. Les réfugiés en Syrie : construire une nouvelle vie.....	110
2.3.2.1.2. Les camps de réfugiés : une répartition démographique déséquilibrée .....	111
2.3.2.2. Les réfugiés Irakiens .....	114
2.3.2.2.1. Aperçu démographique.....	115
2.3.2.2.2. Les Irakiens en Syrie : des réfugiés citadins .....	115
2.4. La démographie damascène et ses impacts territoriaux .....	116
Conclusion .....	119
CHAPITRE(2) : LE FACTEUR ECONOMIQUE ET L'ETALEMENT URBAIN DANS LA REGION DAMASCENE .....	121
Introduction.....	122
1. L'économie syrienne et le tournant significatif des années 2000 .....	123
1.1. De l'économie dirigée à l'économie sociale de marché.....	123
1.1.1. L'émergence de l'économie dirigée .....	124
1.1.2. L'ère de l'économie sociale de marché.....	125

1.2.	Economie tertiaire dans une société tardivement urbanisée.....	126
1.2.1.	L'importance des activités tertiaires.....	128
1.2.2.	La faiblesse du secteur industriel caractérise l'économie syrienne !.....	129
1.2.3.	L'agriculture syrienne : secteur stratégique malgré une participation modeste à l'économie nationale.....	129
2.	La nouvelle économie : un promoteur territorial.....	130
2.1.	L'attractivité immobilière, un développement favorisant l'étalement urbain. ....	130
2.1.1.	Le marché du logement en Syrie : le secteur public et coopératif .....	130
2.1.2.	Le marché du logement en Syrie : le boom foncier et le secteur libéral .....	133
2.1.2.1.	Le boom foncier .....	133
2.1.2.2.	Augmentation permanente des prix immobiliers .....	136
2.1.2.3.	Le secteur libéral et le marché immobilier.....	138
2.1.2.3.1.	Le Conseil Général du Développement et d'Investissement Immobilier en Syrie 138	
2.1.2.3.2.	Les investissements privés nationaux et étrangers .....	144
2.2.	La nouvelle économie et les mutations socio-spatiales.....	147
2.2.1.	Les zones de luxe : traduction de la ségrégation socio-spatiale .....	147
2.2.2.	La vie à l'occidentale : un mode de vie symbolisant de la segmentation sociale .....	149
2.2.3.	Les moyens de transports : une amélioration qui favorise les tendances périphériques 152	
2.2.3.1.	Ouverture économique influençant le secteur des transports.....	152
2.2.3.2.	Transport en commun.....	154
2.2.3.3.	Le développement du transport et les effets territoriaux .....	157
	Conclusion .....	158
	CHAPITRE (3) : LES ENJEUX TERRITORIAUX D'UNE POLITIQUE CENTRALISEE .....	161
	Introduction.....	162
1.	La décentralisation et la déconcentration : les concepts, l'importance et la mise en œuvre dans l'expérience française .....	163

1.1.	Approche conceptuelle .....	163
1.2.	La décentralisation et l'aménagement du territoire.....	164
1.3.	Les expériences françaises dans le domaine de la décentralisation.....	165
2.	La centralisation politico-administrative sur Damas .....	169
2.1.	Damas et l'administration du pays à travers les époques .....	169
2.1.1.	L'organisation administrative du Pays avant l'indépendance.....	169
2.1.1.1.	L'organisation administrative de la Syrie jusqu'en 1920 .....	169
2.1.1.2.	Le mandant français en Syrie .....	170
2.1.2.	La Syrie après l'indépendance : Damas et la construction territoriale syrienne .....	171
2.1.2.1.	Les militaires et la bourgeoisie citadine syrienne (1946-1963).....	171
2.1.2.2.	L'Etat Arabe Uni et la centralisation.....	172
2.1.3.	L'Etat d'Al-Baath en Syrie : la centralisation comme caractère dominant .....	172
2.2.	La centralisation syrienne en tant que méthode de contrôle.....	174
2.2.1.	La vie politique syrienne et les moyens d'encadrement.....	174
2.2.2.	L'administration locale : outil d'encadrement ? .....	177
2.2.2.1.	L'administration locale : outil de «propagande». .....	177
2.2.2.2.	L'administration locale et le clientélisme politique .....	179
3.	L'administration locale et ses différents acteurs.....	180
3.1.	Le dispositif législatif Syrien en matière d'administration locale. ....	181
3.1.1.	Les autorités en Syrie, entre la séparation annoncée et l'intégration pratiquée. ....	181
3.1.2.	L'administration locale et le jeu d'autorités .....	185
3.2.	La politique de décentralisation et ses contraintes. ....	189
3.2.1.	La nouvelle loi sur l'administration locale : constitue-t-elle un nouvel élan de décentralisation en Syrie ? .....	189
3.2.1.1.	Objectifs de la loi d'administration locale 107/2011 .....	190
3.2.1.2.	Comprendre les deux types d'organisations en Syrie.....	195
3.2.1.3.	D'autres modifications structurantes .....	197

3.2.2.	La décentralisation en Syrie et ses contraintes.....	198
3.2.2.1.	Les lois et les élections municipales.....	198
3.2.2.1.1.	La loi de 1971 et les élections municipales.....	198
3.2.2.1.2.	La nouvelle loi (107/2011) et l'élection de 2011.....	200
3.2.2.2.	L'intervention de l'autorité centrale.....	202
3.2.2.3.	Les financements des collectivités territoriales.....	203
3.3.	Les différents acteurs dans la société locale.....	205
4.	L'influence administrative sur l'étalement urbain dans l'ensemble de l'agglomération damascène.....	208
4.1.	Les carences administratives.....	209
4.1.1.	Problème de base : les limites administratives (Damas, Damas-Campagne).....	209
4.1.2.	Les plans d'urbanisme : problème de coordination entre les collectivités territoriales	212
4.2.	L'influence politique sur l'étalement urbain.....	216
	Conclusion.....	219
	CHAPITRE (4) : L'INFLUENCE DE L'HERITAGE HISTORIQUE SUR LA SOCIETE ET LA « FABRICATION DES TERRITOIRES».....	221
	Introduction.....	222
1.	La société Syrienne et l'héritage historique : les fondements de construction.....	224
1.1.	De l'Islam religion à l'Islam Etat.....	224
1.1.1.	Les Umayyades et le pouvoir de discrimination.....	225
1.1.2.	Les Abbassides et l'intervention des Mawali.....	226
1.2.	Les courants de l'Islam et l'intervention politique.....	227
1.2.1.	L'émergence des écoles juridiques islamiques.....	228
1.2.2.	Les divergences idéologiques Sunnisme-Chiisme.....	229
1.2.2.1.	L'idée de l'Imamat.....	230
1.2.2.2.	Les «compagnons» de Muhamed.....	230
1.2.3.	L'histoire confessionnelle islamique : une histoire de troubles.....	231

1.3.	Evolution des sentiments ségrégatifs.....	232
2.	La société syrienne contemporaine.....	233
2.1.	L'héritage de l'empire Ottoman et la période mandataire.....	234
2.1.1.	L'héritage de l'empire Ottoman.....	234
2.1.2.	Le mandat français en Syrie .....	235
2.2.	La Syrie indépendante : vers la construction d'une nouvelle société ?.....	240
2.2.1.	L'instabilité de la période post-indépendance.....	241
2.2.2.	La Syrie sous le règne d'al Assad : L'état uni et les faits communautaires .....	242
2.2.2.1.	Les minorités au pouvoir.....	242
2.2.2.2.	Les problématiques de la domination des minorités.....	243
2.2.3.	Les confessions religieuses et l'organisation territoriale .....	244
2.2.3.1.	La(les) population(s) de la société : les syriens et l'intégration imposée .....	244
2.2.3.2.	Le territoire Damascène et les effets de l'héritage historique .....	246
	Conclusion .....	252
	CONCLUSIONS GENERALES .....	254
	La Ghouta à l'épreuve de la guerre .....	263
	BIBLIOGRAPHIE.....	267
	Annexes .....	I
	Annexe (1) : Vieille ville de Damas .....	II
	Annexe (2) : extension urbaine de Damas .....	III
	Annexe (3) : Les prix immobiliers dans la région damascène et la localisation des quartiers étudiés par l'agence Palmyra .....	VIII
	Annexe (4) : Exemples des projets réalisés par l'Etablissement Public de Logement (E.P.L)...	XI
	Annexe (5) : La centralité damascène .....	XII
	Annexe (6) : Questionnaire concernant les élections municipales 2011.....	XIII
	SIGLES ET ABREVIATIONS .....	XVIII

GLOSSAIRE .....	XIX
TABLE DES CARTES .....	XXII
TABLE DES TABLEAUX.....	XXIII
TABLE DES GRAPHIQUES .....	XXV
TABLE DES SCHEMAS.....	XXVI
TABLES DES MATIERS .....	XXVII

**Tammam FADEL**

Thèse de Doctorat en Géographie, spécialité Aménagement.  
Sous la direction d'Yves POINSOT et Frédéric TESSON

**Passages**  
UMR 5319 CNRS-UPPA

Ecole Doctorale 481, Sciences Sociales et Humanité, Pau

**La construction d'une métropole dominante  
Le problème de l'étalement urbain dans la région damascène (Syrie)**

**Résumé**

De nos jours, l'étalement urbain est devenu une préoccupation grandissante tant pour les institutions concernées (surtout les collectivités territoriales) que pour les chercheurs qui sont en quête d'analyser les facteurs favorisant ce type d'urbanisation, ainsi que les effets qui en découlent. Ce travail de doctorat s'intéresse à l'étalement urbain dans la région Damascène (en Syrie), un phénomène qui s'accélère au fil des années en menaçant les espaces agricoles de la Ghouta (l'oasis de Damas). En tenant compte de la situation de Damas et le rôle qu'elle joue au niveau de la Syrie (comme la capitale d'un pays très centralisé), notre travail vise à comprendre : comment les espaces agricoles de son oasis (la Ghouta) se trouvent menacés par l'étalement urbain, alors que l'Etat semble prendre en considération l'importance vitale de ces espaces ? En s'appuyant sur plusieurs études réalisées en Syrie et en France, des données récoltées à partir des institutions syriennes, ce travail repose sur l'hypothèse suivante : la région damascène, comme le reste des métropoles nationales, est soumise aux conditions générales de l'étalement urbain, ce phénomène s'explique aussi et principalement par d'autres éléments, qualifiés de « spécificités Damascènes ». Donc, au delà d'une simple approche qui s'appuie sur les deux facteurs (démographique et économique), la particularité de cette étude se réside dans d'autres facteurs importants liés au contexte politico-administratif, mais aussi au contexte socioculturel (confessionnel).

**Mots clés :** Syrie, Damas, Etalement urbain, Espace agricole, Collectivités territoriales, Administration locale, Croissance démographique, Libéralisme économique, minorités concessionnelles.

**The construction of a dominant metropolis  
The problem of urban sprawl in the region of Damascus (Syria)**

**Abstract**

Nowadays, Urban sprawl is gaining larger attentions by institutions and researchers who are seeking to analyze its effects and the corresponding contributing factors. This PhD thesis focuses on the urban sprawl phenomenon in the region of Damascus (Syria) that is accelerating with time, and threatening the agricultural spaces of Ghouta (the oasis of Damascus). Taking into account the fact of Damascus being the capital of Syria, a very centralized country, we show in this work how the Ghouta agricultural spaces (that are of great importance as declared by the state) are threatened by this urban sprawl. Based on several studies and on data collected from Syrian local institutions, we show that the Damascus region, like the other national metropolis, is subject to the urban spreading general conditions. Finally, this phenomenon can be also mainly explained by other factors termed "specific Damascenes". Therefore, rather considering a simple approach based only on two factors (demographic and economic), the peculiarity of this PhD lies in considering some additional important factors into consideration when analyzing the urban sprawl phenomenon. Those important factors are those related to the political, administrative and sociocultural context (confessional).

**Keywords:** Syria, Damascus, Urban Sprawl, Agricultural space, Territorial collectivity, Local government, Population growth, Economic liberalism, religious minorities